

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

## 2. RAPPORT DE PRESENTATION

### 2. Etat initial de l'environnement

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par  
délibération du Conseil de Territoire en date du 28 mai 2019



Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

# SOMMAIRE :

<b>Milieu physique</b>	<b>11</b>
Une topographie dominée par le coteau Romainville - Montreuil	11
Un climat tempéré océanique	13
Une géologie traduisant l'importante érosion fluviale	14
A retenir pour le milieu physique	16
Enjeux :	16
<b>PATRIMOINE PAYSAGER</b>	<b>17</b>
<b>LES UNITES PAYSAGERES</b>	17
<i>La butte de Romainville</i>	18
<i>La Plaine de France</i>	19
<i>Saint-Denis</i>	20
<b>LES ENTREES DE VILLES</b>	21
<i>Les entrées routières</i>	21
<i>Les entrées ferroviaires</i>	25
<i>Les entrées fluviales</i>	29
<b>LE PATRIMOINE BATI</b>	30
<i>Monuments historiques classés ou inscrits</i>	30
<i>Les sites classés ou inscrits</i>	36
<b>LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE</b>	39
<b>A RETENIR SUR LE PATRIMOINE PAYSAGER</b>	39
<i>Enjeux :</i>	40
<b>Patrimoine naturel</b>	<b>42</b>
Des classements du patrimoine naturel témoignant de l'intérêt écologique du territoire dans un contexte urbain	42
Le réseau Natura 2000	43
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	46
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	49
Les zones humides, des milieux aux caractéristiques spécifiques	55
Pourquoi protéger les zones humides ?	55
Les enveloppes d'alerte de la DRIEE	57
Les enveloppes humides du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer	59
Zones humides du SAGE Marne Confluence	60

L'espace vert : des milieux supports pour les loisirs et la biodiversité ordinaire	62
Les principaux espaces verts à l'échelle d'Est Ensemble	62
Évaluation de la superficie en espaces verts par habitant	67
Des espèces à enjeux sur le territoire	69
Synthèse des données existantes	69
Les continuités écologiques : un emboîtement d'échelles	72
Les continuités écologiques régionales et départementales – Trame Verte et Bleue	74
Le schéma trame verte et bleue de l'EPT Est Ensemble : une restauration des continuités écologiques à entreprendre	81
A retenir pour le patrimoine naturel	88
Enjeu :	88
<b>Ressource en eau</b>	<b>90</b>
Eaux souterraines	90
Quelques définitions	90
Une masse d'eau souterraine présentant un bon état global	91
Eaux superficielles	92
Quelques définitions	92
Un réseau hydrographique peu représenté	92
Ressource en eau potable	94
Une gestion de l'eau potable transférée mais en cours de réflexion	94
Caractéristiques sur le territoire d'Est Ensemble	94
Une sécurisation de l'alimentation en eau potable	95
Une eau souterraine stratégique pour l'alimentation en eau potable	98
Une eau distribuée de bonne qualité	99
Une eau prélevée de moyenne qualité	99
Assainissement	101
Quelques rappels	101
Une gestion de l'assainissement en régie	101
Un assainissement collectif et majoritairement unitaire	102
Unitaire	103
Séparatif	103
Un raccordement à trois stations d'épuration (STEP)	104
Une gestion des eaux pluviales ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques et à mettre en corrélation avec le risque d'inondation	105
A retenir pour la ressource en eau	108

Enjeux :	108
<b>Risques et nuisances</b>	<b>110</b>
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	110
Risques naturels	111
Le risque inondation	111
Les risques de mouvements de terrain	117
Un risque tempête couvrant l'ensemble du département	126
Risques technologiques	127
Le risque industriel	127
Le Transport de Matières Dangereuses (TMD)	130
Nuisances sonores	135
Le classement sonore des infrastructures terrestres	135
Les plans liés au bruit	137
Pollution lumineuse	145
Risque d'exposition au plomb	147
Sites et sols pollués	148
Sites BASIAS	148
Sites BASOL	149
Gestion des déchets	152
Les plans d'élimination des déchets	152
Organisation de la gestion des déchets	153
Une collecte divisée en trois unités géographiques	155
Un dispositif efficient de déchetteries fixes et mobiles	156
Bilan des tonnages, ratio et évolution	157
Une campagne de sensibilisation active	161
A retenir pour les risques et nuisances	162
Enjeux :	162
<b>Air-Climat-Energie</b>	<b>165</b>
Une qualité de l'air perfectible	165
Bilan global de la qualité de l'air	166
Bilan de la qualité de l'air pour les principaux polluants	168
Un bilan des consommations énergétiques faisant apparaître une forte dépendance aux énergies fossiles	171
Une consommation énergétique en baisse	171

Une dépendance aux énergies fossiles	172
Une grande proportion de logements d'après-guerre présentant potentiellement une faible efficacité énergétique	173
Un potentiel intéressant de développement des énergies renouvelables	180
Un territoire peu propice au développement de l'éolien	180
Des contraintes pour le développement de la méthanisation	181
Un faible potentiel en hydroélectricité	181
Un potentiel solaire intéressant	181
Le bois-énergie	184
Un fort potentiel de développement de la géothermie	184
Une exploitation de l'énergie fatale envisageable	186
Un territoire dense propice au développement des réseaux de chaleur	187
Un territoire urbain dense, particulièrement sensible à l'effet d'îlot de chaleur urbain	193
Des efforts à poursuivre en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique	197
Des marges de manœuvre subsistant pour réduire les émissions de GES du territoire, tous secteurs confondus	197
Une transition vers des modes de déplacements alternatifs à poursuivre	198
Une réduction des déplacements à encourager	202
Les effets prévisibles du Réchauffement climatique dans le territoire d'Est Ensemble	204
L'évolution du climat sous l'action du changement climatique	204
Des pressions supplémentaires sur la ressource en eau	205
Des impacts sur le patrimoine naturel du territoire	205
Une augmentation des risques et nuisances sous l'action du réchauffement climatique	206
A retenir pour l'air, énergie et le climat	208
Enjeux :	208
<b>Grands enjeux environnementaux du territoire d'Est Ensemble</b>	<b>210</b>
<b>Lexique</b>	<b>225</b>
<b>Glossaire</b>	<b>390</b>

# TABLES DES FIGURES

Figure 1 : Ensoleillement sur l'année 2017, source : infoclimat.fr, station Le Bourget .....	13
Figure 2 : Température sur l'année 2018, source : infoclimat.fr, station Le Bourget .....	13
Figure 3 : Mur à pêche de Montreuil, Vue depuis la Corniche des forts et ses jardins partagés en bordure, Vue vers l'ouest depuis le parc de Guilands à l'ouest de Montreuil.....	18
Figure 4 : Voies ferrées, tour radio de Romainville visible en arrière-plan, Canal de l'Ourcq à Bobigny, Tours à Bobigny .....	19
Figure 5 : Mairie de Pantin, Canal de l'Ourcq à Pantin, Zone industrielle Les Vignes à Bobigny .....	20
Figure 6 : Entrée de Pantin par le RER, Biotope 2017 .....	25
Figure 7 : Entrée de Noisy-le-Sec par le RER, Biotope 2017 .....	25
Figure 8 : Entrée de Bondy par le RER, Biotope 2017 .....	25
Figure 9 : Canal de l'Ourcq entre Bobigny, Bondy et Noisy-le-Sec, Biotope 2017 .....	29
Figure 10 : Mare temporaire, habitat du crapaud calamite, ANCA 2018.....	46
Figure 11 : Pâturage équin, ANCA 2018 .....	46
Figure 12 : Crapaud calamite ( <i>Epidalea calamita</i> ), ANCA 2018.....	46
Figure 16 : Renoncule divariquée ( <i>Ranunculus circinatus</i> ), ANCA 2018 .....	50
Figure 13 : Agrion mignon ( <i>Coenagrion scitulum</i> ), ANCA 2018 .....	50
Figure 14 : Thécla de l'Orme ( <i>Satyrion w-album</i> ), ANCA 2018 .....	49
Figure 15 : Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> ), ANCA 2018 .....	49
Figure 17 : Quelques espèces d'oiseaux présentes sur la ZNIEFF de type 1 « Parc des Beaumonts » .	52
Figure 18 : Quelques espèces d'oiseaux présentes sur la ZNIEFF de type 1 « Boisements et prairies du parc des Guilands » .....	53
Figure 19 : Services écosystémiques rendus par les zones humides .....	56
Figure 20 : Droit d'usage : usages des espaces de nature, source : référentiel de l'aménagement durable .....	62
Figure 21 : Mûrs à pêche Montreuil, source : Biotope 2018.....	64
Figure 22 : Jardins partagés, Romainville, Biotope 2018 .....	65
Figure 23 : Montreuil, source : Biotope 2018 et Jardins privés débordant sur l'espace public, Les Lilas, source : Biotope 2018.....	65
Figure 24 : A gauche : place yitzhak rabin-yasser arafat, Bobign. Les bordures interrompues (à gauche) permettent l'écoulement des eaux de pluie vers l'espace vert et la noue (à droite). .....	66
Figure 26 : Schéma illustrant le principe de la trame verte et bleue .....	73
Figure 27 : SDRIF Ile-de-France - Composantes écologiques sur le territoire d'Est Ensemble @URBAN-ECO <sup>SCOP</sup> .....	75
Figure 28 : Composantes du SRCE @URBAN-ECO <sup>SCOP</sup> .....	77
Figure 29 : TVB des départements de Paris et de la petite couronne sur le territoire d'Est Ensemble @URBAN-ECO <sup>SCOP</sup> .....	78
Figure 30 : Composantes de la Trame Verte et Bleue Départementale @MNHN, 2012.....	79
Figure 31 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPI .....	83
Figure 32 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPI .....	86
Figure 33 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPI .....	87
Figure 34 : Carte de Cassini , source : géoportail .....	93
Figure 35 : Plan du réseau, source : SEDIF .....	96

Figure 36 : Origine de l'eau, source : SEDIF.....	96
Figure 37 : Usine à puits située à Pantin, source : Le Parisien LP/H.H.....	97
Figure 38 : Schéma de gestion, source : Guide pratique de l'assainissement pour les particuliers (Est Ensemble).....	102
Figure 39 : Carte assainissement, contrat de développement territorial.....	103
Figure 40 : Impact de l'urbanisation sur le cycle de l'eau, source : Guide pratique de l'assainissement pour les particuliers (Est Ensemble).....	106
Figure 41 : Actions à mettre en place pour une gestion soutenable des eaux pluviales, guide l'aménagement urbain, assainissement et gestion des eaux pluviales sur le territoire d'Est Ensemble.....	107
Figure 42 : Schéma explicatif illustrant l'aléa, l'enjeu et le risque lié au phénomène d'inondation, source : DDRM 93.....	110
Figure 43 : Quartier de l'horloge Romainville, espace public conçu pour supporter les inondation, source : Biotope2018.....	115
Figure 44 : Schéma du phénomène de retrait-gonflement des argiles - DDRM 93.....	118
Figure 45 : Panneau d'information sur l'effondrement possible, source : Biotope 2018.....	120
Figure 46 : Périmètres de risque lié à la dissolution du gypse, source : DDT 93.....	121
Figure 47 : PPRMT Montreuil, zonage réglementaire.....	124
Figure 48 : PPRMT Romainville.....	125
Figure 49 : Risques TMD.....	134
Figure 50 : Classement sonore des voies, Préfecture de Seine-Saint-Denis.....	135
Figure 51 : Cartes du classement sonore des infrastructures du département, source : DDT93.....	135
Figure 52 : Carte des valeurs limites - Bruit ferroviaires, PPBE Est Ensemble.....	142
Figure 53 : Cartographie des pollutions lumineuses sur le territoire d'Est Ensemble (Carte ayant une vocation informative et ne constituant pas une donnée incontestable) @ Association AVEX.....	146
Figure 54 : Bilan des actions de sensibilisation à la prévention dans le cadre du PLPD.....	153
Figure 55 : Installation d'une déchetterie mobile, source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, 2016.....	157
Figure 56 : Dépôts sauvages Romainville, Biotope Janvier 2018.....	157
Figure 57 : Synthèse des valeurs réglementaires et d'objectifs en vigueur pour les principaux polluants atmosphériques (source : AirParif).....	165
Figure 58 : Indice CitéAIR en 2013 et 2017 : nombre de jours selon le niveau de l'indice de qualité de l'air (source : AirParif).....	166
Figure 59 : Répartition par secteur des principaux polluants en 2015, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015.....	167
Figure 60 : Bilan et répartition des émissions de dioxyde d'azote en 2017 (source : AirParif).....	168
Figure 61 : Bilan et répartition des émissions de particules fines de type PM2.5 en 2017 (source : AirParif).....	169
Figure 62 : Bilan et répartition des émissions de benzène en 2017 (source : AirParif).....	169
Figure 63 : Bilan et répartition des émissions d'ozone en 2017 (source : AirParif).....	170
Figure 64 : Evolution des consommations énergétiques finales par secteur d'activité depuis 2005, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015.....	171
Figure 65 : Flus énergétique en GWh annuels.....	173

Figure 66 : Usage des consommations résidentielles en 2015, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015.....	173
Figure 67 : Répartition des résidences principales d'Est Ensemble en 2014 selon l'année de construction (source : INSEE) .....	175
Figure 68 : Localisation des bâtiments en fonction de leur date de construction (source : Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable).....	175
Figure 69 : Estimation de la part des ménages en précarité énergétique, PLH Est Ensemble.....	176
Figure 70 : Vulnérabilité énergétique liée au logement, DRIEA.....	177
Figure 71 : Potentiel des énergies renouvelables du territoire d'Est Ensemble d'après les calculs de gisement (source : PCAET).....	180
Figure 72 : Démonstration de 2004 de 3 éoliennes à la maison du Parc de Bobigny (source : ARENE Île-de-France) .....	180
Figure 73 : Ensoleillement annuel en France (source : www.meteo10.com). .....	182
Figure 74 : Répartition du nombre de panneaux solaires photovoltaïques dans le territoire (source : PCAET, 2014) .....	182
Figure 75 : Potentiel pour l'implantation de centrales solaires (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable) .....	183
Figure 76 : Potentiel solaire brut (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable) .....	183
Figure 77 : Potentialité d'équipement en pompes à chaleur (géothermie très basse énergie) (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable).....	185
Figure 78 : Potentiel géothermique brut très basse énergie (source : BRGM, Géothermie-Perspectives) .....	185
Figure 79 : Potentiel technico-économique de développement de la géothermie sur aquifères superficiels (très basse énergie) des communes du territoire (sources : DRIEE, Conseil Régional IDF, BRGM ; PCAET d'Est Ensemble).....	186
Figure 80 : Bâtiments favorables pour la récupération de la chaleur fatale (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable).....	187
Figure 81 : Réseaux de chaleur existants et potentiel de développement (source : contrat de développement territorial).....	189
Figure 82 : Communes favorables au développement des réseaux de chaleur géothermiques (Sources : DRIEE, Conseil Régional IDF, BRGM ; PCAET d'Est Ensemble).....	191
Figure 83 : Synthèse des ressources énergétiques locales (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable) .....	192
Figure 84 : Profil des températures à 2 mètres pour une nuit de canicule de type été 2003 (source : Météo-France).....	193
Figure 85 : Thermographie aérienne, CD 93 .....	194
Figure 86 : Densité du bâti (source : DGFIP, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris) .	195
Figure 87 : Exemples de préconisations en faveur de la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain (source : AEU du PLU de Saran).....	196
Figure 88 : La place Jean Jaurès à Montreuil (source : Biotopie, mars 2018) .....	196
Figure 89 : Emissions de GES par secteur dans le territoire d'Est Ensemble en 2012 (source : PCAET d'Est Ensemble) .....	198

Figure 90 : Répartition des actifs habitant Est Ensemble selon leur mode de déplacement domicile-travail en 2014 (source : INSEE, 2014) .....	198
Figure 91 : Nombre de voitures par ménage dans Est Ensemble en 2014 (source : INSEE, 2014) .....	199
Figure 92 : Accessibilité aux stations de transport collectif du réseau ferré en 2014 et en 2030 (source : PDL d'Est Ensemble) .....	200
Figure 93 : Répartition des actifs habitant Est Ensemble selon leur lieu de travail en 2014 (source : INSEE, 2014) .....	200
Figure 94 : Répartition des aménagements cyclables et secteurs favorables à l'usage du vélo (source : PDL d'Est Ensemble, 2014) .....	202
Figure 95 : Mixité fonctionnelle du territoire – écart à la moyenne (source : DGFIP, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris) .....	203
Figure 96 : Projections climatiques parisiennes en 2100 par rapport au climat actuel (source : Météo-France).....	204

# TABLE DES CARTES

Carte 1 : Topographie.....	12
Carte 3 : Géologie.....	15
Carte 4 : Unités paysagères.....	17
Carte 5 : Monuments historiques.....	35
Carte 6 : Sites inscrits et sites classés.....	37
Carte 7 : Synthèse des enjeux paysagers.....	41
Carte 8 : Natura 2000 et APPB.....	48
Carte 9 : Zonage d'inventaire du patrimoine naturel.....	54
Carte 10 : Enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE.....	58
Carte 11 : Périmètres des SAGE.....	59
Carte 12 : Zones humides identifiées par le SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer.....	60
Carte 13 : Zones humides du SAGE Marne Confluence.....	61
Carte 14 : Synthèse des enjeux du patrimoine naturel.....	89
Carte 15 : Périmètre de protection du captage d'eau potable (source : IGN (BD TOPO), DRIEE Ile-de-France).....	98
Carte 16 : Synthèse des enjeux de la ressource en eau.....	109
Carte 17 : Aléa remontée de nappe phréatique, source : Biotope 2018.....	116
Carte 18 : Aléa retrait et gonflement d'argiles, source : Biotope2018.....	119
Carte 19 : Installations classées pour l'environnement (ICPE), source : Biotope 2018.....	130
Carte 20 : Nuisance sonore, Zones de dépassement des valeurs limites, source : Biotope 2018.....	140
Carte 21 : Nuisance sonore, intensité d'exposition au bruit, source : Biotope 2018.....	141
Carte 22 : Nuisances sonores, Zonages du PPBE Est Ensemble 2014-2015, source : Biotope 2018...	144
Carte 23 : Recensement des sites BASIAS et BASOL, source : Biotope 2018.....	151

# TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Monuments historiques inscrits ou classés .....	30
Tableau 2 : Sites inscrits et classés .....	36
Tableau 3 :Espèces ayant été à l'origine de la désignation du site Natura 2000 .....	43
Tableau 4 : Définition des classes de zones humides déterminées par la DRIEE Ile-de-France .....	57
Tableau 5 : Surface communale et population (INSEE 2014), Surface à caractère naturel (MOS-URBAN-ECOSCOPI) .....	67
Tableau 6 : Richesse spécifique par groupe sur le territoire – Source : ODBU .....	69
Tableau 7: Bilan de la distribution d'eau potable sur le territoire .....	95
Tableau 8 : Synthèse sur les STEP .....	104
Tableau 9 : Dates et nombres d'arrêtés de catastrophe naturelle sur les communes d'Est Ensemble – Sources : Géorisques, 12/03/2018 .....	113
Tableau 10 : Type de risque mouvement de terrain par commune .....	117
Tableau 11 : Nombre d'ICPE sur les communes d'Est Ensemble – Source : Géorisques (25/01/18)..	129
Tableau 12 : risque de TMD sur le territoire par type de transport.....	132
Tableau 13 : pourcentage de population de la commune soumise à des niveaux de seuils dépassant les seuils limites (bruit routier).....	143
Tableau 14 : Sites BASIAS sur le territoire d'Est Ensemble – Source : Géorisques - BRGM (25/01/18) .....	148
Tableau 15 : Sites BASOL sur le territoire d'Est Ensemble – Source : Géorisques - BRGM (25/01/18) .....	149
Tableau 16 : Bilan et évolution des consommations d'énergies finales en 2012 et 2015 dans l'EPT Est Ensemble (source : AirParif) .....	172

# MILIEU PHYSIQUE

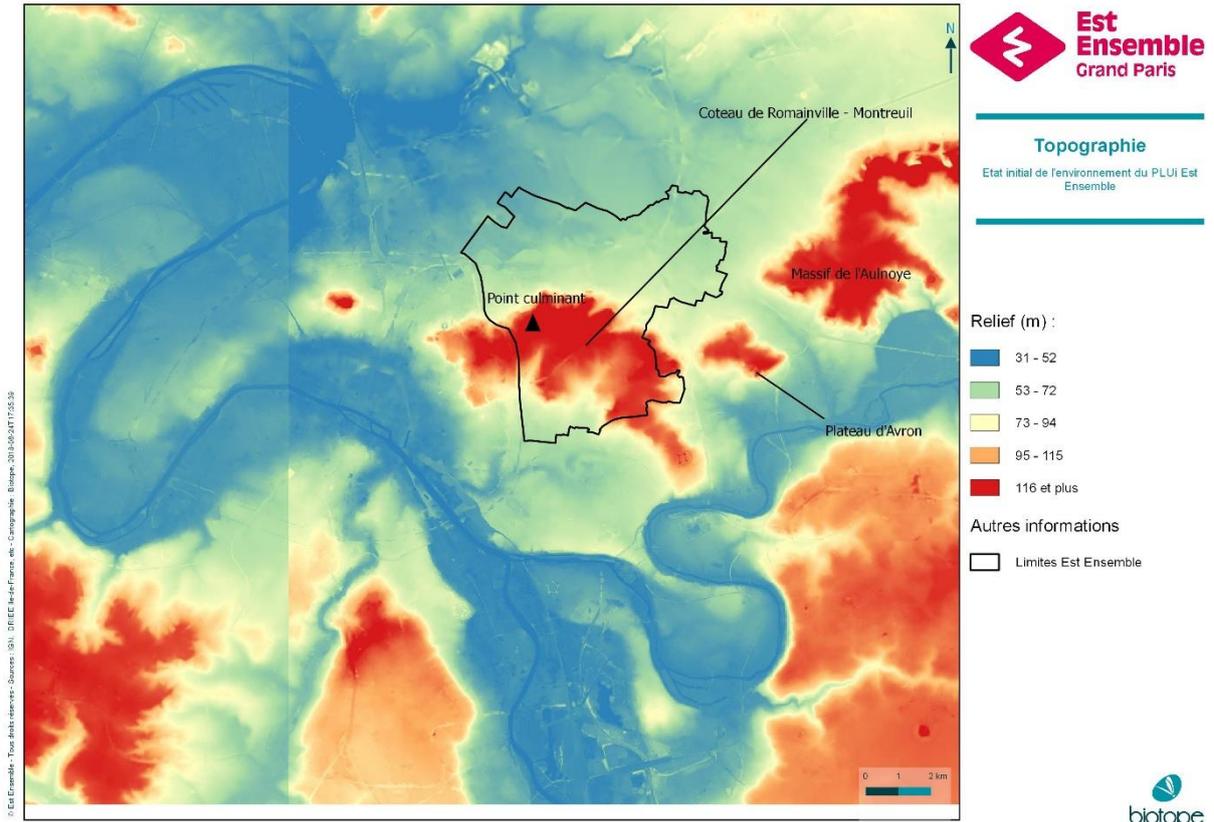
## UNE TOPOGRAPHIE DOMINEE PAR LE COTEAU ROMAINVILLE - MONTREUIL

Le relief d'Est Ensemble repose sur l'élément central que forme le coteau de Romainville-Montreuil. Cette principale émergence, qui se poursuit à l'est par le Plateau d'Avron et le Massif de l'Aulnoye, décrit de fait un territoire s'organisant sur 2 versants : un Versant Nord qui s'étend vers la plaine de France, et un Versant Sud qui surplombe le Val de Marne. Le relief du territoire est marqué par les buttes témoins de Romainville-Rosny véritables belvédères correspondant aux anciennes carrières d'argiles et de gypse.

Le point culminant du territoire se trouve sur la commune des Lilas, aux alentours de 125m. Le point bas du territoire d'étude à l'extrême Nord-Ouest, sur la commune de Pantin, à 39m. Sur la partie Sud, la déclivité est également marquée, avec un point bas aux alentours de 60 mètres sur la commune de Montreuil. Cette topographie présente un intérêt particulier dans la Métropole, du point de vue paysager, permettant notamment une lecture du grand paysage métropolitain et des points de vue panoramiques exceptionnels.

À une échelle plus fine, le relief est ponctué de nombreux petits reliefs générés par les aménagements urbains et les infrastructures de transport présentant de nombreuses zones de déblai et de remblai générant une multitude de talus qui ont eu pour conséquence première de modifier le paysage et de le fractionner.

La topographie naturelle de la zone d'étude a largement été modifiée par des aménagements s'appuyant sur un principe de plateformes liées aux urbanisations successives (notamment les corniches des forts), ainsi que par l'aménagement du Canal de l'Ourcq.



Carte 1 : Topographie

## UN CLIMAT TEMPERE OCEANIQUE

La station météorologique de référence et celle du Bourget par laquelle les principales caractéristiques climatiques ont été appréhendées à partir des données relevées sur l'année 2018.

Le territoire d'Est Ensemble bénéficie d'un climat de type tempéré océanique, quelque peu altéré par des influences continentales (éloignement du littoral). Humide aux saisons intermédiaires, les hauteurs de précipitations de fin de printemps et de l'été sont rehaussées par des orages plus fréquents qu'en climat océanique franc. Les hivers sont quant à eux modérés. A noter que le relief est trop peu marqué pour avoir une influence sensible sur le climat local.

Les températures sont douces, avec une température moyenne annuelle de 13,1°C. Tout au long de l'année, les températures restent modérées. Elles varient entre un minimum de -2,8°C en décembre, et un maximum de +32,7°C en juillet.

Le territoire d'Est Ensemble est soumis à un climat océanique dégradé. Les précipitations sont assez fréquentes mais généralement assez faibles.

La moyenne interannuelle des précipitations est d'environ de 607 mm pour 113 jours de pluie par an. Les mois de juillet, octobre et décembre sont les plus pluvieux (moyenne mensuelle supérieure à 55 mm), et les mois de janvier, février, mars, avril et septembre les moins pluvieux (pluviométrie inférieure à 50 mm). Le nombre de jours de précipitations supérieures à 10 mm est de 16 par an.

L'analyse de la pluviométrie en Seine-Saint-Denis sur les dernières décennies (analyse statistique réalisée sur les années 1977 à 2004) permet d'estimer que l'abattement des 8 premiers millimètres de chaque événement pluvieux représente, en volume, 80 % de la pluviométrie annuelle.

Avec un ensoleillement moyen de l'ordre de 1 766 h/an, Est Ensemble présente une moyenne d'ensoleillement inférieure à la moyenne nationale (1 850 h/an). Le maximum d'ensoleillement a lieu en juillet (280,8h) et le minimum en décembre (33,5h).

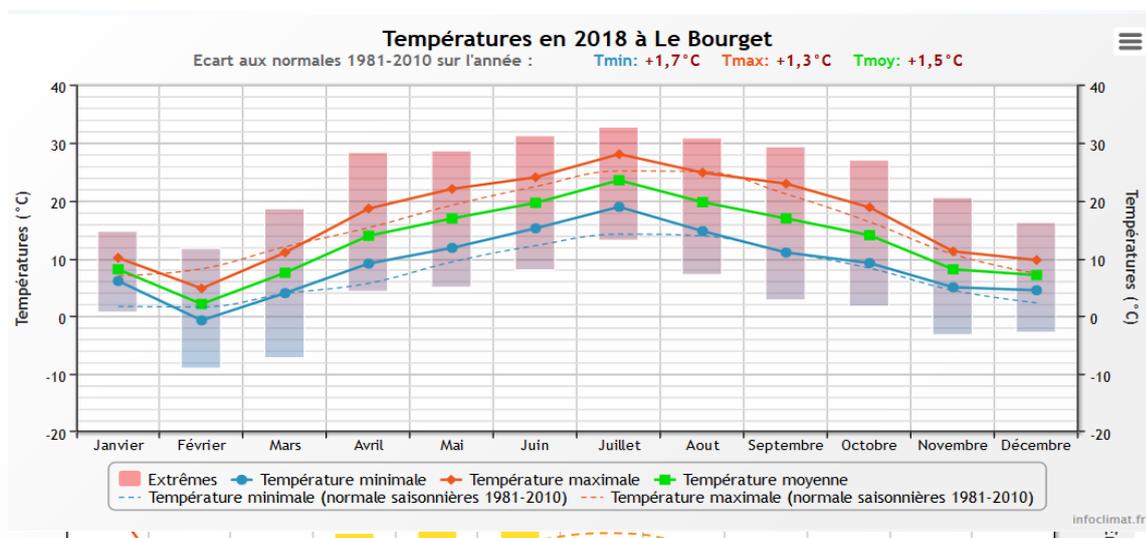


Figure 2 : Température sur l'année 2018, source : infoclimat.fr, station Le Bourget

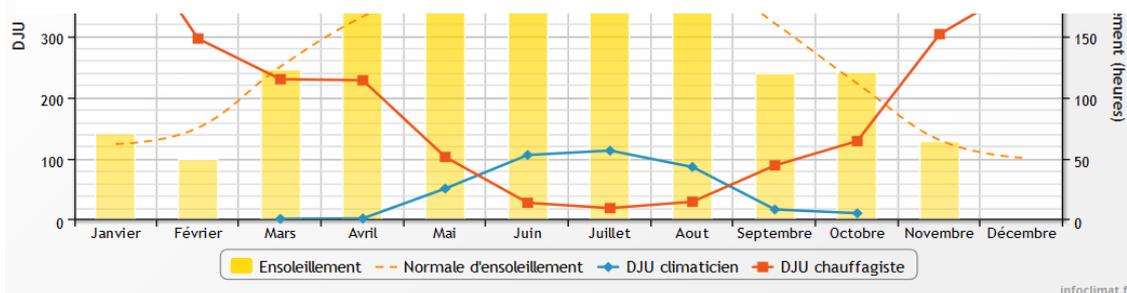


Figure 1 : Ensoleillement sur l'année 2017, source : infoclimat.fr, station Le Bourget

## UNE GEOLOGIE TRADUISANT L'IMPORTANTE EROSION FLUVIALE

La formation géologique du territoire traduit l'importante érosion fluviale de la Seine et de la Marne : Les formations géologiques affleurantes sont principalement de nature sédimentaire :

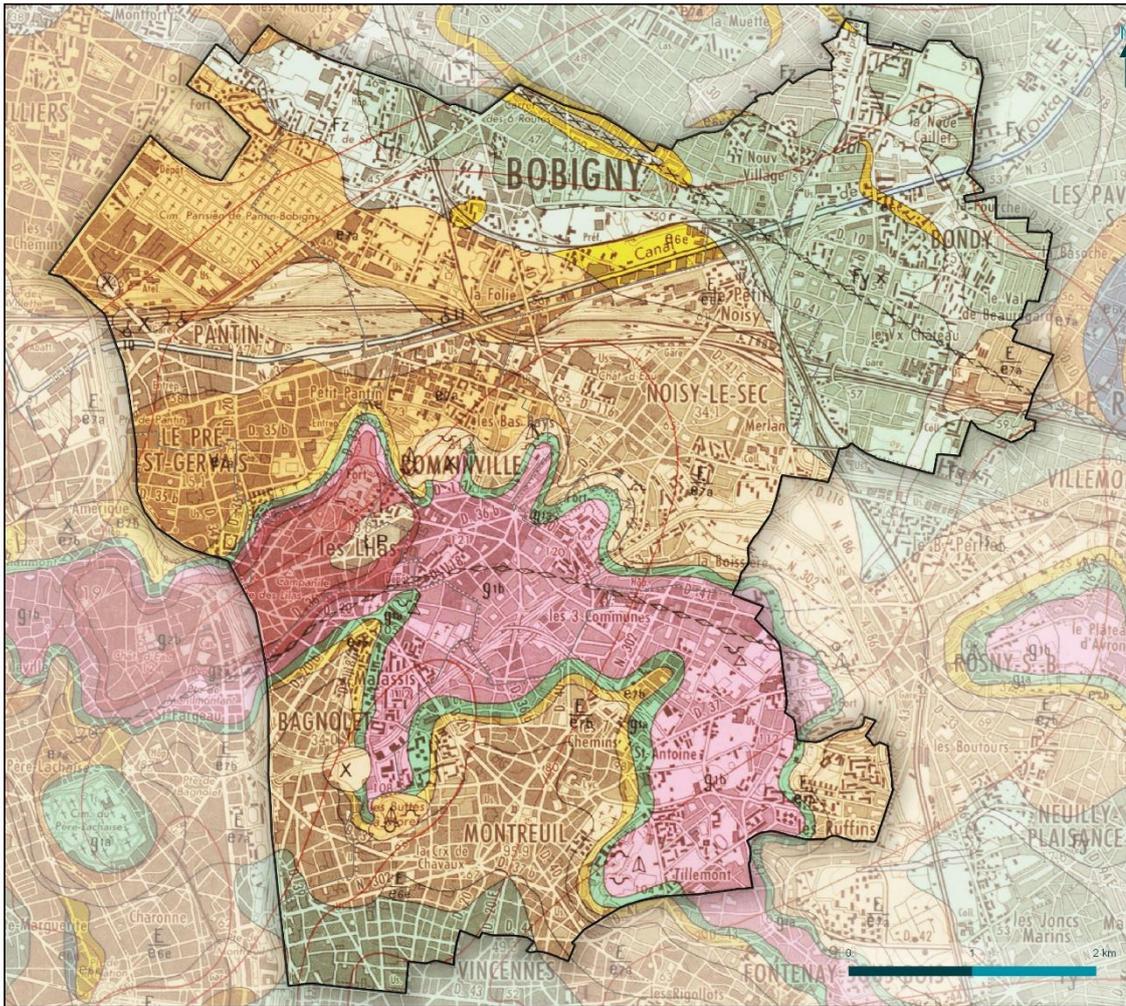
- Au centre, sur le plateau affleure le travertin de Brie ou calcaire de Brie (calcaire du Sannoisien supérieur très perméable) qui forme une surface structurale plus ou moins érodée recouverte de limons. Des sables et des grès recouvrent la partie Ouest de la colline de Romainville, du Fort de Romainville à la Porte des Lilas, se prolongeant sur la ville de Paris. Le travertin repose sur les argiles vertes (du Sannoisien inférieur) de 5 à 6 m d'épaisseur sur le plateau et de 2 à 5 m sur le versant. L'argile verte caractérisée par son imperméabilité explique la présence de la nappe du travertin. L'argile verte affleure sur les rebords du plateau.
- Cette formation est entourée par une bande de marnes à huîtres qui affleure sur les coteaux au Nord et au Sud. Ce matériau est très sensible aux variations d'eau et est donc susceptible d'engendrer des mouvements de terrains. En pied de coteau, ces marnes se transforment en marnes supra-gypseuses (marnes de Pantin et d'Argenteuil), qui présentent des phénomènes de dessiccations (dissolution du gypse au contact de l'eau) et localement une abondance de gypse. Elles reposent sur les marnes d'Argenteuil qui sont plus imperméables. Les marnes de Pantin sont aquifères.
- Des alluvions (composées de bancs de sables plus ou moins grossiers mélangés à des limons, argiles, et feldspath) composent les parties basses du territoire, et en particulier au Nord-est sur le territoire de Bondy. Il s'agit de vastes formations déposées par les cours d'eau aux différents stades de l'évolution morphologique du relief.
- Les formations affleurantes sont par endroits recouvertes par des remblais : il s'agit de matériaux très hétérogènes composés de mélange de terre végétale, matériaux divers, corps de chaussée et gravats, souvent mal connus.

Le secteur est également caractérisé par la présence de bancs de gypse affleurant qui ont été exploités dans des carrières souterraines et à ciel ouvert du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle. A titre d'exemple, la colline de Romainville est formée de calcaires, marnes et d'argiles constituant une butte témoin, qui permet de retracer l'histoire des dépôts sédimentaires successifs avant l'action de l'érosion. Cette composition géologique particulière et l'histoire des carrières inhérente, en font aujourd'hui un terrain propice aux risques naturels de mouvement de terrain avec parfois des secteurs inaccessibles.

**Géologie**

Etat initial de l'environnement du PLU Est Ensemble

- Remblais, sans indication du substrat
- Remblais sur alluvions anciennes
- Remblais sur e7b
- Eboulis sur Fx
- Eboulis sur e7a
- Eboulis sur e7b
- Eboulis sur e6e
- Eboulis sur Fy-e6
- Alluvions modernes
- Limons des plateaux
- Alluvions anciennes
- Alluvions anciennes
- Marnes à Huîtres (Stampien moyen)
- Calcaires de Brie
- Marnes vertes et glaises à Cyrènes (Stampien inférieur)
- Marnes supragypseuses (Bartonian supérieur)
- Marnes et Marnes du gypse



© Est Ensemble - Tous droits réservés. Sources : IGN, DRIEE Ile-de-France etc. Cartographie : Biotope, 2016-08-01 17:20:11

- Sables de Fontainebleau, sables gréseux (Stampien moyen)
- Marnes à Pholadomyes, gypse 4e Masse, Sables de Monceau
- Calcaire de St-Ouen
- Bartonien supérieur, Ludien supérieur : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil
- Bartonien supérieur, Ludien moyen et inférieur : Masses et marnes du gypse
- Colluvions polygéniques (marno-gypseuses)
- Limons des plateaux
- Limons des plateaux sur argile, meulière et calcaire
- Alluvions actuelles ou subactuelles
- Alluvions anciennes : Basse terrasse : 10-15m
- Stampien inférieur "Sannoisien" : Formation de Brie (Argile, meulière et calcaire)
- Stampien inférieur "Sannoisien" : Marnes vertes, glaises à Cyrènes

Carte 2 : Géologie

## A RETENIR POUR LE MILIEU PHYSIQUE

### *Enjeux :*

- Une topographie marquée au sein du bassin parisien (corniche des Forts), mais remodelée par l'homme à une échelle fine.
- Des contraintes principalement liées aux ruptures provoquées par les infrastructures de transports (déblais et remblais)
- Une météo typique de la région parisienne, mais modifiée par la géographie du territoire :
- Par la végétation favorisant la limitation du phénomène d'ICU (enjeu de « climatisation » du territoire et de la capitale)

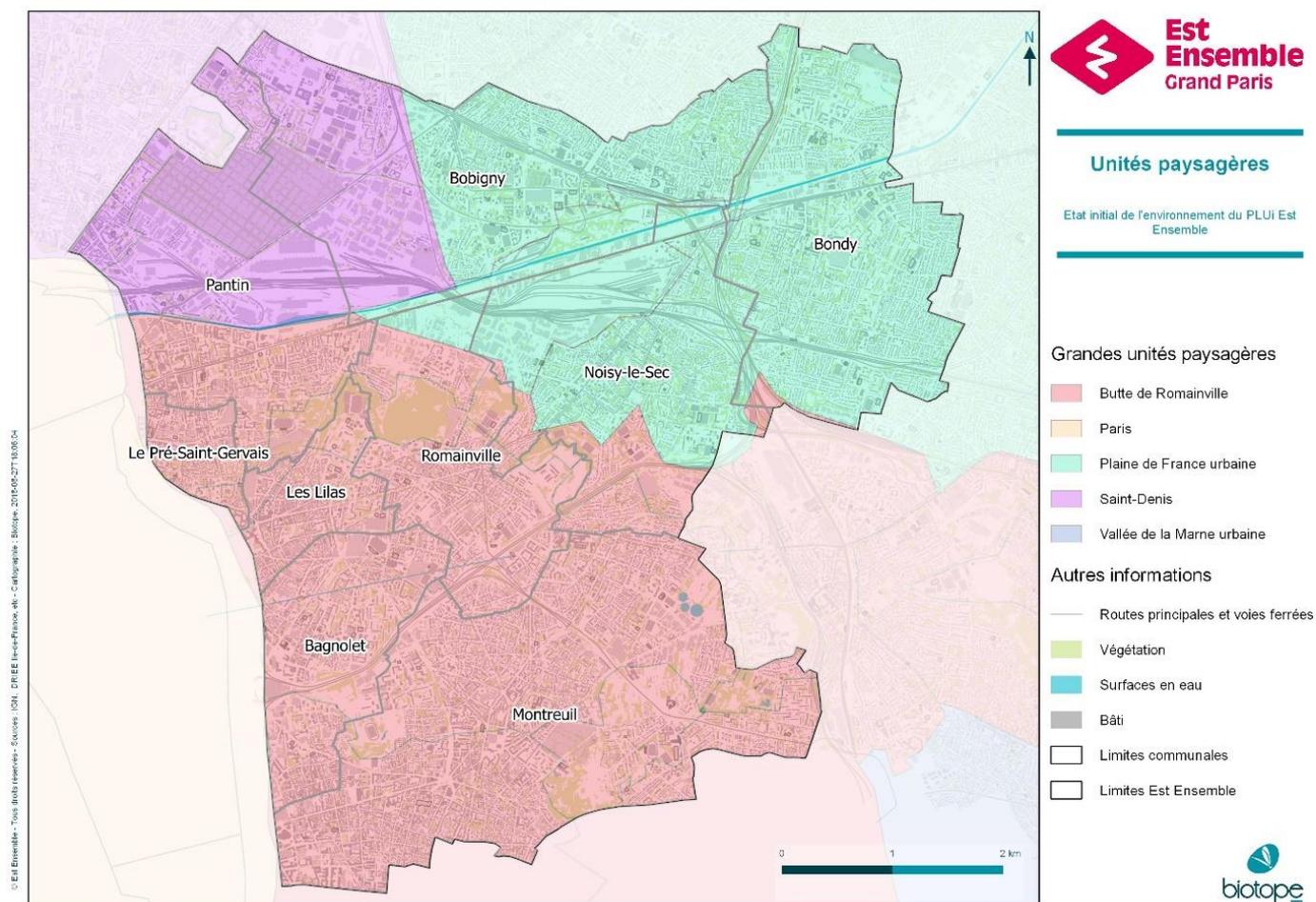
# PATRIMOINE PAYSAGER

## LES UNITES PAYSAGERES

Le découpage des unités paysagères d'Île-de-France se décompose comme suit : 12 pays<sup>1</sup>, 110 grandes unités et 901 petites unités. Ce découpage permet de mettre en lumière les grandes caractéristiques du territoire avec des limites nettes bien que les transitions entre unités soient bien plus nuancées.

Est Ensemble fait partie du pays « agglomération de Paris », qui est un pays de vallées, offrant des paysages de transition et de convergence. L'agglomération de Paris est un pays très urbanisé.

Ce pays peut ensuite être divisé en trois grandes unités différentes au sein du territoire : la « Butte de Romainville », la « Plaine de France urbaine », « Saint-Denis ». Ce découpage a été réalisé en catégorisant le paysage selon le relief et l'occupation du sol.



Carte 3 : Unités paysagères

<sup>1</sup> Le niveau des Pays découpe l'Île-de-France en quelques très grandes unités qui sont les pays traditionnels, débordant les limites de la région, basés sur de grandes plates-formes structurales et/ou de grands territoires historiques : Brie, Beauce, Vexin... Il permet une lecture à l'échelle régionale des différents paysages de l'Île-de-France. Source : Unités paysagères de la région d'Île-de-France, IAU, 2010

## La butte de Romainville

Ainsi, la « Butte de Romainville » représente le relief le plus important pour le territoire d'Est Ensemble et forme un point de repère dans le paysage. Précisons toutefois que certaines parties de ce site sont inaccessibles, notamment au nord, au regard des risques d'effondrement (lié à l'ancienne exploitation de carrière). Cependant, un projet d'aménagement et d'ouverture de ce secteur, l'Ile de Loisirs de la Corniche des Forts, est prévu à court/moyen termes. Cette butte prolonge les Buttes-Chaumont parisiennes. L'impact de cette butte sur le développement du territoire a été important, et notamment sur les voies ferrées qui ont dû la contourner par le nord. Son rebord nord offre de larges vues vers Paris, Saint-Denis et vers les aéroports du Bourget et de Roissy. La pente sud de la butte est plus douce mais permet néanmoins des vues vers la vallée de la Marne et vers le bois de Vincennes. Quelques espaces verts habitent les hauteurs de cette butte notamment les environs de la future Ile de Loisirs de la Corniche des Forts, le parc communal de Romainville au nord, ou le parc des Guilands au sud-ouest et le parc des Beaumonts au sud-est.

La Butte de Romainville se décompose ensuite via les six petites unités suivantes : « le Plateau de Bagnolet » au coeur, « la corniche des Forts de l'Est » et « Pantin » au nord, « les murs à pêches de Montreuil », la « Butte de Fontenay » et « Vincennes-Bas-Montreuil » au sud.

Le plateau de Bagnolet est marqué par la présence d'axe routier importants : l'autoroute 3 et l'autoroute 186. Le secteur est majoritairement résidentiel entre petites maisons et grands ensembles.

La corniche des Forts de l'Est marque une rupture dans le relief. C'est cette rupture qui a entraîné l'installation de plusieurs forts. De nombreux espaces verts ponctuent cette petite unité paysagère.

La petite unité paysagère de Pantin est très influencée par la proximité immédiate de Paris. L'habitat est dense et les rues globalement étroites. Les industries des bords de l'Ourcq laissent place à un habitat de standing.

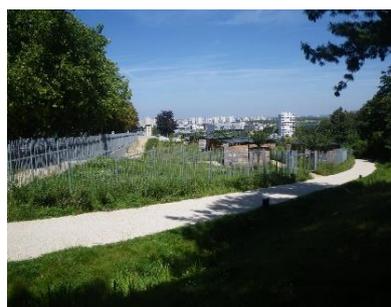
La petite unité paysagère des murs à pêches de Montreuil est marqué par la présence du parc des Beaumonts et des murs à pêches qui témoignent du passé horticole du secteur.

La butte de Fontenay est ponctuée de petites maisons implantées en limite de parcelle, sur rue de telle sorte que les jardins en lanières habillent les pentes de la butte.

La petite unité paysagère de Vincennes-Bas-Montreuil, à l'instar de Pantin, subit l'influence de Paris, l'habitat y est dense, des rues étroites.



*Mur à pêche de Montreuil  
(source Biotope 2018)*



*Vue depuis la Corniche des  
forts et ses jardins partagés en  
bordure (source Biotope 2018)*



*Vue vers l'ouest depuis le parc  
de Guilands à l'ouest de  
Montreuil (source : EE contrat  
de développement territorial)*

*Figure 3 : Mur à pêche de Montreuil, Vue depuis la Corniche des forts et ses jardins partagés en bordure, Vue vers l'ouest depuis le parc de Guilands à l'ouest de Montreuil*

### **Éléments de synthèse :**

**Atout :** Des points de vue depuis la butte

**Faiblesse :** Des vues limitées par la fermeture des paysages

**Menace :** La fermeture des vues notamment en raison de la densification de la végétation (à mettre en perspective avec les enjeux de maintien de la biodiversité)

## ***La Plaine de France***

La « Plaine de France urbaine » est marquée par la présence du canal de l'Ourcq et des voies ferrées. L'installation de ces infrastructures a entraîné la création d'ensembles industriels longeant le canal, la voie ferrée et les routes nationales. Cette grande unité est aussi marquée par la présence des grandes tours de Bondy et de Bobigny.



*Voies ferrées, tour radio de Romainville visible en arrière-plan (source : Biotope 2017)*



*Canal de l'Ourcq à Bobigny (source : Biotope 2017)*



*Tours à Bobigny (source : Biotope 2017)*

*Figure 4 : Voies ferrées, tour radio de Romainville visible en arrière-plan, Canal de l'Ourcq à Bobigny, Tours à Bobigny*

Quant à la Plaine de France urbaine, elle se décompose en trois petites unités : « Aulnay » à l'est et au sud, la « Gare de triage de Noisy » au cœur et « Drancy » au nord.

Sur le territoire d'Ensemble Est la petite unité paysagère d'Aulnay est scindée en deux parties par l'autoroute 3. De manière générale le paysage est composé de nombreuses petites maisons pavillonnaires.

La petite unité paysagère de la gare de triage de Noisy est marquée, comme son nom l'indique par la gare de triage. Cet élément paysager fort ainsi que les entrepôts créent une ambiance industrielle et artificialisée importante.

Le paysage de la petite unité paysagère de Drancy sur la commune de Bobigny est à la fois un paysage pavillonnaire au nord de l'A86 et un paysage de grands ensembles au sud.

### **Éléments de synthèse :**

**Atout :** Des paysages facilement perceptibles depuis les infrastructures de transport

**Faiblesse :** Des axes de communications principalement axés est/ouest formant une barrière aux déplacements doux nord/sud

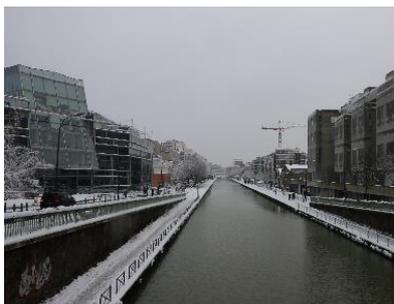
**Menace :** La fragmentation du paysage

## Saint-Denis

La grande unité paysagère de « Saint-Denis » est fortement industrialisée au sein d'Est Ensemble. Il s'y trouve le technicentre est-européen, les halles de Pantin, la zone industrielle Les Vignes et le parc interdépartemental des sports. Le cimetière parisien de Pantin occupe également une superficie non négligeable. La commune de Pantin accueille un habitat de plutôt bonne qualité et le long du canal de l'Ourcq s'égrène un bâti varié : des bureaux, de l'habitat et quelques rares petits entrepôts qui subsistent. Cette portion du canal est un lieu de promenade et de déplacement doux.



Mairie de Pantin (source : Biotope 2017)



Canal de l'Ourcq à Pantin (source : Biotope 2017)



Zone industrielle Les Vignes à Bobigny (source : google)

Figure 5 : Mairie de Pantin, Canal de l'Ourcq à Pantin, Zone industrielle Les Vignes à Bobigny

La grande unité de Saint-Denis se décompose en trois petites unités : le « cimetière de Pantin » au cœur, « Aubervilliers » au nord et la « Gare de triage de Pantin » au sud.

Le cimetière de Pantin est un cimetière très étendu (le plus grand cimetière de France) aménagé selon un plan orthogonal.

Le paysage d'Aubervilliers dans le périmètre d'Est Ensemble est fait de grands immeubles, de centres commerciaux et des bâtiments liés à l'université.

La gare de triage de Pantin offre des ambiances très industrielles au même titre que la gare de triage de Noisy. Aux voies ferrées s'accolle la zone industrielle des Vignes.

### **Éléments de synthèse :**

**Atout :** des transports et infrastructures bien développées permettant la découverte du paysage, un bâti de qualité et une appropriation des bords du canal de l'Ourcq par les usages doux.

**Faiblesse :** Des ambiances très industrielles au nord contrastant avec les bords de l'Ourcq près de la gare RER.

**Menace :** Une rupture entre les paysages au nord de la ligne RER (industriels) et ceux au sud (paysages urbains de qualité)

# LES ENTREES DE VILLES

Les moyens de communication sont diversifiés au sein du territoire d'Est Ensemble. Les entrées de villes seront abordées par typologie d'entrée, en distinguant les entrées routières des entrées ferroviaires, et entrées fluviales.

## Les entrées routières

<p><b>Le pont de Bondy, A3, A86, N3</b></p>	<p>L'échangeur aux limites communales de Bobigny, Noisy-le-Sec et Bondy, constitue un des nœuds routiers les plus importants. L'entrée de ville est peu qualitative. De nombreuses voitures empruntent ce carrefour (mais aussi l'échangeur un peu plus au sud) tous les jours. Le piéton n'y trouve que peu sa place. L'autoroute 3 passant en aérien dans ce secteur a une forte prégnance visuelle.</p>
	
<p><b>L'entrée au sud-est de Noisy-le-Sec, A3, A86</b></p>	<p>L'entrée après l'échangeur au sud-est de Noisy-le-Sec entre l'A3 et l'A86 est une entrée très routière avec de nombreux panneaux publicitaires. Du côté de Noisy-le-Sec, des plantations d'arbres habillent cette avenue la rendant plus accueillante. Ici, les relations visuelles entre Noisy et Bondy sont très difficiles, les autoroutes 3 et 86 forment une barrière entre les deux villes. Bien que bordés de végétation la prégnance de ces autoroutes est forte.</p>
	

<p><b>La porte de Bagnolet, périphérique, A3</b></p>	<p>Cette entrée de Bagnolet est plutôt de bonne qualité au niveau de l'avenue Gambetta : peu de panneaux publicitaires sont présents, le terre-plein central est végétalisé. L'ambiance générale de l'entrée de ville s'accorde à l'activité qui s'y pratique : une activité tertiaire. Cependant en se penchant plus globalement sur le nœud routier que constitue la porte de Bagnolet, le paysage est caractérisé par un enchevêtrement de routes : le boulevard périphérique, ses voies d'accès, l'autoroute 3, etc... Le centre commercial se trouve ainsi comme pris en étau entre ces différentes voies. Un projet de requalification du secteur est en cours.</p>
--	---



<p><b>La porte des Lilas, périphérique, avenue de la porte des lilas, rue de Paris</b></p>	<p>La porte des Lilas offre une large percée visuelle dans la ville. De hauts bâtiments d'habitation bordent cette avenue en cohérence avec les échelles du site. Des alignements d'arbres ponctuent les pieds des bâtiments apportant une ambiance résidentielle contrastant avec la voirie large. Le passage en sous-terrain du boulevard périphérique limite l'impact visuel de la circulation sur ce secteur. Sur la dalle un espace vert a été réalisé accueillant promeneurs et familles.</p>
--	---



<p><b>La porte de Montreuil, périphérique</b></p>	<p>La porte de Montreuil est une porte où la place de la voiture est importante. En effet le giratoire au-dessus du périphérique, bien que situé hors du périmètre de Est Ensemble, est entièrement dédié à la voiture. En se rapprochant de Montreuil la place du piéton</p>
---	---

ue, avenue de la porte de Montreuil, et rue de Paris	devient plus importante, les chaussées deviennent plus étroites. Un projet de requalification est en cours sur le secteur.
--	--



La porte de Pantin, RN3	La porte de Pantin est un nœud de circulation important, que ce soit pour la circulation automobile (périphérique) ou pour les transports en commun. En effet des stations de bus, de métro et de tramway se situent dans ce secteur. Les avenues sont larges et malgré tout, largement dédiées à la voiture. En entrant dans Pantin les voies de circulation deviennent moins larges et les ambiances plus résidentielles.
-------------------------------	---



Entrée de Bondy depuis Pavillon- sous- Bois, N3	Cette entrée sur le territoire d'Est Ensemble depuis Pavillon-sous-Bois est très routière, très peu de place est laissée au piéton, la traversée de la nationale 3 est difficile et les trottoirs étroits. La place de la voiture est très importante où 2 voire 3 voies lui sont dédiées dans les deux sens de circulation. L'ambiance paysagère du secteur est industrielle et commerciale.
--	---



Porte de la  
Villette,  
RN2

La porte de laVillette est caarctérisée par le croisement du boulevard périphérique et de la nationale 2. L'ambiance paysagère est routière et peu qualitative. L'entrée de Pantin est constituée de bâtiments d'habitation accueillant des commerces au rez-de-chaussée même si l'ensemble du nœud est très industriel (voirie, voies ferrées, entrepôts, etc...).



## Les entrées ferroviaires

Les entrées ferroviaires sur le territoire se font par le RER. Ces entrées sont souvent peu qualitatives. Néanmoins dès la sortie de la station, une animation importante est présente dans la rue : passants, commerces, correspondances avec d'autres moyens de transport, etc. Ces entrées sont donc de bons axes de découverte bien qu'au prime abord, les gares soient peu accueillantes.

**L'entrée de Pantin** L'entrée de Pantin par le RER est relativement qualitative. Bien que la gare soit peu accueillante, dès la sortie, l'ambiance se dégageant des rues invite à la promenade. Le bâti y est de qualité et de petits commerces de proximité sont immédiatement accessibles. La mairie de Pantin est très proche (ici en arrière-plan de la photo) et présente une qualité paysagère indéniable. Entre Pantin et Noisy-le-Sec les vues depuis le RER sont larges, notamment vers la butte de Romainville.



Figure 6 : Entrée de Pantin par le RER, Biotope 2017

**L'entrée de Noisy-le-Sec** Cette entrée depuis le RER est moins qualitative que celle de Pantin. Plus éloignée de Paris et à proximité immédiate du canal de l'Ourcq, l'activité industrielle y est encore bien présente. L'influence des grands axes (routiers ferroviaires et fluvial) se fait ressentir dans le paysage et dans les activités. Le bâti est de moindre qualité. La présence du tramway permet de rejoindre rapidement le centre-ville de Bobigny et ses paysages de grands ensembles et d'urbanisme sur dalle.



Figure 7 : Entrée de Noisy-le-Sec par le RER, Biotope 2017

**L'entrée de Bondy** Cette entrée sur le territoire de Bondy est une entrée bien aménagée et accueillante. A proximité immédiate de la sortie du RER se trouve un petit centre commercial et une place est aménagée pour accueillir un marché.



Figure 8 : Entrée de Bondy par le RER, Biotope 2017

## Les entrées sur le territoire par le métro

Il existe 11 entrées de métro sur le territoire d'Est Ensemble, réparties sur les lignes 3, 5, 7, 9 et 11.

Ligne 3 : Gallieni,

Ligne 5 : Hoche, église de Pantin, Bobigny – Pantin – Raymond Queneau, Bobigny – Pablo Picasso,

Ligne 7 : Aubervilliers – Pantin – Quatre Chemins, Fort d'Aubervilliers

Ligne 9 : Robespierre, Croix de Chavaux, Mairie de Montreuil,

Ligne 11 : Mairie des Lilas

<p><i>Ligne Gallieni</i> 3 :</p>	<p>Cette station se situe au niveau de la porte de Bagnolet, nœud routier très important, et permet l'accès au centre commercial Bel Est.</p>	
<p><i>Ligne Hoche</i> 5 :</p>	<p>Cette station de métro se situe à l'ouest du territoire, à proximité de la porte de Pantin. La sortie de métro s'ouvre sur un axe très fréquenté par les voitures : L'avenue Jean Lolive. Le bâti bordant le boulevard est disparate : de hauts bâtiments de la fin du siècle dernier côtoient des petits immeubles à deux étages des années 50/60 ou un bâtiment de 6 étages de style Haussmannien.</p>	
<p><i>Ligne Eglise de Pantin</i> 5 :</p>	<p>Cette station donne également sur l'avenue Jean Lolive, on retrouve donc le caractère très routier de l'axe. Les ambiances y sont néanmoins plus aérées et ouvertes, le bâti est moins dense bien qu'également disparate.</p>	

<p><i>Ligne Bobigny Pantin Raymond Queneau</i></p>	<p>5 : Bien que le canal ne soit pas perceptible depuis la sortie de la station, cette dernière se trouve à proximité immédiate de l'Ourcq. L'ambiance est également routière avec deux voire trois voies par sens de circulation sur l'avenue de Paris. Des magasins de grande distribution sont présents (Leader Price).</p>	
<p><i>Ligne Pablo Picasso</i></p>	<p>5 : Cette station, située à Bobigny et le terminus de la ligne 5. Elle s'ouvre sur un nœud de transport en commun : de nombreuses lignes de bus ont un arrêt ici, ainsi que le tramway 1. Un petit centre commercial se situe à proximité et de nombreux immeubles d'habitation bordent l'ensemble.</p>	
<p><i>Ligne Aubervilliers Pantin Quatre Chemins</i></p>	<p>7 : Le passage en souterrain de la national 2 offre au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue Edouard Vaillant, un caractère plus urbain que routier. De nombreux restaurants et un cinéma sont installés autour de ce carrefour.</p>	
<p><i>Ligne 7 : Fort d'Aubervilliers</i></p>	<p>L'ambiance paysagère à la sortie de la station de métro est très routière se trouvant au croisement de la Division Leclerc et de l'avenue Jean Jaurès. Des grands immeubles d'une douzaine d'étages marque l'entrée d'Est Ensemble. Ces derniers sont entourés d'arbres.</p>	

<p><i>Ligne 9 : Robespierre</i></p>	<p>La station Robespierre est une station que l'on pourrait qualifier de « quartier ». En effet cette dernière s'ouvre sur une rue commerçante (boulangerie, épicerie, etc..)</p>	
<p><i>Ligne 9 : Croix de Chavaux</i></p>	<p>Cette entrée sur le territoire d'Est Ensemble offre une ambiance à la fois routière et urbaine. En effet, la place de la voiture y est importante mais des commerces sont présents.</p>	
<p><i>Ligne 9 : Mairie de Montreuil</i></p>	<p>Cette sortie du métro 9 offre une ambiance urbaine directement sur la place de la mairie. Cafés, restaurant et divers commerces entourent la place.</p>	
<p><i>Ligne 11 : Mairie des Lilas</i></p>	<p>La sortie du métro 11 devant la mairie des Lilas est urbaine. La typologie de l'aménagement routier et des espaces public limite la place de la voiture et de nom</p>	

## Les entrées fluviales



Figure 9 : Canal de l'Ourcq entre Bobigny, Bondy et Noisy-le-Sec, Biotope 2017

Le canal de l'Ourcq, qui traverse le territoire d'est en ouest, forme un obstacle aux circulations du nord au sud mais reste néanmoins un axe de circulation. Il permet le transport de matériaux et de marchandises vers Paris mais aussi le transport de passagers et ce notamment en période estivale où des navettes de loisirs sont mises en place. Un cheminement piéton est également possible le long du canal en empruntant le chemin de halage. Bien qu'industriel, ce canal devient de plus en plus un lieu de loisirs.

En effet de nombreux sites d'intérêt jalonnent le canal de la Villette à Bobigny. Ceux situés sur le territoire d'Est Ensemble sont, entre autres, les grands moulins de Pantin, Le Centre National de Danse, le parc de la Bergère. Des parcours à vélo sont également proposés de Paris au parc de la Bergère, ainsi que des balades de découverte du *street art* ou encore plusieurs types de croisières.

- **Les paysages d'Est Ensemble sont des paysages très variés dont le premier élément déterminant est la présence de la butte de Romainville. La présence de ce relief a entraîné le passage des voies ferrées par le nord. Elle permet également des vues lointaines, que ce soit vers l'est parisien ou vers le nord et le sud. Elle forme également un point de repère important dans le territoire. Du fait de la topographie de la butte de Romainville, des espaces verts ont été conservés sur les versants de cette dernière offrant des espaces d'ouverture appréciables dans un contexte bâti dense.**
- **D'autres éléments marquent fortement le paysage : les voies ferrées et le canal de l'Ourcq. Ces éléments traversent le territoire d'est en ouest et sont à la fois un vecteur de découverte qu'un élément fragmentant les paysages. En effet les vues dynamiques créées pour les usagers du RER permettent de traverser 4 des 9 communes du territoire. Depuis ce RER est également visible la tour de radio de Romainville, marquant la présence de la Butte de Romainville dans le paysage. Cependant la largeur de l'emprise des voies ferrées est souvent importante et ces dernières ne sont franchissables qu'en quelques points, ce qui peut créer des effets de fragmentation des paysages. De la même manière, le canal de l'Ourcq est une voie de communication indéniable et de plus en plus dédiée aux circulations douces et aux loisirs. Néanmoins, il reste un obstacle à la continuité des paysages.**

# LE PATRIMOINE BATI

## *Monuments historiques classés ou inscrits*

Selon la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ces derniers peuvent quant à eux être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Un immeuble classé monument historique ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans l'accord préalable du ministre de la Culture et de la Communication.

Un immeuble inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans que le Directeur Régional des Affaires Culturelles n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au permis de construire du maire de la commune.

Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres. Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Un périmètre de protection adapté ou modifié peut se substituer au périmètre initial.

Les monuments historiques sont répartis sur 8 des 9 communes. Seule la commune de Bondy ne comporte pas de monument historique. Ces monuments sont liés à l'architecture religieuse, culturelle ou industrielle (Cf. tableau ci-dessous).

*Tableau 1 Monuments historiques inscrits ou classés*

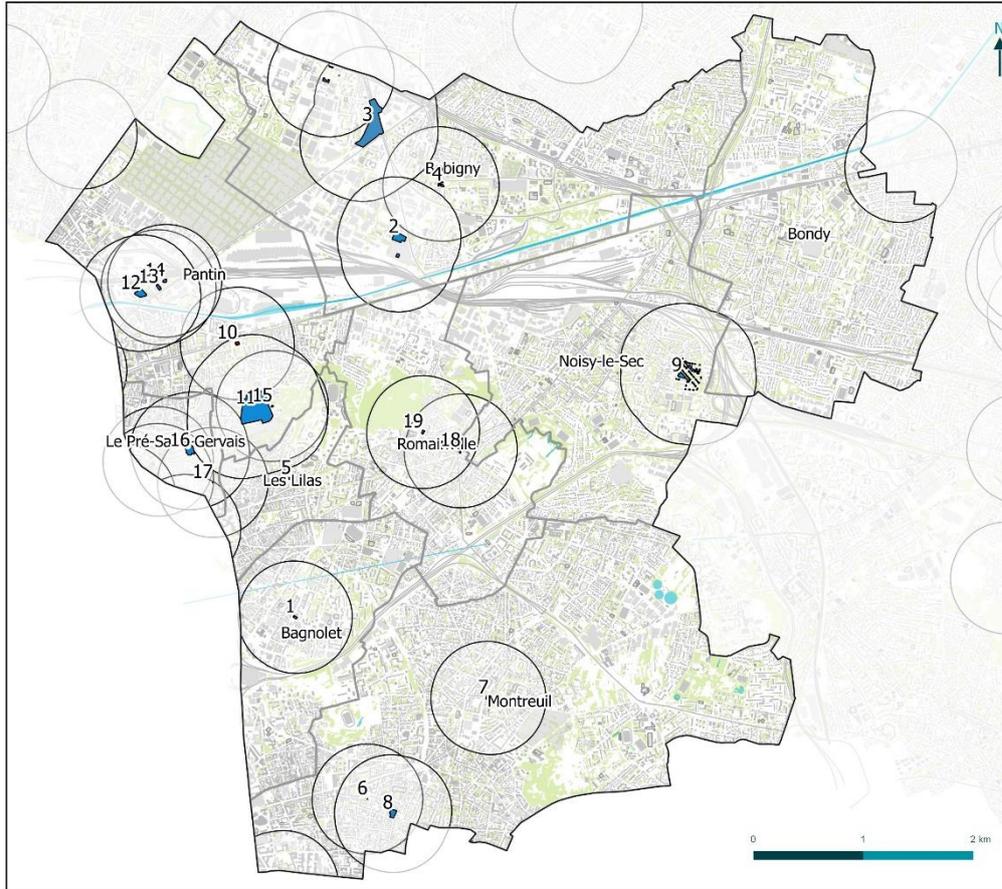
Libellé	Catégorie	Localisation	Protection	N°	
<b>Eglise Saint-Leu Saint-Gilles</b>	Architecture religieuse	Bagnolet   86 rue Sadi Carnot	Inscrit	1	
<b>Hôpital franco-musulman (ancien) mosquée et cimetière également connu sous le nom de l'Hôpital Avicenne</b>	Architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	Bobigny   125 rue de Stalingrad ; Bobigny   207 chemin des Vignes	Inscrit	2	

Libellé	Catégorie	Localisation	Protection	N°	
<b>Gare de la Grande Ceinture</b>	Génie civil	Bobigny   69 avenue Henri Barbusse	Partiellement inscrit	3	
<b>Bourse du travail</b>	Architecture de l'administration ou de la vie publique	Bobigny   place de la Libération ; Bobigny   avenue Jean Jaurès	Partiellement inscrit	4	
<b>Groupe scolaire Jaurès - Brossolette</b>	Architecture scolaire	Le Pré Saint- Gervais   34 avenue Jean Jaurès ; Le Pré Saint- Gervais   32 avenue Jean Jaurès	Inscrit	16	
<b>Regard du Trou Morin</b>	Génie civil	Le Pré Saint- Gervais   51 avenue Edouard Vaillant ; Le Pré Saint- Gervais   1 Cornettes (sente des)	Classé	17	

Libellé	Catégorie	Localisation	Protection	N°	
<b>Salle des fêtes</b>	Architecture de l'administration ou de la vie publique	Les Lilas   square Paul de Kock	Partiellement inscrit	5	
<b>Porcelainière Samson (ancienne)</b>	Architecture industrielle	Montreuil   17 rue de la Révolution	Partiellement inscrit	6	Non visible
<b>Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul du Haut-Montreuil</b>	Architecture religieuse	Montreuil   2 rue de Romainville	Classé	7	
<b>Studio cinématographique Albatros (ancien)</b>	Architecture de culture - recherche - sport - loisir	Montreuil   52 rue du sergent Bobillot ; Montreuil   rue du sergent Godefroy	Inscrit	8	
<b>Cité du Merlan</b>	Urbanisme	Noisy-le-Sec   avenue Général Leclerc	Inscrit	9	

Libellé	Catégorie	Localisation	Protection	N°	
<b>Eglise Saint-Germain</b>	Architecture religieuse	Pantin   24 place de l'Eglise	Classé	10	
<b>Ecole de plein air</b>	Architecture scolaire	Pantin   30 rue Méhul	Inscrit	11	
<b>Hôtel de ville</b>	Architecture de l'administration ou de la vie publique	Pantin   45 avenue du général Leclerc ; Pantin   avenue Edouard Vaillant ; Pantin   rue Sadie Carnot ; Pantin   rue de l'hôtel de ville	Inscrit	12	
<b>Piscine</b>	Architecture de culture - recherche - sport - loisir	Pantin   47 avenue du Général Leclerc	Inscrit	13	

Libellé	Catégorie	Localisation	Protection	N°	
<b>Usine des Eaux</b>	Architecture industrielle	Pantin   49 avenue du Général Leclerc	Partiellement inscrit	14	
<b>Folie de Romainville</b>	Architecture domestique	Pantin   57 rue Charles Auray ; Pantin   impasse de Romainville	Partiellement inscrit	15	
<b>Cinéma Le Trianon</b>	Architecture de culture - recherche - sport - loisir	Romainville   1 rue Etienne Dolet ; Romainville   place Carnot	Inscrit	18	



### Monuments historiques

Etat initial de l'environnement du PLU Est Ensemble

#### Monuments historiques

- Classé
- Inscrit
- périmètre de protection (500m)

#### Autres informations

- Routes principales et voies ferrées
- Végétation
- Surfaces en eau
- Bâti
- Limites communales
- Limites Est Ensemble

© Est Ensemble - Tous droits réservés - Sources : IGN, DRIEE Ile de France, etc. Cartographie : Biotope, 2018/09/20/1502-41

Carte 4 : Monuments historiques

## Les sites classés ou inscrits

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général. Le classement ou l'inscription d'un site au titre de la loi du 2 Mai 1930 (codifiée par les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement) constitue donc la reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver.

Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que son inscription en s'avérant plus contraignante. Ainsi sur un site classé, tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du Ministre ou du Préfet après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages ou la Commission Supérieure des Sites.

Sur un site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux ou travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La décision d'inscription ou de classement et le plan de délimitation du site sont reportés au POS/PLU du territoire concerné en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

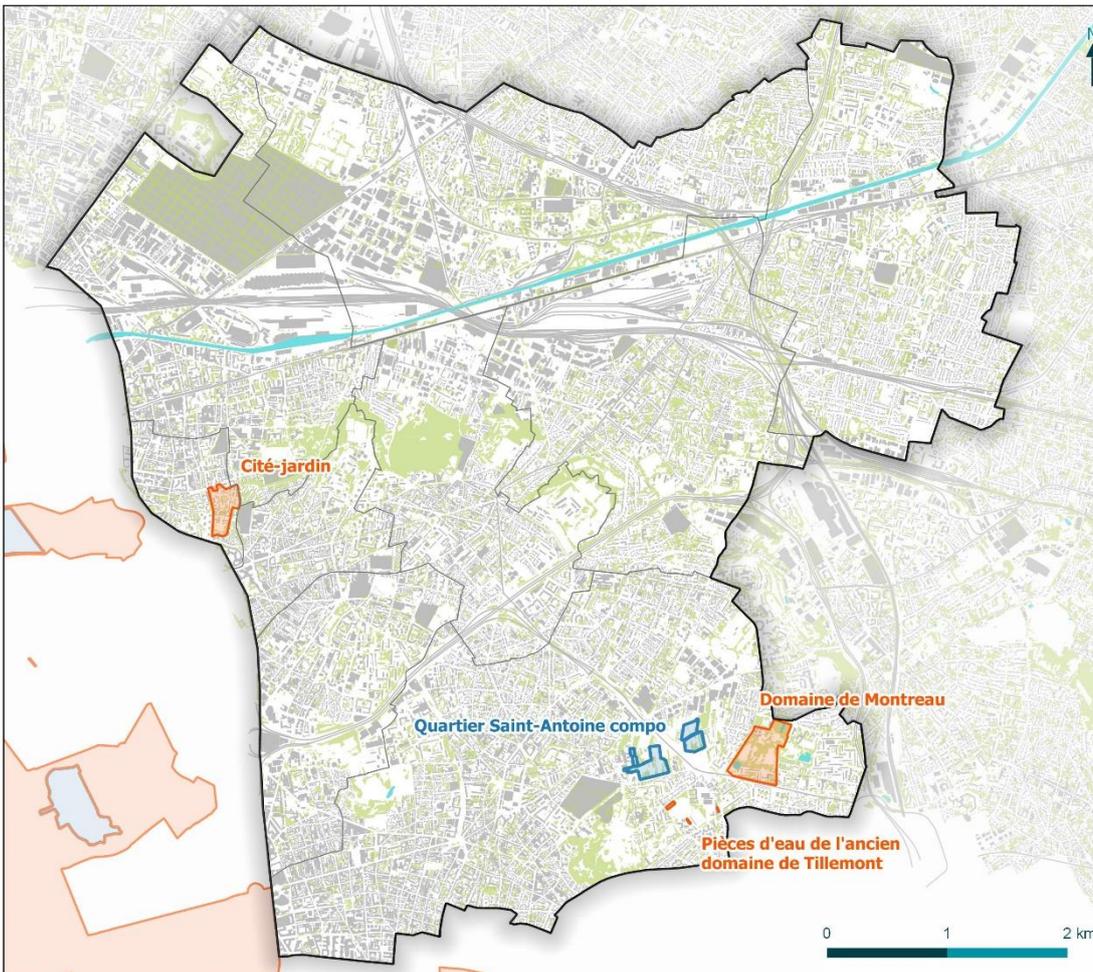
Les sites inscrits ou classés se situent sur deux communes de l'ouest et du sud du territoire : Le Pré Saint-Gervais et Montreuil

Tableau 2 : Sites inscrits et classés

Libellé	Protection	Commune	N°	
<b>Cité-jardin</b>	Inscrit	Le Pré Saint-Gervais	1	
<b>Ensemble formé par 4 secteurs du quartier Saint-Antoine comportant des murs à pêches de Montreuil</b>	Classé	Montreuil	2	
<b>Domaine de Montreau</b>	Inscrit	Montreuil	3	

Libellé	Protection	Commune	N°
---------	------------	---------	----

Trois pièces d'eau de l'ancien domaine de Tillemont	Inscrit	Montreuil	4
---	---------	-----------	---



### Sites inscrits et sites classés

Etat initial de l'environnement du PLUi Est Ensemble

- Sites inscrits
- Sites classés

#### Autres informations

- Limites Est Ensemble
- Limites communales
- Canal de l'Ourcq
- Végétation
- Bâti



Carte 5 : Sites inscrits et sites classés

- **La cité-jardin du Pré Saint-Gervais**

La cité-jardin du Pré Saint-Gervais a été édifée en plusieurs tranches : 1927-1931 ; 1932-1933 ; 1947-1952. Conçue par Félix Dumail sur un terrain de 12ha à la topographie très accidentée, la cité combine un habitat individuel fait de pavillons et un habitat collectif en brique. Malgré cette diversité d'habitat, la cité jardin présente une unité et offre au visiteur la découverte d'un courant urbain et styliste que furent les cités-jardins.

- **Ensemble formé par 4 secteurs du quartier Saint-Antoine comportant des murs à pêches de Montreuil**

Cet ensemble situé sur la commune de Montreuil a été inscrit pour sa qualité paysagère pittoresque et historique. Il comporte notamment les murs à pêches de Montreuil, murs sur lesquels sont palissés des pêchers. Cette structure persiste de l'époque horticole et arboricole de la ville. En effet, en 1907, c'était près d'un tiers de la surface de la commune qui était consacré à l'agriculture et plus précisément à l'arboriculture. C'est aujourd'hui 8 hectares qui sont classés. (Cf. partie sur le patrimoine naturel).

- **Domaine de Montreau**

Le domaine de Montreau se situe sur la commune de Montreuil. Ce parc accueille des arbres remarquables tels qu'un séquoïa, un hêtre pleureur, un Araucaria et un cyprès chauve. C'est un des plus anciens espaces paysagers de la région parisienne. Il présente la typologie d'un jardin à la française avec des pièces d'eau, des essences exotiques et des parterres.

- **Trois pièces d'eau de l'ancien domaine de Tillemont**

Ces pièces d'eau se situent également sur la commune de Montreuil, elles témoignent de l'existence passée du château du domaine. Au 17ème siècle, le domaine se dote d'un parc de 5 arpents et de 2 plans d'eau qui sont les reliques des fossés de l'ancien château. Sur le domaine sont aujourd'hui construits deux stades et un groupe scolaire.

Les sites inscrits ou classés ne présentent pas d'enjeu particulier même si leur présence doit être prise en compte pour toute modification du paysage environnant.

## LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Depuis 1991, une mission archéologie a été créée par le département de Seine-Saint-Denis au sein du service de la culture. Ses missions principales, au nombre de trois, sont d'évaluer le patrimoine existant, de le sauvegarder et de diffuser les connaissances au public. De nombreuses traces archéologiques sont donc identifiées sur le territoire. Les 9 communes du territoire sont concernées. Par exemple, sur le territoire de Bobigny, l'ouest de la commune est concerné par une zone archéologique au sein de laquelle, les fouilles sont régulières et donc à prendre en compte dans la réalisation des projets.

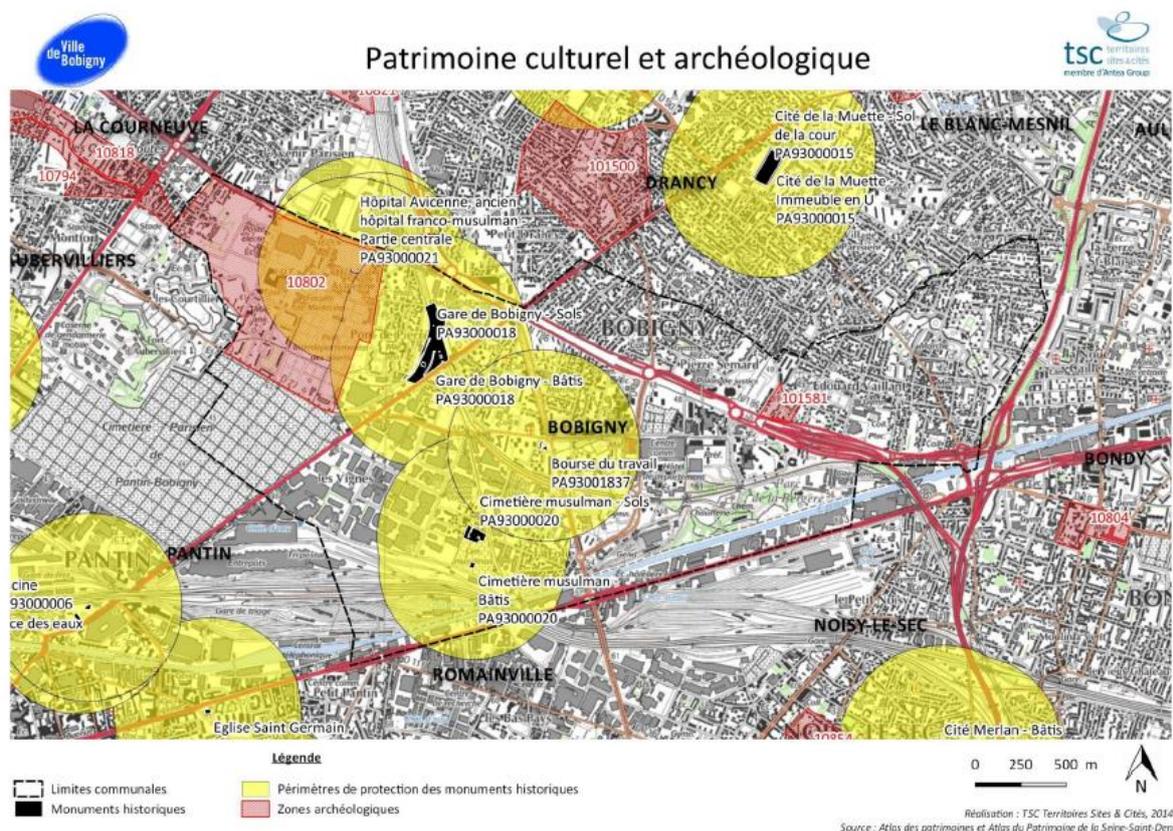


Figure 10. Patrimoine culturel et archéologique © Extrait du PLU de Bobigny, source : Atlas des patrimoines et Atlas du Patrimoine de Saint-Denis

## A RETENIR SUR LE PATRIMOINE PAYSAGER

### **Des marqueurs paysagers forts : Canal de l'Ourcq et la butte de Romainville**

De manière globale, les enjeux paysagers concernent d'une part les abords de l'Ourcq et la butte de Romainville. En effet, les ambiances du canal de l'Ourcq alternent entre des ambiances résidentielles comme cela peut être le cas à Pantin et des ambiances beaucoup plus industrielles que l'on retrouve par exemple à Bondy. Aujourd'hui, les habitants se réapproprient les bords de ce cours d'eau qui devient un lieu de loisir et de circulations douces. Aussi, les vues lointaines la butte de Romainville dont doivent être préservées.

### **Une disparité de traitement avec les différentes portes d'entrées du territoire**

Concernant les axes de circulation et les entrées sur le territoire depuis ce dernier, il est à noter une disparité de traitement entre les portes avec Paris, traitées pour certaines de manière assez qualitative, les autres faisant pour la plupart l'objet de réflexion pour leur amélioration et leur requalification.

Globalement ; les accès sur le territoire depuis l'est où les ambiances sont très routières (voire autoroutière) laissent peu de place aux circulations douces.

Les entrées sur le territoire depuis les stations RER de Pantin et Bondy représentent peu d'enjeu faible, en dehors de l'amélioration du fonctionnement des gares en elles-mêmes. En revanche, l'entrée sur le territoire depuis la station de Noisy-le-Sec représente un enjeu plus important. Le traitement de cette entrée étant moins qualitative.

### ***Des axes de communication Est/Ouest ne favorisant pas les échanges Sud/Nord***

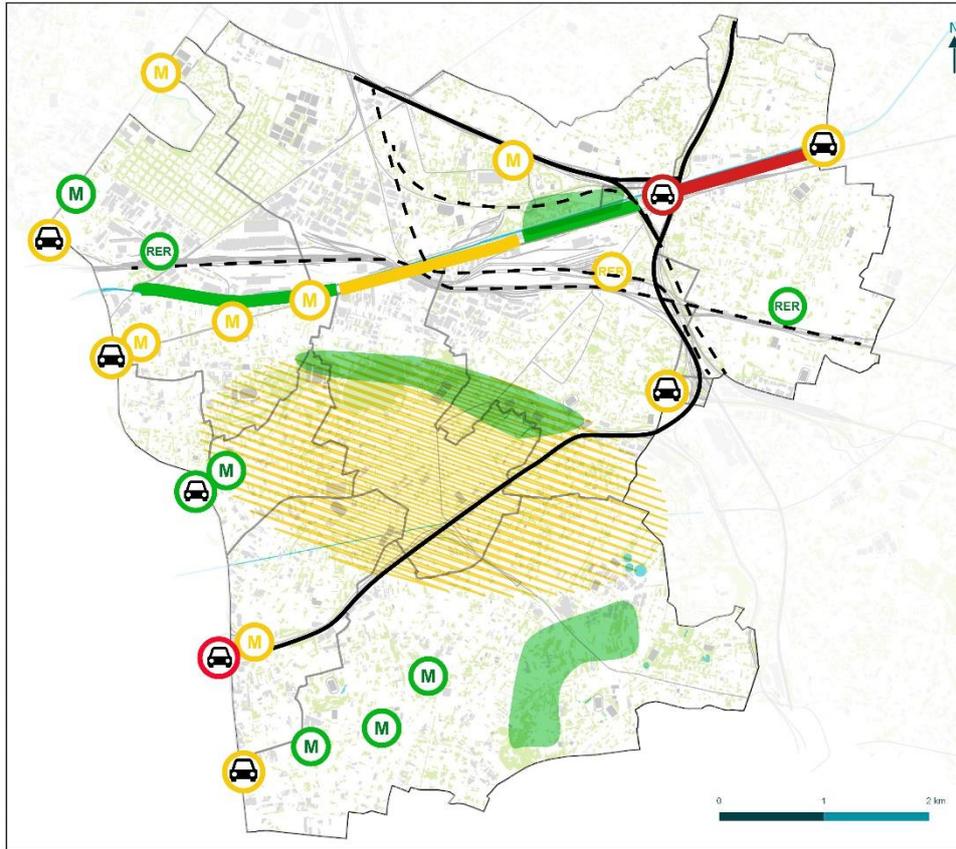
Paradoxalement ces axes de communication (canal et voies ferrées) représentent aussi des barrières aux déplacements « nord-sud ». Ce phénomène représente un enjeu important pour le paysage du territoire.

### ***Un patrimoine vert et bâti à préserver***

Des espaces verts sont présents sur le territoire et sont à préserver, que ce soit le parc de la Bergère à Bobigny, le nord de la butte de Romainville (base île de loisir et parc communal) ou encore le parc des Beaumonts et les Mur-à-pêches de Montreuil. Enfin, la présence des monuments et des sites est à prendre en compte pour tout nouveau projet d'aménagement.

### ***Enjeux :***

- Le maintien des percées visuelles que ce soit vers le nord ou le sud depuis la butte de Romainville
- La reconnexion avec le canal et la mutation des industries en première couronne
- L'amélioration des entrées de ville routière du territoire (notamment depuis l'est) et depuis la station RER de Noisy-le-Sec
- L'amélioration des axes de communication nord -sud
- La préservation des espaces verts du territoire
- La prise en compte du patrimoine bâti et archéologique



**Synthèse des enjeux**

Etat initial de l'environnement du PLU Est Ensemble

**Légende**

- Portions du canal de l'Ourcq**
- qualité paysagère satisfaisante
  - tronçon pouvant être amélioré
  - tronçon aux enjeux de requalification

**Entrées routières sur le territoire**

- enjeu de maintien de la qualité paysagère
- enjeu d'amélioration
- enjeu de requalification

**Entrées par le métro ou RER**

- entrée de plutôt bonne qualité
- entrée à améliorer

- Butte de Romainville, enjeu de percée visuelle vers le reste du territoire

- Espaces verts à préserver, espaces de respiration du territoire



Carte 6 : Synthèse des enjeux paysagers

# PATRIMOINE NATUREL

Le territoire, situé dans la petite couronne parisienne au nord-est de la ville de Paris, est fortement urbanisé, caractérisé par différentes typologies de milieux naturels :

- Des milieux de petites superficies liés à l'habitat, comme les jardins privés, les espaces d'accompagnement des entreprises, équipements publics;
- Des espaces verts publics ;
- Des grands espaces naturels.

Ces espaces, bien que fragmentés, forment une trame végétale permettant d'offrir des lieux de respiration, de détente et qui participent à l'accueil d'une biodiversité et à la qualité du cadre de vie.

## DES CLASSEMENTS DU PATRIMOINE NATUREL TMOIGNANT DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE URBAIN

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt naturel, paysager ou historique montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire à un niveau plus local).

Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme. Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en compte par le PLUi afin de définir un projet de territoire qui permet la pérennité de ce cadre naturel de qualité support de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure prise en compte des incidences potentielles des aménagements et la définition de modalités d'aménagement qui évitent une pression anthropique sur les espaces naturels et semi-naturels les plus fragiles.

Sur le territoire d'Est Ensemble sont répertoriés :

- 2 entités du site Natura 2000 : le Parc des Beaumonts et le Parc départemental Jean Moulin les Guilands ;
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : Lieu Glacis du Fort de Noisy le Sec ;
- 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : le Parc des Beaumonts, les prairies humides au fort de Noisy et les boisements et prairies du parc des Guilands.

## Le réseau Natura 2000

### **Définition :**

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS), issues de la Directive Oiseaux, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), issues de la Directive Habitat Faune Flore. Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences. De plus, ces sites disposent ou disposeront à terme d'un Document d'Objectifs (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupations du sol interdites, réglementées ou favorisées.

Le territoire de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble comporte 1 site Natura 2000, la Zone de Protection Spéciale FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ». Le DOCOB du Parc des Beaumonts date de février 2011.

Ce site est constitué de 15 entités réparties sur le territoire du département de Seine-Saint-Denis (93), et sur le département du Val d'Oise (95) pour une infime partie (existant depuis 2006).

Douze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive ont justifié la désignation du site Natura 2000 (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 3 : Espèces ayant été à l'origine de la désignation du site Natura 2000

Code Natura2000	Nom français	Nom scientifique
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellarus</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A236	Pic mar	<i>Dryocopus martius</i>
/	Sterne Pierregarin*	<i>Sterna hirundo</i>

\* Espèce non citée au sein du FSD

Le site reconnu pour son intérêt pour l'avifaune, est composé de 15 grandes entités dont deux sont présentes sur le territoire :

**Le parc départemental Jean Moulin les Guilands sur les communes de Bagnolet et Montreuil :**

D'une superficie d'environ 25 hectares, ce site est exploité comme carrière de gypse jusqu'en 1921. La ville de Montreuil fait son acquisition dans les années 1960 afin de le réaménager. Devenu propriété départementale en 2000 et relié au parc Jean-Moulin de Bagnolet par une passerelle. Il offre aujourd'hui de nombreux espaces verts répartis en zones sportives, espaces naturels, aires de jeux, jardins familiaux et permet une vue dégagée sur Paris.

La Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), migrateur potentiel sur le site est à l'origine de l'intégration du parc au site Natura 2000.

**Le parc des Beaumonts à Montreuil :**

D'une superficie d'environ 24 hectares et intégré au réseau Natura 2000 en 2006, ce parc est une ancienne carrière de gypse utilisée pour la construction des murs à pêches de la ville. À partir de 1930, les galeries souterraines ont été utilisées comme champignonnière, puis en 1960, la ville de Montreuil achète les terrains, assure le comblement des galeries pour entamer le réaménagement du parc. Bénéficiant d'une gestion écologique et d'espaces diversifiés, cet espace permet l'accueil de multiples espèces animales et végétales.

6 espèces d'avifaune ont permis l'intégration du parc des Beaumonts au réseau Natura 2000 :

- Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), migrateur occasionnel ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*), migrateur occasionnel ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), migrateur occasionnel et hivernant occasionnel ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*), territoire de chasse associé à une zone de nidification régulière située à l'extérieur au parc ;
- Pic mar (*Leiopicus medius*), hivernant occasionnel ;
- Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), migrateur occasionnel.

A noter que le parc des Beaumont a fait l'objet d'un inventaire écologique en 2018 dans le but de réhabiliter les mares. Ainsi, les principaux enjeux écologiques relevés sont liés aux milieux aquatiques, aux milieux ouverts et semi-ouverts ainsi qu'aux lisières. Ces secteurs abritent une faune et flore riches dont plusieurs espèces protégées ou à enjeu local de conservation notable. Citons notamment :

- Un cortège d'amphibiens remarquable avec notamment l'Alyte accoucheur et le Triton alpestre ayant un enjeu local de conservation fort ;
- Un cortège d'insectes diversifié avec 3 espèces protégées en Ile de France : le Grillon d'Italie, le Conocéphale gracieux et le Flambé ;
- Un cortège d'oiseaux diversifié à chaque saison de l'année avec notamment la Fauvette grisette, le Faucon crécerelle et la Linotte mélodieuse ;
- Plusieurs espèces végétales rares au niveau régional comme la Nielle des blés et le Scirpe glauque.

La concentration de ces enjeux écologiques s'explique par la mosaïque de milieux naturels présents sur le Parc et par la gestion mise en place depuis plusieurs années dont une part notable est orientée pour favoriser la biodiversité.

Par ailleurs, l'association Beaumonts-Nature en ville (BNeV) effectue des suivis naturalistes chaque

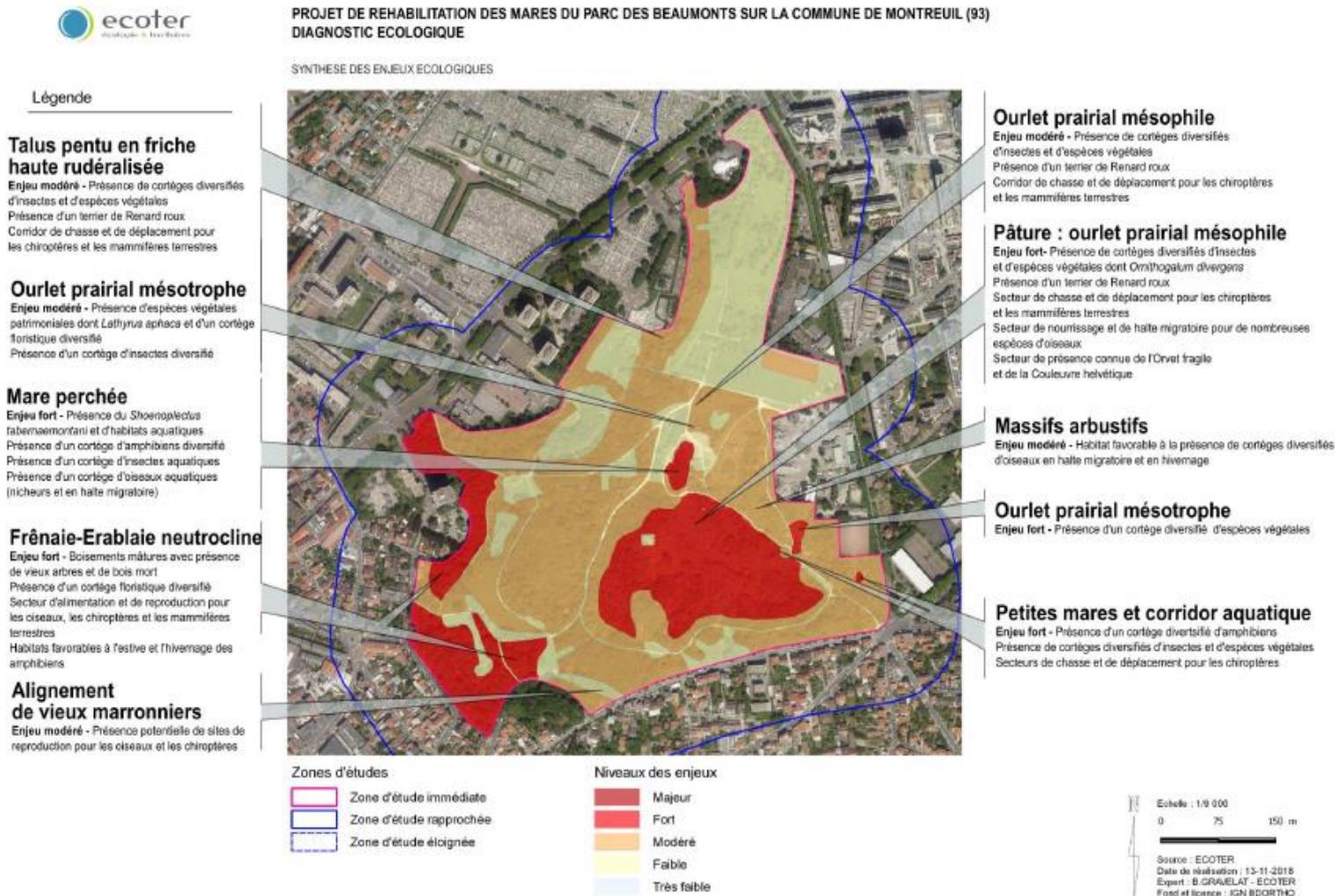


Figure 11: Synthèse des enjeux écologiques sur le parc des Beaumonts, source : Projet de réhabilitation des mares du Parc des Beaumonts sur la commune de Montreuil (93), Diagnostic écologique 2018, ECOTER

année sur : les oiseaux, amphibiens, insectes, mollusques, reptiles, mammifères. L'ensemble de ces données sont enregistrées sur les bases de données de l'OBDU, du CETTIA et de Faune Ile-de-France.

## L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

### Définition :

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un arrêté pris par le Préfet dans le but de protéger un biotope qui participe à l'accueil d'espèces animales ou végétales patrimoniales et/ou protégées.

L'APPB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces y vivant. Il s'agit d'une protection réglementaire forte.

Le territoire d'Est Ensemble est concerné par l'APPB FR 3800418 « Glacis du Fort de Noisy-le-Sec » pris le 11 mai 1995. Cet espace, d'une superficie de 7,7 ha, est caractérisé par la présence d'une dizaine de mares temporaires, lieu de reproduction (biotope) du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), espèce rare et menacée. Le crapaud calamite est protégé à l'international par la Convention de Berne (1979) et sur le territoire national par l'Arrêté du 19 novembre 2007.



Figure 12 : Mare temporaire, habitat du crapaud calamite, ANCA 2018



Figure 14 : Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), ANCA 2018



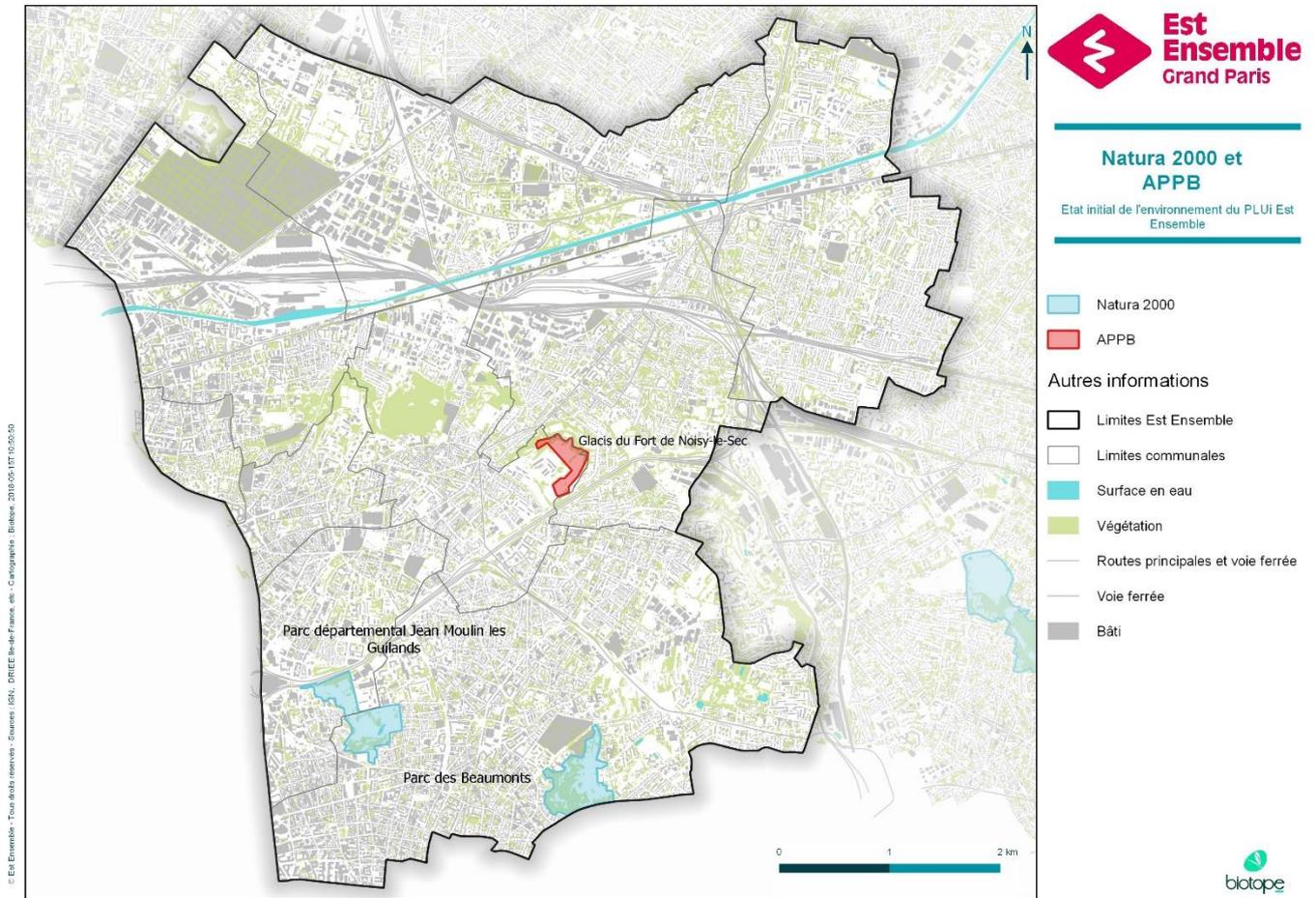
Figure 13 : Pâturage équin, ANCA 2018

Un pâturage équin a été mis en place pour maintenir rases les pelouses favorables à cette espèce. L'association Les Amis naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA), à l'origine du classement du site, réalise le suivi scientifique de la population de crapauds. Cet espace appartient au Ministère de la Défense et fait également partie de la ZNIEFF « Prairies humides au fort de Noisy » n° 110020470.

### Etudes et suivis sur le Fort de Noisy :

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA), association agréée de protection de la nature, a pour objet l'étude, la sauvegarde et la mise en valeur des richesses naturelles de la Seine-Saint-Denis. Elle est, avec le Ministère de la Défense propriétaire du site, à l'origine de la demande de prise d'APPB du site le 11 mai 1995. Depuis, elle suit, avec l'accord du ministère de la Défense, l'évolution du milieu où a été mis en place un pâturage équin, et elle y mène ponctuellement des inventaires. L'ANCA a donc

entrepris en 2014 une étude de la population de crapauds calamites en accord avec le Ministère de la Défense. Cette étude a été prolongée en 2015 et 2016.



Carte 7 : Natura 2000 et APPB

## **Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

### **Définition :**

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue le principal inventaire national du patrimoine naturel. Amorcée en 1982, l'identification sur le territoire français (métropole et DOM) de ces zones est progressivement devenue un élément majeur de notre connaissance du patrimoine naturel et une base objective pour la mise en œuvre de la politique de protection des espaces.

Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les ZNIEFF de type II, qui correspondent à de grands ensembles écologiquement cohérents ;
- Les ZNIEFF de type I, qui correspondent généralement à des secteurs de plus faible surface caractérisés par un patrimoine naturel remarquable.

Les ZNIEFF sont dépourvues de valeur juridique. Aucune restriction d'usage liée à leur existence ne s'applique. Elles signalent cependant la valeur écologique du territoire concerné et la présence éventuelle d'espèces réglementairement protégées.

Le territoire compte 3 ZNIEFF de type 1.

### **La ZNIEFF de type 1 « Prairies humides au fort de Noisy »**

Cette ZNIEFF de 27,7 ha présente sur les communes de Noisy-le-Sec et de Romainville, est identifiée du fait de ses milieux humides (eaux douces, prairies humides eutrophes et pâtures à grands joncs) et ses milieux calcaires (pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes, pelouses calcaires subatlantiques semi-arides).

Son périmètre a été mis à jour en 2018 sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Ainsi, cette ZNIEFF inclut la totalité du stade Huvier, les boisements et prairies sèches en périphérie de l'APPB. La ZNIEFF constitue le biotope élargi du crapaud calamite, avec les sites d'habitat terrestre et d'hivernage. Elle inclut et entoure L'APPB FR 3800418 « Glacis du Fort de Noisy-le-Sec ».

La ZNIEFF abrite également des espèces rares et protégées, comme par exemple des libellules (Agrion mignon, Agrion nain), des papillons (Thécla de l'Orme, Flambé), des coléoptères (Lucane cerf-volant), des plantes (Renoncule divariquée) et des habitats communautaires (tapis de Characées).



Figure 16 : Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), ANCA 2018



Figure 15 : Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*), ANCA 2018



Figure 18 : Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), ANCA 2018



Figure 17 : Renoncule divariquée (*Ranunculus circinatus*), ANCA 2018

Le fort abrite un cortège intéressant d'oiseaux de milieux ouverts et de lisières (rapaces, Chardonneret élégant, Gobemouche gris, Merle à plastron, Verdier d'Europe, Pipit farlouse...). Deux espèces de chauves-souris ont été observées : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius (Anca nouvelles n°55).

### **La ZNIEFF de type 1 « Parc des Beaumonts »**

Cette ZNIEFF de 25 ha est localisée sur la commune de Montreuil, au sommet d'un coteau et sur une ancienne carrière de gypse.

Ce site est reconnu d'abord pour sa partie enfrichée et les mares recrées qui accueillent un important cortège d'insectes et d'amphibiens. Des papillons rares, tel que l'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*) y sont recensés. L'Azuré des cytises est actuellement en expansion au niveau régional, l'espèce ayant été fréquemment observée ces dernières années alors qu'elle était donnée en voie d'extinction en Île-de-France lors de l'élaboration du guide de création des ZNIEFF (2002). Philippe Mothiron ajoute que « L'Azuré des Cytises est de plus en plus fréquemment cité en proche banlieue parisienne ».

La plupart des insectes (lépidoptères et orthoptères) sont liés aux lieux herbeux riches en graminées et en plantes mellifères avec quelques buissons, dans des secteurs bien ensoleillés. Ces milieux se raréfiant autour de la capitale, plusieurs espèces trouvent là un lieu de refuge.

Deux rapaces nichent régulièrement sur le site : le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*). En outre, trois espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ont été observées, en migration, au sein de cette ZNIEFF : le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Hibou des marais (*Asio flammeus*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Cette ZNIEFF recoupe le périmètre de la zone Natura 2000 du même nom. Ces site fait régulièrement l'objet d'inventaires réguliers de l'association « Beaumonts-nature-en-ville » (BNEV).



De gauche à droite :

Azuré des cytises  
@Etienne Hubert  
- Biotope

Faucon crécerelle  
@Renaud Garbé -  
Biotope



*Pie grièche  
écorcheur  
@Renaud Garbé -  
Biotope*

*Gorgebleue à  
miroir @Renaud  
Garbé - Biotope*



*Martin-pêcheur  
d'Europe  
@Renaud Garbé -  
Biotope*

*Épervier d'Europe  
@O.Roquinac'h -  
INPN*



*Pic noir  
@J.Laignel - INPN*

*Hibou des marais  
@J.Laignel - INPN*

*Figure 19 : Quelques espèces d'oiseaux présentes sur la ZNIEFF de type 1 « Parc des Beaumonts »*

**La ZNIEFF de type 1 « Boisements et prairies du parc des Guilands »**

Cette ZNIEFF de 25 ha est localisée sur les communes de Montreuil et Bagnolet. Elle est principalement déterminée par la présence de prairies mésophiles et d'une friche localisée à l'est du parc (« les Buttes à Morel ») qui bénéficie d'une protection relative et est entourée de ganivelles.

En outre, le plan d'eau d'ornement est clôturé et peu dérangé, permettant à une certaine diversité d'odonates de s'exprimer et au Crapaud accoucheur de se reproduire. Les habitats déterminants sont toujours en place, mais ils couvrent des surfaces beaucoup plus restreintes, du fait des aménagements paysagers et ludiques du parc.

Le périmètre de cette ZNIEFF recoupe également le périmètre de la zone Natura 2000 du même nom.

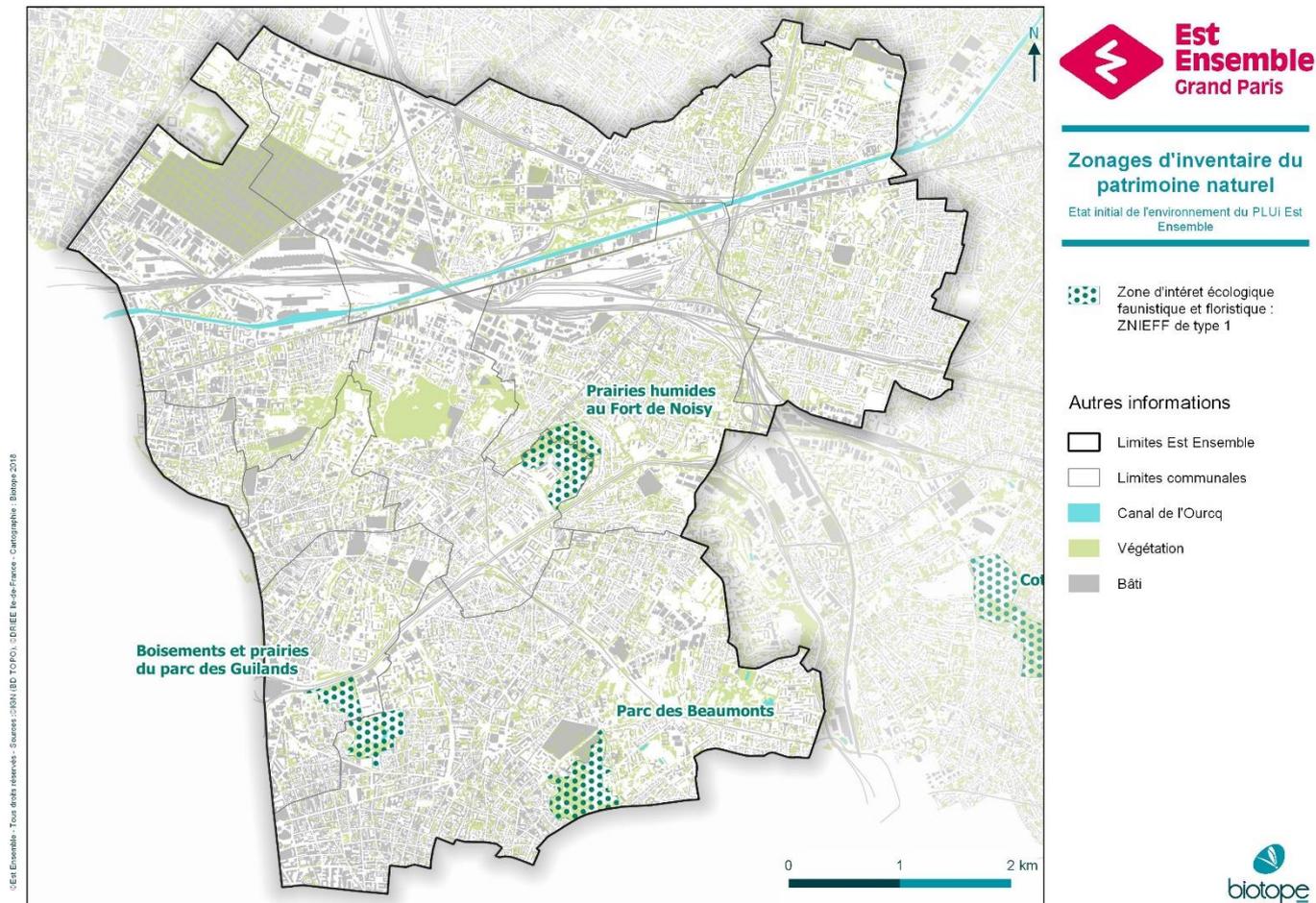


*De gauche à droite :*

*Hypolaïs polyglotte  
@Renaud Garbé - Biotope*

*Fauvette grisette  
@J. Laignel - INPN*

*Figure 20 : Quelques espèces d'oiseaux présentes sur la ZNIEFF de type 1 « Boisements et prairies du parc des Guilands »*



Carte 8 : Zonage d'inventaire du patrimoine naturel

# LES ZONES HUMIDES, DES MILIEUX AUX CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES

## Rappel juridique :

D'après la loi sur l'eau de 1992, une zone humide est définie de la façon suivante : une zone humide est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette définition, renforcée par la loi sur le développement des territoires ruraux, met en avant trois critères importants sensés caractériser les zones humides : la présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondations ponctuelles), l'hydromorphie des sols, c'est à dire leur capacité à retenir l'eau, une formation végétale caractéristique de type hygrophile (joncs, carex...). Les zones humides sont des éléments essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En effet, elles assurent un nombre important de fonctions, notamment le contrôle des crues, la recharge des nappes, la clarification des eaux, l'épuration de l'eau, la diversité des habitats et des espèces, etc. Depuis le XXème siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67%, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et à la pression de l'urbanisation. C'est pourquoi aujourd'hui, il apparaît fondamental de les préserver. Les zones humides, qu'elles soient remarquables ou plus ordinaires assurent, selon le type de milieu considéré et les caractéristiques locales, de nombreuses fonctions hydrologiques et écologiques et sont, à ce titre, considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

## *Pourquoi protéger les zones humides ?*

En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions d'ordre écologique :

- **Écrêtement des crues** et soutien à d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage ;
- **Épuration naturelle** : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux ;
- **Milieu de forte biodiversité** : de par l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales ;
- **Valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives** : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, ainsi que leur place comme support d'activités et cadre paysager, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologique, économique et social. Cela appelle donc à :

- **Préserver physiquement les zones humides** (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du Schéma Directeur d'Aménagement et de

Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.

- **Appliquer des modalités d'aménagement** qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement (préservation des liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).

Les SDAGE constituent un outil de planification concertée de la politique de l'eau avec lequel les PLU/PLUi doivent être compatibles. Il comprend des orientations qui participent à la prévention des risques d'inondation, avec par exemple la préservation des zones humides, la maîtrise des rejets et de l'assainissement.

Pour une meilleure organisation et lisibilité du SDAGE, les enjeux de la gestion équilibrée de la ressource en eau, sont traduits sous forme de défis et de leviers transversaux. Ces derniers constituent les orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et permettant d'atteindre les objectifs environnementaux.



Figure 21 : Services écosystémiques rendus par les zones humides

## Les enveloppes d'alerte de la DRIEE

La DRIEE Ile-de-France a lancé en 2010 et actualisé en 2018, une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides sur la base d'enveloppes d'alerte réparties en quatre classes présentées dans le tableau ci-dessous. Cette étude tient notamment compte des zones à dominantes humides mises en évidence par le SDAGE Seine-Normandie et des zones humides inventoriées par les différents SAGE.

Tableau 4 : Définition des classes de zones humides déterminées par la DRIEE Ile-de-France

Classe	Définition
	Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser :
<b>Classe A</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Zones humides délimitées par des diagnostics de terrain selon un ou deux des critères et méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié</li><li>○ ou zones humides identifiées selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)</li><li>○ ou zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de ceux de l'arrêté.</li></ul>
	Les limites et le caractère humide des zones peuvent être revérifiés par les pétitionnaires.
<b>Classe B</b>	Probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser
<b>Classe C</b>	Enveloppe où manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de zones humides.
<b>Classe D</b>	Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

**Le territoire est majoritairement identifié en classe B. Les zones humides de forte probabilité se concentrent le long du Canal de l'Ourcq et sur les coteaux de Romainville. Plusieurs secteurs notamment le fort de Noisy sont identifiées en tant que zones humides avérées. Ces données proviennent des inventaires du SAGE Marne Confluence et du SAGE Croult--Enghien-Vieille-Mer (cf. paragraphe ci-dessous pour le détail).**



### Enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE

Etat initial de l'environnement du PLUI Est Ensemble

#### Enveloppe d'alerte de la DRIEE

- Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser
- Probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser
- Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique
- Enveloppe où manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de zones humides

#### Autres informations

- Limites Est Ensemble
- Limites communales
- Végétation
- Routes principales et voie ferrée
- Voie ferrée
- Bâti

Carte 9 : Enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE

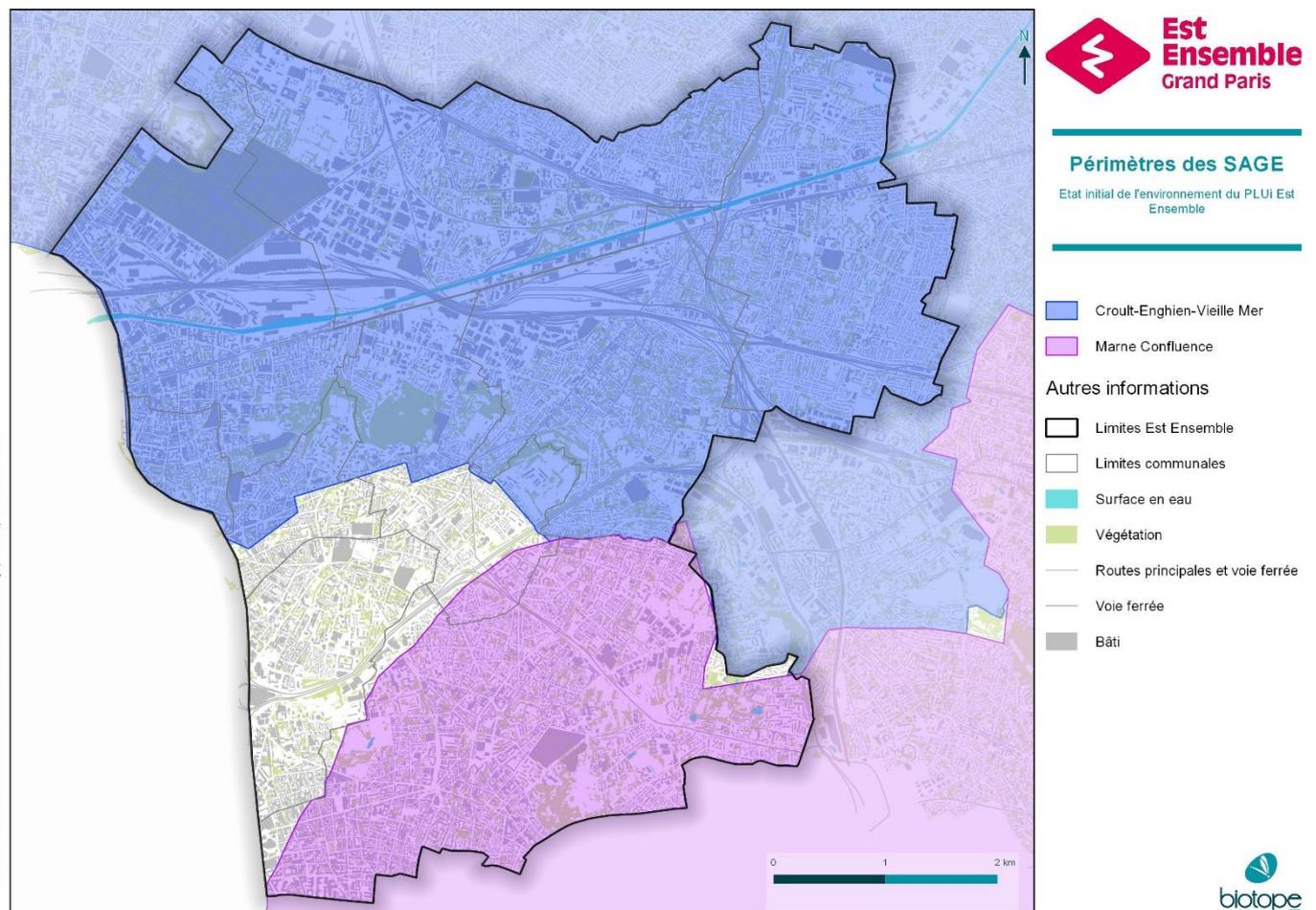
## Les enveloppes humides du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer

### Définition :

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), défini à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est un outil de planification de l'eau. Institué pour un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente, il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

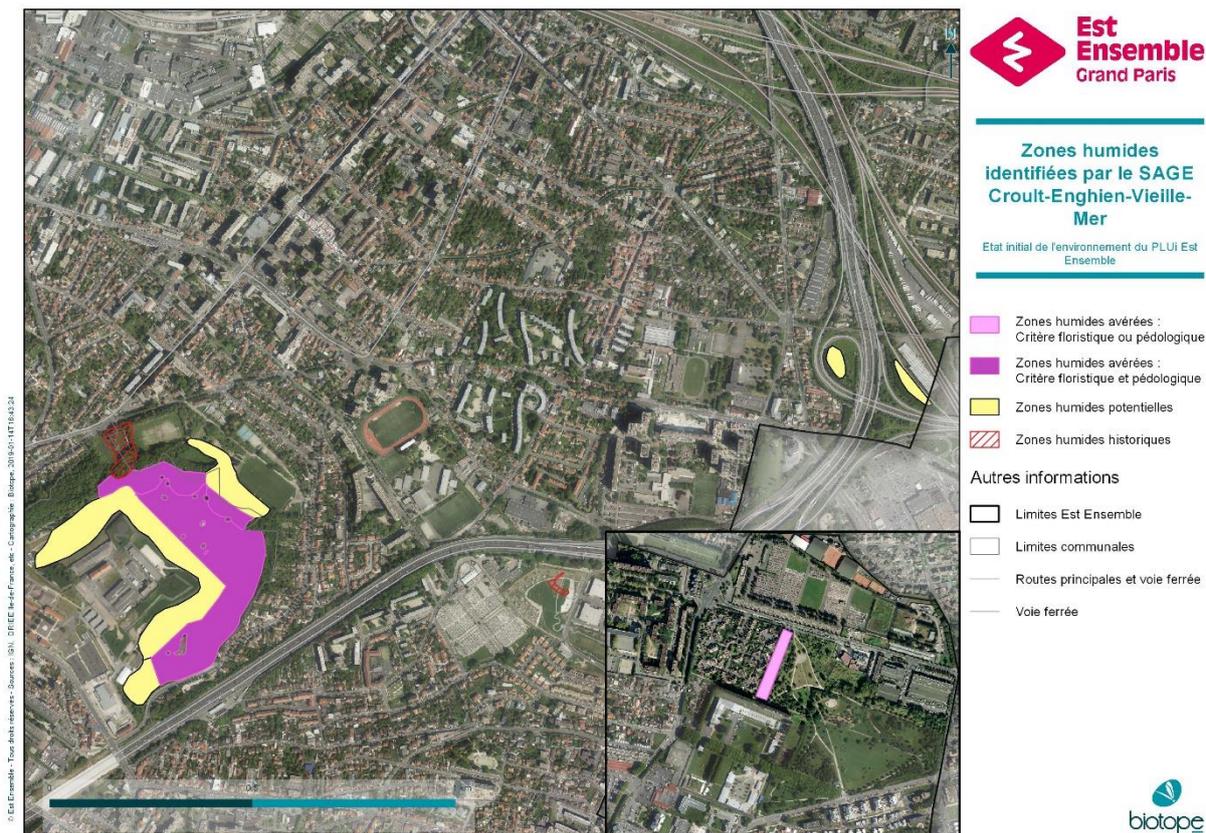
Le territoire d'Est Ensemble est concerné par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer (Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et Marne confluence (Montreuil et Romainville) correspondante respectivement aux bassins versant du Croult et de la Morée et à celui de la Marne Aval.

Le PLUi Est Ensemble doit être compatible avec ces deux SAGE.



Carte 10 : Périmètres des SAGE

Dans le cadre de son élaboration le SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer, réalise un inventaire des zones humides. Cet inventaire met en évidence le Fort de Noisy-le-Sec déjà connu pour ses mares accueillant actuellement des populations de Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et également quelques micro-zones à Noisy-le-Sec et Bondy.

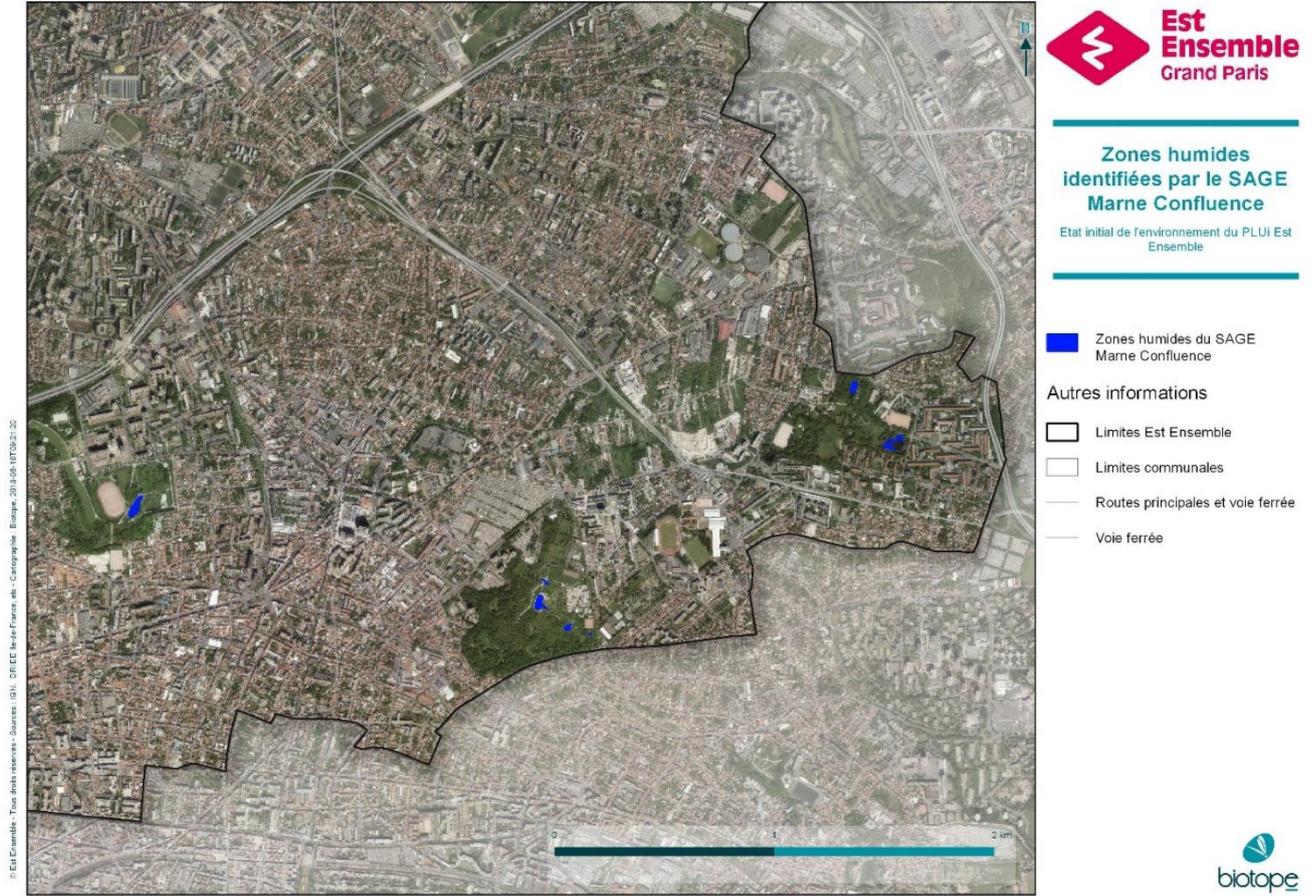


Carte 11 : Zones humides identifiées par le SAGE Croult-Engbien-Vieille-Mer

## Zones humides du SAGE Marne Confluence

Comme pour le SAGE Croult-Engbien-Vieille-Mer, lors de son élaboration, le SAGE Marne Confluence a réalisé un inventaire des zones humides sur son territoire. Celui-ci, réalisé en 2014, se base sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 (botanique et pédologique).

Cet inventaire met en évidence quelques micros-zones sur la commune de Montreuil correspondant majoritairement à des mares et plans d'eau.



Carte 12 : Zones humides du SAGE Marne Confluence

# L'ESPACE VERT : DES MILIEUX SUPPORTS POUR LES LOISIRS ET LA BIODIVERSITE ORDINAIRE

## **Contexte :**

La nature ne se cantonne pas aux limites des zones urbaines, mais rentre à l'intérieur même des villes. Historiquement, l'Homme a toujours cohabité avec de nombreux animaux, qui se sont adaptés à ce milieu particulier, utilisent les constructions, les jardins ou les rebuts de l'activité humaine, pour se reproduire ou se nourrir. Ainsi, de nombreux animaux (chauves-souris, oiseaux...) se réfugient dans les combles des églises, châteaux, granges ou bâtiments, des ruines ou dans certains interstices laissés dans les structures des bâtiments ou ouvrages, tels les ponts. Certains animaux vont se reproduire dans une mare, un bassin, utiliser un vieux mur de pierres sèches, un tas de feuilles ou de compost pour hiverner.... Ainsi, dans des paysages très appauvris ou assez homogènes, la ville peut représenter une oasis diversifiée pour les espèces communes, parfois vulnérables ou protégées, qui peuvent s'en contenter.

Le Grenelle de l'environnement a rappelé ce principe, en cherchant à faire cohabiter développement urbain et préservation de la nature.

Ainsi, il ne s'agit plus uniquement de protéger les espaces naturels à forte valeur écologique, mais également de mener une réflexion pour la préservation des espaces de nature en ville : bois urbains, friches urbaines, berges des cours d'eau, parcs, jardins partagés, coulée verte, etc.



Figure 22 : Droit d'usage : usages des espaces de nature, source : référentiel de l'aménagement durable

## **Les principaux espaces verts à l'échelle d'Est Ensemble**

Le territoire d'Est Ensemble révèle de nombreux espaces verts publics, qui participent au cadre de vie des habitants, en offrant des zones de respiration paysagères et récréatives. D'autre part, ces poumons verts contribuent au maintien d'une biodiversité ordinaire, voire patrimoniale dans certains secteurs.

### **Les parcs départementaux et communautaires**

Ce paragraphe est issu du Schéma TVB réalisé sur le territoire d'Est Ensemble.

Les parcs présents sur le territoire d'Est Ensemble appartiennent à différents propriétaires départementales ou communautaires ou communales.

Le Canal, avec ses plantations d'alignement et ses berges, ainsi que ses quelques espaces de dilatation, comme le Parc de la Bergère, constitue également un espace vert majeur dans le paysage.

## **Etudes et suivis naturalistes sur le le Canal de l'Ourcq :**

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA), association agréée de protection de la nature, a pour objet l'étude, la sauvegarde et la mise en valeur des richesses naturelles de la Seine-Saint-Denis. La présence d'Hirondelles de rivage sur le canal de l'Ourcq, au niveau du Parc de la Bergère à Bobigny, est avérée depuis 2000, date à laquelle le premier couple nicheur a été observé. L'ANCA a donc réalisé une étude en 2017 visant à déterminer la taille et la vitalité de cette population (un protocole de suivi sera également mis en place en 2018. Ainsi, la colonie s'élève à au moins 5 couples (soit 10 adultes). Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes.

Le cimetière parisien de Pantin, localisé à proximité du fort d'Aubervilliers et des jardins familiaux, et le parc des Courtilières (ensemble d'habitations) représentent d'importantes surfaces d'espaces verts publics isolés du reste du territoire par les infrastructures de transport.

Il y a 8 parcs en propriété départementale (Cf. tableau ci-dessous).

Commune	Nom du parc	Surface (ha)
Bagnolet	Parc départemental J. Moulin les Guilands	8.81
Bagnolet	Square Jules Ferry	0.44
Bobigny	Parc de la Bergère	18.53
Montreuil	Parc départemental J. Moulin les Guilands	17.11
Noisy-le-Sec	Parc Huvier	4.53
Pantin	Ile Loisirs de la Corniche des Forts	1.61
Pantin	Parc de la République	2.40
Romainville	Parc départemental de Romainville	5.54

On recense 3 parcs communautaires (Cf. tableau ci-dessous).

Commune	Nom du parc	Surface (ha)
Bondy	Bois de Bondy	9.23
Montreuil	Parc des Beaumonts	24.05
Noisy-le-Sec	Par des Guillaumes	5

### **Les espaces verts publics communaux**

*Ce paragraphe est issu du Schéma TVB réalisé sur le territoire d'Est Ensemble.*

De façon plus dispersée, on dénombre de multiples espaces verts (parcs et squares) publics communaux, inclus dans un tissu urbain généralement dense, offrant des espaces verts de proximité, aux dimensions variables, plus ou moins aménagés. De façon non exhaustive, on peut lister le Parc Huvier (Noisy-le-Sec), le Parc du château de l'étang (Bagnolet), le Parc de la mare à la Veuve (Bondy

Sud), le Mail de l'hôtel de ville (Bobigny), le Parc des Courtilières (Pantin), le Parc Stalingrad (Pantin) On dénombre également plus d'une vingtaine de squares, dont le square Jean Moulin (Montreuil), le Square Pépin (Le Pré Saint-Gervais), le Square Henri Barbusse (Pantin), le Square Henri Sellier (Le Pré Saint-Gervais), le Square de la Mairie (Montreuil), le Square Allende (Pantin), le Square Lucienne Noublanche (Le Pré Saint-Gervais), le Square Stalingrad (Pantin), le Square du 19 mars 1962 (Pantin), le Square Marcel Pagnol (Noisy-le-Sec), le Mail François Mitterrand (Bobigny), le square Jean de la Fontaine (Noisy-le-Sec), le square Pasteur (Bondy), le Square Sémard (Bobigny), le square des Tilleuls (Noisy-le-Sec), le Square Jean Renoir (Noisy-le-Sec), le Square Jean Lebas (Bondy), le Square Boris Bernstein (Bondy), les jardins de Bobigny...

D'après les bases de données du CD 93, on comptabilise 104 parcs et squares propriété ou gérés par les communes, pour une surface totale de 117 ha, allant de 24 ha à environ 200 m<sup>2</sup>, pour une surface moyenne de 1,13 ha.

### **Les murs à pêche de Montreuil**

*Ce paragraphe est issu du rapport de présentation du PLU de Montreuil.*

Les Murs à Pêches constituent un des éléments emblématiques du patrimoine de Montreuil et plus largement d'Est Ensemble. Présents aujourd'hui essentiellement sur le plateau, les murs à pêches tiennent leur réputation de l'arboriculture fruitière en espalier autrefois répandue sur le territoire de la commune entière.

Dans les années 1960-1970, la situation agricole s'est dégradée rapidement au profit du secteur industriel. La décision de faire passer la bretelle de l'autoroute A186 au milieu des Murs à Pêches a largement contribué à la dégradation du site, qui s'est retrouvé de ce fait coupé en deux parties en cul de sac.

Des parcelles de propriété publique ont cependant été mises à dispositions d'associations et de jardiniers familiaux, qui par leurs activités, ont permis d'entretenir et de faire vivre une partie du site (un peu plus de deux hectares). D'autres parcelles sont encore cultivées par des horticulteurs actifs ou retraités, et certaines accueillent des gens du voyage en convention avec la ville. Enfin, la plupart des parcelles privées sont en friche ou occupées par des entreprises plus ou moins bien adaptées au secteur.

Des actions de rénovation et de mise en valeur des murs à pêche sont menées par la ville depuis 2011.



Figure 23 : Mûrs à pêche Montreuil, source : Biotope 2018

### **Les jardins familiaux partagés**

Le territoire dispose également de nombreux jardins familiaux. Espaces de respiration, de partage, ils peuvent également être un lieu de refuge de la faune et la flore, de sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement (zérophyto, compostage, etc.).



Figure 24 : Jardins partagés, Romainville, Biotope 2018

### **Les jardins privés, cœurs d'îlots et pieds d'immeubles**

En dehors des grands parcs emblématiques, le territoire recèle également de nombreux jardins privés, fonds de parcelles, cœurs d'îlots et pieds d'immeubles enherbés. Ces espaces mêmes relictuels constituent, et notamment dans un contexte urbain dense, des milieux d'accueil pour la faune et la flore d'Est Ensemble. En effet, en y appliquant une gestion appropriée, ces milieux peuvent constituer des lieux de refuge, d'alimentation ou de repos.

Les communes ont un rôle essentiel dans la gestion des espaces publics, tout comme les propriétaires et les habitants, dans la gestion de ces espaces privés. Le développement de la gestion différenciée, c'est-à-dire la différenciation de l'intensité de la gestion en fonction de la fréquentation, permet de laisser se développer une faune et une flore un peu plus nombreuse et diversifiée.



Figure 25 : Montreuil, source : Biotope 2018 et Jardins privés débordant sur l'espace publique, Les Lilas, source : Biotope 2018

### **Les espaces verts de proximité / d'accompagnement de voirie permettant de gérer les eaux de pluies**

Lors d'opération d'aménagement conséquente, la conception des espaces d'accompagnement doit intégrer la gestion des eaux pluviales. Ainsi, la requalification ou l'élargissement d'une voie existante, dès lors que la structure de la chaussée ou des trottoirs est reprise ou la requalification des espaces extérieurs d'un ensemble immobilier, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une remise en état à l'identique, ou que des interventions sur les structures des revêtements sont prévues... donnent lieu à la création d'espaces paysagers permettant une gestion des eaux pluviales.



*Figure 26 : A gauche : place yitzhak rabin-yasser arafat, Bobigny. Les bordures interrompues (à gauche) permettent l'écoulement des eaux de pluie vers l'espace vert et la noue (à droite).*

*A droite : quartier du Bel-air, Montreuil, Gestion intégrée des eaux pluviales en coeur d'îlot.*

*Source : AMÉNAGEMENT URBAIN, ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES*

## Le projet de parc des hauteurs

Ce projet a pour un de ses objectifs la création d'une boucle métropolitaine prenant assise sur l'anneau topographique du plateau de Romainville.

Cet anneau se base sur un certain nombre d'éléments à caractère naturel présents : à l'Ouest, le parc de la Butte du Chapeau Rouge, le parc des Buttes Chaumont, le parc de Belleville, le cimetière du Père Lachaise, et à l'Est, les parcs Jean Moulin / les Guilands, et la Corniche des Forts avec le parc des Beaumonts, le parc Montreau à Montreuil, le fort et le golf de Rosny, le parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec, les forts de Noisy et Romainville, et le parc Henry Barbusse à Pantin.

Il s'agit de créer un cheminement de même hauteur tout au long de l'anneau, pour permettre de rallier à pied l'ensemble des espaces verts. Ce cheminement, conjoint avec les déplacements des espèces, doit permettre de favoriser les continuités pour les Hommes et la biodiversité.

Le parc des Hauteurs vise par ailleurs la mise en réseau d'un chapelet d'espaces verts, aujourd'hui fragmentés et peu accessibles, autour d'une boucle-promenade continue de 32 km de longueur. Il s'agit de constituer à terme un parc naturel urbain exceptionnel d'environ 320 hectares d'espaces ouverts, dont 200 hectares sur le territoire d'Est Ensemble, un véritable îlot de fraîcheur offrant des vues à 360° sur toute la métropole.

Ce projet de parc naturel, écologique, agricole, récréatif, sportif et culturel a pour vocation de contribuer à la requalification urbaine et sociale, et la dynamisation économique d'un grand territoire où résident aujourd'hui 870 000 habitants, dont 260 000 sur le territoire d'Est Ensemble.

## **Évaluation de la superficie en espaces verts par habitant**

D'après l'analyse de l'occupation des sols réalisée par URBAN-ECOSCOP dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble, le territoire est caractérisé par de grands espaces de nature proposant une certaine pluralité d'espaces verts.

Cette diversité s'exprime par la dominance des parcs et jardins, des bois et des espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée pour une surface totale d'environ 530 ha, occupant 7,4% du territoire d'Est Ensemble et représentant près de **13 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant (accessibles ou non)**.

Toutefois, la répartition des surfaces à caractère naturel entre les villes n'est pas homogène. En effet, les surfaces en espace vert sont variables selon la taille des communes et selon le pourcentage d'espaces verts par commune. Ainsi, on constate de fortes disparités, avec une commune très déficitaire, Le Pré Saint-Gervais, et à l'opposé, Romainville très bien dotée (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 5 : Surface communale et population (INSEE 2014), Surface à caractère naturel (MOS-URBAN-ECOSCOP)

Commune	Surface communale (km <sup>2</sup> )	Population	Surface à caractère naturel (km <sup>2</sup> )	Surface en espace vert (m <sup>2</sup> /habitant)
Bagnolet	2,57	36 010	0,344	9,55
Bobigny	6,77	50 479	1,016	20,13
Bondy	5,47	53 074	0,596	11,23

Commune	Surface communale (km <sup>2</sup> )	Population	Surface à caractère naturel (km <sup>2</sup> )	Surface en espace vert (m <sup>2</sup> /habitant)
Le Pré Saint-Gervais	0.7	17 554	0,032	1,82
Les Lilas	1,26	22 762	0,136	5,97
Montreuil	8,92	104 748	1,213	11,58
Noisy-le-Sec	5,03	42 067	0,538	12,79
Pantin	5,01	54 852	0,521	9,50
Romainville	3,44	25 631	0.863	33,67

# DES ESPECES A ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

## Synthèse des données existantes

- **L'Office Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU)**

D'après la synthèse des données de l'Office Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU), le territoire compte 1 142 espèces floristiques et faunistiques.

Tableau 6 : Richesse spécifique par groupe sur le territoire – Source : ODBU

Groupe	Nombre d'espèces connues
Flore	559
Insectes	362
Hétérocères	159
Rhopalocères	37
Coléoptères	129
Odonates	19
Orthoptères	18
Oiseaux	185
Amphibiens	13

- **Le CETTIA**

D'après la synthèse des données du CETTIA, le territoire compte 1 202 espèces floristiques et faunistiques.

Tableau 7 : Richesse spécifique par groupe sur le territoire – Source : CETTIA, 21/01/2018

Groupe	Nombre d'espèces connues
Flore	490
Champignons	37
Insectes	502
Arachnida	32
Chilopoda	1
Hexapoda	469

Groupe	Nombre d'espèces connues
Gastropodes	11
Malacostracés	3
Mammifères	15
Oiseaux	125
Amphibiens	10

## Synthèse des espèces à enjeux

- **Pour les oiseaux**, les espèces listées sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2012) :
  - Pipit farlouse (vulnérable) à Montreuil
  - Pic épeichette (vulnérable) à Bagnolet, Montreuil, Pantin et Romainville
  - Râle d'eau (vulnérable) à Bobigny
  - Faucon pèlerin (quasi menacé) à Montreuil
  - Linotte mélodieuse (quasi menacé) à Montreuil
  
- **Pour la flore**, les espèces listées sur la Liste rouge régionale de la Flore vasculaire d'Île-de-France (2012) :
  - L'Anthemis des champs (en danger) à Noisy-le-Sec
  - Fumeterre de Vaillant (vulnérable) à Bondy
  - Agripaume cardiaque (en danger) aux Lilas, Montreuil, Romainville
  - Renoncule divariquée (vulnérable) à Montreuil et Romainville
  - Véronique à feuilles d'acinos (en danger critique) à Montreuil
  - Gesse sans feuilles (préoccupation mineure) à Montreuil
  - Dame d'onze heures (préoccupation mineure) à Montreuil
  - Nielle des blés (en danger) à Montreuil
  - Scirpe glauque (vulnérable) à Montreuil
  - Œillet des chartreux (préoccupation mineure) à Montreuil
  - Koelérie pyramidale (préoccupation mineure) à Montreuil
  - Rhinanthus crête de coq (préoccupation mineure) à Montreuil
  - Alisier de Fontainebleau (quasi menacée) à Montreuil
  
- **Pour les amphibiens**, les espèces protégées au niveau national (Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire) :
  - Alyte accoucheur (Montreuil, Noisy-le-Sec)
  - Crapaud commun (Montreuil, Noisy-le-Sec)
  - Triton alpestre (Montreuil, Noisy-le-Sec)
  - Triton palmé (Bondy, Montreuil, Romainville)
  - Triton ponctué (Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville)
  - Grenouille agile (Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec, Montreuil)
  - Crapaud calamite (Noisy-le-sec et Romainville)
  - Grenouille rousse (Noisy-le-sec et Romainville)

- **Pour les reptiles**, les espèces observées après 2000 et protégées au niveau national (Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire) :
  - Lézard des murailles (Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville)
  - Orvet fragile (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville)
  
- **Pour les mammifères**, les espèces observées après 2000 et protégées au niveau national (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) :
  - Écureuil roux (Romainville)
  - Hérisson d'Europe (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Romainville)
  - Pipistrelle commune (Bagnolet, Montreuil)
  - Écureuil roux : présence à Noisy-le-Sec
  - Chiroptères : Pipistrelle commune et Pipistrelle de Nathusius à Noisy-le-Sec et Romainville (ANCA Nouvelles 55). Il doit y en avoir plus au parc des Beaumonts, Murin ?
  - Renard : Noisy-le-Sec/Romainville au Fort de Noisy
  
- **Pour les insectes**, les espèces observées après 2000 et protégées au niveau régional (Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France) :
  - Hespérie du Brome (Romainville)
  - Flambé (Montreuil, Noisy-le-Sec)
  - Agrion nain (Montreuil, Romainville)
  - Mante religieuse (Bagnolet, Montreuil, Romainville)
  - Grand Paon de nuit (Noisy-le-Sec)
  - Thécla de l'Orme (Montreuil, Romainville)
  - Conocéphale gracieux (Montreuil)
  - Grillon d'Italie (Montreuil)
  - Némusien Ariane (Montreuil)

## LES CONTINUITES ECOLOGIQUES : UN EMBOITEMENT D'ECHELLES

La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle de l'Environnement et décliné à plusieurs échelles, qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent. Si l'objectif premier est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reposer et de se reproduire la Trame Verte et Bleue offre également de nombreux services aux habitants : épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et le changement climatique, production agricole (périurbaine), atténuation des risques (inondation, mouvements de terrain, etc.), amélioration du cadre de vie, support d'activités de loisirs et de détente...

La Trame Verte et Bleue correspond ainsi à un outil stratégique pour les collectivités locales afin de :

- S'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...);
- Permettre une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du PLUi, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain, etc.).

La trame verte et bleue se compose en trois principaux éléments :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle nationale et régionale)
- Les zones relais : espaces naturels où la présence d'espèces déterminantes n'a pas été relevée et qui présentent des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ces espaces vont servir de base dans la définition des corridors écologiques potentiels.
- Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

La Trame Verte et Bleue constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire. Elle peut être déclinée en plusieurs sous-trames correspondant à des types de milieux différents, par exemple le milieu forestier ou bocager.

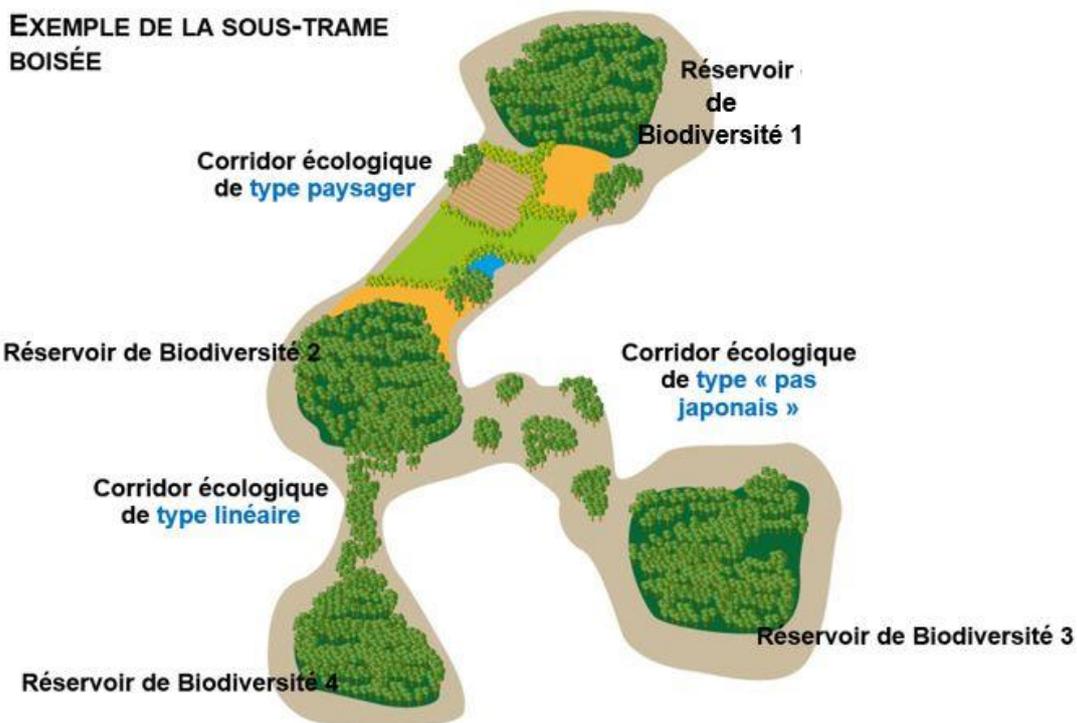


Figure 27 : Schéma illustrant le principe de la trame verte et bleue

Découlant directement du sommet de Rio de 1992, la Stratégie Paneuropéenne de Sofia de 1995 définit le concept de « réseau écologique ». La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable (loi n°99-533 du 25 juin 1999) portant modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi n° 95-115 du 4 février 1995), dite Voynet, officialise le concept de réseau écologique en France en prévoyant un dispositif stratégique que les collectivités régionales et locales ont à décliner aux échelles paysagères et locales avec leurs administrés. En octobre 2007, un ensemble de rencontres nationales, « Les Grenelles de l'Environnement », sur les thématiques de l'environnement et du développement durable affichent l'engagement et la volonté politique de la prise en compte notamment de la trame écologique. Il est ainsi décidé qu'une cartographie des continuités écologiques et des discontinuités doit être réalisée à l'échelle nationale. La Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil d'aménagement qui doit trouver sa traduction dans les documents d'urbanisme. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, doivent prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Par ailleurs, la loi Grenelle 2 modifie de nombreux articles du code de l'urbanisme (DTA, PLUi, PLU et carte communale) pour intégrer l'objectif de respect des continuités écologiques, notamment via l'évaluation des incidences et le «porter à connaissance» des SRCE.

## **Les continuités écologiques régionales et départementales – Trame Verte et Bleue**

### **Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**

#### **Définition :**

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est un document de planification stratégique. Il a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.

Il est élaboré par le conseil régional d'Île-de-France en collaboration avec l'État et engage résolument le territoire régional dans une relation vertueuse entre développement urbain et transport. Ce document a été approuvé par décret en Conseil d'État, le 27 décembre 2013.

Il porte des enjeux à l'horizon 2030 et s'articule autour de 3 piliers :

- Relier et structurer (transport et logistique) ;
- Polariser et équilibrer (urbanisation et densification du tissu urbain) ;
- Préserver et valoriser (préservation et valorisation des espaces non-urbanisés).

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SRIF.

*Ce paragraphe est directement issu du Schéma TVB d'Est Ensemble.*

Les documents d'urbanisme locaux, Plan Local d'Urbanisme (PLU, PLUi) et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), doivent être compatibles avec le SDRIF.

Le SDRIF identifie le territoire d'Est Ensemble, comme **une zone d'intensification urbaine majeure aux abords d'un réseau de transport efficient et du canal de l'Ourcq jusqu'à Montfermeil**, inscrit dans les «Territoires d'Intérêt Métropolitain», qui ont un rôle structurant dans le rééquilibrage de la région métropolitaine. Les territoires de projet pointés sont nombreux pour y construire du logement, mais aussi pour développer une activité économique innovante, sous la forme d'un nouveau modèle urbain mixte et équilibré.

Le SDRIF annonce clairement l'importance d'un meilleur accès pour les franciliens aux espaces verts et de nature, avec une préservation et la création de nouveaux espaces de loisirs d'intérêt régional dans une ville intense. L'intérêt énoncé est double pour les habitants et pour la préservation de la biodiversité. En l'état, le territoire d'Est Ensemble n'est pas très équilibré dans la répartition des espaces verts.

L'analyse de la carte des composantes écologiques met en évidence plusieurs ambitions :

- La préservation de plusieurs espaces verts et espaces de loisirs d'intérêt régional : le parc de la Bergère le long du canal à Bobigny, les espaces de la future Ile de Loisirs de la Corniche des Forts, le parc des Beaumonts à Montreuil, ainsi que les espaces verts des grands ensembles sur le coteau de Bondy
- Des continuités écologiques et des liaisons vertes localisées le long du canal et de la corniche des forts sur le plateau de Pantin, Romainville et vers Rosny-sous-Bois puis en direction du parc des Beaumonts ; ainsi que d'autres connexions du canal vers le coteau et du Parc des Guilands vers le parc de la Villette à l'Est et le Bois de Vincennes au Sud.



## Relier et structurer

### Les infrastructures de transport

Les réseaux de transports collectifs	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)	
	Niveau de desserte national et International	—	—	←—→
	Niveau de desserte métropolitain	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Réseau RER</li> <li>— RER A</li> <li>— RER B</li> <li>— RER C</li> <li>— RER D</li> <li>— RER E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Nouveau Grand Paris</li> <li>— tracé de référence</li> </ul>	←—→
	Niveau de desserte territoriale	—	—	←—→
Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris) Gare TGV	•	•	•	

Les réseaux routiers et fluviaux	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)	
	Autoroute et voie rapide	—	—	←—→
	Réseau routier principal	—	—	←—→
	Franchissement			←—→
	Aménagement fluvial			←—→

### Les aéroports et les aérodromes

### L'armature logistique

- ◆ Site multimodal d'enjeux nationaux
- ◆ Site multimodal d'enjeux métropolitains
- ◆ Site multimodal d'enjeux territoriaux

## Préserver et valoriser

- ▬ Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- \* ✨ Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- ➡ Les continuités  
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

## Polariser et équilibrer

### Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

### Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle



Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares



Pôle de centralité à conforter

## Grandes entités géographiques

- Agglomération centrale (414 communes)
- Agglomération des pôles de centralité (198 communes)
- Bourg, village et hameau (669 communes)
- Commune ayant plus de 220 logements par hectare en 2008
- Cœur de métropole
- Pôle de centralité à conforter

Figure 28 : SDRIF Ile-de-France - Composantes écologiques sur le territoire d'Est Ensemble @URBAN-ECO<sup>SCOP</sup>

## **Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Ile-de-France**

### **Définition :**

Le SRCE a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il identifie les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) et les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques. Il définit les priorités dans un plan d'action stratégique et il constitue le document cadre pour la TVB à l'échelle régionale.

Les documents d'urbanisme locaux, Plan Local d'Urbanisme (PLU, PLUi) et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), doivent s'y référer selon un rapport de prise en compte. Cela signifie qu'ils ne doivent pas remettre en cause les objectifs fixés par le SRCE, sauf en cas de motif justifié.

Plus qu'une pression légale supplémentaire, ce schéma est en fait un outil d'interprétation du code de l'environnement (article L. 371 et suivants) et du code de l'urbanisme (L. 110, L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants) en application notamment de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Cette loi affirme en effet l'obligation des documents d'urbanisme locaux d'assurer « la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (extrait – Art. L. 121-1-3 code de l'urbanisme).

Le territoire est concerné par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Ile-de-France approuvé le 26 septembre 2013.

### **Ce paragraphe est directement issu du Schéma TVB d'Est Ensemble.**

À large échelle, le SRCE positionne le territoire d'Est Ensemble dans un maillage écologique principalement développé à l'Est et au Sud, et totalement déconnecté au Nord, vers le parc G. Valbon et la plaine de France. En dehors du canal de l'Ourcq, le Nord du territoire ne dispose d'aucune liaison écologique identifiée.

Deux axes forts se dégagent en Est-Ouest :

- Le long de la Corniche des Forts à partir du parc des Buttes Chaumont à Paris et vers les Coteaux d'Avron, et la vallée de la Marne.
- Du cimetière du Père Lachaise, au parc Jean Moulin les Guilands, vers le parc des Beaumonts à Montreuil, puis vers le Sud et le bois de Vincennes.

Ce double arc écologique s'inscrit dans un tissu urbain dense et marqué par des infrastructures majeures, en particulier routières avec le périphérique en limite avec la ville de Paris, l'autoroute A3 et son échangeur à la Porte de Bagnolet, l'autoroute A86 à l'Est du territoire et des voies ferrées aux emprises très large à Pantin, Noisy-le-Sec et au Nord de Romainville.

Il est complété par quelques liaisons écologiques Nord-Sud à travers la ville de Bagnolet, liant Corniche des Forts et Parc des Guilands.

Le SRCE comporte un « Plan d'action stratégique » qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRCE dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans les maîtrises d'ouvrage adaptées.

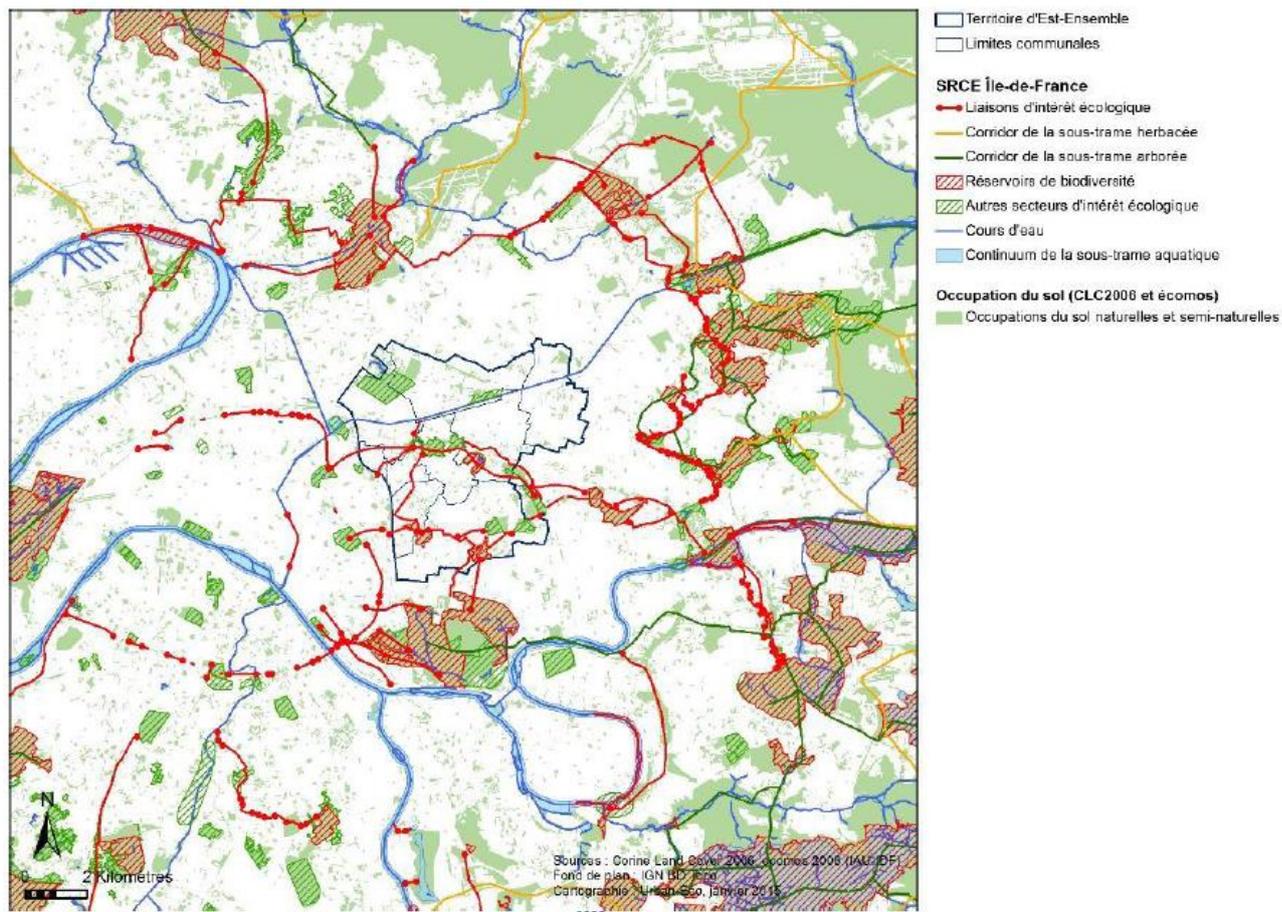


Figure 29 : Composantes du SRCE @URBAN-ECO<sup>SCOP</sup>

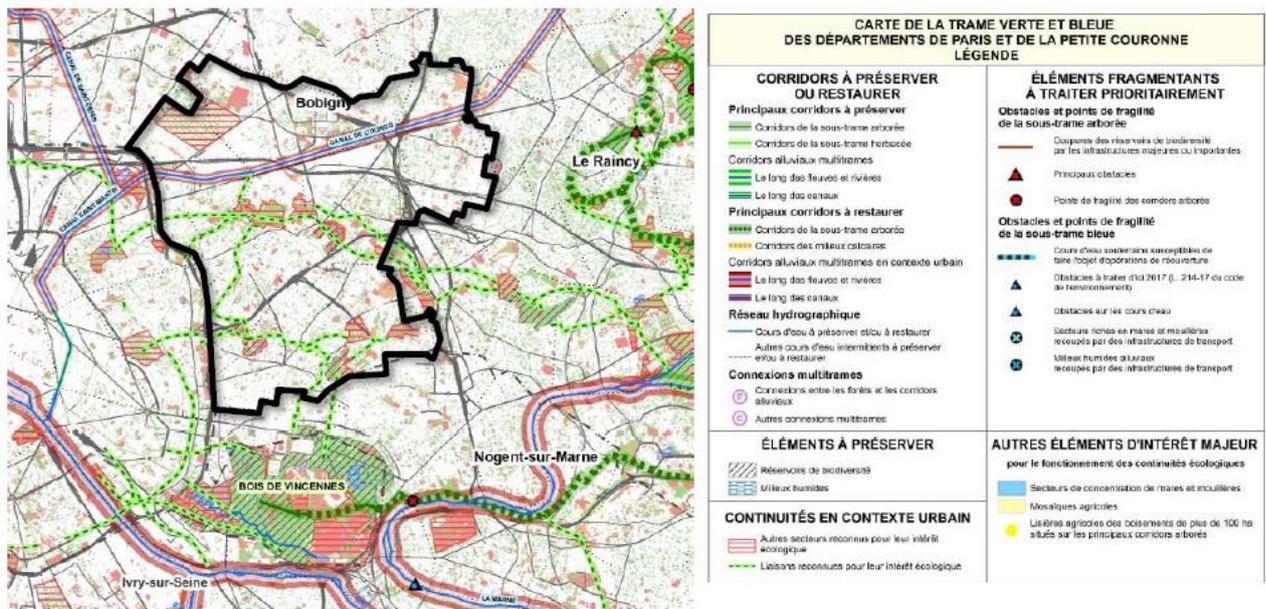
## La Trame Verte et Bleue des départements de Paris et de la petite couronne

La carte de la Trame Verte et Bleue des départements de Paris et de la petite couronne constitue un zoom sur un territoire infrarégional, déterminé par l'importance des enjeux attachés à la zone urbaine dense. Elle est complémentaire à la carte des objectifs du SRCE d'Ile-de-France, dont elle reprend la totalité des informations. Elle présente toutefois, outre son échelle, deux différences majeures :

- Un degré de précision plus grand concernant l'occupation des sols,
- L'identification d'éléments de continuités propres au milieu urbain : les secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain et les liaisons reconnues

Le territoire d'Est Ensemble est aussi concerné par la Trame Verte et Bleue (TVB) des départements de Paris et sa petite couronne, dans laquelle apparaît :

- Des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain représentés par les différents parcs du territoire ;
- Un corridor alluvial multi trames en contexte urbain via le canal de l'Ourcq ;
- Des liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain.



### 5. Les continuités en contexte urbain

#### Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain :

- entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;
- le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;
- le long des bernes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes...) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significative et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;
- dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.

Figure 30 : TVB des départements de Paris et de la petite couronne sur le territoire d'Est Ensemble @URBAN-ECOSCOOP

## Le schéma trame verte et bleue du Conseil Départemental du 93

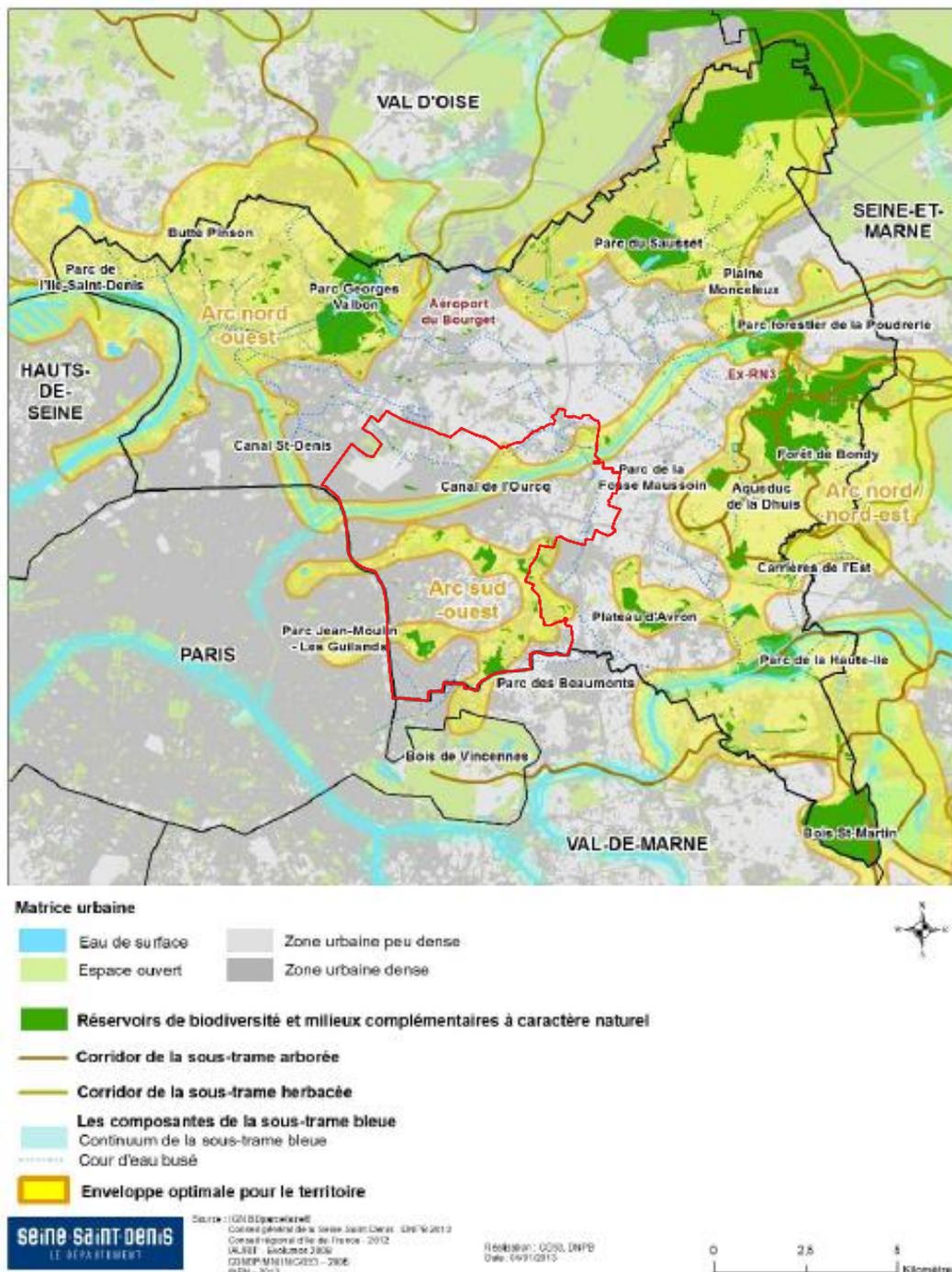


Figure 31 : Composantes de la Trame Verte et Bleue Départementale @MNHN, 2012

La Trame verte et bleue de la Seine-Saint-Denis a été établie à partir de la définition d'une enveloppe optimale, qui délimite les tissus urbains les plus perméables d'un point de vue écologique, c'est-à-dire ceux supports de déplacements des espèces. Certaines d'entre elles empruntent des voies linéaires (corridors, liaisons) et/ou pas japonais (espaces naturels de proche en proche).

L'enveloppe proposée a été dessinée sur la base des travaux du MNHN (Muséum Nationale d'Histoire Naturelle) traitant de la perméabilité aux mouvements des espèces de la matrice urbaine, à laquelle a été adjoint le réseau hydrographique issu du SRCE ainsi que les corridors à fonctionnalité réduite identifiés dans le SRCE. L'enveloppe ainsi produite est volontairement large, car en milieu urbain dense et en mutation, la présence de tout espace vert entre les réservoirs constitue un relais.

Plusieurs sous-systèmes sont distingués :

- Deux d'entre eux sont ouverts sur les départements limitrophes (arc nord-ouest et arc nord-est),
- La troisième repose sur le relief du territoire au sud-ouest de la Seine-Saint-Denis et concerne le territoire d'Est Ensemble.

L'arc Nord-Est est a priori le plus intéressant car fondé sur des réservoirs d'importance pérennes, l'arc Nord-Ouest semble plus fragile car fondé sur des espaces mutables. L'arc au Sud-Ouest, semble aujourd'hui isolé des autres sous-réseaux, avec la présence notamment d'une rupture physique avec l'arc plus à l'Est, marquée par la présence d'infrastructures routières majeures.

Le territoire d'Est Ensemble est concerné par l'Arc sud-ouest.

### ***Le chemin des parcs***

Le Chemin des Parcs est un itinéraire pour **les piétons** et **les cyclistes**, **planté** et **animé** qui repose sur trois grands principes d'aménagement : faciliter les accès aux parcs et aux lieux de vie, redécouvrir la nature en ville et favoriser les animations et les activités pédagogiques.

Le Chemin des Parcs emprunte des milieux variés, permettant au promeneur de découvrir la diversité des paysages du Département.

Aujourd'hui, quelques sections ont été aménagées.

## ***Le schéma trame verte et bleue de l'EPT Est Ensemble : une restauration des continuités écologiques à entreprendre***

### **La démarche**

Enfin, à une échelle plus locale, le territoire de l'EPT présente aussi une TVB, définie avec des ambitions techniques éco-socio-paysagères, mais aussi en adéquation avec les dynamiques locales, associatives et éducatives.

Celle-ci est un véritable outil de planification territoriale par l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'infrastructures, des paysages ...

Élaborée en 2017 par Urban Eco Scop, selon une suite d'étapes complémentaires, elle vise à faire un état des lieux des composantes, et des obstacles au déplacement des espèces, puis à définir des enjeux et objectifs pour préserver la connectivité entre les espaces utilisés par les espèces.

Au-delà de la seule approche écologique, les aspects sociétaux ont été également pris en compte avec les sociotopes. Ils correspondent à un espace de nature qui fait l'objet d'usages, et qui est défini par ces derniers.

Le rôle des composantes de la trame verte et bleue est déterminé selon leur inclusion ou non dans des sites d'intérêt écologique reconnus (site Natura 2000, ZNIEFF de type 1, arrêté de biotope), leur type et leur taille :

- Les composantes incluses dans les sites d'intérêt écologique reconnus sont des noyaux primaires ;
- Les composantes de type « forts, parcs et grandes friches » de 5 ha ou plus sont des noyaux primaires ;
- Les composantes de type « forts, parcs et grandes friches » ou « espaces végétalisés d'accompagnement des infrastructures » de 1 ha à 5 ha sont des noyaux secondaires ;
- Toutes les autres composantes sont des zones relais ;
- Les « archipels » théoriques d'Est Ensemble représentent la capacité maximum du potentiel de dispersion / attraction de chacun des composantes ci-dessous en fonction de sa taille et de sa forme.

### **L'analyse à l'échelle du territoire**

A l'échelle d'Est Ensemble, différents éléments sont à noter :

- Une difficulté de spécialisation des différents noyaux et zones relais en fonction des deux types de sous-trames : boisée et ouverte. Les grands parcs sont toujours mixtes entre milieux boisés et ouverts ;
- La coupure forte du canal et du réseau ferré à Pantin, Noisy-le-Sec et à Romainville, qui n'offrent aucune zone relais dans leur emprise ;
- La faible connectivité entre les noyaux dans le tissu de faubourg proche de Paris, avec pourtant quelques secteurs qui présentent de fortes potentialités de connexions au niveau de la Porte des Lilas et de la Porte des Buttes Chaumonts ;
- La faible connectivité entre le parc Jean-Moulin/Les Guilands à l'Est et le Parc des Beaumonts ou le secteur des Murs à pêches à l'Ouest ;
- Le relatif isolement du Parc de la Bergère à Bobigny, en particulier avec d'autres noyaux primaires ou secondaires ;

- La continuité forte le long de la Corniche des Forts de Pantin à Noisy-le-Sec et ensuite jusqu'aux coteaux de Rosny-sous-Bois, puis vers le parc Montreau et celui des Beaumonts à Montreuil ;
- La continuité de l'A3, qui, avec les tissus pavillonnaires adjacents, constituent des couloirs de dispersion ;
- Les tissus pavillonnaires et de grands ensembles, en particulier sur les communes de Bondy et de Noisy-le-Sec :
- Seuls 2 corridors continus :

Le long de la Corniche des Forts de Pantin, à Romainville et Noisy-le-Sec, avec aucun obstacle majeur pour l'ensemble des espèces susceptibles d'emprunter cet axe,

Entre les parcs des Beaumonts au Sud, les murs à pêches et le parc de Montreau, sur la commune de Montreuil, avec une forte capacité de connectivité, même si localement, la matrice est rugueuse.

De manière globale, les tissus privatifs de cœurs d'îlots jouent un rôle important dans la circulation des espèces dans les villes d'Est Ensemble, avec des différences très importantes entre les différentes communes.

La carte ci-dessous résulte de l'étude sur la Trame Verte et Bleue menée sur le territoire d'Est Ensemble en juillet 2017.

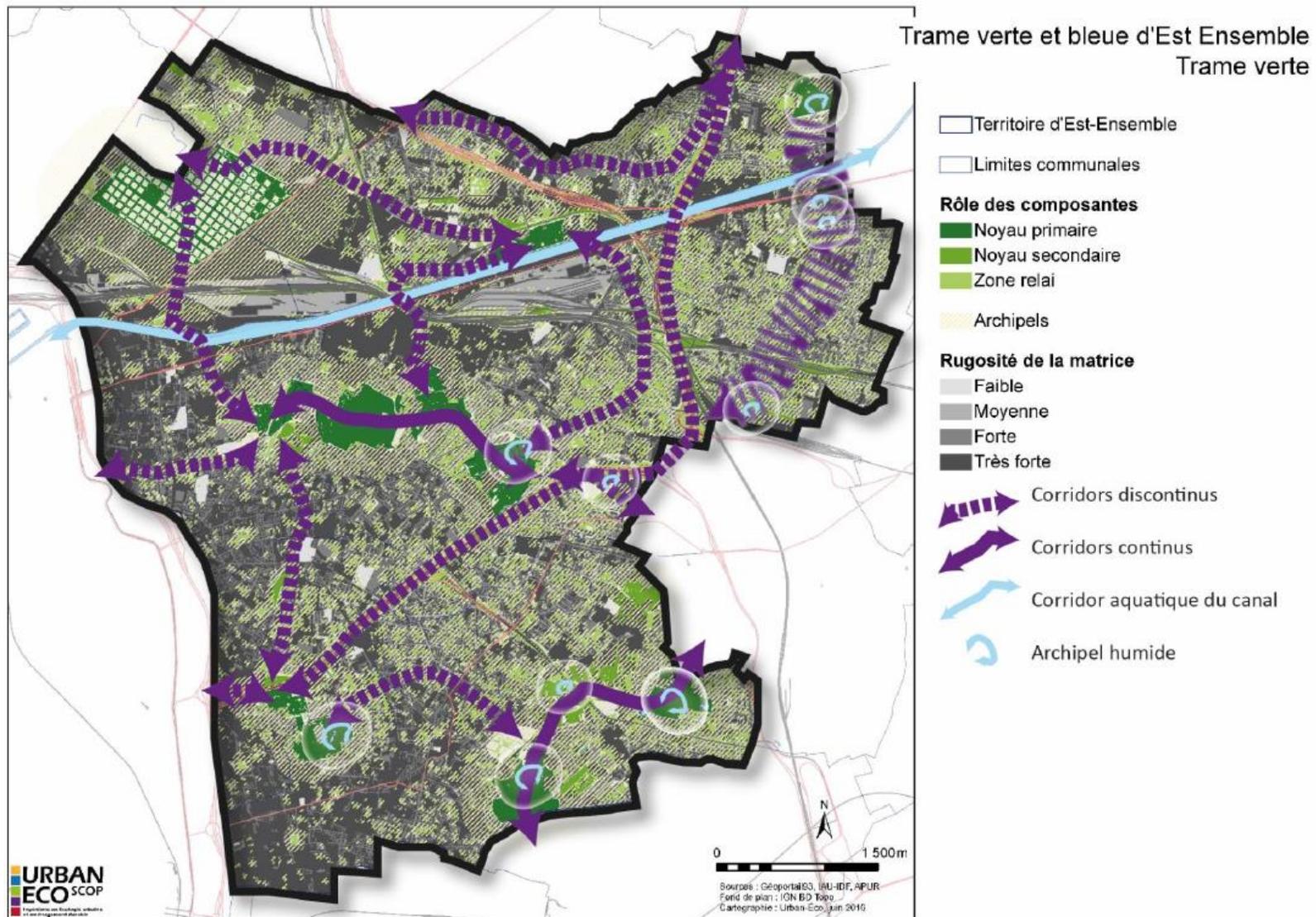


Figure 32 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPE

## La synthèse des enjeux

Les enjeux majeurs sur le territoire recoupent ceux du SRCE à plus grande échelle. En effet, plusieurs phénomènes mettent potentiellement en péril les composantes de la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble :

- **La destruction des noyaux primaires et secondaires** par des projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures routières ;
- **Le morcellement des zones relais** qui finissent par ne plus être fonctionnelles. Le seuil a été fixé à 100m<sup>2</sup>, ce qui est déjà très réduit, alors que la fonctionnalité ne serait optimale que pour des surfaces d'au moins 500 m<sup>2</sup> sans obstacles forts ;
- **L'artificialisation de certains habitats terrestres et humides** par des usages et des modes d'entretien trop intensifs, limitant la capacité d'expression de la flore et donc l'accueil de la faune ;
- **La création de nouvelles coupures dans les corridors** par des projets urbains trop denses, sans zones relais significatives ou par des aménagements des parcelles réduisant la circulation de la faune, comme des plantations peu adaptées, des clôtures ou des murets continus.
- **La conservation de surface boisée homogène** d'une surface viable, c'est-à-dire au moins 5000 m<sup>2</sup> avec une forme compacte pour limiter les effets de lisière et des lisières qualitatives, étagées.
- **La qualité des habitats prairiaux** souvent limités à une pelouse ou à une friche herbacée banale et à la fréquentation de ces espaces, qui imposent un entretien sévère. Pour assurer la qualité des espaces, il est nécessaire de s'assurer d'une surface suffisamment importante pour créer, au même endroit, une gestion régulière par tonte et une gestion écologique par une ou deux fauches annuelles. La trame herbacée joue un rôle majeur pour la faune terrestre des petits mammifères et insectes et donc, outre la qualité de chaque unité, il est important de limiter les discontinuités par des obstacles comme les clôtures, la lumière, des voies très larges entre deux unités...
- **Le canal de l'Ourcq**, corridor majeur à grande échelle, mais qui, localement, présente des berges minérales en béton et pavés dans les secteurs portuaires et d'anciens sites industriels, des espaces enherbés et de friches arbustives entre ces zones, coplantés de Peupliers à Pantin ou Noisy-le-Sec, avec une piste cyclable en rive droite. Certains secteurs demandent à être renaturés en lien avec les parcs limitrophes : parc de la Bergère, avec la réalisation de certains projets urbains, comme les ZAC. La ZAC Ecocité de Bobigny, ainsi que la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy, notamment, peuvent toutes deux participer à créer des dilatations du canal.
- **Les mares et zones humides du territoire** (archipel humide), la fonctionnalité s'entend au niveau des chapelets d'unités, qui sont à des distances de 250 à 500 m au maximum. L'enjeu est d'une part, la conservation de ces milieux, en assurant leur alimentation hydrique qualitative (pollution) et leur gestion adaptée, et d'autre part, en limitant la fragmentation des corridors, si besoin en aménageant des ouvrages adaptés.

## **Les objectifs de la TVB d'Est Ensemble**

Le Schéma de la TVB d'Est Ensemble a mis en exergue 6 objectifs :

- 1) Préserver les habitats
- 2) Améliorer certains éléments fragmentant (Cf cartes ci-dessous)
- 3) Préserver et restaurer les corridors écologiques identifiés
- 4) Développer une méthode d'expertise des « enveloppes de zone humide » en milieu urbain et mettre en place une stratégie de gestion
- 5) Mise en place de programmes de gestion écologique des espaces à caractère naturel du territoire
- 6) Assurer disponibilité, accessibilité et proximité des espaces de nature aux habitants

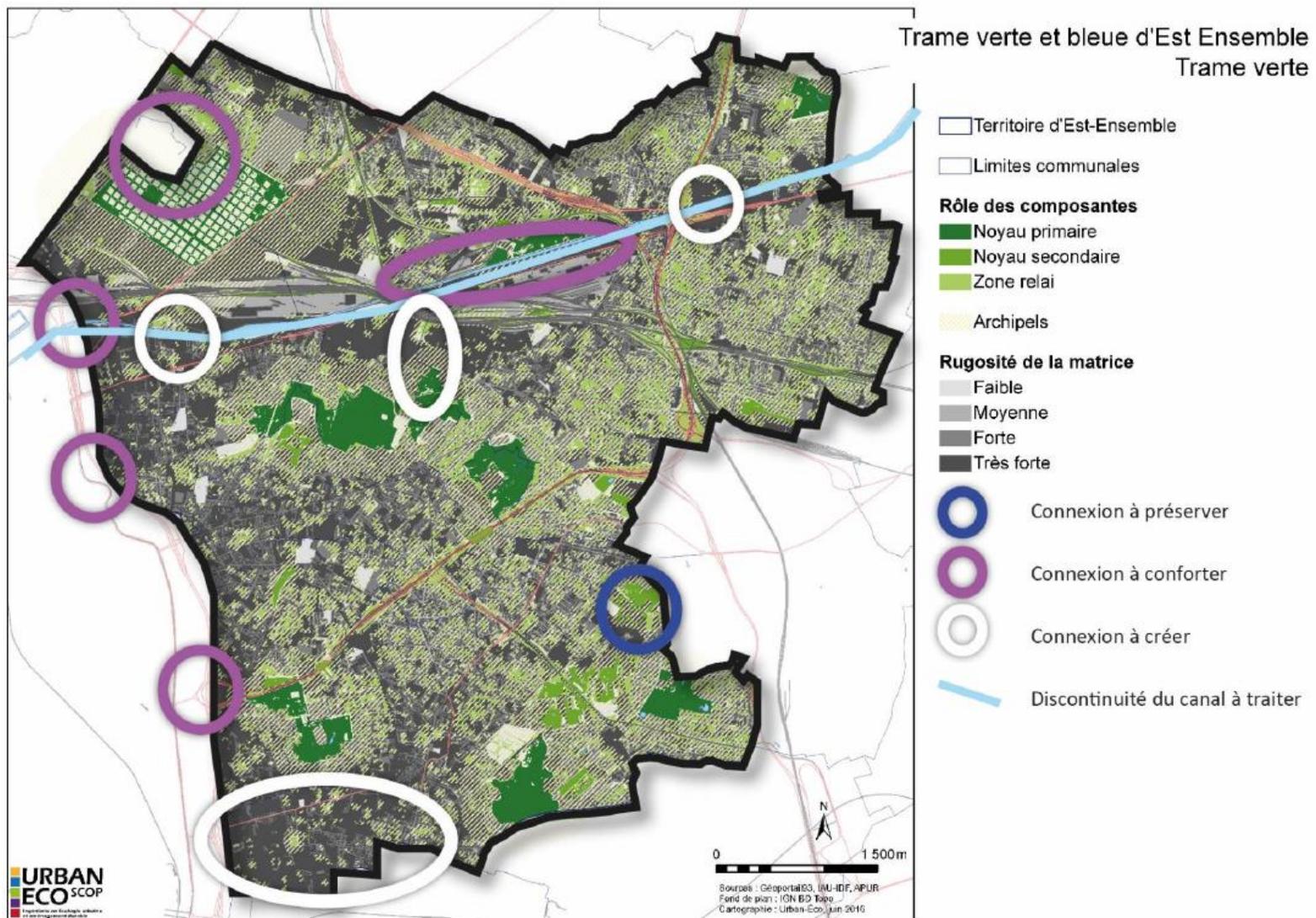


Figure 33 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPE

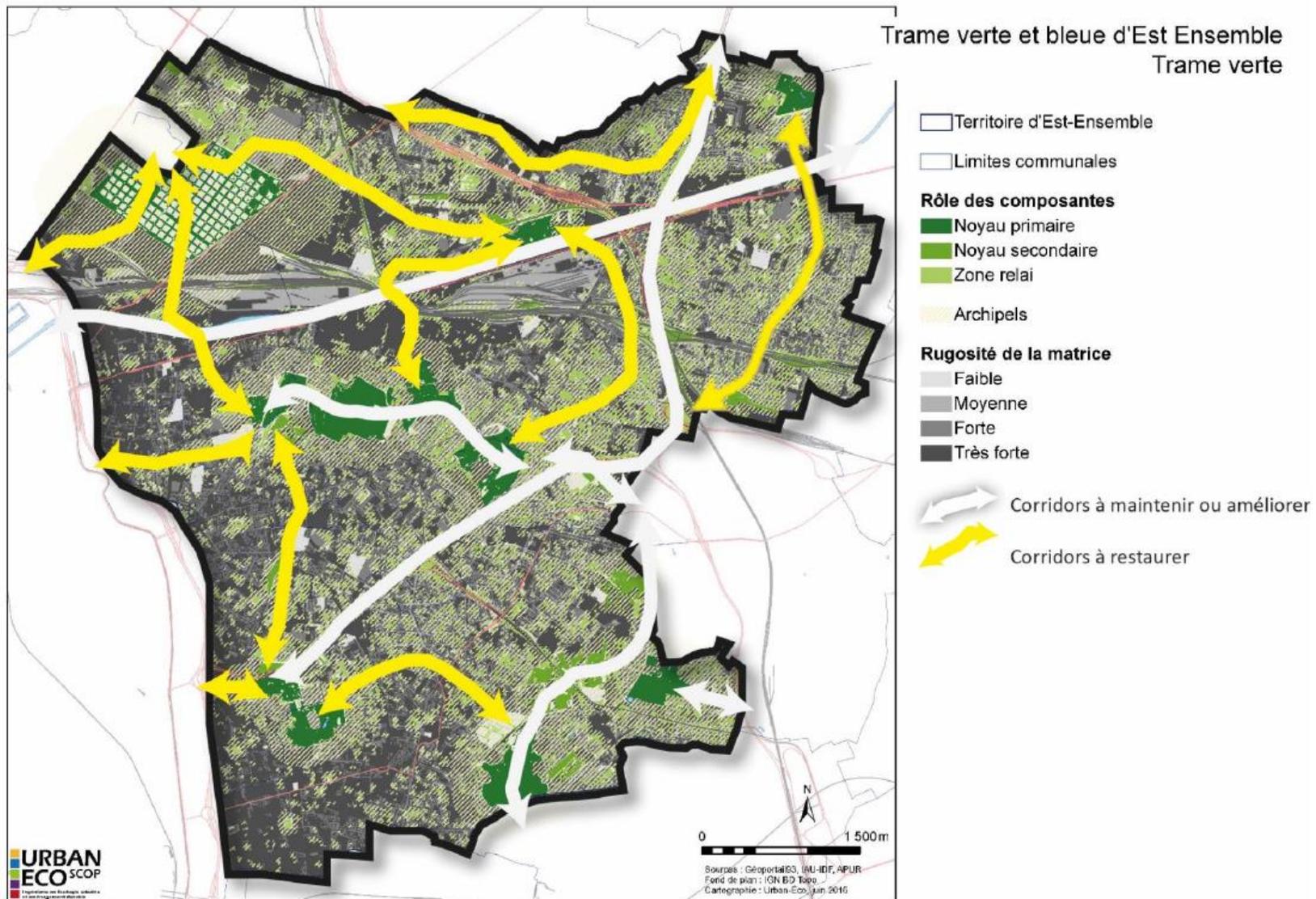
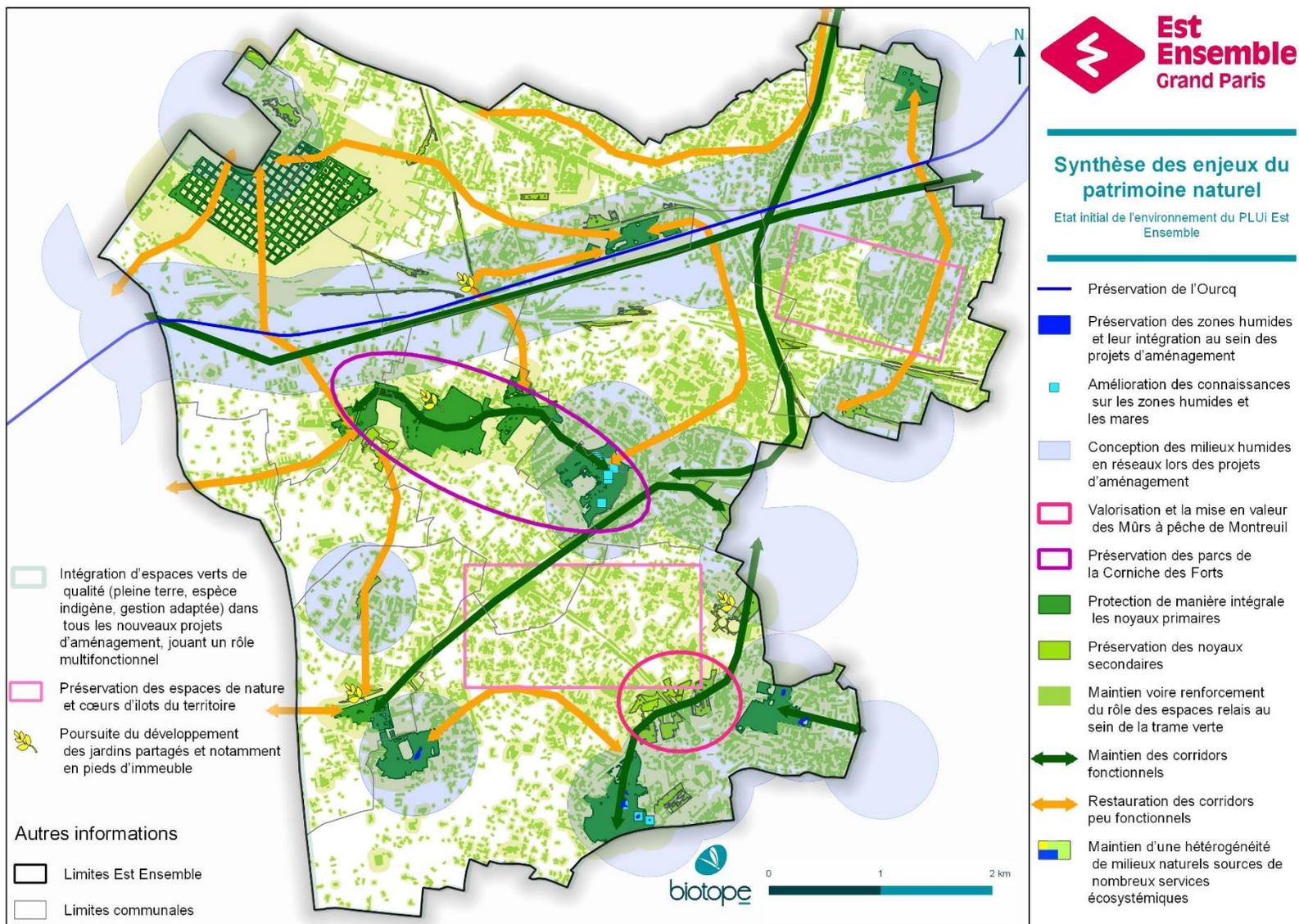


Figure 34 : Schéma TVB Est Ensemble, URBAN-ECOSCOPE

# A RETENIR POUR LE PATRIMOINE NATUREL

## *Enjeu :*

- **Milieux humides**
  - La préservation des zones humides et leur intégration au sein des projets d'aménagement.
  - La conception des milieux humides en réseaux lors des projets d'aménagement.
  - La mise en corrélation la gestion des eaux pluviales et les zones humides (exemple de mare de Bris à Montreuil).
  
- **Espaces ordinaires et d'exceptions**
  - La préservation des espaces de nature et cœurs d'îlots du territoire (reconnus et moins reconnus) : parcs, jardins familiaux, jardins privés et fonds de parcelles.
  - La poursuite du développement des jardins partagés et notamment en pieds d'immeuble (en lien avec le compostage et l'épandage).
  - L'intégration d'espaces verts de qualité (pleine terre, espèce indigène, gestion adaptée) dans tous les nouveaux projets d'aménagement, jouant un rôle multifonctionnel (cadre de vie, zone d'infiltration des eaux, rétention des eaux pluviales, etc.) : prévoir une programmation végétale.
  - Le développement d'espaces verts de proximité et d'accompagnement d'espaces publics participant au cycle naturel de l'eau (pleine terre, zone de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, etc.)
  - La contribution des parcelles privées dans les objectifs de maintien de la biodiversité : épaississement de la trame végétale, qualité des parcours de l'espace public, qualité des vues depuis les bâtiments, services écosystémiques rendus.
  - La valorisation et la mise en valeur des Mûrs à pêche de Montreuil ainsi que l'amélioration des connaissances faune/flore.
  - La sensibilisation et la mise en place d'une gestion des espaces publics favorisant la place du végétal.
  - Le maintien d'une hétérogénéité de milieux naturels sources de nombreux services écosystémiques et participant à la gestion des risques, à l'accueil de la biodiversité et au cadre de vie du territoire.
  
- **Trame verte et bleue**
  - La protection de manière intégrale les noyaux primaires suivants : le cimetière parisien, le parc de la Bergère, le bois de Bondy, le fort de Noisy, le parc Jean Moulin/Les Guilands, le parc Montreuil et le parc des Beaumonts.
  - La préservation de l'Ourcq.
  - La préservation des parcs de la Corniche des Forts.
  - La préservation des noyaux secondaires.
  - La préservation, voire la restauration des corridors écologiques identifiés.
  - Le maintien, voire le renforcement du rôle des espaces relais au sein de la trame verte.



# RESSOURCE EN EAU

## **La Directive Cadre européenne sur l'Eau, dite « DCE »**

La directive du 23 octobre 2000, adoptée par le Conseil et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen. Cette directive joue un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau européenne. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. Les directives plus spécifiques, comme celles relatives à la potabilité des eaux distribuées, aux eaux de baignade, aux eaux résiduaires urbaines et aux nitrates d'origine agricole restent en vigueur.

Si la directive s'inscrit dans la continuité des principes qui gouvernent la gestion de l'eau en France, elle n'en comporte pas moins des innovations substantielles. La principale d'entre elles consiste à rendre nécessaire l'établissement d'objectifs de résultats pour tous les milieux.

**Le SDAGE Seine Normandie, ainsi que les SAGE locaux, s'appuient sur la DCE pour établir les principales règles qui devront être mises en application en vue notamment d'une reconquête progressive de la qualité des nappes et cours d'eau du territoire. Le PLUi d'Est Ensemble devra être compatible avec ces documents.**

## EAUX SOUTERRAINES

### *Quelques définitions*

#### Qu'est-ce qu'une masse d'eau souterraine ?

Une masse d'eau correspond d'une façon générale sur le district hydrographique, à une zone d'extension régionale représentant un aquifère ou regroupant plusieurs aquifères en communication hydraulique, de taille importante. Leurs limites sont déterminées par des crêtes piézométriques lorsqu'elles sont connues et stables (à défaut par des crêtes topographiques), soit par de grands cours d'eau constituant des barrières hydrauliques, ou encore par la géologie.

#### Qu'est-ce que le bon état d'une masse d'eau ?

Afin d'avoir une ressource en eau durable, le SDAGE Seine Normandie a pour objectif le « bon état » global des masses d'eau souterraine. Le « bon état » global apparaît pour les eaux souterraines lorsque les « bons états » chimique et quantitatif sont atteints.

Le « bon état » chimique des eaux souterraines est défini en fonction de la concentration de substances spécifiques, déterminées aux niveaux national (métaux lourds : Pb, Cd, Hg... ; arsenic...) et européen (nitrates, ammonium, pesticides...).

Le « bon état » quantitatif des masses d'eau est quant à lui atteint lorsque les prélèvements moyens à long terme n'excèdent pas la ressource disponible de la masse souterraine. En conséquence, le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines assure un niveau d'eau suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs environnementaux des eaux de surface associées, éviter des dommages aux écosystèmes terrestres dépendant directement de la masse d'eau souterraine et réduire les risques de remontée de biseau salé le cas échéant.

#### Quelle est la différence entre nappe libre et nappe captive ?

Les nappes libres, où la pression de l'eau, à la surface de la nappe, est égale à la pression atmosphérique. C'est le cas lorsque la roche réservoir, c'est-à-dire qui accueille l'eau, affleure à la surface.

Les nappes captives, où la pression de l'eau, à la surface de la nappe, est supérieure à la pression atmosphérique. C'est le cas lorsque la roche réservoir est surmontée d'une couche imperméable. Le

niveau d'eau ne pouvant dépasser le haut du réservoir, l'eau se met sous pression. La pression peut parfois être suffisante pour que l'eau jaillisse naturellement en surface dans un forage atteignant cette nappe.

### ***Une masse d'eau souterraine présentant un bon état global***

Une seule masse d'eau souterraine est présente sur le territoire de l'EPT Est Ensemble : **Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien) FRHG104**. Elle présente à la fois les caractéristiques d'une masse d'eau captive et libre. Elle est néanmoins considérée comme majoritairement captive.

La masse d'eau est drainée par les cours d'eau principaux de la Marne, la Seine, le Thérain, l'Oise, l'Automne et la Nonette. Les mécanismes de recharge (pluvial, pertes des cours et drainance) sont variables selon les secteurs géographiques de la masse d'eau, ce que traduit bien sa morphologie assez complexe.

**Selon le SDAGE, son état quantitatif et chimique est jugé comme bon (aucun report de délai).**

Ceci s'explique notamment par le fait que les masses d'eau captives, qui concernent donc des nappes souterraines profondes, présentent par rapport aux masses d'eau libres des spécificités qui sont : une grande stabilité dans leurs caractéristiques physico-chimiques, une faible vulnérabilité aux pollutions anthropiques, qu'elles soient diffuses ou ponctuelles, et d'autant plus faible que la nappe est profonde, une très faible vulnérabilité vis-à-vis des pollutions accidentelles, sauf dans les zones où les réservoirs affleurent. Ces qualités évidentes sont particulièrement recherchées et bien valorisées pour un usage tel que l'eau potable. Rappelons que chaque année en Ile-de-France, 275 775 milliers de m<sup>3</sup> d'eaux brutes sont prélevés de l'ensemble des nappes souterraines. Les 3/4 volumes prélevés dans les nappes sont destinés à l'alimentation en eau potable.

Différentes pressions s'exercent :

- **L'imperméabilisation** est un des premiers facteurs, avec 30,3 % de la surface totale affleurante de la masse d'eau souterraine imperméable.
- **L'agriculture** est également considérée comme un des facteurs de pressions, avec 48% de la surface totale affleurante de la masse d'eau souterraine. Ce facteur de pression ne s'exerce pas, ou manière marginale sur le territoire d'Est Ensemble.
- **Des pollutions dites ponctuelles** notamment à travers les sites BASOL (Cf. partie risques et nuisances). Deux sites BASOL ont été identifiés sur les communes de Romainville et de Noisy-le-Sec. Ces sites correspondent à des industries au droit desquelles une pollution est avérée, dans la nappe ou les sols, et aucune action de remédiation n'est mentionnée (information datant de 2015). Depuis 2016, le site de Romainville (SANOFI chimie centre de production Romainville) est en cours de réhabilitation.
- Les **prélèvements** sont évidemment une cause de pression sur les eaux souterraines, D'une manière générale à l'échelle du bassin versant, les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont en baisse. Le territoire d'Est Ensemble n'est menacé par aucun déséquilibre.

# EAUX SUPERFICIELLES

## *Quelques définitions*

### Qu'est-ce que l'état chimique ?

Il est destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementales (NQE) fixées par les directives européennes, pour 41 substances dites "prioritaires" ou "dangereuses prioritaires" recherchées et mesurées dans le milieu aquatique : pesticides (atrazine, alachlore...), polluants industriels (benzène, HAP), certains métaux lourds (cadmium, mercure, nickel...), etc.

Ces seuils sont les mêmes pour tous les cours d'eau. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse la valeur limite (= la NQE), alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

### Qu'est-ce que l'état écologique ?

Il correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques, hydromorphologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie.

Concernant la biologie, on s'intéresse aux organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés ...) et poissons.

## *Un réseau hydrographique peu représenté*

Le réseau hydrographique est peu représenté à l'échelle d'Est Ensemble et se cantonne au canal de l'Ourcq. C'est en réalité un ouvrage d'art réalisé au début du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter en eau potable Paris.

L'urbanisation du territoire a conduit à faire disparaître entièrement le réseau hydrographique de surface qui le constituait. Ainsi, l'ensemble du réseau hydrographique naturel qu'occupait le territoire a été canalisé, busé et intégré au réseau d'assainissement du territoire.

Seules les cartes géologiques et historiques (Cassini, carte des chasses du roi) permettent de retracer le passé des cours d'eau principaux :

- La Molette/le Moleret (Bondy) ;
- Le ru de Montfort (Formant la limite Nord de Bobigny) ;
- Le ru du Gobétue (Montreuil) ;
- Le ru de Vincennes (Montreuil).

Le Canal de l'Ourcq ou Canal de la ville de Paris (FRHR510), selon le SDAGE Seine Normandie, présente un bon état chimique et un bon potentiel écologique.



Figure 35 : Carte de Cassini , source : géoportail

Malgré son caractère artificialisé, le canal de l'Ourcq demeure un espace de respiration pour l'Homme, et de refuge pour la faune et la flore. Ainsi, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) l'a identifié comme l'un des principaux corridors alluviaux en contexte urbain à restaurer. L'objectif porté est qu'il puisse jouer pleinement son rôle de corridor multifonctionnel, combinant des milieux aquatiques, des formations herbacées et des continuités boisées, contribuant à toutes les sous-trames écologiques

#### **La charte paysagère du canal de l'Ourcq (2014)**

Trois grands objectifs partagés ont été identifiés :

- 1) Révéler les identités métropolitaines du territoire
- 2) Développer l'accessibilité au canal
- 3) Redynamiser l'activité économique et renouveler l'attractivité

Au travers de son premier objectif, le territoire souhaite établir de nouvelles connexions entre la ville, les milieux naturels, l'eau. Pour cela, la charte remet au cœur des réflexions le lien entre les fonctions urbaines, la biodiversité, la pédagogie, etc.

## RESSOURCE EN EAU POTABLE

### *Une gestion de l'eau potable transférée mais en cours de réflexion*

La compétence eau, optionnelle pour les agglomérations, est l'une des premières à avoir été transférée à Est Ensemble. L'alimentation en eau potable du territoire est assurée par convention par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France). Il assure ainsi la production, le transfert et la distribution. Une délégation de service est attribuée à Veolia Eau d'Ile-de-France pour la gestion du réseau et l'acheminement au client final.

Néanmoins, Est Ensemble a engagé une réflexion sur son mode de gestion du service public de l'eau. La création d'une régie publique de l'eau propre à Est Ensemble ou en partenariat avec la ville de Paris, et éventuellement d'autres territoires de la Métropole, est ainsi à l'étude. Est Ensemble a donc signé en fin d'année 2017 une convention de deux ans avec le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour mener une réflexion plus large sur la prise de compétence de ce service en régie.



*Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) est un établissement public créé en 1923, responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes ou intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Dirigé par les élus de ces collectivités, le SEDIF assure l'alimentation quotidienne de 4.5 millions d'usagers, desservant 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, hors Paris. Il est le plus grand service public d'eau potable de France et l'un des tous premiers en Europe.*

### **Caractéristiques sur le territoire d'Est Ensemble**

En 2017, la consommation d'eau par habitant sur le territoire d'Est Ensemble était de 148 L/hab/j ce qui correspond à la moyenne nationale.

#### **Définition :**

Le paramètre « rendement du réseau de distribution » est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

En 2017, le rendement des réseaux sur le territoire géré par le SEDIF était en moyenne de 88%, ce qui est un bilan bon, sachant que le rendement moyen à l'échelle nationale est de 80%. Il s'agit d'un taux de rendement respectant l'objectif national fixé à 85% pour les territoires urbains (75% pour les territoires ruraux).

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes informations concernant la distribution d'eau potable sur le territoire.

Tableau 8: Bilan de la distribution d'eau potable sur le territoire

Communes	Nombre d'utilisateurs en 2017	Volume d'eau consommé en 2017 (m <sup>3</sup> )	Consommation par habitant en litre par jour	Linéaire en canalisation	Rendement	Indice linéaire de pertes en réseaux	Qualité
<b>Bagnolet</b>	36 080	2 177 387	165	42 491			
<b>Bobigny</b>	52 020	2 993 854	158	78 181			
<b>Bondy</b>	53 686	2 452 852	125	80 834			
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	17 779	831 204	128	12 395			
<b>Les Lilas</b>	23 110	1 123 289	133	25 657			
<b>Montreuil</b>	107 564	6 028 895	153	142 854	88,09%	10,64 m <sup>3</sup> /km/j	
<b>Noisy-le-Sec</b>	43 557	2 106 370	132	65 323			
<b>Pantin</b>	55 469	3 361 333	166	56 289			
<b>Romainville</b>	26 173	1 412 165	148	42 614			
<b>TOTAL</b>	<b>415 438</b>	<b>22 487 349</b>	<b>148</b>	<b>546 638</b>			

## Une sécurisation de l'alimentation en eau potable

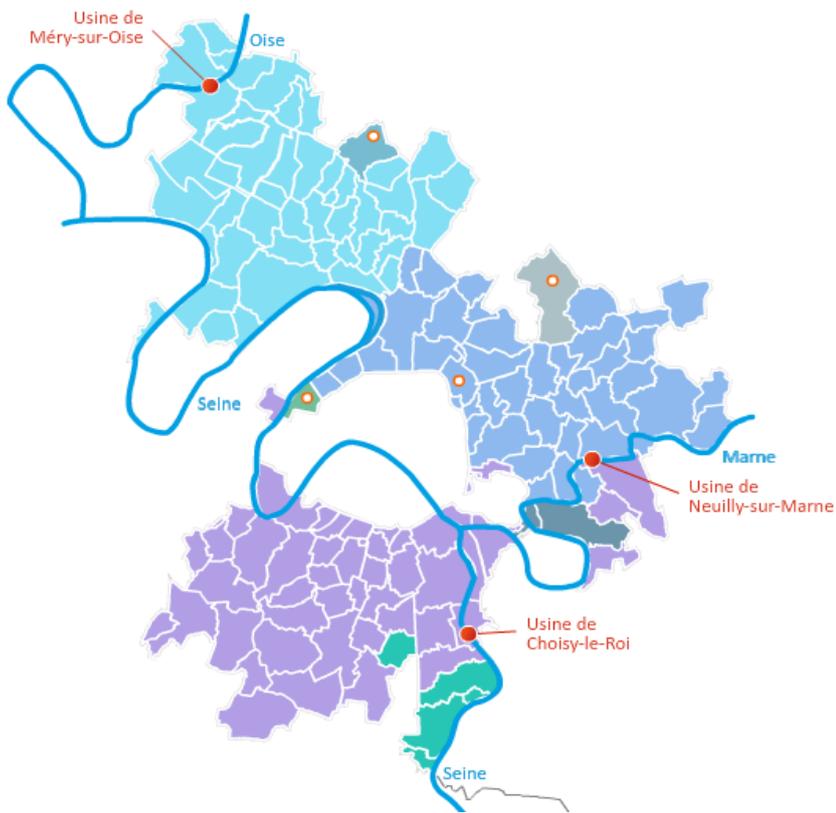
### Une eau provenant de la Marne

L'eau potable distribuée sur le territoire provient de l'usine de Neuilly-sur-Marne, par le biais du pompage dans le cours d'eau de la Marne. L'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand assure en moyenne une production de **244 000 m<sup>3</sup>/j (pour une population de 1 600 000 habitants) pour une capacité de production maximale de 600 000 m<sup>3</sup>/j.**

La capacité résiduelle de production de l'usine est donc 356 000m<sup>3</sup>/j soit environ 2 405 405 équivalents habitants (pour une consommation journalière de 148 L par jour et par habitant, source : Observatoire SISPCA). Cette capacité résiduelle est à mettre en corrélation avec la population projetée sur l'ensemble du territoire desservi.

Par ailleurs, pour assurer la sécurisation de son approvisionnement en eau potable, en cas d'événements exceptionnels par leur ampleur ou leur nature, le SEDIF dispose :

- D'un nombre restreint de forages dans la nappe de l'Albien, dans la nappe de l'Yprésien et dans la nappe du calcaire de Champigny ;
- D'un réseau constitué d'interconnexions entre les usines principales ainsi que d'intercommunications permanentes avec des distributeurs d'eau voisins.



Cliquez sur la légende, pour faire apparaître/disparaître les éléments :

<input type="checkbox"/>	● Usines principales	
<input type="checkbox"/>	Eau de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)	Eaux de surface
<input type="checkbox"/>	Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise)	
<input type="checkbox"/>	Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise ou de Domont)	
<input type="checkbox"/>	Eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)	
<input type="checkbox"/>	Eau de Marne ou de Seine (usine de Choisy-le-Roi ou de Neuilly-sur-Marne) selon le quartier	Eaux de forage
<input type="checkbox"/>	Eau de Neully-sur-Seine (usine de Neully-sur-Seine)	
<input type="checkbox"/>	Eau de la nappe du Champigny (usine d'Arvigny)	
<input type="checkbox"/>	Eau de la nappe du Sparnicien (usine d'Aulnay-sous-Bois) ou de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne) selon le quartier	

35

Figure 37 : Origine de l'eau, source : SEDIF



<input type="checkbox"/>	● Usine de production d'eau potable
<input type="checkbox"/>	○ Usines à puits
<input type="checkbox"/>	— Interconnexions
<input type="checkbox"/>	→ Intercommunications principales
<input type="checkbox"/>	— 1 <sup>ère</sup> élévation
<input type="checkbox"/>	— 2 <sup>ème</sup> élévation
<input type="checkbox"/>	— 3 <sup>ème</sup> élévation
<input type="checkbox"/>	■ Station de relèvement
<input type="checkbox"/>	▽ Réservoir surélevé
<input type="checkbox"/>	▼ Réservoir au sol, semi enterré ou enterré

Figure 36 : Plan du réseau, source : SEDIF

## Une usine à puits située à Pantin participant au dispositif « d'ultime secours »

Une des usines à puits se situe sur la commune de Pantin (Cf. carte ci-dessus). Ce site a été réouvert en 2017, à la suite de travaux de rénovation. Les quatre forages viennent renforcer le dispositif « d'ultime secours ». Ainsi, cette usine pourra servir en cas d'inondation ou de pannes électriques recensées dans ses trois usines courantes situées au bord de la Seine, de la Marne et de l'Oise, et aussi en cas d'attaque terroriste entraînant la pollution des eaux fluviales. Cette eau sera prélevée en priorité pour les pantinois et pour les habitants de la Seine-Saint-Denis.



Figure 38 : Usine à puits située à Pantin, source : Le Parisien LP/H.H.

En plus de la rénovation des installations, le SEDIF a réalisé en 2017 une réhabilitation architecturale du bâtiment, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1997.

Cette usine à puits prélève les eaux des nappes de l'Yprésien et de l'Albien pour un volume de 780 000 m<sup>3</sup>/an dans l'Yprésien et 790 000m<sup>3</sup>/an dans l'Albien. Cette capacité équivaldrait à 29 074 habitants (pour une consommation journalière de 148 L par jour et par habitant, source : Observatoire SISPCA). Il possède deux périmètres de protection : immédiat et rapproché.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) correspond à l'emprise de la parcelle cadastrale P24, propriété du SEDIF, contenant les ouvrages de l'usine de Pantin, et entièrement située sur la commune de Pantin (93). L'emprise de ce périmètre est de 1,204 ha.

La mise en place de périmètres de protection est obligatoire pour garantir la qualité de la ressource contre les pollutions ponctuelles permanentes, chroniques ou accidentelles par des dépôts, activités et installations susceptibles de rendre impropre l'eau à la consommation humaine. Ces périmètres sont :

- Le périmètre de protection immédiate qui a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et d'éviter que des déversements ou des infiltrations de substances polluantes ne se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage ;
- Le périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage de la migration souterraine des substances polluantes.

### Périmètre de protection du captage d'eau potable

Etat initial de l'environnement du PLUI Est Ensemble

◆ Captage d'eau potable

Périmètre de protection

□ Immédiat

□ Rapproché

Autres informations

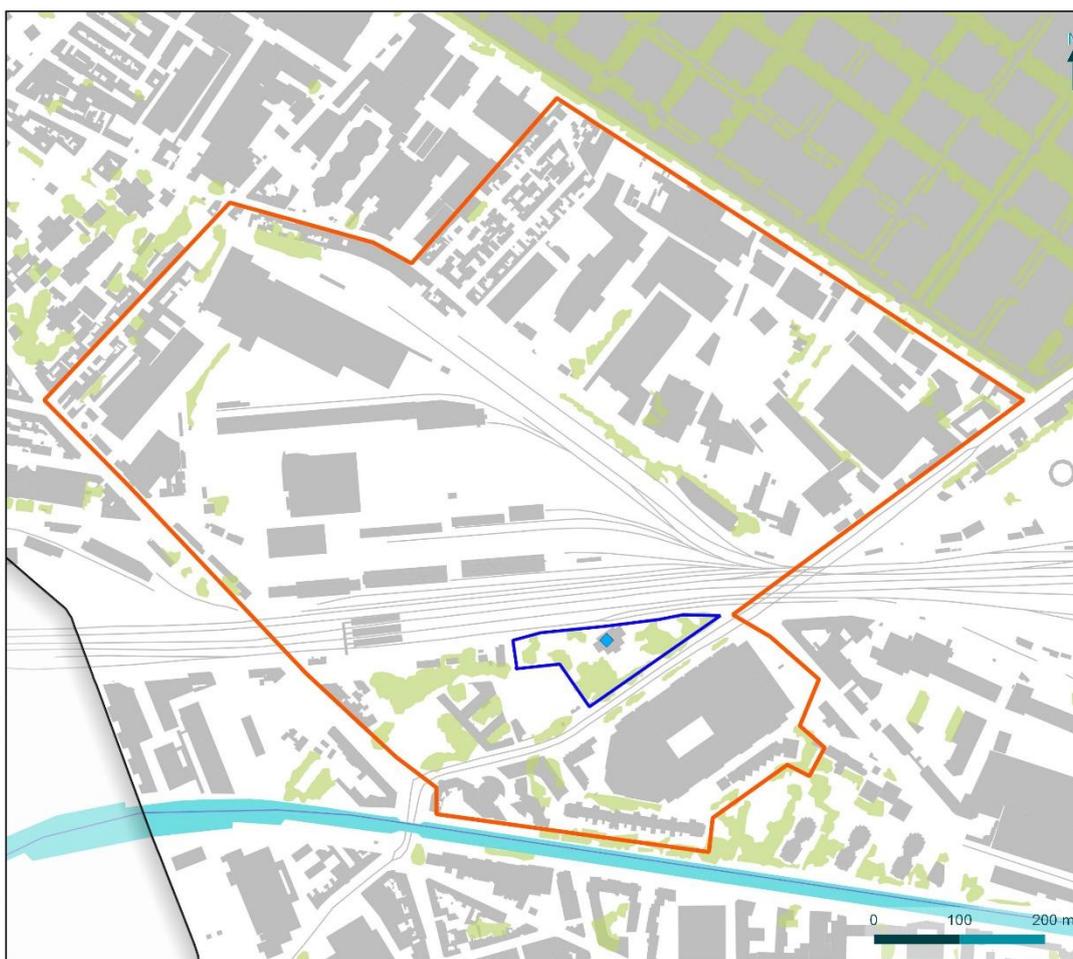
□ Limites Est Ensemble

□ Limites communales

■ Canal de l'Ourcq

■ Végétation

■ Bâti



© Est Ensemble - Tous droits réservés - Sources : IGN (BD TOPO), DRIEE Ile-de-France - Cartographie : Biotope 2016

Carte 14 : Périmètre de protection du captage d'eau potable (source : IGN (BD TOPO), DRIEE Ile-de-France)

## Une eau souterraine stratégique pour l'alimentation en eau potable

Si l'alimentation en eau potable sur le territoire d'Est Ensemble est largement assurée par l'eau superficielle grâce à la Marne, les eaux souterraines constituent une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable future, comme en témoigne l'installation de l'usine à puits à Pantin (Cf. paragraphe précédent).

### La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien

En 1930, malgré la grande profondeur de l'aquifère Albien, les volumes annuels prélevés atteignirent 34 millions de m<sup>3</sup>. La baisse de 74 mètres de son niveau entre 1861 et 1934 rendit certains puits inexploitable. De ce fait, dès 1935, son exploitation a été limitée en Ile-de-France. La nappe de l'Albien-Néocomien constitue donc une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeure. Afin de permettre l'alimentation de secours de l'ensemble des populations.

Ainsi, la nappe de l'Albien-néocomien est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Sur le périmètre d'Est Ensemble, toutes les communes sont ainsi inscrites en ZRE. Dans les zones ainsi délimitées, les seuils d'autorisation et de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sont plus contraignants. Tout prélèvement inférieur à 8m<sup>3</sup>/h est soumis à déclaration, tout prélèvement supérieur à 8m<sup>3</sup>/h est soumis à autorisation.

Afin de retrouver une gestion durable de la ressource en eau, le décret 94-354 du 29 avril 1994 (modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003) instaure les **Zones Répartition des Eaux (ZRE)**, dans les secteurs présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins. L'instauration d'une ZRE permet d'avoir une connaissance plus précise de la ressource et un meilleur contrôle des prélèvements. Elle constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.

## **L'Eocène du Valois, une nappe stratégique à réserver pour l'alimentation en eau potable future**

La nappe de l'Yprésien, présente une qualité non encore affectée par les pollutions de surface. Ainsi, elle constitue une ressource stratégique. Le SDAGE Seine Normandie présente ainsi différentes dispositions et orientations en vue de sa préservation.

### ***Une eau distribuée de bonne qualité***

Selon les données de l'ARS, l'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (fluor, nitrates, aluminium...), à l'exception d'un dépassement en pesticides (moins de 30 jours).

### ***Une eau prélevée de moyenne qualité***

L'eau destinée à l'alimentation en eau potable provient majoritairement de la Marne. Sa qualité à Neuilly-sur-Marne est considérée comme **moyenne d'un point de vue écologique** et **mauvaise d'un point de vue chimique**. Les principales causes de dégradations chimiques sont dues aux HAP et aux composés du tributylétain.

#### **Définition des HAP : un polluant d'origine anthropique**

Il existe deux types de sources, les HAP pyrolytiques, principalement d'origine anthropique (chauffage domestique, réseau routier, industrie pétrochimique, fabrication de pneu, etc.) mais aussi naturelle (feux de forêts, volcans), et les HAP d'origine pétrogénique (rejet d'essence, d'huile, etc.). Ces composés sont assimilés aux polluants organiques persistants car, bien que leurs durées de demi-vies dans l'environnement soient courtes, leurs émissions par les usages domestiques courants rendent la lutte contre leur émission compliquée et leur présence dans l'environnement difficilement évitable. Pourtant, les HAP présentent un véritable risque pour l'environnement et la santé humaine. En effet, de nombreuses études montrent que ces éléments peuvent être cancérigènes, mutagènes, tératogènes et/ou perturbateurs endocriniens.

Les composés du tributylétain :

Le tributylétain (TBT) et ses composés appartiennent à la famille des produits organostanniques. Cette substance a été très largement utilisée comme biocide dans les peintures « antifouling » pour la coque des navires et des matériels immergés. L'utilisation de peintures contenant des TBT est interdite dans l'union européenne et est en voie d'interdiction par l'Organisation maritime internationale. Malgré cette baisse des quantités utilisées, le TBT reste présent en général à de faibles quantités (de l'ordre du Kg/kg) dans les sédiments de fleuves et des côtes françaises.

Il est à noter que la reconquête de la qualité de l'eau de la Marne est engagée via le SAGE Marne Confluence. Adopté le 7 novembre 2017, il poursuit notamment l'objectif de d'améliorer la qualité de

toutes les eaux du territoire Marne Confluence, de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser l'alimentation en eau potable et atteindre les exigences DCE.

# ASSAINISSEMENT

## *Quelques rappels*

L'assainissement des eaux usées a pour but de protéger la santé et la salubrité, publique ainsi que l'environnement, contre les risques liés aux rejets des eaux usées, notamment domestiques. Il s'agit donc de collecter, puis d'épurer les eaux usées, avant de les rejeter dans le milieu naturel, afin de les débarrasser de la pollution dont elles sont chargées.

En fonction de la concentration de l'habitat et des constructions, l'assainissement peut être :

- Collectif (AC) : l'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau public d'assainissement. Cela concerne le plus souvent les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés. Les réseaux de collecte des eaux usées ou « égouts » recueillent les eaux usées, principalement d'origine domestique, et les acheminent vers les stations d'épuration (STEP). Le traitement des eaux usées est réalisé dans les STEP qui dégradent les polluants présents dans l'eau, pour ne restituer au milieu récepteur (exemple : cours d'eau) que les eaux dites « propres » (mais non potables) et compatibles avec l'écosystème dans lequel elles sont rejetées.
- Non collectif (ANC) : l'assainissement non collectif, aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Ce type d'assainissement concerne les maisons d'habitations individuelles non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. Elles doivent en conséquence traiter leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu récepteur (sol ou milieu superficiel). Les installations d'ANC doivent permettre de traiter l'ensemble des eaux usées d'une habitation : eaux vannes (eaux des toilettes) et eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).

Les communes ont la responsabilité, sur leur territoire, de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif. Toutefois, les installations autonomes sont contrôlées par un service particulier et public : le SPANC.

Rappelons que l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique.

Enfin, les installations d'assainissement les plus importantes sont soumises à la police de l'eau, en application du Code de l'Environnement, en ce qui concerne les rejets d'origine domestique. Les rejets industriels et agricoles sont réglementés dans le cadre de la police des installations classées.

## *Une gestion de l'assainissement en régie*

La compétence « assainissement » est exercée par Est Ensemble depuis le 1er janvier 2010. Cette compétence concerne la collecte des eaux usées et des eaux pluviales et comporte deux volets :

- L'exploitation et la gestion patrimoniale des ouvrages : surveillance, entretien, maintenance, raccordements, accompagnement des particuliers pour la mise en conformité des parties privatives, etc.
- Les études et travaux visant à réhabiliter, améliorer et développer le patrimoine existant.

Sur le territoire d'Est Ensemble, 3 acteurs principaux interviennent :

- Est Ensemble assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales rejetées par les habitants et les industriels jusqu'aux ouvrages départementaux ;
- Le Département de Seine-Saint-Denis assure pour sa part le transport des effluents à l'échelle départemental jusqu'aux émissaires interdépartementaux du SIAAP. Parfois, le réseau départemental assure également la collecte des usagers situés à sa proximité (et en l'absence d'un réseau d'Est Ensemble) ;
- SIAAP : les émissaires du SIAAP assurent l'acheminement de la totalité des eaux vers les stations d'épuration pour traitement avant rejet dans la rivière.



Figure 39 : Schéma de gestion, source : Guide pratique de l'assainissement pour les particuliers (Est Ensemble)

### ***Un assainissement collectif et majoritairement unitaire***

Sur le territoire d'Est Ensemble, l'assainissement est intégralement collectif et majoritairement constitué d'un réseau unitaire : les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées dans un seul ouvrage.

Sur la partie est de Montreuil et sur quelques zones récemment aménagées, le réseau est de type séparatif : les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées dans deux ouvrages distincts.

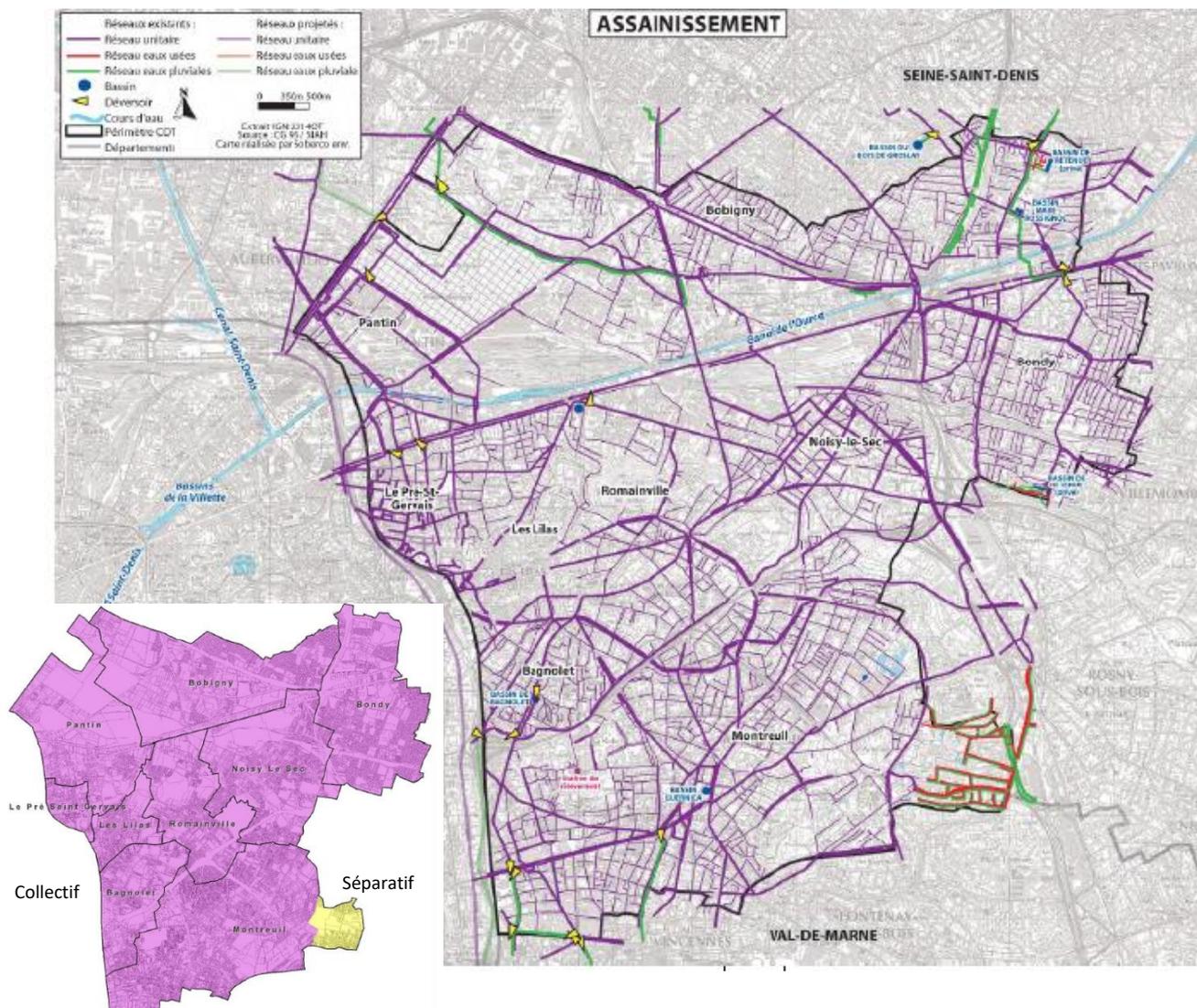


Figure 40 : Carte assainissement, contrat de développement territorial

Au total, Est Ensemble assure la gestion de 342 km de canalisation (Cf. tableau ci-dessous).

	Unitaire		Séparatif	
		Eaux usées		Eaux pluviales
<b>TOTAL</b>	312,30 km	12,6 km		17,1 km
		<b>342 km</b>		

Source : RPQS 2017

En 2017, 1 043 contrôles de raccordement ont été réalisés par l'agglomération, contre 954 en 2016, 549 en 2015, 733 en 2014, 664 en 2013 et 568 en 2012.

Les taux de non-conformité relevés en 2017 sont les suivants :

- Réseaux unitaires : 28 contrôles non conformes sur 1 006, soit 2,8% de non-conformités. Les non-conformités, dont le taux reste stable chaque année, sont essentiellement dues à la présence de fosses septiques toujours en service, ou au fait que le réseau interne privé est bouché ou cassé.
- Réseaux séparatifs : 9 contrôles non conformes sur 37, soit 24% de non-conformités. Ce taux n'est pas représentatif, du fait du faible nombre d'enquêtes réalisées. Les non-conformités sont essentiellement dues aux inversions de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales ou une non-séparation des eaux pluviales.

Sur le territoire, en 2016, le volume total d'eaux usées assainis par le territoire représentait 22 003 683 m<sup>3</sup>, en nette diminution (-4.5%) par rapport à 2015.

### **Un raccordement à trois stations d'épuration (STEP)**

Les communes du territoire dépendent de trois stations d'épuration (STEP), toutes gérées par la SIAAP, leurs caractéristiques techniques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Synthèse sur les STEP

Nom STEP	Paris Seine - Centre	Paris Seine Aval	Paris Marne Aval
<b>Capacité nominale</b>	900 000 EH	7 500 000 EH	550 000 EH
<b>Débit de référence</b>	240 000 m <sup>3</sup> /j	2 300 000 m <sup>3</sup> /j	100 000 m <sup>3</sup> /j
<b>Charge maximale en entrée (2016)</b>	1 068 020 EH	6 100 000 EH	294 429 EH
<b>Débit entrant moyen (2016)</b>	222 287m <sup>3</sup> /j	1 512 369 m <sup>3</sup> /j	51 473 m <sup>3</sup> /j
<b>Filière de traitement</b>	Eau - Biofiltre Boue - Procédé avancé de réduction de la production de boues	Eau - Biofiltre Boue - Epaississement statique gravitaire	Eau - Biofiltre Boue - Procédé avancé de réduction de la production de boues
<b>Milieu récepteur</b>	La Seine	La Seine	La Marne

Les trois stations respectent la conformité en équipement et en performance. Au prisme des capacités nominales (= charge maximale de pollution admissible par la station) respectives de chaque station, une STEP semble avoir atteint sa capacité épuratoire en 2016, la STEP Seine-Centre.

Ayant connu plusieurs années de saturation, la STEP Seine Aval fait l'objet d'un programme de modernisation qui s'étale jusqu'en 2021, d'une refonte globale pour améliorer ses performances épuratoires et en faire un modèle technologique, industriel et environnemental. Mise en service en 1940, elle permet le traitement de 7,5 millions d'Equivalent Habitants (EH), soit jusqu'à 2 300 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour (réduite à 1 500 000 m<sup>3</sup> en 2012). Cette station collecte les eaux sur l'ensemble du territoire de l'agglomération parisienne dont elle traite 70% des eaux usées.

## ***Une gestion des eaux pluviales ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques et à mettre en corrélation avec le risque d'inondation***



**455 autorisations d'urbanismes en 2015 = 68 projets avec des prescriptions spécifiques pour la maîtrise du ruissellement avec un débit de rejet des eaux pluviales au réseau limité à 10 l/s/ha.**

Le développement urbain induit une augmentation des surfaces artificialisées, pouvant ainsi modifier les impluviums et l'intensité des écoulements superficiels, du fait d'une augmentation des volumes d'eau de ruissellement.

De plus, les phénomènes de ruissellement contribuent à la migration de molécules polluantes (exemples : particules fines, hydrocarbures, ...) qui contribuent à l'altération de la qualité des cours d'eau et à l'érosion de la biodiversité qui y est inféodée, allant ainsi à l'encontre des objectifs de préservation, voire de reconquête, du patrimoine naturel aquatique et humide instaurés et encouragés par la loi ENE, le SDAGE Seine-Normandie, ...

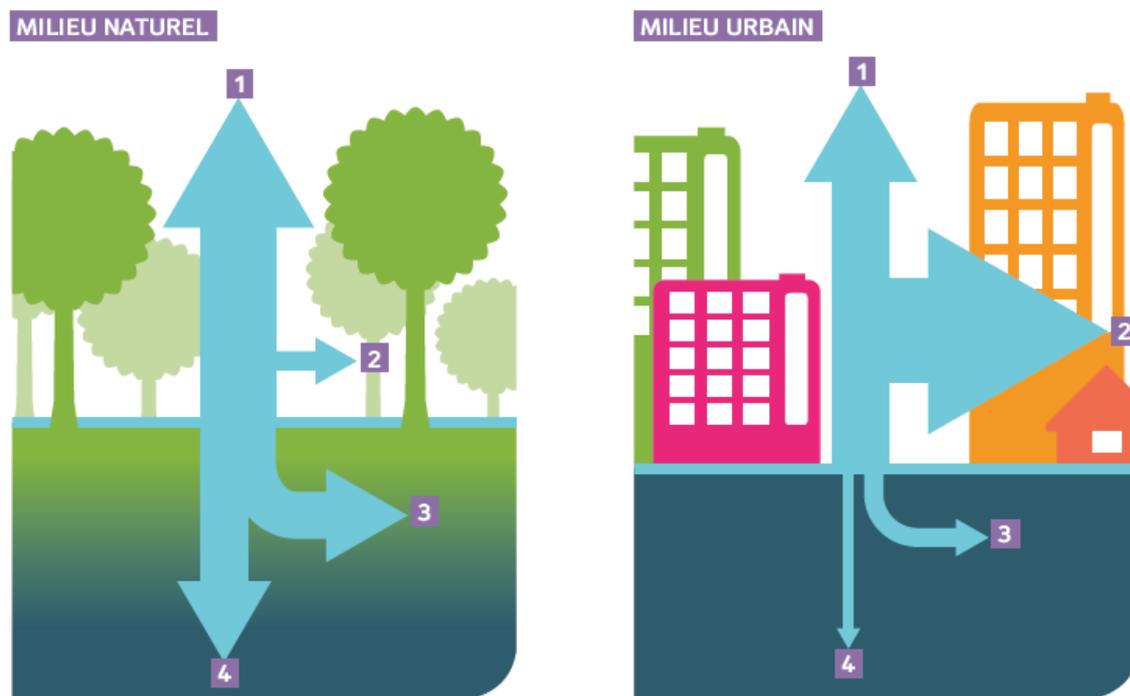
Le territoire d'Est Ensemble est par ailleurs principalement desservi par un système d'assainissement unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées ensemble et mélangées. En période de fortes pluies, et de limite de capacité des ouvrages d'assainissement, celui-ci est ainsi amené à générer des déversements d'effluents unitaires pollués directement vers le milieu naturel, en Seine et en Marne.

**L'urbanisation et le système d'assainissement d'Est Ensemble ont donc un impact important sur la qualité des milieux aquatiques, avec des enjeux tels que le bon état écologique des masses d'eau (directive cadre européenne sur l'eau), le retour de la baignade en eau vive en milieu urbain (canal de l'Ourcq, Marne en 2022, Seine en 2024) et la préservation de la ressource en eau.**

**Une gestion des eaux pluviales à la parcelle, au plus proche du cycle de l'eau naturel et sans raccordement au réseau, doit donc être la première solution recherchée sur les zones urbaines existantes et à venir.**

Le risque de ruissellement et de débordement des réseaux est par ailleurs une problématique prégnante sur le territoire. Ceux-ci sont traités dans la partie liée aux risques d'inondation.

## IMPACT DE L'URBANISATION SUR LE CYCLE DE L'EAU



**1** Évapotranspiration **2** Ruissellement **3** Infiltration en surface **4** Infiltration en profondeur

Figure 41 : Impact de l'urbanisation sur le cycle de l'eau, source : Guide pratique de l'assainissement pour les particuliers (Est Ensemble)

Aussi, l'élaboration du PLUi constitue une opportunité à saisir pour définir une stratégie commune et ambitieuse de gestion des eaux pluviales, et s'inscrivant dans une logique de relation « amont-aval » appliquée sur un vaste territoire. A cet effet, et outre des ouvrages de génie civil spécifiques, plusieurs leviers peuvent être mobilisés dans le cadre du PLUi comme :

- La maîtrise de la consommation d'espace (travail sur les densités et la compacité, le renouvellement des formes urbaines, la préservation de pleine terre...);
- La préservation des motifs naturels qui participent à la maîtrise des flux hydrauliques superficiels (boisements, zones humides, haies et bosquets...), avec pour fer de lance la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue ;
- Une place du végétal renforcée et mobilisée pour une gestion des eaux pluviales se rapprochant du cycle naturel de l'eau, dans les zones urbaines existantes et à venir.

L'EPT Est Ensemble met en place des actions de sensibilisation des bonnes pratiques pour l'assainissement et notamment la gestion des eaux pluviales. Ainsi, un guide pratique de l'assainissement pour les particuliers a été élaboré. Il reprend : les engagements d'Est Ensemble, les obligations de l'utilisateur, la gestion des eaux pluviales, etc. Un guide à destination des aménageurs a également été élaboré. Il reprend 4 actions principales (Cf. ci-dessous). Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pourront en appliquer les principes. Le guide pourra être annexé au PLU afin que les aménageurs puissent s'y référer.

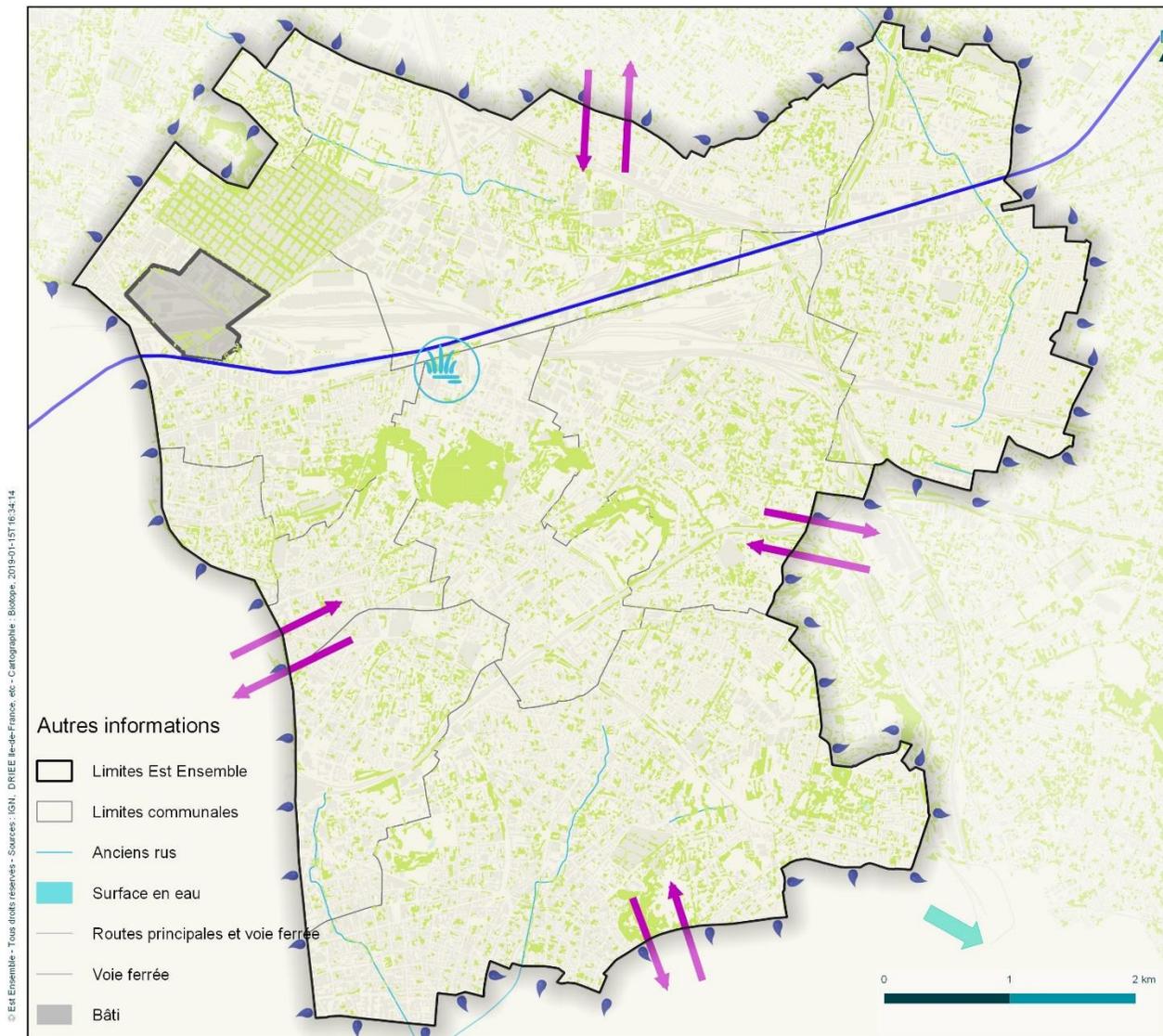


Figure 42 : Actions à mettre en place pour une gestion soutenable des eaux pluviales, guide l'aménagement urbain, assainissement et gestion des eaux pluviales sur le territoire d'Est Ensemble

## A RETENIR POUR LA RESSOURCE EN EAU

### *Enjeux :*

- Le maintien de la vigilance sur les aspects quantitatif et qualitatif de la masse d'eau Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien). L'adéquation entre les capacités épuratoires du territoire et les besoins futurs.
- La réduction des surfaces imperméabilisées et le maintien de surfaces de pleine terre.
- Le développement d'une nature en ville participant au cycle naturel de l'eau et la mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies.
- La préservation et la mise en valeur du canal de l'Ourcq qui constitue la seule trame bleue superficielle résiduelle du territoire, mais d'origine anthropique et des exurgences telles le ru Gobétu à Montreuil.
- Le maintien du bon état global (chimique et écologique) du canal de l'Ourcq.
- La protection de l'usine à puits de Pantin.
- L'adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau potable et les besoins futurs.
- La réduction de l'impact du territoire sur la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine afin de préserver la ressource en eau.
- L'intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain (ouvrages multifonctionnels) : tendre vers le 0 rejet, abattement des pluies courantes, rétention des eaux de pluies au-dessus du niveau du sol avec un débit de fuite maximum de 10L/s/ha pour les eaux ne pouvant pas être gérées à la parcelle.
- L'instauration des continuités hydrauliques entre espaces privés et publics.
- La poursuite de la sensibilisation auprès des habitants et des aménageurs à une meilleure gestion des eaux pluviales.



© Est Ensemble - Tous droits réservés - Sources : IGN, DRIEE Ile-de-France, etc. - Cartographie : Biotope, 2019-01-15T16:34:14

- Autres informations**
- Limites Est Ensemble
  - Limites communales
  - Anciens rus
  - Surface en eau
  - Routes principales et voie ferrée
  - Voie ferrée
  - Bâti



**Synthèse des enjeux de la ressource en eau**  
Etat initial de l'environnement du PLUi Est Ensemble

- Mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables
- Amélioration de la qualité de l'eau prélevée au sein de la Marne
- Préservation et la mise en valeur du canal de l'Ourcq
- Réduction des surfaces imperméabilisées et la préférence de la pleine terre
- Adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau potable et les besoins futurs
- Intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain
- Protection de l'usine à puits de Pantin
- Maintien de la vigilance sur les aspects quantitatif et qualitatif de la masse d'eau Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien)



Carte 15 : Synthèse des enjeux de la ressource en eau

# RISQUES ET NUISANCES

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, ...
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

**Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.**



Figure 43 : Schéma explicatif illustrant l'aléa, l'enjeu et le risque lié au phénomène d'inondation, source : DDRM 93

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société, comme l'individu, s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, une Cellule d'Analyses des Risques et d'Information Préventive (CARIP) a été constituée dans chaque département. C'est elle qui a la charge de la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), répercuté à l'échelon communal en Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et en Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les éléments qui suivent reprennent en grande partie les informations du DDRM de la Seine-Saint-Denis. Le DDRM constitue une première base d'informations dans le domaine des risques majeurs, pouvant être complété par des études locales spécifiques permettant de préciser le risque (degré de l'aléa, secteurs concernés...).

### **Définition :**

Le PLUi doit intégrer la problématique des risques dans le processus de coordination des politiques sectorielles, en vue de déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention de ces risques (L 101-2 du code de l'Urbanisme). Sa réalisation aboutira à une localisation pertinente des espaces intercommunaux de développement.

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été institués par la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs modifiée par l'article 16 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Les PPR sont établis par l'État et ont valeur de **servitude d'utilité publique** après avoir été soumis à l'avis des conseils municipaux concernés, à la procédure de l'enquête publique et avoir été approuvés par arrêté préfectoral. Ils doivent être annexés aux documents d'urbanisme conformément à l'article LA.126-1 du Code de l'Urbanisme. Ces documents remplacent désormais tous les autres outils spécifiques de prévention des risques (Plan de Surface Submersible et Plan d'Exposition aux Risques). Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur identifié par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ou par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour les risques technologiques, il est fortement recommandé pour toutes les autres communes et doit faire l'objet d'une révision régulière.

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de Seine-Saint-Denis (DDRM93), le territoire est concerné par les risques majeurs suivants :

- Les risques naturels : les inondations, les mouvements de terrain, les tempêtes ;
- Les risques technologiques : le risque industriel et le risque de Transport de Matières Dangereuses.

## **RISQUES NATURELS**

### ***Le risque inondation***

#### **Qu'est-ce que le risque inondation ?**

Le risque inondation est de plusieurs types :

- Inondation par le débordement direct lié à une crue ;
- Inondation par le débordement indirect lié à des remontées de nappes souterraines ;
- Inondation par le ruissellement des eaux pluviales et le débordement des réseaux de collecte produite lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante, notamment en secteur fortement urbanisé.

Les coulées de boues, qui peuvent se produire lors de fortes pluies orageuses d'été, essentiellement dans les secteurs de pentes moyennes, de talwegs ou encore de terres à l'interface des terrains agricoles et des zones urbanisées qui n'absorbent plus. Ce phénomène n'est pas représenté sur le territoire d'Est Ensemble en raison de forte artificialisation du territoire.

La gestion du risque « inondation » peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme règlementaire :

- La connaissance des aléas : cela passe par le recensement des zones inondables. Sur le territoire, plusieurs documents permettent d'appréhender l'aléa lié au débordement des cours d'eau : les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI), les Atlas des Zones Inondables (AZI) et des études spécifiquement sur certains secteurs ;
- La surveillance de la montée des eaux et alerte météorologique (rôle de Météo-France, du service d'annonce des crues et de la Sécurité Civile) ;
- Les études et travaux : afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des travaux peuvent être réalisés. Ils font généralement suite à des études hydrauliques et aboutissent notamment à des travaux sur les cours d'eau (curage, recalibrage, endiguements...) et sur son bassin versant (création de bassins de rétention, amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation de surfaces perméables, de zones tampons...) ;
- La maîtrise de l'urbanisme : dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues de façon qu'ils jouent pleinement leur rôle d'écrêtement de la lame d'eau. Un Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) peut également être mis en place.

**Définition :**

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie approuvé le 7 décembre 2015 pour la période 2016-2021 fixe 4 grands objectifs et 63 dispositions.

Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions. Les PLU/PLUi doivent en effet être compatibles avec le PGRI. Ce dernier comprend les objectifs généraux suivants :

- Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

## Est Ensemble est concerné par le risque d'inondation par ruissellement et débordement des réseaux qui est à considérer et à anticiper

La question de la gestion du risque d'inondation par ruissellement et débordement des réseaux est liée à celle de la gestion des eaux pluviales (Cf. chapitre sur la ressource en eau partie «Une gestion des eaux pluviales ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques et à mettre en corrélation avec le risque d'inondation»). Il s'agit d'un phénomène provoqué par les seules précipitations tombant sur l'EPT et/ou sur des bassins périphériques de faible taille orientés vers le territoire. Ces pluies ruissellent en empruntant un réseau hydrographique naturel (les pentes du terrain, les talwegs, etc.) et artificiel (la voirie notamment), dont le débit n'est pas permanent ou à débit permanent très faible. Elles sont ensuite évacuées par le système d'assainissement, lorsqu'il existe.

Le ruissellement pluvial a pour origine des facteurs naturels, comme la nature des sols, les précipitations, et la configuration des bassins versants, mais il peut être aggravé par les activités humaines, qui affectent l'occupation et l'usage des sols, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'imperméabilisation conduit à une augmentation des vitesses et des volumes ruisselés.

L'étude des arrêtés de catastrophe naturelle, à l'échelle du territoire, permet de mettre en évidence des secteurs où l'occurrence d'arrêtés liés à cet aléa est la plus importante.

*Tableau 10 : Dates et nombres d'arrêtés de catastrophe naturelle sur les communes d'Est Ensemble – Sources : Géorisques, 12/03/2018*

Commune	Nombre d'arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle « inondation »	Date du ou des arrêté(s) portant reconnaissance de catastrophe naturelle
Bagnolet	6	16/05/1983, 03/08/1983, 19/10/1988, 07/12/1990, 29/12/1999, 27/02/2002
Bobigny	5	16/05/1983, 19/10/1988, 07/12/1990, 24/10/1995, 29/12/1999
Bondy	8	16/05/1983, 03/08/1983, 07/12/1990, 24/10/1995, 29/12/1999, 06/08/2001, 02/04/2003, 10/09/2013
Les Lilas	5	16/05/1983, 19/10/1988, 07/12/1990, 24/10/1995, 29/12/1999
Le Pré Saint-Gervais	3	16/05/1983, 07/12/1990, 29/12/1999
Montreuil	7	16/05/1983, 05/10/1983, 19/10/1988, 07/12/1990, 16/10/1992, 29/12/1999, 06/08/2001

Commune	Nombre d'arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle « inondation »	Date du ou des arrêté(s) portant reconnaissance de catastrophe naturelle
Noisy-le-Sec	7	16/05/1983, 03/08/1983, 07/12/1990, 24/10/1995, 29/12/1999, 27/12/2001, 02/04/2003
Pantin	8	16/05/1983, 19/10/1988, 07/12/1990, 16/10/1992, 24/10/1995, 21/07/1999, 29/12/1999, 06/08/2001
Romainville	5	16/05/1983, 05/01/1989, 07/12/1990, 24/10/1995, 29/12/1999

Ainsi, ce risque est également bien présent notamment en cas de fortes pluies. Plusieurs facteurs expliquent ce risque :

- L'imperméabilisation des sols limite les infiltrations et augmente la part d'eau ruisselée ;
- La présence de fortes pentes localement qui accélèrent le transfert des eaux pluviales et concentrent les eaux le long du talweg. A noter que l'orientation des voies de circulations dans le sens de la pente accentue ce phénomène ;
- En contraste avec les fortes pentes du plateau de Romainville, le relief relativement plat du reste du territoire et du Département de la Seine-Saint-Denis gêne l'écoulement des eaux et expose le bassin versant aux inondations. Le manque (voire l'absence) d'exutoire aggrave les difficultés à l'évacuation naturelle des eaux pluviales.

Les orages violents d'été constituent le risque le plus grand.

Différentes solutions sont mises en œuvre sur le territoire :

- **La création de bassins de rétention** : la rétention des eaux pluviales dans des bassins, éventuellement enterrés, permet de différer les rejets d'eau aux réseaux et donc d'éviter leur saturation en cas de fortes pluies ;
- **Les mesures de limitation des nouveaux apports pluviaux** : toitures végétalisées, utilisation de matériaux perméables et drainants, noues, création d'espaces verts, etc.

Sans l'action du précédent schéma directeur de Seine-Saint-Denis, les volumes débordés lors des orages seraient 25% plus importants aujourd'hui qu'en 2003. Ce progrès est principalement dû à la construction de nouveaux bassins de stockage d'eau, mais aussi à l'amélioration continue de la gestion du réseau et des 1,4 millions de m<sup>3</sup> de stockage.

La prise en compte des inondations liées au ruissellement pluvial a pour maîtres mots la connaissance et l'anticipation du risque. De plus, les actions préventives et/ou correctives ne doivent pas être isolées, mais s'intégrer dans un ensemble cohérent, afin d'avoir une vision globale du système Cf. partie « Une

gestion des eaux pluviales ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques et à mettre en corrélation avec le risque d'inondation ».



Figure 44 : Quartier de l'horloge Romainville, espace public conçu pour supporter les inondations, source : Biotope2018

### **Un risque d'inondation par débordement de cours d'eau absent**

Le territoire **ne présente pas** de risque d'inondation par **débordement direct** et de ce fait n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et ne représente pas un Territoire à Risque Important de Paris.

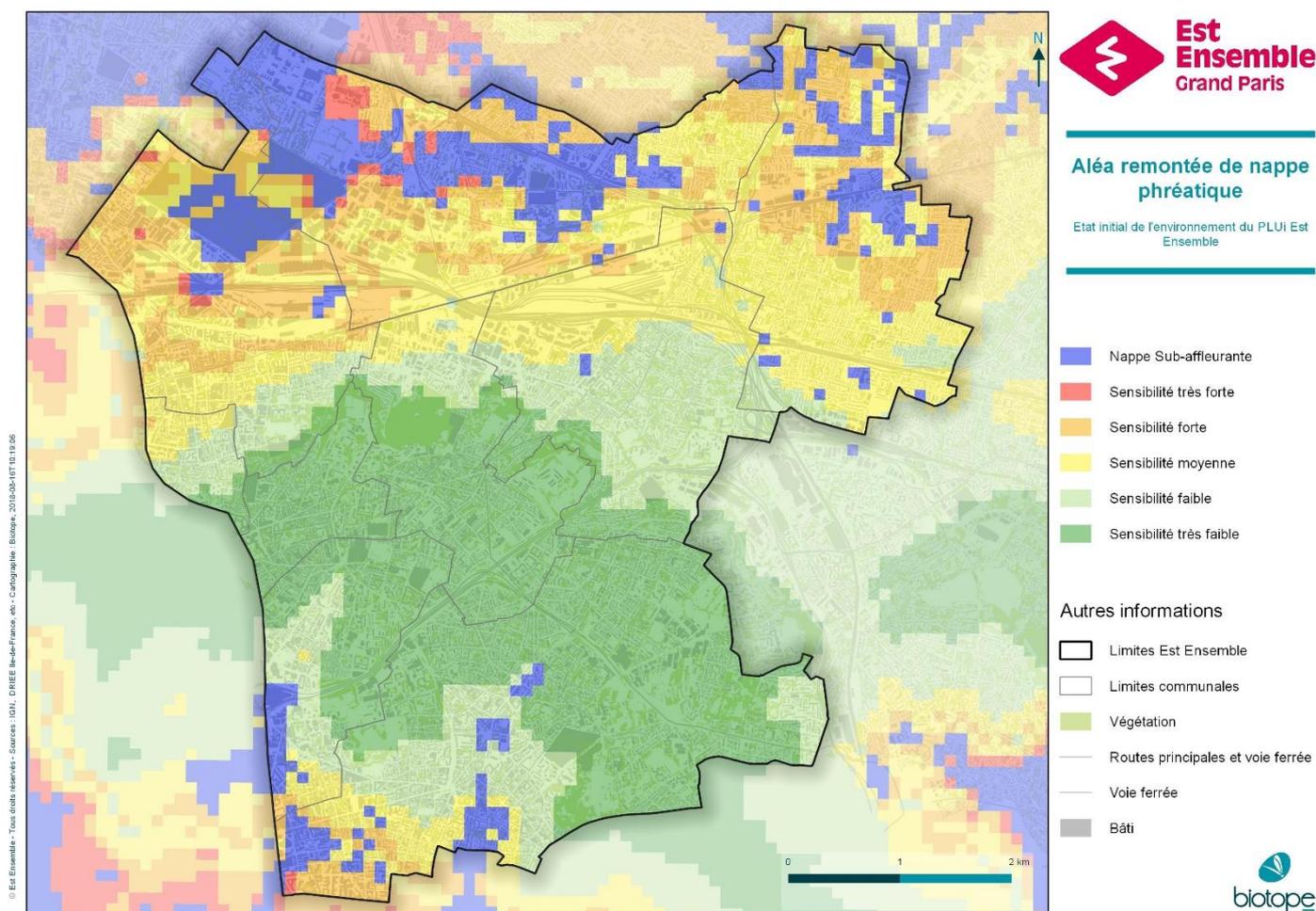
### **Un risque d'inondation par remontée de nappe localement important**

Si le risque d'inondation est souvent associé au débordement des cours d'eau, il peut également survenir à la suite des remontées de nappes phréatiques, autrement appelées nappes « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Ces nappes sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltré dans le sol et rejoint la nappe. Lors de phénomènes pluvieux forts, le niveau de la nappe peut parfois atteindre la surface du sol : c'est l'inondation par remontée de nappe.

Plusieurs conséquences sont à redouter, liées soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit. Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont les suivants :

- Les inondations de sous-sol, de garages semi-enterrés ou de caves,
- Fissuration d'immeubles,
- Remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines,
- Désordres aux ouvrages de génie civil après l'inondation,
- Pollutions (commun à tous les types d'inondation).

Comme le montre la carte des zones sensibles aux remontées de nappes, le territoire de l'EPT Est - Ensemble présente des sensibilités différentes à ce risque. Les communes soumises à un risque plus élevé sont Montreuil, Bagnolet, Pantin, Bobigny et Bondy. En effet, ces communes présentent une Nappe Sub-affleurante. D'un point de vue de l'occupation du sol, ces zones correspondent à des secteurs déjà urbanisés. Précisons néanmoins que cette carte est une donnée indicative, son échelle de réalisation est au 1/50 000<sup>ème</sup>. Notons également que cette carte ne tient pas compte de la nappe perchée du plateau qui a tendance à remonter également rapidement, ou engendre des sources d'eau sur les coteaux.



Carte 16 : Aléa remontée de nappe phréatique, source : Biotope 2018

## Les risques de mouvements de terrain

### Qu'est-ce que le risque mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séismes, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour), en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

Les mouvements de terrain constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effets limités. Mais, par leur diversité et leur fréquence, ils sont néanmoins responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux.

On différencie :

- Les mouvements lents et continus entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme :
  - Les tassements et les affaissements de sols ;
  - Le retrait-gonflement des argiles ;
  - Les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les mouvements rapides et discontinus se propageant de manière brutale et soudaine :
  - Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ;
  - Les écroulements et les chutes de blocs ;
  - Les coulées boueuses et torrentielles.

Le tableau suivant indique, d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de Seine-Saint-Denis, le type de risque de mouvements de terrain pour chaque commune de l'EPT Est -Ensemble.

Tableau 11 : Type de risque mouvement de terrain par commune

Commune	Retrait-gonflement des argiles	Carrières souterraines	Dissolution du gypse
<b>Bagnolet</b>	Oui	Oui	Non
<b>Bobigny</b>	Oui	Non	Oui
<b>Bondy</b>	Oui	Non	Non
<b>Les Lilas</b>	Oui	Oui	Non
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	Oui	Oui	Non
<b>Montreuil</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Noisy-le-Sec</b>	Oui	Oui	Oui

<b>Pantin</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Romainville</b>	Oui	Oui	Non

## Un risque retrait et gonflement d'argiles présent sur l'ensemble du territoire

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation, et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale mais pas le sol aux alentours qui sera, cependant, sujet à l'évapotranspiration. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

Les communes ont des sensibilités différentes face à cet aléa. Comme l'indique la carte page suivante, le centre et le sud-est du territoire sont marqués par un risque plus élevé.

Les communes qui présentent un aléa fort sur une partie de leur territoire sont :

- Bagnolet (Malassis, le long de l'A3) ;
- Les Lilas ;
- Le Pré Saint-Gervais (secteur Fleming, Jean Jaurès, Severine) ;
- Montreuil (les Sept chemins, la Noue) ;
- Noisy-le-Sec (Fort de Noisy, Fond d'Orval) ;
- Romainville (Ensembles des parcs en hauteur).
- Pantin.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres particulièrement proches ou une hétérogénéité du sol).

Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations « extrêmes ».

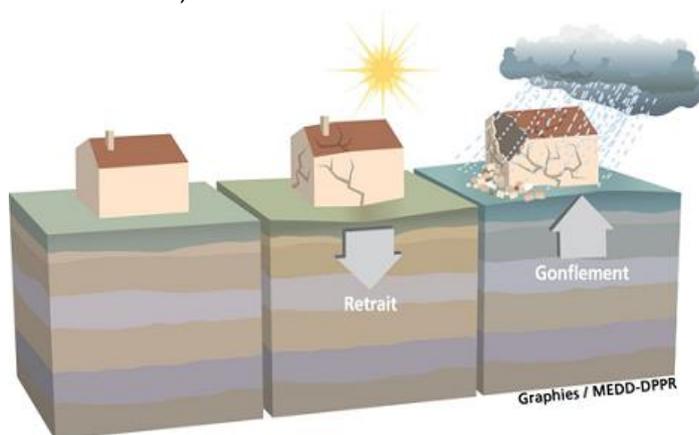
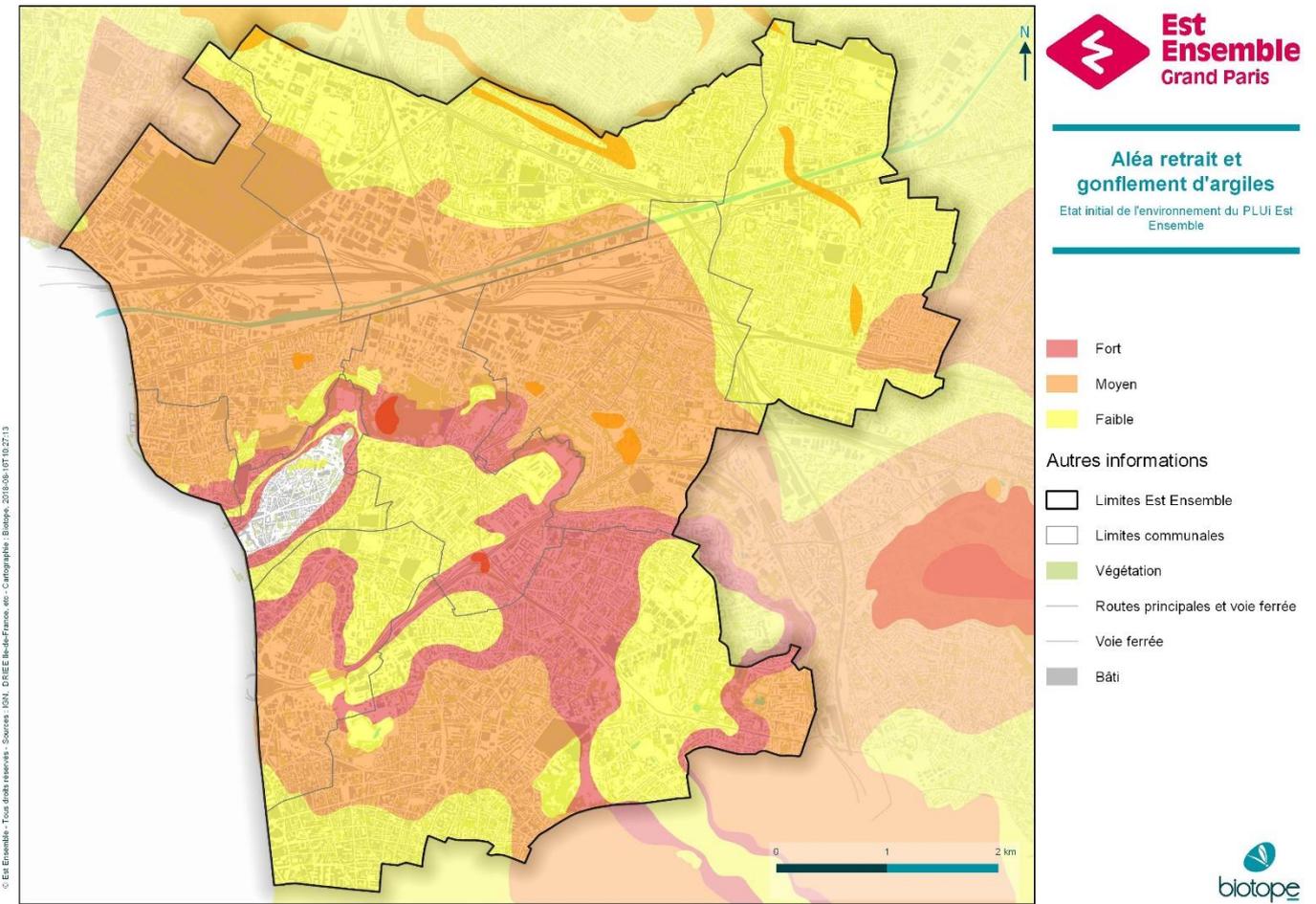


Figure 45 : Schéma du phénomène de retrait-gonflement des argiles - DDRM 93



Carte 17 : Aléa retrait et gonflement d'argiles, source : Biotope2018

### Un risque d'effondrement de cavités souterraines présent

Le territoire d'Est Ensemble recense plusieurs sites ayant été touchés par des mouvements de terrains. Il s'agit d'évènements de type effondrement lié à la présence de dépressions souterraines ou à la sensibilité du substrat rocheux à la dissolution.

**La base de données cavités ne localise aucune cavité sur le territoire.**

## Un risque d'effondrement par dissolution du gypse localement présent

Le gypse (roche soluble dans l'eau, est une roche dans laquelle des cavités peuvent se former par dissolution à cause des eaux d'infiltration, ce qui présente un risque naturel dans les zones construites. 4 communes présentent des périmètres de risque lié à la dissolution du gypse (en application de l'article R. 111-3 du Code de l'Urbanisme) : Bobigny, Le Pré Saint-Gervais, Noisy-le-Sec, Pantin.



Figure 46 : Panneau d'information sur l'effondrement possible, source : Biotope 2018



Figure 47 : Périmètres de risque lié à la dissolution du gypse, source : DDT 93

## **Un risque encadré par des Plans de Prévention des Risques appelant à une meilleure gestion du risque mouvements de terrain**

Le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (PPRMT) est un document qui permet de tenir compte du risque mouvement de terrain dans la réglementation de l'occupation des sols. Il s'agit d'un outil réglementaire visant à limiter, dans une perspective de développement durable, les conséquences humaines, économiques et environnementales des catastrophes naturelles. Son règlement, lorsque celui-ci a été approuvé, s'impose à tout autre document d'urbanisme.

### Quatre périmètres des zones de risques valant PPR

À l'échelle du département de Seine-Saint-Denis, et avant la loi du 2 février 1995 instituant les PPR (Plan de Prévention des Risques), certaines communes du département étaient déjà dotées de périmètres de risque pris par arrêté préfectoral en application de l'ancien article R. 111-3 du code de l'urbanisme. Ces périmètres de risque délimitent les zones exposées aux risques d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien. Ainsi, 22 périmètres des zones de risques ont été approuvés par des arrêtés préfectoraux le 18 avril 1995 modifiant les arrêtés du 21 mars 1986. **Chaque commune concernée par un périmètre des zones de risques dispose d'un arrêté qui s'applique sur son territoire communal. Ils ont la même valeur juridique qu'un PPR approuvé.** A l'intérieur de ces zones, les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être soumises à des conditions spéciales, de nature à assurer la stabilité des constructions.

Sur le territoire d'Est Ensemble, ces périmètres concernent :

- Le périmètre de risque lié à la dissolution du gypse antéludien, commune de Bobigny
- Le périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien, commune de Noisy-le-Sec ;
- Le périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien, commune de Pantin ;
- Le périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières, commune du Pré Saint-Gervais.

### Deux PPR mouvement de terrain(PPRMT) actuellement et deux autres à venir

Par ailleurs, deux communes du territoire (Montreuil et Romainville) possèdent un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Un troisième PPRN, à Bagnolet, lié aux anciennes carrières (risques d'affaissements et effondrements), est en cours d'élaboration. Il a été prescrit par arrêté préfectoral n°04-1509 en date du 31 Mars 2004.

### Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRMT) de Montreuil

Approuvé le 22 avril 2011, ce document vise à :

- Constituer et afficher une connaissance du risque, afin que chaque personne concernée puisse être informée et responsabilisée ;
- Instituer une réglementation minimum mais durable afin de garantir les mesures de prévention. C'est pour cela que le PPRN institue une servitude d'utilité publique

affectant l'utilisation du sol qui s'impose notamment au plan local d'urbanisme (PLU) lorsqu'il existe.

Il concerne toutefois plusieurs aléas de mouvements de terrains réglementés par un seul et unique document :

- La dissolution du gypse antéludien ;
- Le risque lié aux anciennes carrières ;
- Le retrait/gonflement des argiles.

Du fait de la prise en compte de plusieurs risques, le PPRMT fait l'objet d'un zonage complexe découpant le territoire en 6 secteurs (A à F) :

- Une zone rouge (A) dans laquelle toute construction nouvelle est interdite, et les constructions existantes pouvant être maintenues sous condition de fonctions
- Des zones bleues (B à D) et jaunes (E et F) dans lesquelles les constructions futures et le maintien des constructions existantes sont soumises à des prescriptions d'aménagement particulières selon le type de projet et la zone considérée.

En outre, le PPRMT présente également en complément des mesures protection, de prévention et de sauvegarde. Il s'agit essentiellement de mesures d'ensemble indépendantes de tous projets ou travaux et qui doivent être prises par les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

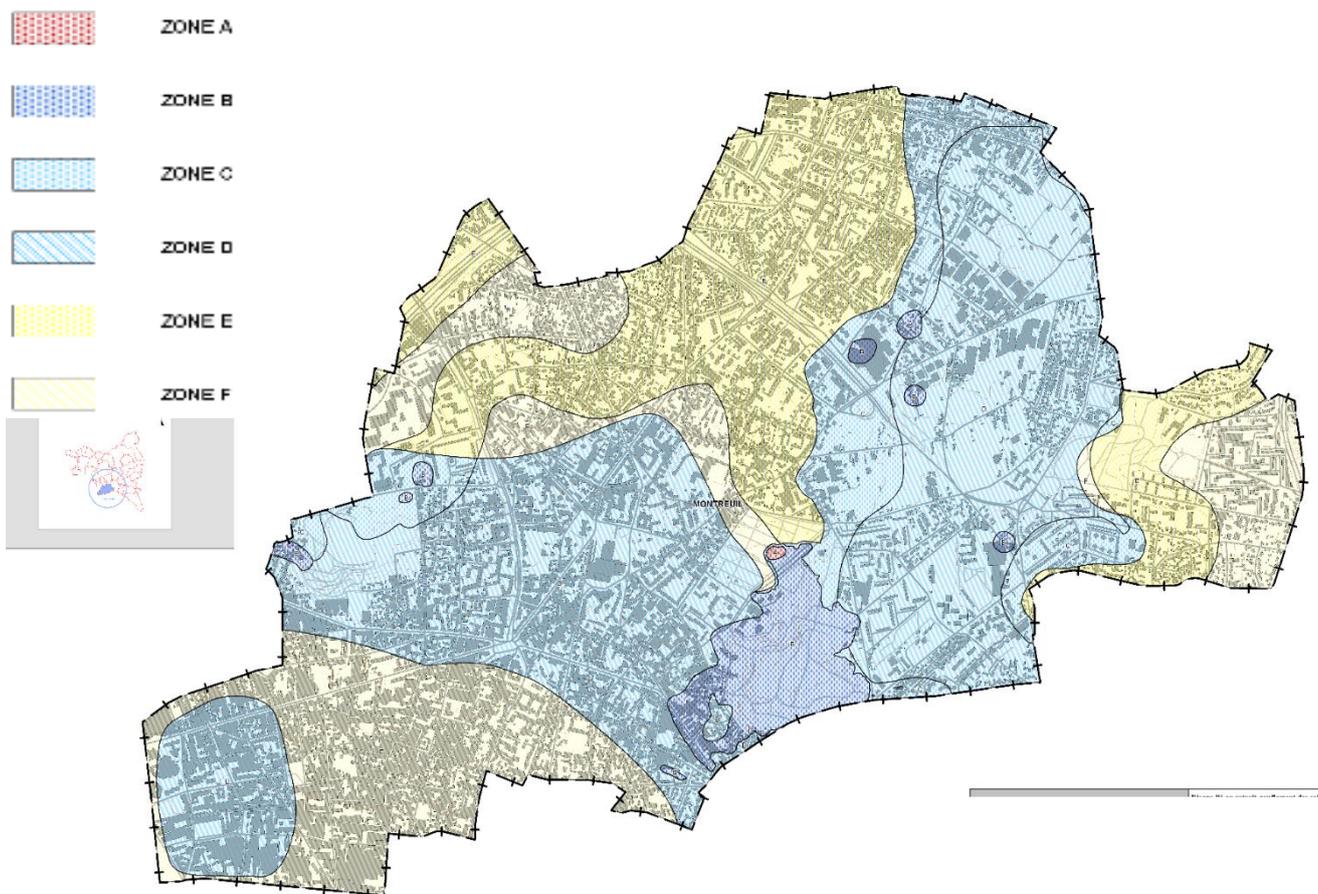
Pour les projets de construction, il détermine les dispositions pour améliorer la stabilité des constructions (fondations, joints de rupture, chaînages, ...) et réduire la présence d'eau à proximité des fondations.

Pour les constructions existantes, il comporte des recommandations et des obligations de mise en conformité, telles que l'installation de recueil des eaux de pluies sur les terrains pentus ou la mise en place d'un drainage sur les écoulements en faible profondeur.

#### Le PPRMT lié aux anciennes carrières sur la commune de Romainville

Le PPR de Romainville porte sur le risque lié à aux anciennes carrières sur la commune. Il a été approuvé le 23 octobre 2001. La carte réglementaire présente 3 zones distinctes dont le règlement précise les possibilités en matière d'urbanisation :

- Une zone rouge, totalement inconstructibles (sauf infrastructure absolument nécessaire au fonctionnement des services publics)
- Une zone bleu foncé dans laquelle toute construction doit faire préalablement l'objet d'une étude par un organisme certifié qui définira les prescriptions techniques permettant de garantir la stabilité des sols
- Une zone bleu clair dans laquelle les constructions sont également contraintes par des préconisations techniques établies par une étude géotechnique préalable.



Type de risque	Type de risque		Risque lié au retrait-gonflement des s argileux		
	Intensité de l'aléa	Intensité de l'aléa	fort	moyen	faible
		Niveau de risque correspondant	élevé	modéré	
Risque d'affaissement et d'effondrement liés à la présence d'anciennes carrières	très fort	très élevé	<b>A</b>	<b>A</b>	
	fort	élevé	<b>B</b>	<b>B</b>	
	moyen	modéré	<b>C</b>	<b>D</b>	
	faible		<b>C</b>	<b>D</b>	
Risque d'affaissement et d'effondrement liés à la dissolution du gypse	moyen	modéré	<b>C</b>	<b>D</b>	
	faible		<b>C</b>	<b>D</b>	
Aucun risque d'affaissement ou d'effondrement repéré	-	-	<b>E</b>	<b>F</b>	

Figure 48 : PPRMT Montreuil, zonage réglementaire

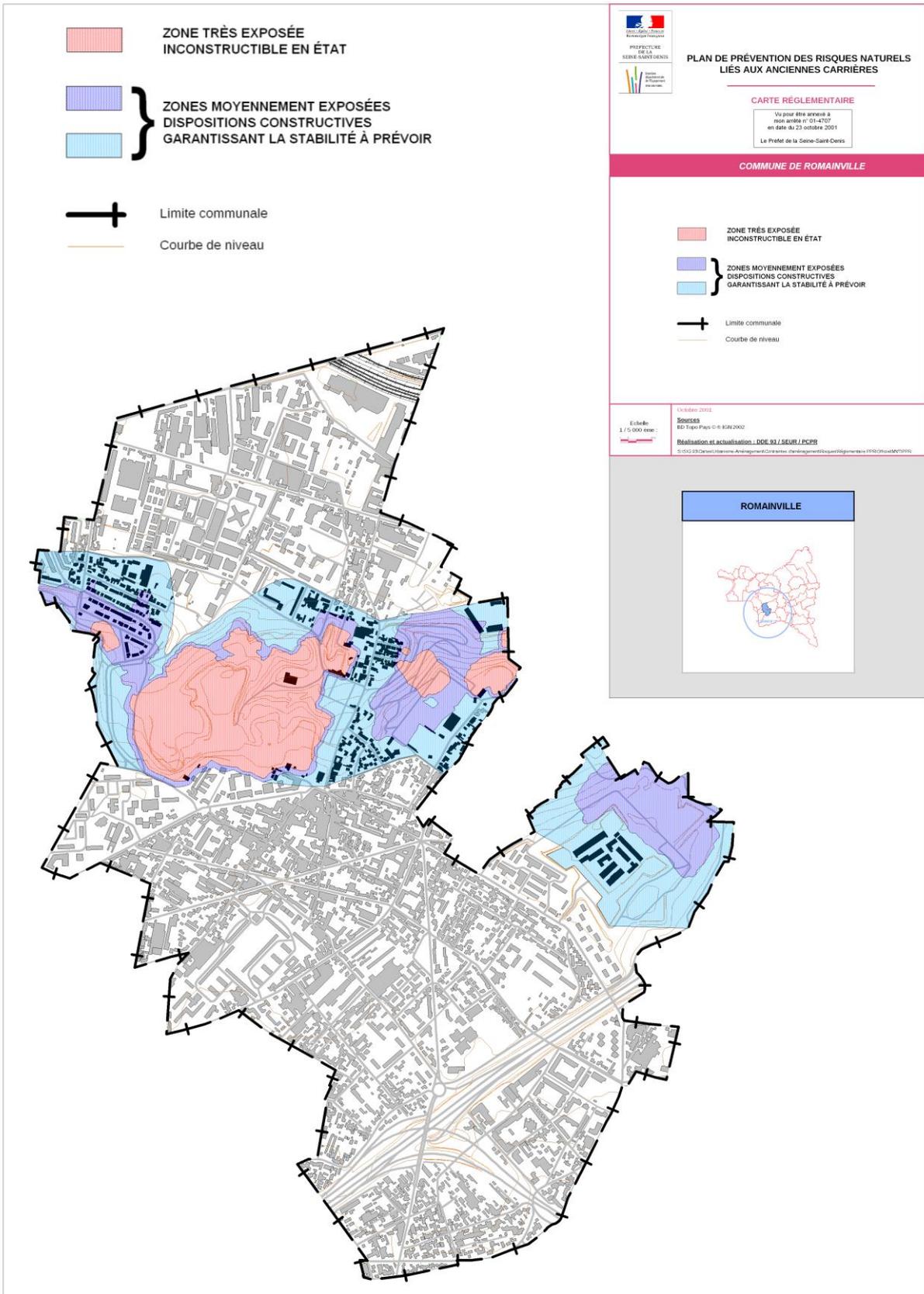


Figure 49 : PPRMT Romainville

## ***Un risque tempête couvrant l'ensemble du département***

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques (variations de pression atmosphériques et de vent) qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes. Ces phénomènes, qui se créent à des latitudes extratropicales, s'accompagnent de vents violents (vitesses très élevées : supérieures à 90 km/h, pouvant parfois dépasser les 200 km/h).

Les pluies, potentiellement importantes associées aux tempêtes, constituent un phénomène générateur d'aléas importants : inondations plus ou moins rapides, glissements de terrain ...

Du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement. C'est pourquoi l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis est concerné par le risque tempête selon le DDRM 93.

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

En raison de sa proximité avec l'agglomération parisienne et situé dans la petite couronne parisienne dans une zone très fortement urbanisée, le territoire d'Est Ensemble est soumis à de nombreux risques technologiques. Le DDRM 93 fait état de deux risques technologiques majeurs sur le territoire : le risque industriel et le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

### *Le risque industriel*

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

De par leur nature et leurs conséquences sur la population, l'environnement et les biens, les risques industriels peuvent se caractériser suivant leurs manifestations :

- L'incendie après l'inflammation d'un produit au contact d'autres produits ou d'une source de chaleur, entraînant des flux thermiques importants ;
- L'explosion correspondant à la production d'un flux mécanique qui se propage sous forme de déflagration ou de détonation ;
- Les effets induits par la dispersion de substances toxiques entraînant un dysfonctionnement ou des lésions de l'organisme. Les voies de pénétration peuvent être l'inhalation, le contact cutané ou oculaire et l'ingestion ;
- La pollution des écosystèmes, par le déversement incontrôlé dans le milieu naturel de substances toxiques.

#### **Définition ICPE :**

Le régime de classement est le critère déterminant pour l'application effective de la loi puisque c'est lui qui détermine le cadre juridique, technique et financier dans lequel l'installation peut être créée ou peut continuer à fonctionner. Non classé (NC)

Toutes les activités de l'établissement sont en dessous des seuils de classement de la nomenclature. L'établissement n'est pas une installation classée. Il relève de la police du maire.

#### Déclaration (D)

L'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service. On considère alors que le risque est acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau national, appelées « arrêtés types ».

#### Déclaration avec contrôle (DC)

L'installation soumise à déclaration fait en plus l'objet d'un contrôle périodique effectué par un organisme agréé par le ministère du développement durable (cf. Code de l'environnement, partie réglementaire, livre V art. R512-56 à R512-66 et R514-5).

#### Enregistrement (E)

L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, déposer une demande d'enregistrement qui prévoit, entre autre, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables. Le préfet statue sur la demande après consultation des conseils municipaux concernés et du public.

#### Autorisation (A)

L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. Dans l'affirmative, un arrêté préfectoral d'autorisation est élaboré au cas par cas.

Aucun établissement SEVESO Seuil haut ou bas classé au titre de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3 n'est présent sur le territoire.

En revanche, de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la loi n° 76-663 du 19/07/76 relative aux ICPE, sont recensées sur le périmètre du territoire. En effet, afin de limiter les risques industriels, les établissements présentant un certain niveau de dangerosité sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Le classement en ICPE régleme toute les activités présentant des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé humaine et la salubrité publique, l'agriculture, la nature ou l'environnement.

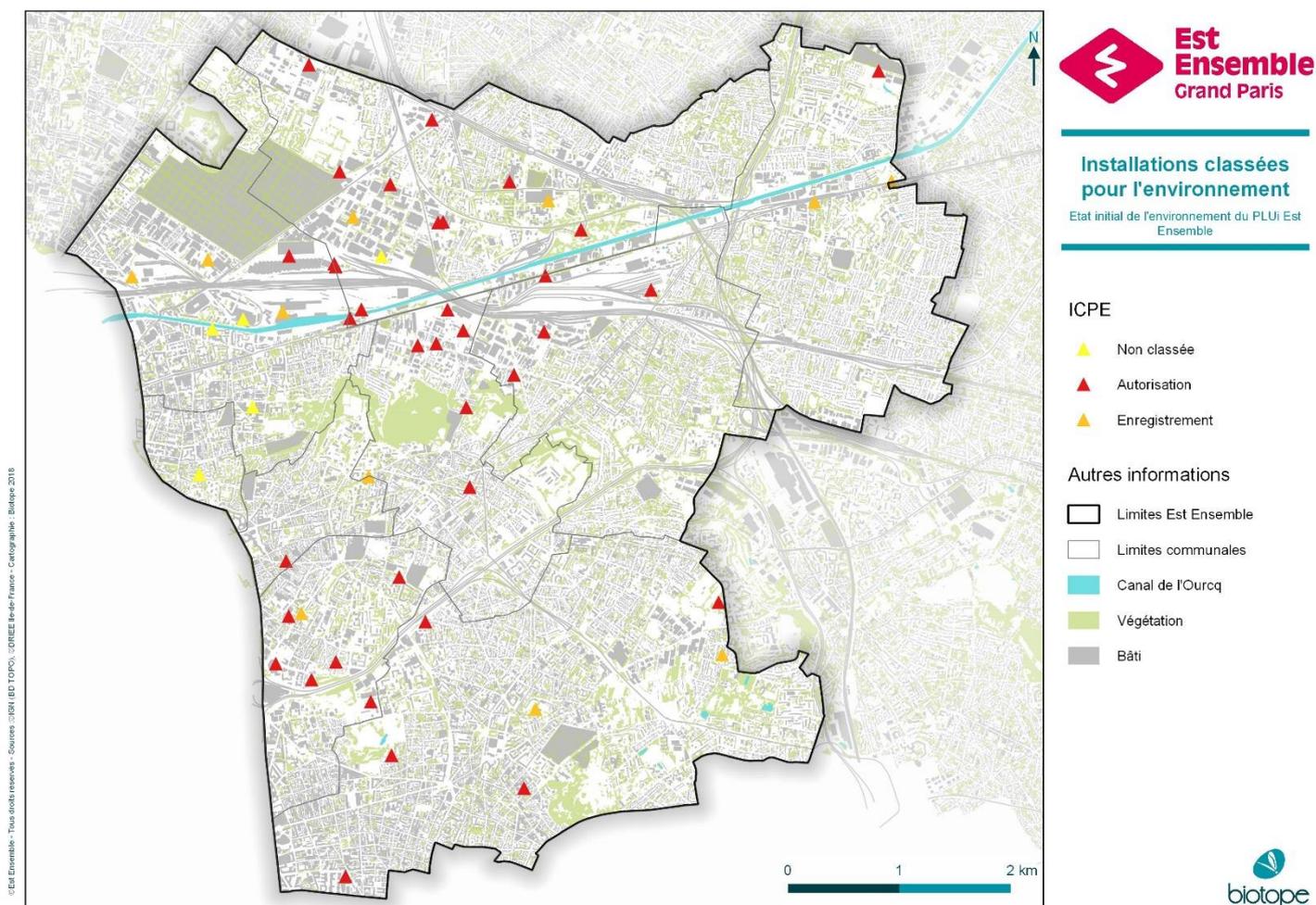
Ces installations sont soumises à une réglementation particulière qui les obligent à réaliser une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation et une étude de danger où sont identifiés de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans l'établissement et leurs conséquences. Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires, à identifier les risques résiduels et à disposer en interne de moyens d'intervention permettant de faire face à un éventuel accident.

Le tableau suivant recense le nombre d'ICPE par commune sur le territoire :

Tableau 12 : Nombre d'ICPE sur les communes d'Est Ensemble – Source : Géorisques (25/01/18)

Commune	ICPE soumises à autorisation	ICPE soumises à enregistrement	ICPE non classée
<b>Bagnolet</b>	6	1	0
<b>Bobigny</b>	10	2	1
<b>Bondy</b>	1	2	0
<b>Les Lilas</b>	1	1	0
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	0	0	1
<b>Montreuil</b>	5	2	1
<b>Noisy-le-Sec</b>	4	0	0
<b>Pantin</b>	3	3	3
<b>Romainville</b>	6	0	0

Ces établissements font l'objet de procédures d'autorisations préfectorales



Carte 18 : Installations classées pour l'environnement (ICPE), source : Biotope 2018

## Le Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive.

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses peuvent être :

- L'incendie, provoqué par un choc, un échauffement, une fuite, etc. dont le flux thermique ou les dégagements gazeux occasionnent brûlure et asphyxie (parfois sur un large périmètre) ;
- L'explosion, flux mécanique qui se propage sous forme de détonation ou de déflagration. Des risques de traumatismes, direct ou par onde de choc, peuvent en résulter ;

- La radioactivité correspond principalement à une exposition interne à des radioéléments ayant contaminé le milieu ;
- La dispersion dans l'air (nuage toxique ou radioactif), dans l'eau ou le sol, de produits toxiques, au gré des vents ou de la configuration des lieux (pente, géologie...).

Le territoire de l'EPT Est Ensemble, fortement urbanisé est traversé par plusieurs voies de communication (ferroviaire, fluviale et routière) et canalisations induisant un risque de TMD.

### **Le TMD par route**

Le DDRM de Seine-Saint-Denis précise que la route représente le vecteur de transport prépondérant avec près de 90% des flux de marchandises et principalement pour les échanges à l'intérieur du territoire métropolitain. Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, de l'importance des axes de communication routière, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département.

Les principaux axes sur le territoire concernés par le risque de TMD sont : A103, A86, A3, A1, RN302, RN186 et les RD 20A, RD 20B, RD 20E, RD21, RD36bis RD37, RD40, RD116, RD 117.

L'ensemble des communes de l'EPT Est Ensemble est sujette au risque de TMD par la route.

### **Le TMD par voie ferrée**

D'après le DDRM 93, 4 communes sont soumises au risque de TMD par voir ferrée : Bobigny, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

### **Le TMD par voie d'eau**

Le canal de l'Ourcq est fréquemment utilisé comme axe de fret. Il est donc considéré comme un axe majeur de Transport de Matières Dangereuses du territoire.

### **Le TMD par canalisation**

Des canalisations de transport d'hydrocarbures (gaz sous pression et produits pétroliers principalement) parcourent l'ensemble du territoire d'étude pour permettre la desserte de celui-ci et de la capitale. Ces réseaux sont exploités par 2 sociétés :

- GRTgaz Région Val de Seine pour le transport du Gaz.
- TRAPIL pour les pipelines de transport d'hydrocarbures.

La présence de ces canalisations induit des zones de maîtrise de l'urbanisation sur les communes traversées, telles que décrites-ci-dessous (dans le tableau et la cartographie figurant plus bas) :

Caractéristiques des canalisations	Communes concernées	Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
		Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
DN 300 et PMS 40 bar	Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville, Bobigny, Bagnole	5 m	70 m	95 m
DN 200 et PMS 40 bar	Romainville, Bobigny	5 m	35 m	50 m
DN 150 et PMS 40 bar	Bondy, Bobigny, Bagnole	5 m	30 m	30 m
DN 100 et PMS 40 bar	Noisy-le-Sec, Romainville, Bobigny	5 m	15 m	15 m
diamètre 10"	Le pré Saint Gervais	10 m	215 m	275 m

Le tableau suivant synthétise le risque de TMD sur le territoire par type de transport.

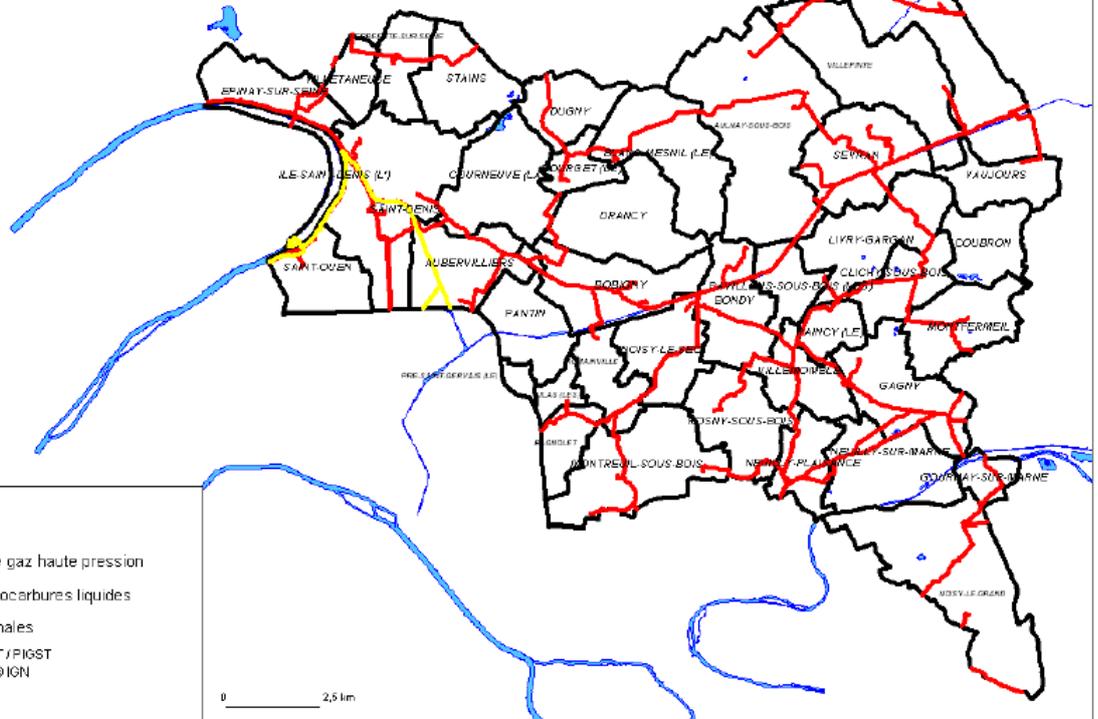
Tableau 13 : risque de TMD sur le territoire par type de transport

Commune	TMD routière	TMD ferroviaire	TMD eau	TMD Canalisation
<b>Bagnole</b>	Oui			Hydrocarbures et gaz
<b>Bobigny</b>	Oui	Oui	Oui	Gaz
<b>Bondy</b>	Oui	Oui	Oui	Gaz
<b>Les Lilas</b>	Oui			
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	Oui			
<b>Montreuil</b>	Oui			Gaz
<b>Noisy-le-Sec</b>	Oui	Oui	Oui	Gaz
<b>Pantin</b>	Oui	Oui	Oui	Gaz
<b>Romainville</b>	Oui	Oui		Gaz



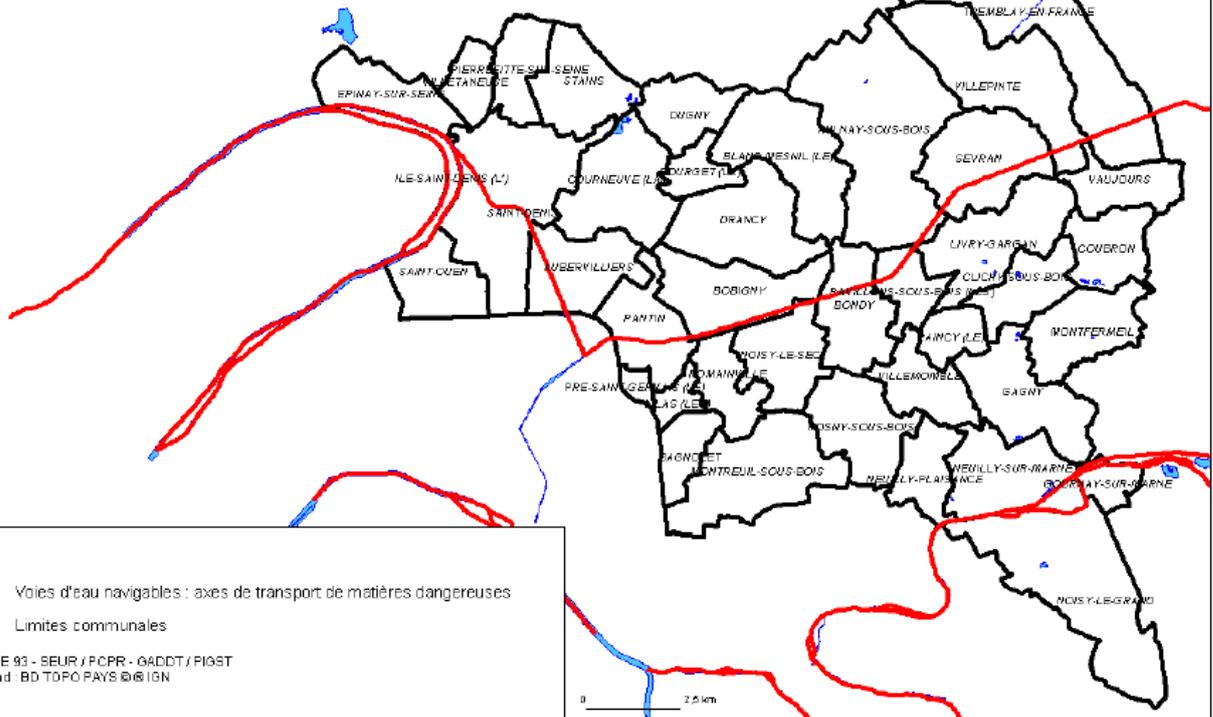
## Connaissance du risque transport de matières dangereuses par canalisations en Seine-Saint-Denis

Carte des risques identifiés - Septembre 2008



## Connaissance du risque transport de matières dangereuses par voies d'eau en Seine-Saint-Denis

Carte des risques identifiés - Septembre 2008



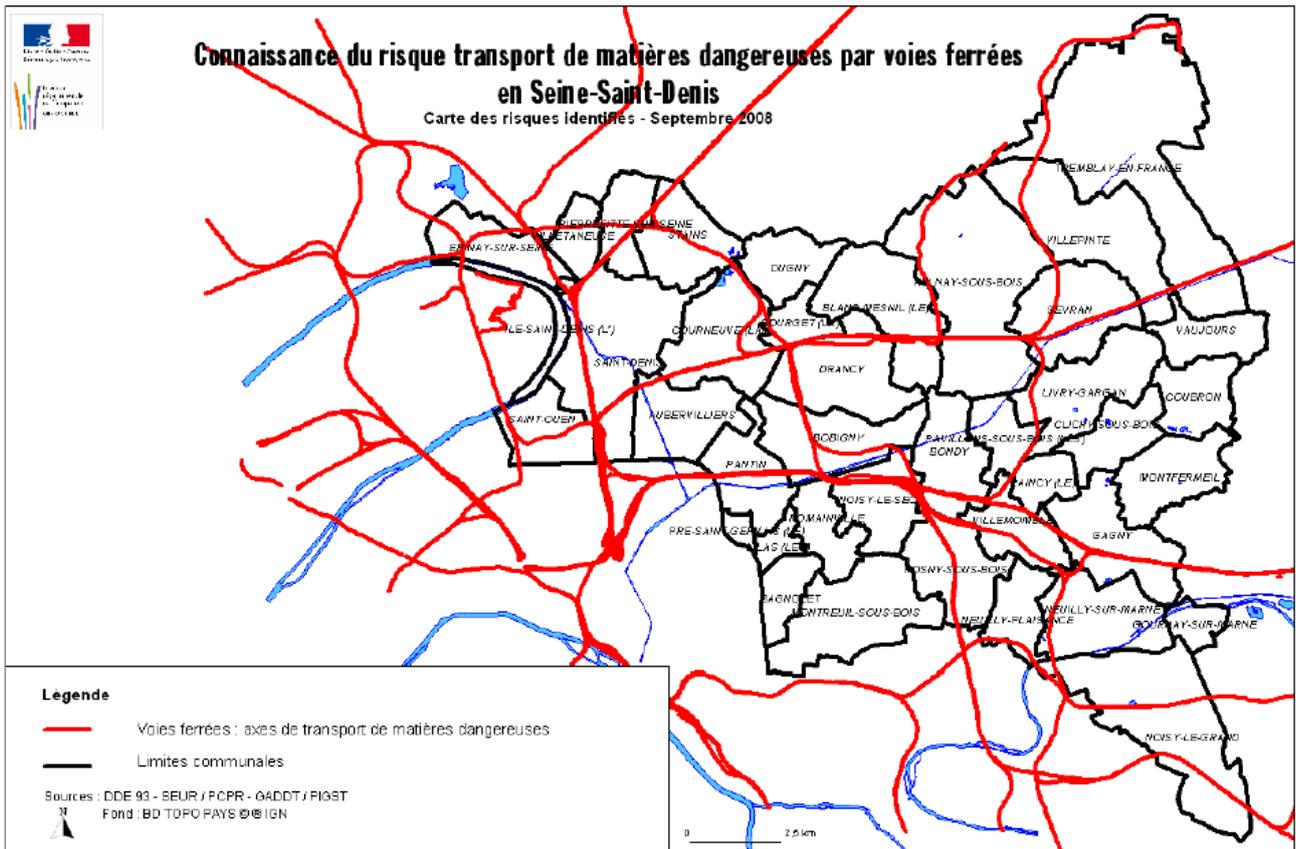


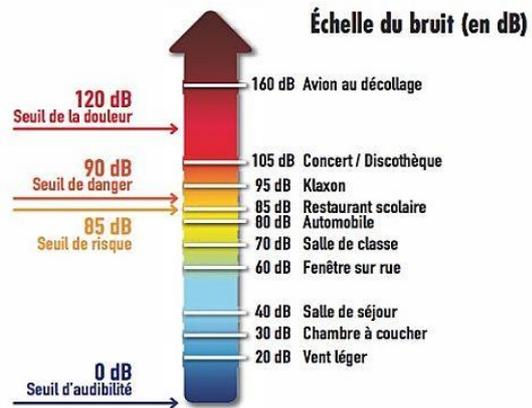
Figure 50 : Risques TMD

# NUISANCES SONORES

Le territoire d'Est Ensemble est concerné par deux types de nuisances principales : routiers et ferroviaires. Le territoire n'est pas impacté par le bruit aérien.

## Le classement sonore des infrastructures terrestres

Les infrastructures de transport constituent des sources de nuisances sonores non négligeables. Le classement sonore des transports terrestres constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF.



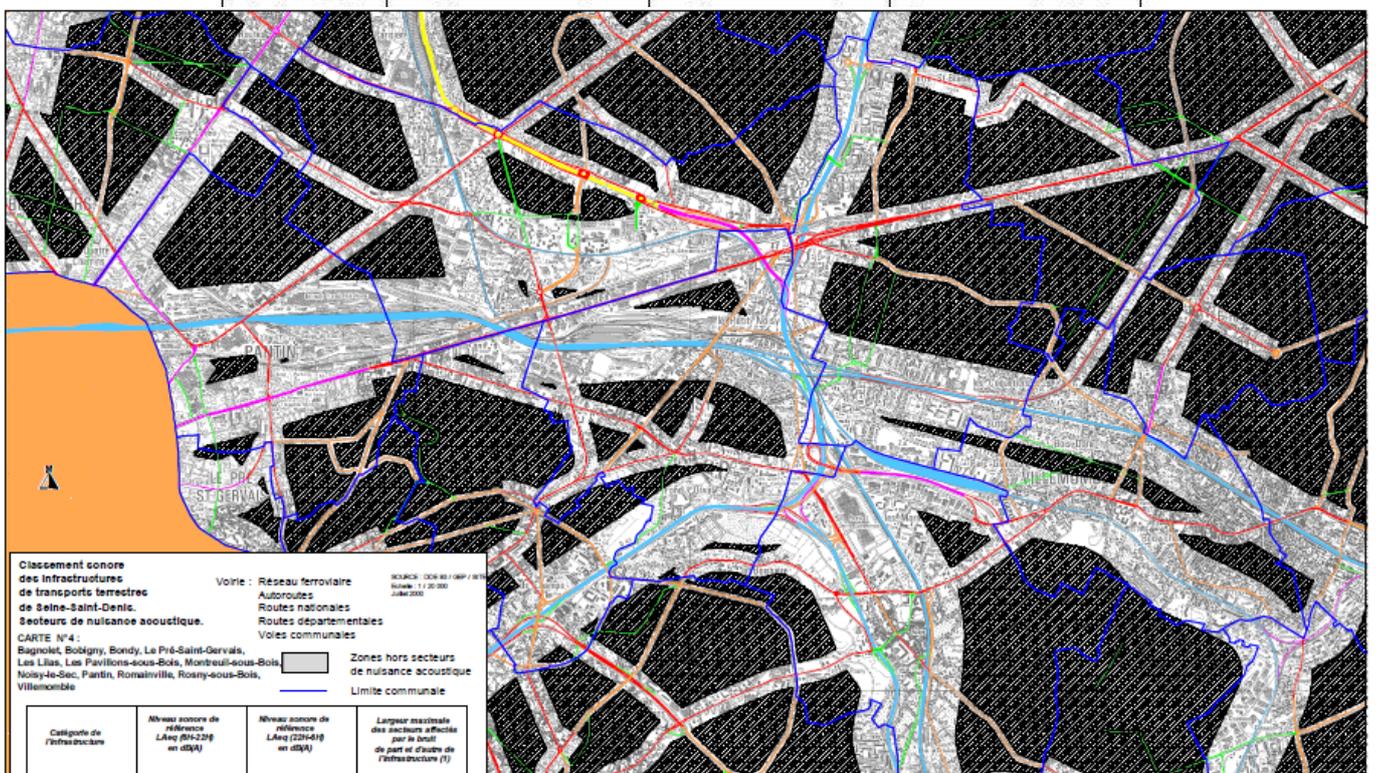
Dans chaque département, le Préfet est chargé de

recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic (application de l'art. 13 de la loi relative à la lutte contre le bruit, désormais codifié par l'art. L 571-10 du code de l'environnement).

Conformément au décret n° 95.21 du 9 janvier 1995 et à l'arrêté du 30 mai 1996 précisant les modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, un classement acoustique des infrastructures de transports terrestres a été arrêté pour l'ensemble des 40 communes de Seine-Saint-Denis.

En Seine-Saint-Denis, compte tenu du contexte très urbain du département, un seul arrêté préfectoral, en date du 13 mars 2000, précise les classements sonores des voies ferrées et de l'ensemble du réseau routier. Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés :

- Le classement des voies en 5 catégories selon leurs niveaux sonores,
- La largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des tronçons classés.





## **Les plans liés au bruit**

### **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'État français s'est engagé à réaliser des plans de préventions du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transports.

Les PPBE ont pour objectif d'améliorer au quotidien le cadre de vie et la santé des habitants par la prévention et la réduction, si nécessaire, du bruit dans l'environnement et favoriser l'accès de chacun à une « zone calme » identifiée et préservée.

Doivent être considérées les nuisances engendrées par les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien, ainsi que certaines industries.

Les PPBE sont des plans d'actions basés sur les résultats de la cartographie du bruit dont l'objectif est de prévenir et réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Pour cela, ils définissent notamment les mesures prévues (murs anti-bruit, isolation des façades, etc.) par les autorités compétentes et à mettre en œuvre par les gestionnaires des infrastructures concernées pour les 5 années à venir afin d'atteindre cet objectif.

En application de l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit de l'environnement, qui fait suite à la directive du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002, les principales infrastructures de transport ont fait l'objet des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral 2016 – 0470 du 23 février 2016 portant approbation des cartes de bruits stratégiques du réseau routier structurant de Seine Saint-Denis ;
- Arrêté préfectoral 2016-0469 du 23 février 2016 portant approbation des cartes de bruits stratégiques du réseau ferré SNCF structurant du département de Seine-Saint-Denis.

On distingue :

- Les cartes de type A : elles représentent les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit. Elles sont disponibles pour chaque source de bruit, sur 24 h (Lden) et de nuit (Ln).
- Les cartes de type B : elles représentent les secteurs affectés par le bruit au sens du « classement sonore des infrastructures de transports terrestres » (routier et ferroviaire).
- Les cartes de type C : elles représentent les zones où les valeurs limites sont dépassées selon l'indicateur Lden (> 68 dB(A)) et l'indicateur Ln (>62 dB(A)).

#### PPBE État de Seine-Saint-Denis

Approuvé par arrêté préfectoral le 21 mai 2013, le PPBE recense plusieurs infrastructures de transport. Parmi ces infrastructures Est Ensemble est concerné par A1, A3, A86, A103, la ligne 5 du métro, le tramway T1 et les infrastructures ferroviaires de RFF.

Sur ces lignes ferroviaires, le PPBE identifie notamment les actions curatives engagées par RFF (principalement la création d'écrans acoustiques), et préventives par la RATP (Amélioration du matériel roulant : réduction des bruits de crissement au freinage, réduction des bruits de roulement, ...)

Le PPBE recense les différents travaux de protection phonique des riverains qui ont été mis en œuvre depuis plusieurs années. Il identifie également sur le territoire d'étude les zones bruyantes :

- Bagnolet, secteur de la Porte de Bagnolet : La commune de Bagnolet subit à la fois les nuisances sonores du boulevard périphérique est parisien et de l'autoroute A3 qui coupe en deux parties inégales le territoire de la commune. Le secteur de la Porte de Bagnolet a été identifié comme zone prioritaire d'intervention de l'État et bénéficiera de mesures d'isolation phonique des logements (sur les logements individuels identifiés dans le diagnostic acoustique). Cette action vient compléter l'action de protection à la source, réalisée entre 2004 et 2006, qui consistait en la création d'une couverture de 210 mètres de long côté nord et 180 mètres de long côté sud, de même qu'une semi-couverture de 150 mètres de long côté nord, pour un montant de 57,3 M€. Ces actions ont permis de protéger 1 000 logements exposés à des niveaux supérieurs à 65 dB(A) LAeq.
- Romainville, secteur aux abords de la couverture : Le territoire de la commune de Romainville est divisé en deux par l'autoroute A3. Ce secteur a été identifié comme zone prioritaire d'intervention de l'État et bénéficiera de mesures d'isolation phonique des logements (sur les logements individuels identifiés dans le diagnostic acoustique). Cette action vient compléter la création d'une couverture de 220 mètres de long a été réalisée entre la rue Jean Jaurès et l'avenue Pierre Kérautr et pour un montant de 22 M€. Elle a permis la protection de 100 logements exposés à des niveaux supérieurs à 65 dB (A) LAeq. Par ailleurs, un écran acoustique a été construit entre la RD20 à Montreuil et la rue Jean Jaurès à Romainville, entre 1999 et 2000 pour un montant de 5,74 M€.
- Noisy-le-Sec, secteur de la cité du Londeau : La cité du Londeau est située aux abords du nœud autoroutier formé par l'intersection des autoroutes A3, A86 et A103. La hauteur des immeubles bordant l'autoroute rend les protections à la source insuffisantes.
- Noisy-le-Sec, secteur du quartier de la Boissière : Les protections existantes sont vieillissantes et nécessitent qu'un diagnostic soit réalisé afin de déterminer leur efficacité. La hauteur des bâtiments qui bordent l'infrastructure rend les protections à la source insuffisantes. Un écran acoustique a été construit entre 2003 et 2004 pour un montant de 5 M€. Selon le dossier d'avant-projet sommaire, réalisé en 1999, cette opération a permis de ramener 192 logements en dessous du seuil de 60 dB (A) LAeq de jour. Cet écran est situé du côté nord-ouest de l'autoroute et des bretelles.
- De Noisy-le-Sec à Aulnay-sous-Bois : Cette portion de l'autoroute A3 est la plus ancienne à avoir été mise en service. De nombreuses actions de lutte contre les nuisances sonores ont déjà été menées sur les abords de l'infrastructure. La dernière en date est une étude conduite par les services de l'État qui préconise une rénovation des protections acoustiques existantes.

Le PPBE a en outre permis la réalisation d'un diagnostic acoustique qui a permis de compléter par des isolations de façades et les protections acoustiques existantes.

Une action de résorption des points noirs de bruits (PNB) a été engagée en 2012 sur les fonds de concours de l'ADEME. Elle a permis à l'État d'accompagner les propriétaires concernés grâce à une subvention en vue du traitement acoustique des logements.

L'État a également prévu la pose de revêtement anti-bruit sur deux sections de l'autoroute A3 : une section sur Noisy-le-Sec (les travaux ont été réalisés) et une section prévue vers la Porte de bagnolet.

### PPBE du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Adopté le 11 octobre 2012, ce PPBE a identifié 10 secteurs prioritaires du fait du nombre d'habitants exposés à des niveaux élevés de bruit la nuit (supérieurs de 4 dB (A) au seuil de 62 dB (A) caractérisant un point noir de bruit), dont 1 porte sur le territoire d'Est Ensemble.

Il s'agit du secteur le long de l'ex-RN 3 (près de 6 400 habitants estimés selon un relevé de terrain), et notamment à Pantin, de la porte de Paris à la rue Formagne, et à Bondy, de l'A 86 à la limite communale des Pavillons-sous-bois.

Le reste du document contient :

- Des cartes stratégiques du bruit, outils de diagnostic et d'analyse de la situation sonore du territoire.
- Un plan d'orientations de lutte contre les nuisances sonores.

Le Département a en outre fait réaliser une carte départementale du bruit qui a été transmise par la suite à chaque ville, les dispensant de le faire.

L'objectif du PPBE est principalement de définir les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques, préserver la qualité des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit dans l'environnement, et ce à l'échelle globale de son territoire. Pour cela, il prévoit :

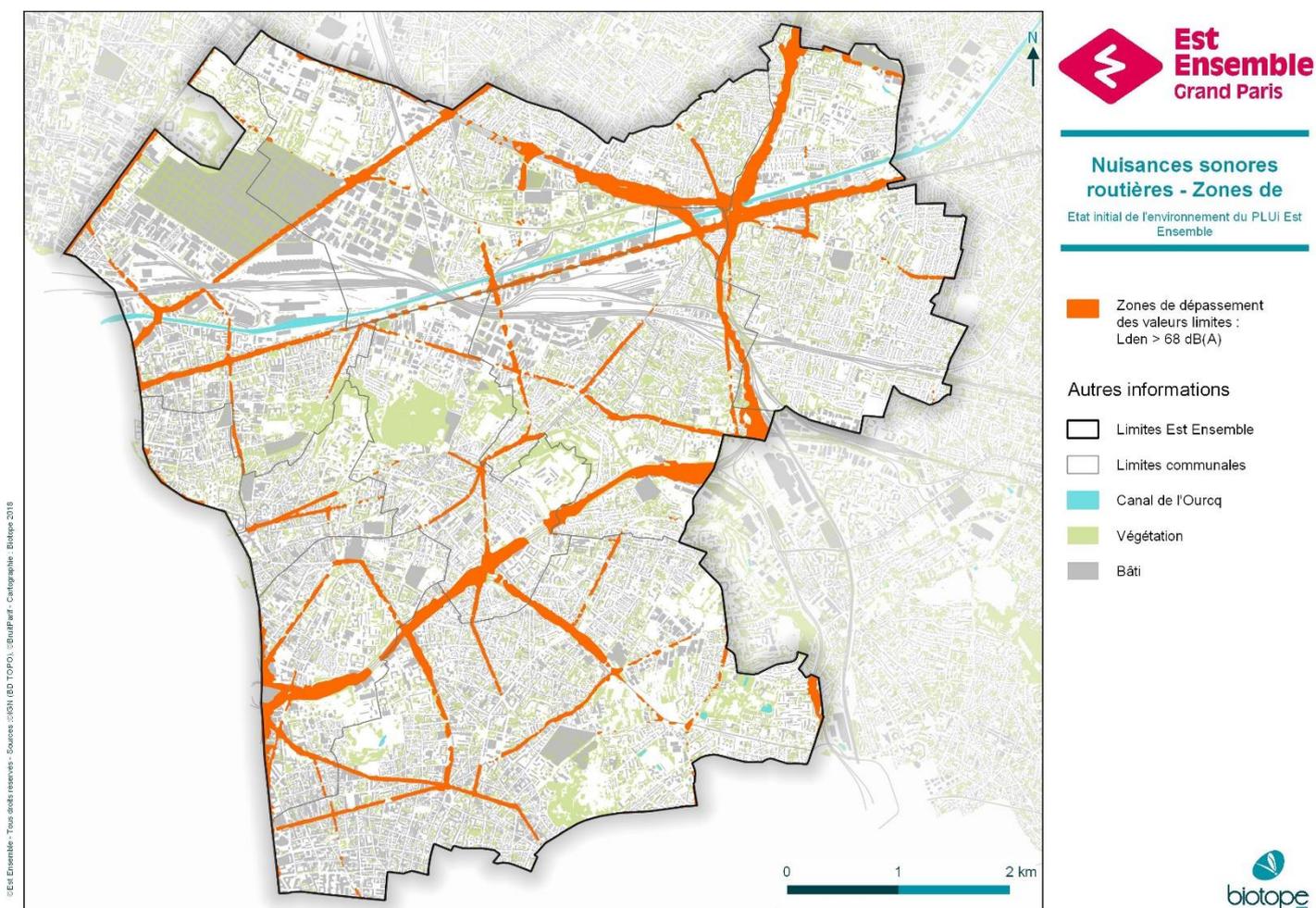
- Des mesures de prévention dans l'habitat afin de systématiser la prise en compte du bruit dans les projets de rénovation dès lors que le parc est en zone de dépassement de seuil ;
- Un programme expérimental d'isolation phonique des logements surexposés au bruit la nuit et des établissements départementaux (collèges, crèches) surexposés au bruit en journée, le long de l'ex RN3, axe le plus nuisant du département, dans le cadre du plan bruit de l'ADEME ;
- Des audits acoustiques à mener dans les collèges identifiés comme surexposés au bruit en journée ;
- Des mesures de réduction à la source dans les secteurs surexposés au bruit en journée grâce aux projets de requalification de voirie du Département visant de façon générale, à apaiser la vitesse et donc dès lors à diminuer les niveaux de bruit mais aussi par la mise en œuvre d'enrobés phoniques, dès lors que le linéaire concerné réaménagé est supérieur à 200 ml et que les vitesses réelles sont relativement élevées,
- Des mesures de prévention pour les zones calmes : au minima, mise en œuvre de chantier à faible nuisance dans les zones très faiblement exposées au bruit,
- Une optimisation des implantations des équipements dans les parcs, afin de maintenir des espaces calmes et une étude d'opportunité pour la mise en œuvre.

## PPBE Est Ensemble

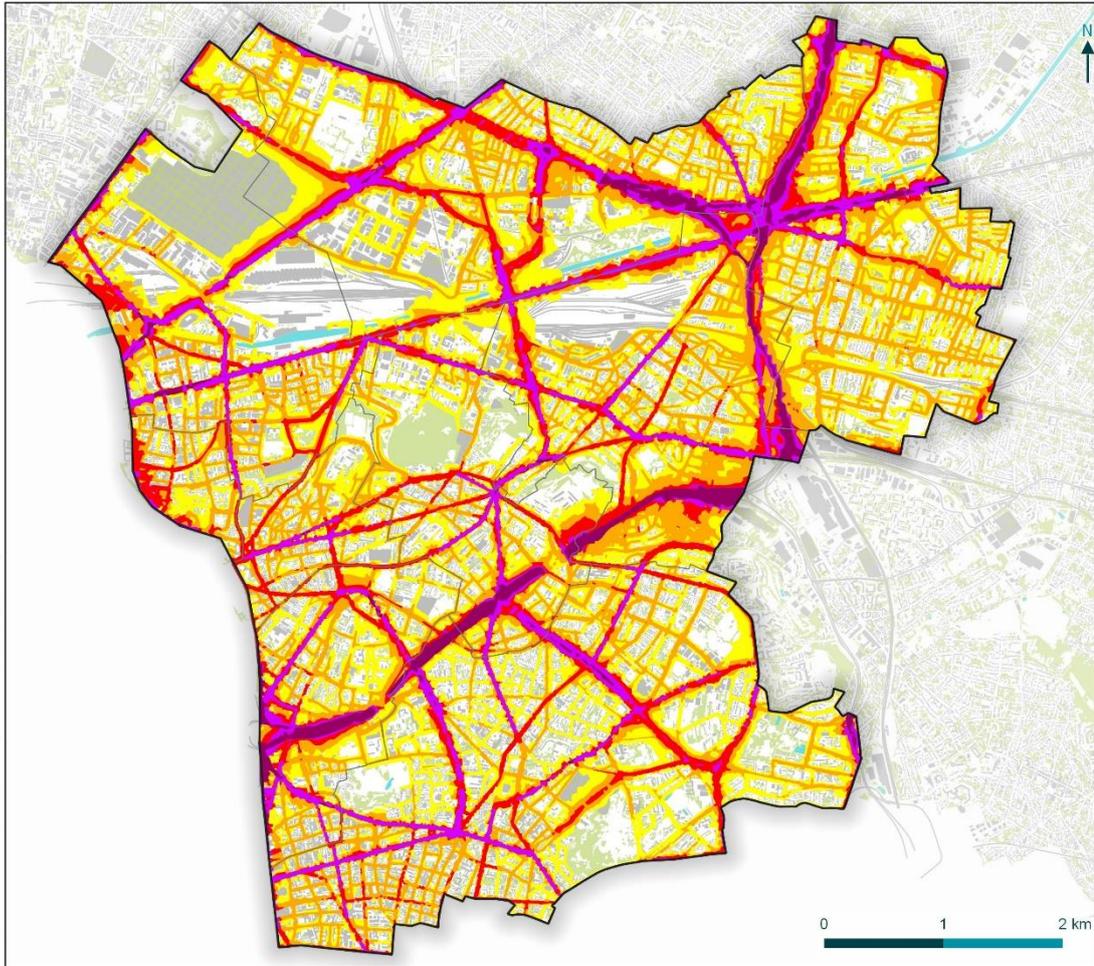
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Est Ensemble, adopté le 13 octobre 2015 pour une durée de 5 ans, vise 3 objectifs :

- Réduire les bruits dans les zones les plus critiques ;
- Prévenir et anticiper les nuisances sonores lors des projets d'aménagements futurs ;
- Préserver les « zones calmes », c'est-à-dire les espaces extérieurs faiblement exposés au bruit.

Les cartes stratégiques du bruit du territoire d'Est Ensemble ont été réalisées sous l'égide du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, en 2008 et mise à jour en 2016.



Carte 19 : Nuisance sonore, Zones de dépassement des valeurs limites, source : Biotopie 2018



**Nuisances sonores  
routières - Intensité  
d'exposition au bruit**

Etat initial de l'environnement du PLUI Est  
Ensemble

**Niveaux de bruit (dB)**

- 55 à 60
- 60 à 65
- 65 à 70
- 70 à 75
- > 75

**Autres informations**

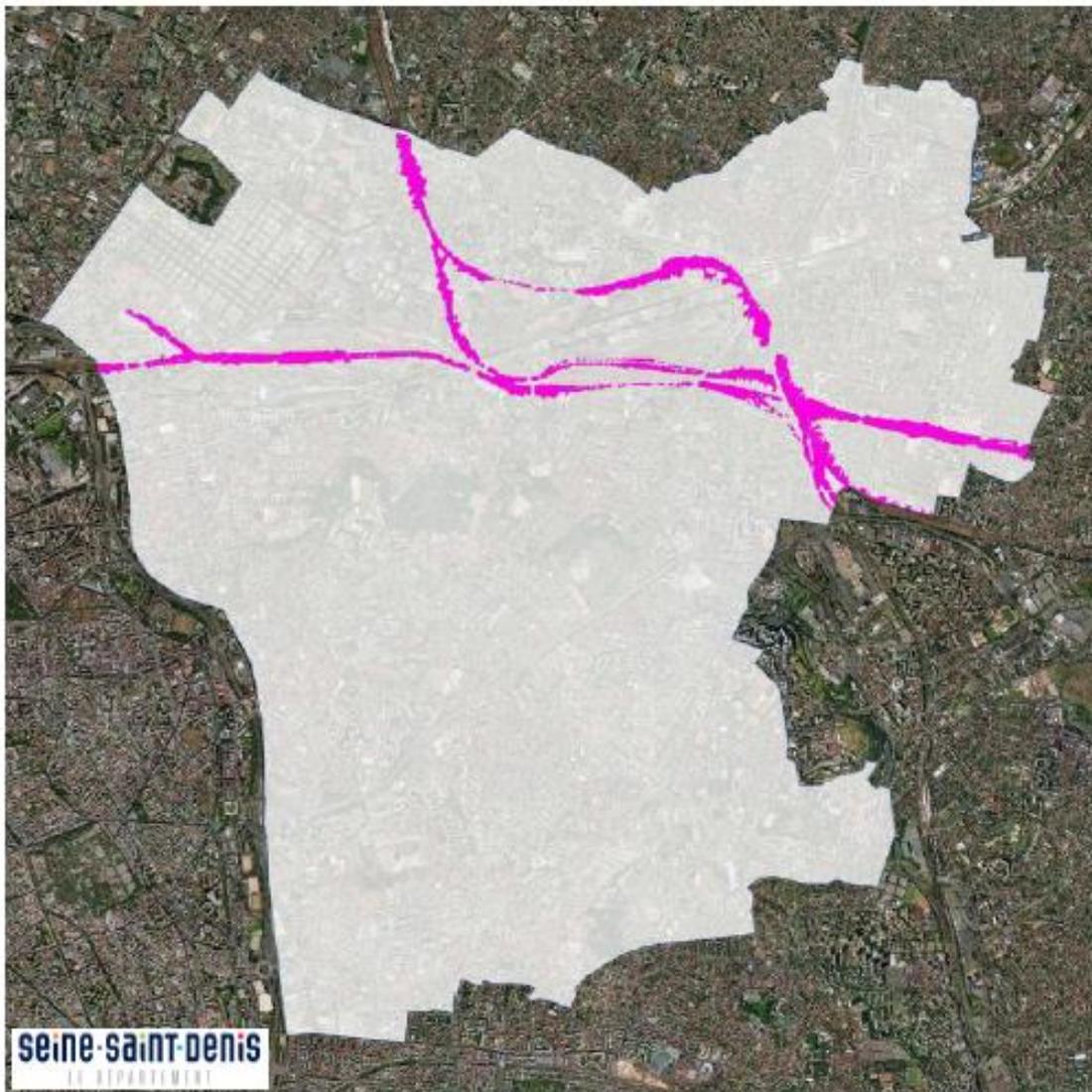
- Limites Est Ensemble
- Limites communales
- Canal de l'Ourcq
- Végétation
- Bâti



© Est Ensemble - Tous droits réservés - Sources : IGH (BD TOPO), © BouleParis - Cartographie - Biotope 2018

Carte 20 : Nuisance sonore, intensité d'exposition au bruit, source : Biotope 2018

Planche 9 - Carte des valeurs limites – Bruit ferroviaire – Indicateur Ln (22h-6h)



Copyright : CG93

 Ln ≥ 65 dB(A)

Figure 53 : Carte des valeurs limites - Bruit ferroviaires, PPBE Est Ensemble

Le tableau suivant présente, pour chaque commune, le pourcentage de population de la commune soumise à des niveaux de seuils dépassant les seuils limites (bruit routier).

*Tableau 14 : pourcentage de population de la commune soumise à des niveaux de seuils dépassant les seuils limites (bruit routier)*

Communes	Pourcentage de personnes exposées au bruit routier Lden > 68 dB (A)	Pourcentage de personnes exposées au bruit ferroviaire Lden > 73 dB (A)
<b>Bagnolet</b>	9,6%	0%
<b>Bobigny</b>	5,6%	1,5%
<b>Bondy</b>	9%	0,8%
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	5,4%	0%
<b>Les Lilas</b>	14,4%	0%
<b>Montreuil</b>	10,2%	0%
<b>Noisy-le-Sec</b>	15,3%	2,6%
<b>Pantin</b>	24,2%	0%
<b>Romainville</b>	10,3%	0%
Total Est Ensemble	11,8%	0,5%

Les communes les plus exposées aux bruits, en part de population communale exposée, sont, par ordre décroissant : Pantin, Bagnolet, Bondy, Noisy-Le-Sec, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Le Pré Saint-Gervais et Bobigny.

Le PPBE d'Est Ensemble a permis d'identifier 45 zones bruyantes, 64 zones de calmes et 78 zones apaisées. Ainsi, le PPBE a identifié différentes actions en vue de poursuivre la lutte contre le bruit dans les secteurs de bruit, comme par exemple : maintenir le dialogue avec les acteurs ferroviaires RFF et SNCF, prendre en compte le bruit dans le cadre des projets d'aménagement, réaliser des mesures de bruit pour vérifier l'importance des dépassements et inciter le CD93 à mener des actions, inciter les gestionnaires à identifier leurs espaces verts comme zones calmes ou zones apaisées, mener une réflexion sur l'intégration des zones calmes et des zones apaisées au sein des PLU, etc.



### Nuisances sonores - Zonages du Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Etat initial de l'environnement du PLUI Est  
Ensemble

-  Zones bruyantes
-  Zones apaisées
-  Zones calmes

#### Autres informations

-  Limites Est Ensemble
-  Limites communales
-  Canal de l'Ourcq
-  Végétation
-  Bâti



Carte 21 : Nuisances sonores, Zonages du PPBE Est Ensemble 2014-2015, source : Biotopie 2018

## POLLUTION LUMINEUSE

La vie animale et végétale est rythmée par l'alternance du jour et de la nuit, se développant et s'organisant sur ce phénomène naturel. Cependant, en l'espace d'une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé cette alternance naturelle, en développant l'éclairage artificiel, parfois de façon disproportionnée. Cette gestion de l'éclairage se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France.

Ces éclairages nocturnes engendrent des conséquences sur le vivant, ainsi que sur la consommation d'énergie (et *in fine* sur le budget des collectivités). Tout d'abord, l'éclairage nocturne entraîne des perturbations du sommeil, dommageables pour la santé chez l'Homme. Et les éclairages directs représentent parfois un inconfort pour des personnes sensibles.

De plus, l'éclairage urbain engendre des dépenses énergétiques importantes. Des économies non négligeables pourraient être faites par l'optimisation des systèmes d'éclairage. En effet, en moyenne en France, 47% de la consommation d'électricité des communes est vouée à l'éclairage public. Les estimations montrent que ces consommations pourraient être réduites de 20 à 40% (plus de 35% des émissions lumineuses sont dirigées vers le ciel !).

L'éclairage nocturne impacte aussi la faune et la flore. Le rythme biologique des espèces se modifie, et les espèces s'épuisent. Les espèces faunistiques nocturnes peuvent se retrouver désorientées et la lumière jouera alors un rôle répulsif. Elle peut également induire une perte de territoire de chasse (exemple : chauves-souris), ainsi que des dérèglements hormonaux. Pour les espèces floristiques, cela tend à perturber leur cycle métabolique (photosynthèse, germination, floraison) et à accélérer leur dépérissement.

La problématique des nuisances lumineuses est prise en compte en France à partir de 2007. La nécessité d'intégrer les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement s'est traduite par l'article 41 de la loi Grenelle 1. Celui-ci décline les 4 grands objectifs de la loi et dispose que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne, feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

En 2016, la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages vient de reconnaître les paysages nocturnes comme « patrimoine de la Nation » et souligne le devoir pour tous de protéger l'environnement nocturne. Elle vient de prendre en compte une recommandation historique avec la gestion de la lumière dans les continuités écologiques.

Afin d'améliorer le cadre de vie, tout en maintenant la qualité des services, il est important d'optimiser l'éclairage public. Plusieurs méthodes existent : optimisation de l'éclairage, mise en place d'un détecteur de mouvement dans les zones de passage, adaptation des plages horaires d'éclairage...

À ce titre, plusieurs communes d'Est Ensemble ont pris des initiatives en faveur de la réduction de la pollution lumineuse au travers d'opérations de sensibilisation et d'économie d'énergie par l'utilisation d'éclairage de type LED dans les espaces publics, comme à Pantin et à Bobigny.

**Blanc** : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales..

**Magenta** : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

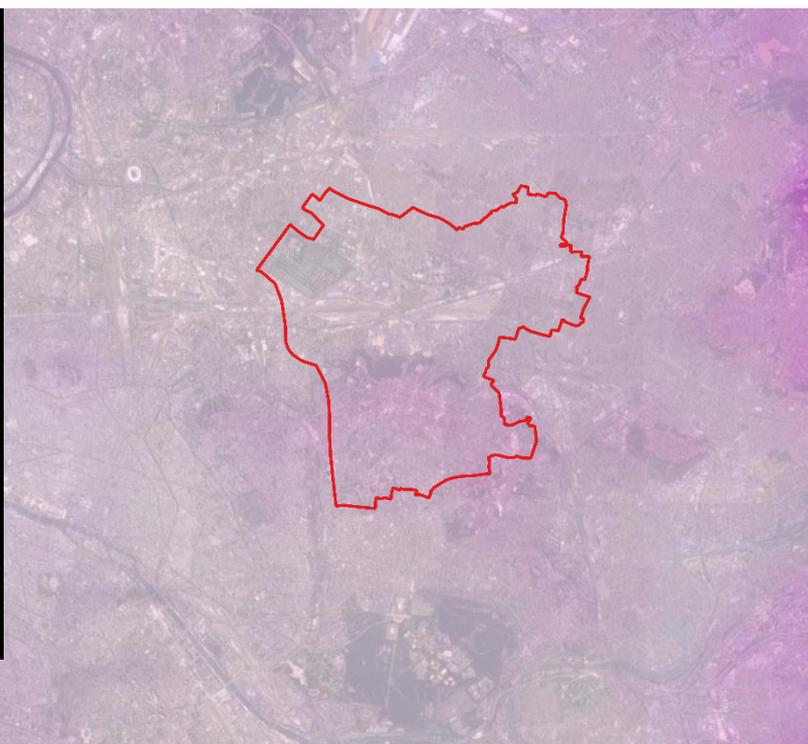


Figure 54 : Cartographie des pollutions lumineuses sur le territoire d'Est Ensemble (Carte ayant une vocation informative et ne constituant pas une donnée incontestable) @ Association AVEX

Comme l'indique les cartes ci-dessus, le territoire d'Est Ensemble est situé en zone blanche, considérée comme une zone de pollution lumineuse très puissante et omniprésente, typique des grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Au regard de la proximité d'Est Ensemble avec la capitale, de l'urbanisation existante et des activités prégnantes sur ce territoire, la pollution lumineuse restera une composante avec laquelle les habitants, la faune et la flore devront vivre. Toutefois, si la mise en application de l'arrêté du 25 janvier 2013 (restriction des éclairages nocturnes des bureaux et des commerces à partir du 1er juillet 2013) constitue une première réponse réglementaire, l'élaboration du PLUi peut également être le moyen de construire une politique de gestion des pollutions lumineuses, en intervenant notamment sur l'éclairage public, comme cela a été réalisé dans certaines communes, notamment à proximité des milieux naturels favorables à l'accueil de la faune nocturne.

**Définition :**

ULOR (Upward Light Output Ratio) est une grandeur normalisée exprimant la part de lumière directement envoyée vers le ciel par le luminaire. Il doit être le plus proche de 0% pour minimiser l'impact sur le ciel nocturne.

Selon les institutions et associations de référence, il est conseillé  $ULOR < 3\%$  en éclairage fonctionnel et  $ULOR < 15\%$  en éclairage d'ambiance. Les luminaires actuels permettent des ULOR presque nuls ( $< 0,5\%$ ).

## **RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB**

L'arrêté préfectoral n° 00-1607 du 28 avril 2000, mentionne à l'Article 1 que l'ensemble du Département de Seine-Saint-Denis est classé zone à risque d'exposition au plomb.

Cette pollution présente dans notre l'environnement quotidien provient de l'utilisation ancienne du plomb dans l'habitat et dans les canalisations. L'ingestion ou l'inhalation de plomb peut entraîner divers effets toxiques aigus (anémie, troubles digestifs) et chroniques (atteintes du système nerveux).

## SITES ET SOLS POLLUES

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre histoire industrielle passée et présente. La pollution des sols s'effectue en général de deux manières :

- De façon localisée, soit en raison d'une activité industrielle, artisanale ou urbaine sur un site donne lieu à un fonctionnement normal, soit à la suite d'un accident ou incident. On utilise alors les termes de site pollué ;
- De façon diffuse, par les retombées au sol de polluants atmosphériques issus de l'industrie, des transports, du chauffage domestique, etc., ou aspersion de vastes étendues de terrain.

La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux. Il convient donc que le PLUi prenne en considération ces sites et ne les destinent pas à des occupations du sol non autorisées. Dans ce cadre, la banque de données BASOL identifie les sites pollués avérés, ainsi que ceux potentiellement fortement pollués et appelant une action publique qui ont été recensés sur le territoire. La banque de données BASIAS, quant à elle, identifie les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique) pouvant avoir engendré des pollutions. Précisons que ces bases de données ne sont pas exhaustives et ne préjugent pas de l'existence de pollution sur d'autres secteurs du territoire.

**L'histoire industrielle d'Est Ensemble étant ancienne, les sols présentent un risque de pollution marqué.**

### Sites BASIAS

2046 sites industriels sont répertoriés sur le territoire dont 287 en activité et 658 ne sont plus en activité. Par ailleurs, 1100 sites ne disposent d'aucune information permettant de trancher sur l'état d'activité du site.

Le tableau suivant synthétise le nombre de site BASIAS par commune et leur état d'activité :

Tableau 15 : Sites BASIAS sur le territoire d'Est Ensemble – Source : Géorisques - BRGM (25/01/18)

Commune	Nombre de sites industriels	En activité	Activité terminée	Activité non renseignée
<b>Bagnolet</b>	183	28	54	101
<b>Bobigny</b>	146	26	46	73
<b>Bondy</b>	68	16	42	10
<b>Les Lilas</b>	101	15	42	44
<b>Le Pré Saint-Gervais</b>	64	7	27	30
<b>Montreuil</b>	954	88	212	654
<b>Noisy-le-Sec</b>	79	29	18	32

<b>Pantin</b>	336	49	165	122
<b>Romainville</b>	115	29	52	34
<b>Total</b>	<b>2046</b>	<b>287</b>	<b>658</b>	<b>1100</b>

La commune de Montreuil possède à elle seule 47% des sites répertoriés dans la base données BASIAS. L'axe formé par le Canal de l'Ourcq et l'ex-RN 3 concentre une grande partie de ces sites. Il est important de souligner que l'ensemble de ces sites ne fait pas l'objet d'une pollution avérée, mais peut potentiellement avoir accueilli une activité génératrice de pollution. De même, certains des sites recensés ont également été traités à la suite de leur activité.

## Sites BASOL

Le territoire d'étude compte 20 sites pollués recensés comme pollués ou potentiellement pollués, dont :

- 5 sites traités et libres de toute restriction ;
- 1 site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral ;
- 1 site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
- 7 sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage ;
- 5 sites en cours de travaux ;
- 1 site en cours d'évaluation.

Ces sites s'inscrivent sur 8 des 9 communes à l'exception des Lilas (Cf. tableau ci-dessous).

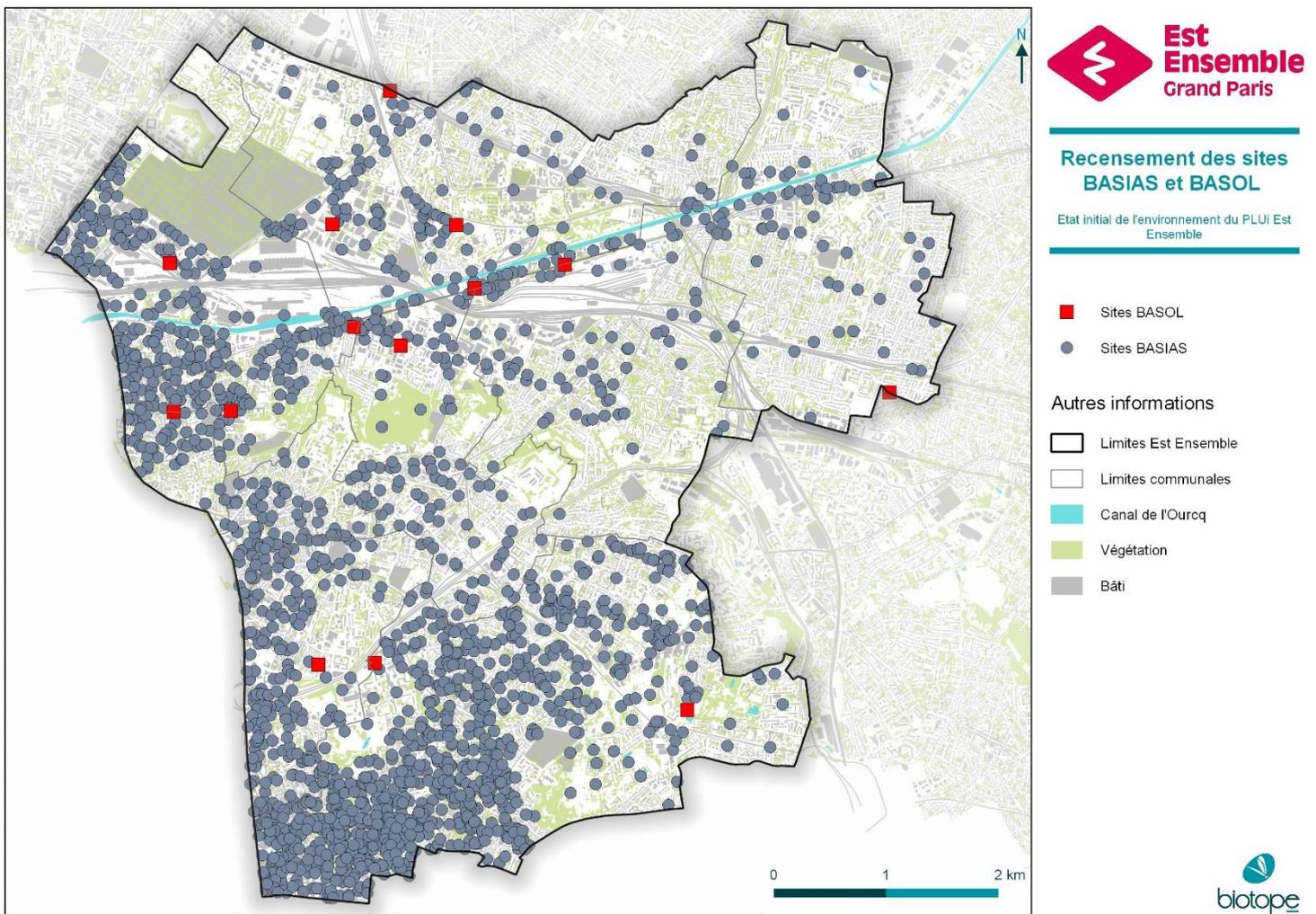
Tableau 16 : Sites BASOL sur le territoire d'Est Ensemble – Source : Géorisques - BRGM (25/01/18)

Commune	Nom usuel du site	Numéro Basol	Adresse	Situation technique du site	Type de restriction
Bagnolet	THOMET	93.0078	64 RUE EDOUARD VAILLANT	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	/
	VALEO	93.0034	34, rue Saint- André	Site traité et libre de toute restriction	/
	EURIDEP (ex La Seigneurie)	93.0042	20 rue Galliéni	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Non précisé
Bobigny	ANCIEN SITE ELM LEBLANC BOSCH	93.0046	79 rue de Stalingrad	Site traité et libre de toute restriction	/
	Johnson Diversey	93.0063	103 rue de Paris	Site en cours de travaux	/

Commune	Nom usuel du site	Numéro Basol	Adresse	Situation technique du site	Type de restriction
	PARAMELT ex TISCOO	93.0020	145 avenue de Paris	Site traité et libre de toute restriction	/
Bondy	PROTEC DECORS	93.0060	45 route de Villemomble	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Urbanisme et culture de produits agricoles
Le Pré Saint-Gervais	anc LES COULEURS DE PARIS S.A.	93.0008	32 rue Bandin	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Utilisation du sous-sol fouille
	Berthollet	93.0086	197 rue Etienne Marcel	Site en cours d'évaluation	/
Montreuil	STATION SERVICE SHELL	93.0005	1 à 3 Rue Jean Lolive	Site traité et libre de toute restriction	/
	RELAIS TOTAL DU PARC MONCEAU	93.0006	146/152 Boulevard Théophile Sueur	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Non renseigné
Noisy-le-Sec	SITREM	93.0025	64-66, rue de Paris	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	/
	Polidécor	93.0047	2 avenue des Bretagnes	Site traité et libre de toute restriction	/
	Jean-Louis	93.0051	14 rue François Arago, 15 rue Jacquart	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Restriction d'usage entre deux parties
Pantin	SOS TRAITEMENT DE SURFACE	93.0055	2 RUE MEISSONIER	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	/
	VETURA ex SCHWEPPEES	93.0035	79-81, rue Cartier Bresson	Site traité et libre de toute restriction	/
	SANOFI CHIMIE CENTRE DE PRODUCTION ROMAINVILLE	93.0071	143 avenue Gaston Roussel	Site en cours de travaux	/
Romainville	BIOCITECH SAS (Zone centrale)	93.0081	102 AVENUE GASTON ROUSSEL	Site en cours de travaux	/

Commune	Nom usuel du site	Numéro Basol	Adresse	Situation technique du site	Type de restriction
	BIOCITECH SAS (zone écuries)	93.0059	102 avenue Gaston Roussel	Site en cours de travaux	/
	WIPELEC (ex CERES TECHNOLOGIE)	93.0068	21-29 rue des Oseraies et 53 à 55, rue des Ormes	Site en cours de travaux	/

Le nombre élevé de sites recensés comme pollués ou potentiellement pollués, ainsi que leur répartition, témoigne d'un risque prégnant sur le territoire lié aux activités actuelles et passées.



Carte 22 : Recensement des sites BASIAS et BASOL, source : Biotopé 2018

# GESTION DES DECHETS

## *Les plans d'élimination des déchets*

### *Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)*

La loi de décentralisation n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré à la région Ile-de-France l'élaboration d'un Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), alors que cette planification reste départementale et relève de la responsabilité des Conseils Départementaux partout ailleurs en France.

Ce plan, approuvé le 26 novembre 2009 par le Conseil régional d'Ile-de-France, prévoit notamment de diminuer la production des déchets de 50 kg/habitant en 2019, en augmentant de 45% le compostage des déchets organiques dans les jardins. Le plan prévoit également d'augmenter de 60% le recyclage des déchets ménagers en 2019, en multipliant par deux le recyclage des emballages ménagers, en doublant le nombre de déchèteries. Il prévoit enfin, qu'à l'horizon 2019, 500.000 tonnes de déchets supplémentaires soient transportées par voie fluviale et / ou ferrée, par rapport à la situation en 2005.

### *Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)*

Ce plan, approuvé le 26 novembre 2009 par le Conseil régional d'Ile-de-France, a pour objectif de collecter, d'ici 10 ans, 65 % des déchets dangereux produits par les ménages, au lieu des 18% actuels. Le plan prévoit en outre que, d'ici 10 ans, jusqu'à 15 % de certaines natures de déchets (piles, huiles...) soient transportés par la voie d'eau ou le rail. Il prévoit également de valoriser les déchets dangereux.

### *Le Plan Régional d'Élimination des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)*

Ce plan, approuvé le 26 novembre 2009 par le Conseil régional d'Ile-de-France, indique que la région compte 2 incinérateurs de déchets ménagers qui les incinèrent spécifiquement, et trois unités de prétraitement par désinfection. L'objectif du plan est de collecter, d'ici 10 ans, 50 % des DASRI produits par les ménages au lieu des 5% actuels. La Région rappelle que 2.600 tonnes de DASRI en 2005 ont été mélangés avec les ordures ménagères, source de risques importants pour les opérateurs de la filière.

### *Le Plan Régional de prévention et de gestion des Déchets issus des Chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC)*

Ce plan, adopté en juin 2015 par le Conseil régional d'Ile-de-France, vise à améliorer la gestion et la valorisation des déchets issus des chantiers.

### *Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)*

Depuis avril 2012, Est Ensemble a signé avec l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) une convention pour la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets. Cette convention, d'une durée de 5 ans, a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères assimilées de 7% par habitant à terme. Cela équivaut à passer de 352 kilos à 327 kilos par habitant et par an.

À la suite d'un état des lieux du territoire et d'une phase de concertation, un programme d'actions a été finalisé le 5 mars 2014. Constitué de 14 actions, celles-ci visent à développer la prévention, en s'attaquant aux principaux déchets produits par les ménages, mais également ceux des acteurs économiques du territoire.

Thème	Code	Sous-thème	Indicateurs 2016
<i>A : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets</i>	A1	Sensibilisation des jeunes à la consommation responsable	20 animations effectuées par Est Ensemble 35 animations effectuées par les associations
	A2	Promouvoir l'éco-consommation	25 animations effectuées par Est Ensemble 33 animations effectuées par les associations
	A3	Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	15 animations effectuées par Est Ensemble 36 animations effectuées par les associations
<i>B : Actions éco-exemplaires de la collectivité</i>	B1	Réduire la consommation de papiers et d'encre	300 agents sensibilisés
	B2	Promouvoir la commande publique responsable	1 politique d'achat prenant en compte la prévention
<i>C : Actions emblématiques nationales</i>	C1	Promotion du Compostage Individuel	2 917 composteurs en place 17 guides composteurs formés
	C2	Promotion du Compostage partagé	28 nouveaux immeubles équipés de composteurs 6 nouveaux sites de compostage partagé
	C3	Promotion du Compostage en établissements	22 établissements engagés 1 037 personnes formées au compostage
	C4	Promouvoir le Stop Pub	53 événements de sensibilisation à la promotion du Stop Pub et 11 155 autocollants distribués depuis le début du PLPD
<i>D : Actions d'évitement de la production de déchets</i>	D1	Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un événement fédérateur sur le réemploi	10 événements autour du réemploi
	D2	Promouvoir la collecte des textiles	Mise en ligne de Géodéchets
	D3	Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissement scolaire	10 établissements rencontrés 11 établissements actifs
<i>E : Actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises</i>	E1	Promouvoir la prévention des déchets des marchés	11 opérations de type "Disco Soupe" 0 opération de type "Tente de Glaneurs"
	E2	Faciliter le don et l'échange entre les entreprises et avec les associations	-

Figure 55 : Bilan des actions de sensibilisation à la prévention dans le cadre du PLPD

## Organisation de la gestion des déchets

La gestion des déchets s'organise autour des grands thèmes suivants :

- La prévention des déchets et la sensibilisation (Est Ensemble) :** selon les recommandations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), et dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), Est Ensemble s'est engagé à réduire de 7% le poids des ordures ménagères et assimilées produit par habitant sur son territoire entre 2011 et 2017. Le territoire est aussi en charge de la sensibilisation et de l'intervention auprès des habitants (écoles, centres de loisirs, riverains, etc.) concernant les gestes de tri, la prévention des déchets et les modalités pratiques de collecte sélective.
- La gestion et la maintenance des bacs à ordures et des conteneurs à déchets :** Est Ensemble est en charge de la fourniture et de la réparation des bacs, aussi bien aux habitants qu'aux entreprises en faisant la demande, ainsi que de la mise en place et la maintenance de Points d'Apports Volontaires (PAV).
- La collecte des déchets ménagers et assimilés :** Est Ensemble est compétent pour le ramassage des déchets suivants : les ordures ménagères, les déchets recyclables

(emballages multi matériaux, verre), les encombrants, les déchets spéciaux et les déchets végétaux.

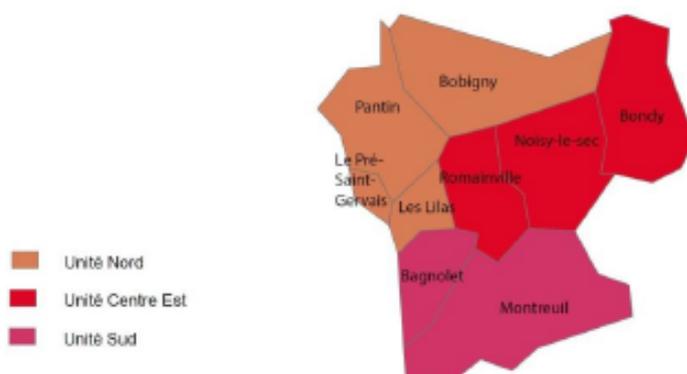
- **L'exploitation des déchèteries fixes et mobiles : Est Ensemble** gère les 2 déchèteries fixes du territoire : celles de Bondy et Montreuil. De plus, des déchèteries mobiles sont organisées à raison d'une fois par mois dans les villes du Pré Saint-Gervais, Montreuil, Bagnolet et Pantin. Ce sont des installations itinérantes, composées d'un espace accueil, de plusieurs bennes pour les déchets volumineux, de boxes pour le petit électroménager, de conteneurs pour les déchets toxiques comme pour les grands cartons, et d'un espace recyclerie.
- **Le vidage des corbeilles de rues** : Le territoire a également pour mission le ramassage des corbeilles de rue, mais n'est pas responsable du ramassage des corbeilles situées dans les parcs publics et les squares municipaux.
- **L'évacuation des dépôts sauvages illégaux sur les trottoirs et la voirie** : Est Ensemble est compétent pour l'enlèvement et l'évacuation des dépôts sauvages illégaux présents sur les trottoirs et la voirie des 9 communes.
- **La valorisation ou le traitement des déchets** : cette compétence est transférée au SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers. Les centres de traitement qui accueillent les déchets sont les plus proches possible des zones où ils sont produits. Cette exigence vise à réduire les transports des déchets et le traitement des déchets ménagers est organisé selon une logique de proximité géographique. Les déchets d'Est Ensemble vont principalement au centre de tri et de transfert de Romainville.

#### **Centre de tri de Romainville**

Le centre de tri réceptionne les collectes sélectives d'une partie des communes adhérentes du SYCTOM. Il a été rénové en 2015 pour permettre de recevoir, en plus de la collecte sélective habituelle, l'ensemble des emballages plastiques et les petits emballages métalliques avec une capacité de 30 000 à 45 000 tonnes par an et un débit de 15 tonnes par heure. Le centre de transfert réceptionne les collectes résiduelles. Il a pour fonction de réduire les distances parcourues par les camions-bennes : les déchets sont transférés par gros-porteurs vers les centres d'incinération. Le centre peut recevoir 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères.

## Une collecte divisée en trois unités géographiques

La collecte des déchets s'organise selon 3 unités géographiques (Cf. figure ci-dessous).



Les caractéristiques des collectes sont présentées par Unité Territoriale :

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	Montreuil	SITA	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Bagnole	SITA	C2 à C3	Bacs ou PAVE
MMP	Montreuil	SITA	C1	Bacs ou PAVE
	Bagnole	SITA	C1	Bacs ou PAVE
EVR	Montreuil	SITA	AV	PAV
	Bagnole	SITA	AV	PAV

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Sud

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	Bondy	OURRY	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C2 à C3	Bacs ou points d'aspiration*
	Noisy-le-Sec	OURRY	C3	Bacs ou PAVE
MMP	Bondy	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C1	Bacs ou points d'aspiration*
EVR	Noisy-le-Sec	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
	Bondy	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C1	Bacs

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Centre Est

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	Bobigny	OTUS/SEPUR	C3 à C5	Bacs
	Pantin	OTUS/SEPUR	C3	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	C3 à C4	Bacs
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	C3	Bacs
MMP	Bobigny	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Pantin	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
EVR	Bobigny	OTUS/SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Pantin	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	AV	PAV
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	AV	PAV

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Nord-Ouest

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

MMP : Emballages Multi-Matériaux et Papiers

EVR : Emballages en Verre Recyclables

C1 : collecte 1 fois par semaine ; C2 : collecte 2 fois par semaine ; C3 : collecte 3 fois par semaine

PAV : Points d'Apports Volontaires (PAVA pour aériens, PAVE pour enterrés et PAVSE pour semi-enterrés)

Le territoire compte également 899 Points d'Apports Volontaires (PAV). Le tableau ci-dessous présente le nombre de PAV en fonction de leur type, des communes et des types de déchets pour l'année 2016.

Sur le territoire, le nombre de points d'apports volontaire a augmenté de + 23% entre 2015 et 2016 et de + 59% depuis 2011.

Flux	MMP				OMR		EVR				Total général
	PAV A	PAV E	PAVS E	TOTAL	PAV E	TOTAL	PAVA	PAVE	PAVSE	TOTAL	
<i>Villes</i>											
<i>Bagnole</i>	0	7	0	7	8	8	54	8	0	62	77
<i>Bobigny</i>	9	3	0	12	4	4	30	2	0	32	48
<i>Bondy</i>	0	63	0	63	70	70	13	27	0	40	173
<i>Le Pré-Saint-Gervais</i>	0	0	0	0	0	0	35	0	0	35	35
<i>Les Lilas</i>	0	0	0	0	0	0	16	9	0	25	25
<i>Montreuil</i>	37	92	4	133	90	90	135	43	3	181	404
<i>Noisy-le-Sec</i>	0	21	0	21	29	29	74	13	0	87	137
<i>Est Ensemble</i>	46	186	4	236	201	201	357	102	3	462	899

Recensement des PAV à la fin de l'année 2016

## ***Un dispositif efficient de déchetteries fixes et mobiles***

### *Déchetteries fixes*

Le territoire possède et gère deux déchèteries fixes, situées à **Montreuil et à Bondy**. Elles sont interdites aux professionnels, commerçants et artisans.

Les déchets acceptés sont : encombrants, déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, tubes fluorescents et lampes fluocompactes, piles et accumulateurs portables, déchets végétaux, déchets dangereux, gravats et autres déchets de travaux domestiques, ferraille, bois, huiles usagées, pneumatiques usagés et déjantés des véhicules automobiles et deux roues, emballages en carton, en plastique, en métal et en verre documents en papier.

### *Déchetteries mobiles*

La déchèterie mobile est un dispositif de collecte de proximité au cœur des villes. Le but est de permettre aux habitants de déposer sélectivement plusieurs types de déchets et de récupérer des objets déposés par certains pour une nouvelle utilisation. C'est une installation éphémère d'une demi-journée sur l'espace public.

Présents tout au long de cette action, les agents expliquent les bons gestes à adopter pour produire moins de déchets, ainsi que trier plus et mieux pour recycler.



Figure 56 : Installation d'une déchetterie mobile, source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, 2016

## Bilan des tonnages, ratio et évolution

L'étude des rapports d'activité entre 2017 et 2015 mettent en évidence les points suivants :

- Le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMS) a tendance à être stable autour des 299 kg/hab/an ;
- Concernant la collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR), le tonnage des matériaux à recycler à augmenter de +2 kg/an/habitants entre 2014 et 2016. Cela signifie que les habitants ont de plus en plus tendance à recycler. Ce ratio reste en deçà de la moyenne nationale. Une des raisons possibles peut être la typologie de l'habitat, avec un taux d'habitat vertical de 81% ;
- Les tonnages issus des déchetteries (tout type de matériaux confondus) ont baissé de -5% entre 2017 et 2016.



Figure 57 : Dépôts sauvages Romainville, Biotope Janvier 2018

Des dépôts sauvages sont également constatés sur le territoire, avec un tonnage de 10 599 tonnes en 2017 et une hausse de + 860 t par rapport à 2012.

Le tableau suivant présente les différents flux de déchets traités, les tonnages, le ratio, les modalités de collecte, la destination et le mode de traitement des déchets, et enfin les ratios départementaux et nationaux.

D'une manière générale, les ratios pour les OMR, EVR et MMP restent en dessous des ratios nationaux, mais au-dessus des ratios départementaux.

Flux de déchets collectés	Modalités de collecte	2017		2016		2015		Evolution n-1 (ratio par habitant)	Seine-Saint-Denis (kg/hab.)	France (kg/hab.)	Destination des déchets	Mode de traitement
		Tonnages	Ratio (kg/hab)	Tonnages	Ratio (kg/hab.)	Tonnages	Ratio (kg/hab.)					
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)</b>	Porte à porte	121 744	299	121 553	299	120 299	299	+0,16%	313	288	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage
<b>Multi Matériaux et Papiers (MMP)</b>	Porte à porte	9 490	23,3	8 798	21,6	8 607	21,4	+8%	23	47,6	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage
<b>Emballages en Verre Recyclables (EVR)</b>	Porte à porte / Points d'apports volontaires	4 531	11	4 490	11	4 326	11	+1%	10	28,9	Centre de transfert de SITA à Montreuil ou PATE à Villeparisis	Valorisation matière
<b>Objets encombrants (OE)</b>	Porte à porte	9 506	23	8 531	21,4	7 778	19,5	+ 7%	20	11,5	REP à Noisy-le-Sec, puis DRT à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri, puis valorisation matière ou stockage
<b>Déchets diffus spécifiques (DDS)</b>	Points d'apports volontaires	/	/	30	0,1	30	0,1	/	0,1	0,1	Centre SARP Industries Limay	Traitement spécifique

Flux de déchets collectés	Modalités de collecte	2017		2016		2015		Evolution n-1 (ratio par habitant)	Seine-Saint-Denis (kg/hab.)	France (kg/hab.)	Destination des déchets	Mode de traitement
		Tonnages	Ratio (kg/hab)	Tonnages	Ratio (kg/hab.)	Tonnages	Ratio (kg/hab.)					
<b>Déchets végétaux hors déchèterie (DV)</b>	Porte à porte	1 295	ca	1 296	3,2	1 185	3		8	0	Compostage REP à Claye Souilly ou Val d'Europe à Chalifert	Compostage REP à Claye Souilly ou Val d'Europe à Chalifert
<b>Tout venant</b>		12 089,8		13 160,62							/	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri
<b>Ferrailles</b>		/		0							/	Valorisation matière
<b>Carton</b>		73,8		84							/	Valorisation matière
<b>Déchets végétaux</b>		385,04		400							/	Compostage
<b>Gravats</b>	Déchetterie	9 196,2	58	8 070	61	20 415	51	-5%	80	195	/	Valorisation/Remblai
<b>Bois</b>		1 742,5		2 124,25							/	Valorisation matière
<b>D3E</b>		137,4		165							/	Valorisation matière
<b>DDS - filière Eco DDS</b>		11,8		5							/	Traitement spécifique
<b>Autres déchets dangereux</b>		/		83							/	Traitement spécifique
<b>DEA</b>		/		796							/	Valorisation matière

## ***Une campagne de sensibilisation active***

L'information et la sensibilisation font partie des missions d'Est Ensemble, dans une optique de réduction et de valorisation des déchets. Pour ce faire, Est Ensemble met en place de nombreuses actions :

- Le télé – accueil : plate-forme téléphonique ayant pour objectif de répondre aux demandes de renseignements et aux divers signalements des usagers (dépôts sauvages, réclamation sur la collecte, informations sur le tri, rendez-vous encombrants, demandes de bacs...) ;
- La sensibilisation pédagogique : à destination des écoles du territoire, en collaboration avec les équipes enseignantes, ainsi que dans les structures centres de loisirs ;
- La sensibilisation des riverains au tri lors de la mise en service d'un PAVE ou de la mise en place d'une collecte sélective ;
- La sensibilisation des habitants au bon tri de leurs déchets après un refus de collecte, (porte-à-porte, distribution d'un mémo-tri, etc.) ;
- La sensibilisation des habitants sur la bonne gestion des déchets lors d'évènements ponctuels.



***Tri à l'école : 21 interventions, 810 élèves et 25 adultes sensibilisés***



***Sensibilisation en porte à porte : 96 sites / 7451 foyers visés / 3613 foyers rencontrés***

Dans le cadre de son PLPD, d'une durée de 5 ans, qui a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par rapport à l'année 2012, de nombreuses actions sont menées avec le soutien d'Est Ensemble (ateliers sur le jardinage, animation autour du site de compostage partagé des Jardins, ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire, etc.).

**Est Ensemble, territoire « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »**

Depuis janvier 2016, Est Ensemble, en partenariat avec le SYCTOM, syndicat de traitement des déchets de l'agglomération métropolitaine, est lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » lancé par le ministère en charge de l'environnement et du développement durable.

Le territoire s'est engagé dans une démarche participative pour la promotion de l'économie circulaire : chaque déchet doit désormais être considéré comme une ressource.

Pour cela, Est Ensemble doit développer des actions de terrain visant à limiter la production des ordures ménagères et à favoriser le geste de tri pour permettre le recyclage.



Sources : Est Ensemble, Re- Quincaillerie, Le sens de l'Humus

## A RETENIR POUR LES RISQUES ET NUISANCES

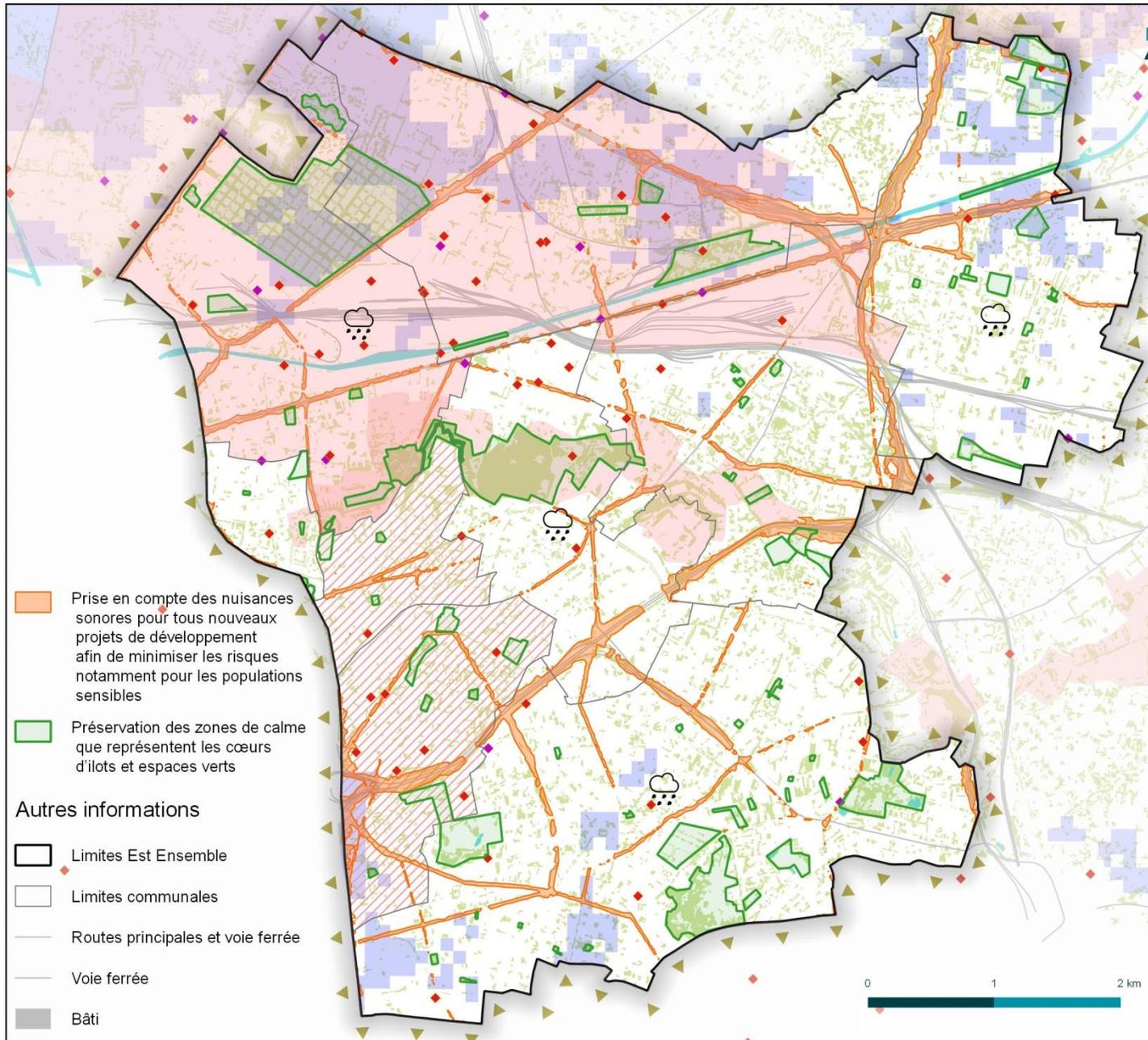
### *Enjeux :*

- La protection, pour tout projet d'aménagement et de développement, des biens et des personnes en fonction des risques présents localement
- **Risques naturels**
  - Un risque lié au mouvement de terrain connu, respect des documents cadres réglementaires : PPR et zones de risques notamment sur les communes de Montreuil et Romainville
  - La conduite des autres PPR en cours ou prescrits sur le territoire
  - L'intégration du risque mouvement de terrain dans le cadre des développements urbains (stabilisation des sous-sols, répartition des zones denses, prise en compte des capacités d'infiltration des sols...)
  - La réduction des surfaces imperméabilisées et la préférence de la pleine terre
  - La mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies
  - L'intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain (ouvrages multifonctionnels) : tendre vers le 0 rejet, abattement des pluies courantes, rétention des eaux de pluies au-dessus du niveau du sol avec un débit de fuite de 10L/s/ha pour les eaux ne pouvant pas être gérées à la parcelle
  - L'instauration des continuités hydrauliques entre espaces privés et publics
  - L'adaptation des constructions dans les zones d'aléas liées aux remontées de nappes souterraines
  - Le développement de la connaissance du risque ruissellement et sa maîtrise
- **Risques technologiques**

- La prise en compte du risque TMD qui maillent le territoire aux abords des infrastructures routières, ferroviaires et des canalisations
- La prévention du risque industriel qu'induit les ICPE pour tout projet de développement
- **Nuisances sonores**
  - La prise en compte des nuisances sonores pour tous nouveaux projets de développement afin de minimiser les risques notamment pour les populations sensibles (maximisation des distances, bâtiment écran, espaces ouverts, pleine terre, végétalisation, morphologie, etc.)
  - La mise en place d'un traitement hautement exigeant pour les bâtiments écran
  - La préservation des zones de calme que représentent les cœurs d'îlots et espaces verts
- **Pollution lumineuse**
  - La mise en place d'équipements lumineux performants dans les projets urbains
  - L'action en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la pollution lumineuse
  - L'incitation à la mise en place d'éclairage nocturne tourné vers le sol voire de présenter l'indice ULOR des luminaires utilisés
- **Pollution des sols**
  - L'amélioration de la connaissance de la pollution des sols dès le stade pré-opérationnel des projets
  - La cohérence entre le programme d'aménagement et la qualité des sols en croisant avec les enjeux de biodiversité et de gestion des eaux pluviales
- **Déchets**
  - L'anticipation des locaux de stockage des déchets adaptés aux besoins dans les futures constructions et favorisant le tri sélectif, pouvant également bénéficier aux quartiers existants avoisinants
  - La mise en place d'espaces de compostage collectif notamment en pied d'immeuble, avec les conceptions d'espaces végétalisés pour l'épandage (en lien avec le cadre de vie et les espaces de nature)
  - La conception d'espaces publics permettant l'accueil des déchetteries mobiles
  - L'adaptation entre l'augmentation des flux entrants, liés aux nouveaux habitants, et les capacités de traitement des installations existantes
  - La garantie du maintien du niveau de performance du tri sélectif afin d'assurer une valorisation matière optimale
  - La poursuite des actions de sensibilisation pour réduire les déchets et renforcer l'adhésion des habitants au tri sélectif

## Synthèse des enjeux des risques et nuisances

Etat initial de l'environnement du PLUi Est Ensemble



Orange: Prise en compte des nuisances sonores pour tous nouveaux projets de développement afin de minimiser les risques notamment pour les populations sensibles

Green: Préservation des zones de calme que représentent les cœurs d'îlots et espaces verts

### Autres informations

-  Limites Est Ensemble
-  Limites communales
-  Routes principales et voie ferrée
-  Voie ferrée
-  Bâti

-  Mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies
-  Développement de la connaissance du risque ruissellement et sa maîtrise
-  Intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain
-  Adaptation des constructions dans les zones d'aléas liées aux remontées de nappes souterraines
-  Intégration du risque mouvement de terrain dans le cadre des développements urbains
-  Conduite des autres PPR prescrits sur le territoire
-  Prévention du risque industriel qu'induit les ICPE pour tout projet de développement
-  Cohérence entre le programme d'aménagement et la qualité des sols

# AIR-CLIMAT-ENERGIE

## UNE QUALITE DE L'AIR PERFECTIBLE

Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun. Pour protéger la qualité de l'air, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition de normes de qualité de l'air (objectifs de qualité, valeurs limites...) et l'information du public. Des normes de qualité de l'air par polluant sont aujourd'hui fixées à l'échelle européenne par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008.

<b>Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)</b>		
<b>Objectif de qualité</b>	Niveau annuel	40 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeurs limites</b>	Niveau annuel	40 µg/m <sup>3</sup>
	Niveau horaire, à ne pas dépasser plus de 18 fois sur l'année	200 µg/m <sup>3</sup>
<b>Seuil de recommandation et d'information</b>	Niveau horaire	200 µg/m <sup>3</sup>
<b>Seuil d'alerte</b>	Niveau horaire	400 µg/m <sup>3</sup> 200 µg/m <sup>3</sup> le jour J si le seuil d'information a été déclenché à J-1 et risque de l'être à J+1
	Niveau horaire	400 µg/m <sup>3</sup> 3 heures consécutives
<b>Particules PM10</b>		
<b>Objectif de qualité</b>	Niveau annuel	30 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeurs limites</b>	Niveau annuel	40 µg/m <sup>3</sup>
	Niveau journalier, à ne pas dépasser plus de 35 fois sur l'année	50 µg/m <sup>3</sup>
<b>Seuil de recommandation et d'information</b>	Niveau journalier	50 µg/m <sup>3</sup>
<b>Seuil d'alerte</b>	Niveau journalier	80 µg/m <sup>3</sup>
<b>Particules PM2,5</b>		
<b>Objectif de qualité</b>	Niveau annuel	10 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeur cible</b>	Niveau annuel	20 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeur limite</b>	Niveau annuel	25 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeur limite</b>	Niveau annuel	2020 : 20 µg/m <sup>3</sup>
<b>Ozone (O<sub>3</sub>)</b>		
<b>Objectifs de qualité (F)</b>	<b>Protection de la santé humaine</b>	120 µg/m <sup>3</sup>
	Niveau sur 8 heures, aucun dépassement sur l'année	
<b>Objectifs à long terme (E)</b>	<b>Protection de la végétation</b>	6000 µg/m <sup>3</sup> .h
	AOT40 végétation (mai-juillet période 8h-20h)	
<b>Seuil d'alerte</b>	Niveau horaire	240 µg/m <sup>3</sup>
<b>Benzène</b>		
<b>Objectif de qualité</b>	Niveau annuel	2 µg/m <sup>3</sup>
<b>Valeur limite</b>	Niveau annuel	5 µg/m <sup>3</sup>

Figure 58 : Synthèse des valeurs réglementaires et d'objectifs en vigueur pour les principaux polluants atmosphériques (source : AirParif)

Air'Parif réalise des projections et bilans à partir des données des concentrations en polluants atmosphériques délivrées par l'ensemble du réseau de stations de mesures de la région francilienne, dont les trois stations situées sur le territoire d'Est Ensemble, correspondant à deux stations de fond localisées à Bagnole (130 rue Sadi Carnot) et Bobigny (Parc de la Bergère) et une station trafic située sur l'ex-RN2 à Pantin, à proximité du périphérique.

## Bilan global de la qualité de l'air

L'indice CitéAIR est un indicateur européen de la pollution atmosphérique développé à l'initiative de réseaux de surveillance de la qualité de l'air pour l'information du public.

A Romainville (commune en position centrale dans le territoire d'Est Ensemble), l'indice CitéAIR de l'année 2017 dévoile un indice de pollution de l'air faible à très faible sur la majeure partie de l'année (285 jours) et moyen à élevé pendant 80 jours dans l'année. La qualité de l'air est donc globalement bonne, mais reste encore ponctuellement problématique. La qualité de l'air constitue donc un enjeu de santé publique dans le territoire intercommunal. Celui-ci appartient d'ailleurs à la Zone Sensible pour la Qualité de l'Air (ZSQA), comme toutes les communes de la première couronne.

La qualité de l'air tend toutefois à s'améliorer dans le temps. En 2013 par exemple, le territoire recensait 113 jours avec une qualité de l'air moyenne à mauvaise, soit 33 jours de plus qu'en 2017.

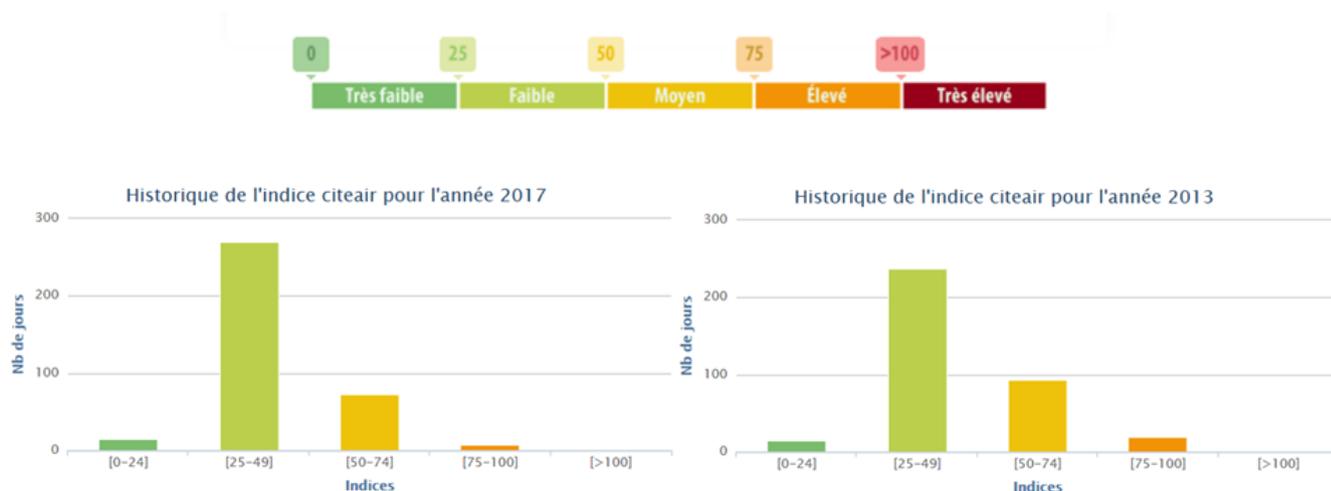


Figure 59 : Indice CitéAIR en 2013 et 2017 : nombre de jours selon le niveau de l'indice de qualité de l'air (source : AirParif)

L'analyse des données AirParif révèle que la période hivernale est plus propice à des concentrations élevées en polluants atmosphériques, en particuliers les mois de Novembre, Décembre et Janvier.

Selon les données d'AirParif datant de 2015, sur l'ensemble du territoire Est Ensemble, les secteurs d'activités les plus émetteurs de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre sont le transport routier et le secteur résidentiel notamment pour le Nox et les PM10. Il existe également des contributions non négligeables du secteur tertiaire aux émissions de SO<sub>2</sub> (24 %), de NO<sub>x</sub> (10 %) et de GES directes et indirectes (21 %), des chantiers aux émissions de particules PM10 (27 %), PM2.5 (14 %) et de COVNM (12 %) et de l'industrie aux émissions de COVNM (26 %), et de SO<sub>2</sub> (13 %). Les contributions des autres secteurs sont moindres.

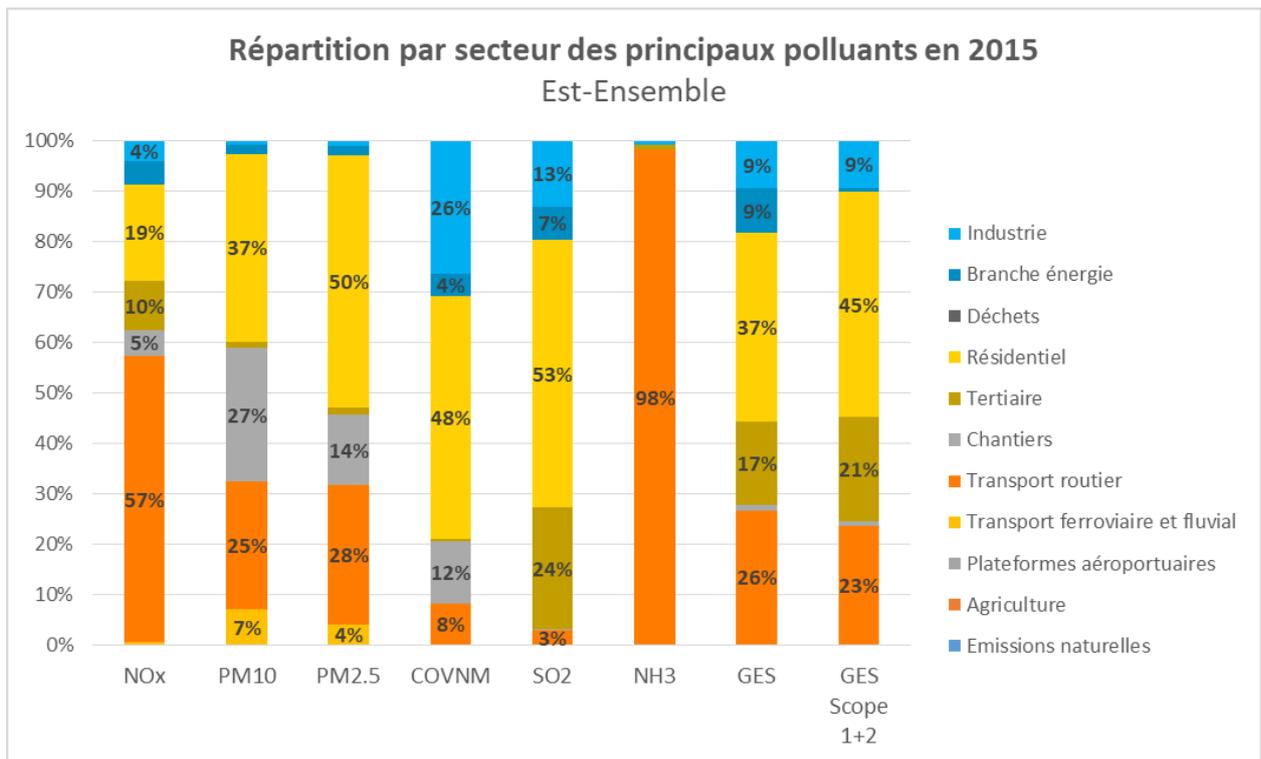


Figure 60 : Répartition par secteur des principaux polluants en 2015, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015

## Bilan de la qualité de l'air pour les principaux polluants

### Dioxyde d'azote

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment du trafic routier et du chauffage résidentiel. Il peut causer des dégâts pulmonaires et des inflammations respiratoires en cas de très fortes concentrations. En Île-de-France, le secteur des transports est à l'origine de près de 50% des émissions de dioxyde d'azote.

En 2017, les concentrations moyennes en NO<sub>2</sub> dans le territoire d'Est Ensemble variaient entre 31 et 55 µg/m<sup>3</sup> selon les secteurs. Les plus fortes concentrations se localisent sur la frange ouest du territoire et aux abords des axes majeurs de circulation, où elles dépassent fréquemment la valeur limite fixée par la directive de 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. La station trafic de Pantin enregistre ainsi des émissions moyennes journalières de 55 µg/m<sup>3</sup>. En situation de fond, la moyenne annuelle de NO<sub>2</sub> en 2017 était, par comparaison, de 31 µg/m<sup>3</sup> à la station de Bobigny (seule station de fond renseignée), soit une concentration de fond en-dessous de la valeur limite acceptable. La valeur limite horaire (maximum de 18 dépassements de 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire) a cependant été respectée sur l'ensemble du territoire.

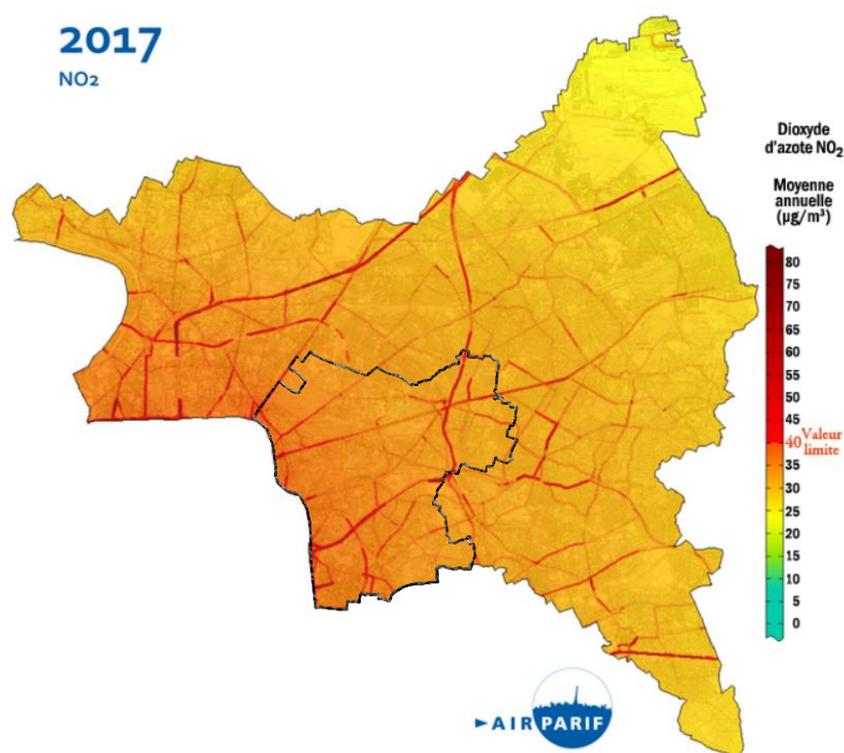


Figure 61 : Bilan et répartition des émissions de dioxyde d'azote en 2017 (source : AirParif)

### Particules fines

Les particules fines (PM<sub>10</sub> de diamètre inférieur à 10 µm et PM<sub>2.5</sub> de diamètre inférieur à 2,5 µm), sont constituées d'un mélange de différents composés. Les sources d'émissions de particules fines sont nombreuses : transport routier, combustion industrielle, chauffage urbain, incinération des déchets... L'exposition chronique aux particules fines contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires (ORS 2007).

En 2017, en situation de fond (c'est-à-dire en secteur urbain en position de recul par rapport aux grands axes routiers), la moyenne annuelle de concentration en particules fines dans le territoire d'Est Ensemble est de 19 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>10</sub> et 11 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2.5</sub>. Les concentrations sont restées inférieures aux valeurs limite. Cependant, l'objectif de qualité concernant les concentrations en PM<sub>2.5</sub> (fixé à 10 µg/m<sup>3</sup>) n'a pas été atteint. La pollution aux particules fines est d'autant plus importante le long de l'Autoroute A3.

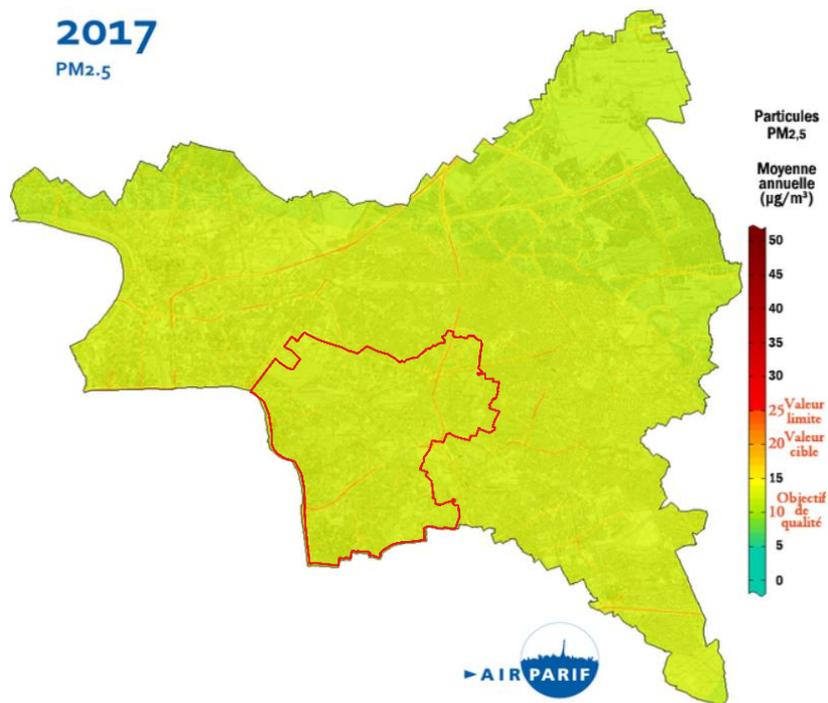


Figure 62 : Bilan et répartition des émissions de particules fines de type PM<sub>2.5</sub> en 2017 (source : AirParif)

## Benzène

Le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) est un Hydrocarbure Aromatique Monocyclique (HAM), polluant cancérigène émis principalement par le trafic routier.

En 2017, les concentrations de l'ordre de 1 µg/m<sup>3</sup>, sont restées inférieures à la valeur limite et à l'objectif de qualité. Les concentrations restent plus importantes aux portes de Paris.

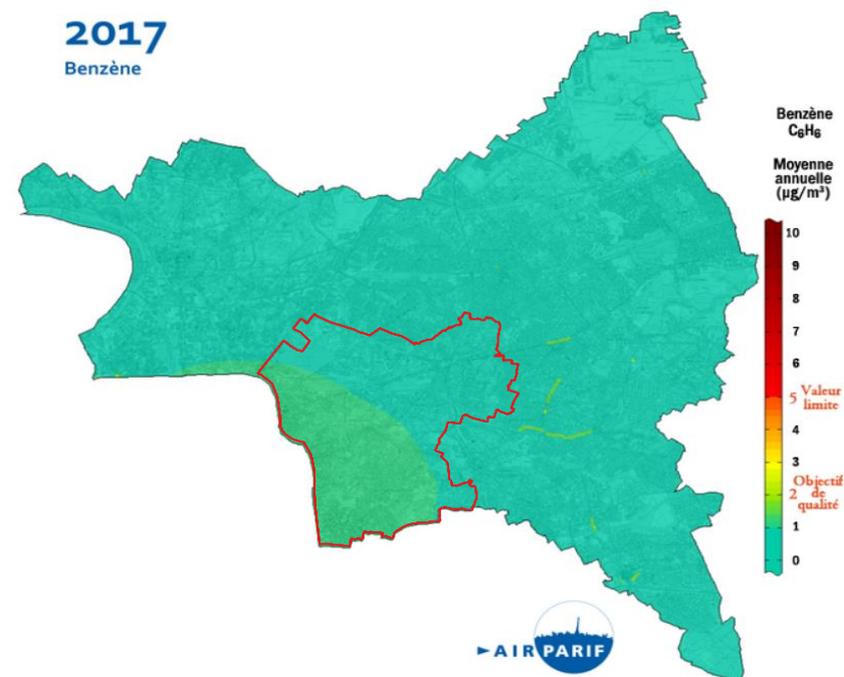


Figure 63 : Bilan et répartition des émissions de benzène en 2017 (source : AirParif)

## Ozone

L'ozone est principalement formé par réactions chimiques entre des gaz précurseurs comme le dioxyde d'azote et les Composés Organiques Volatiles, sous l'effet du rayonnement solaire. La formation d'ozone nécessite un certain temps durant lequel les masses d'air peuvent se déplacer. Les concentrations en ozone sont d'ailleurs souvent plus importantes dans les secteurs ruraux. Son expansion peut couvrir de larges surfaces et ses effets sur la santé concernent principalement des dysfonctionnements respiratoires.

En 2017, les concentrations en ozone dans le territoire d'Est Ensemble sont restées inférieures à la valeur limite. Avec une concentration moyenne de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , l'objectif de qualité qui est de 0 n'est pas atteint.

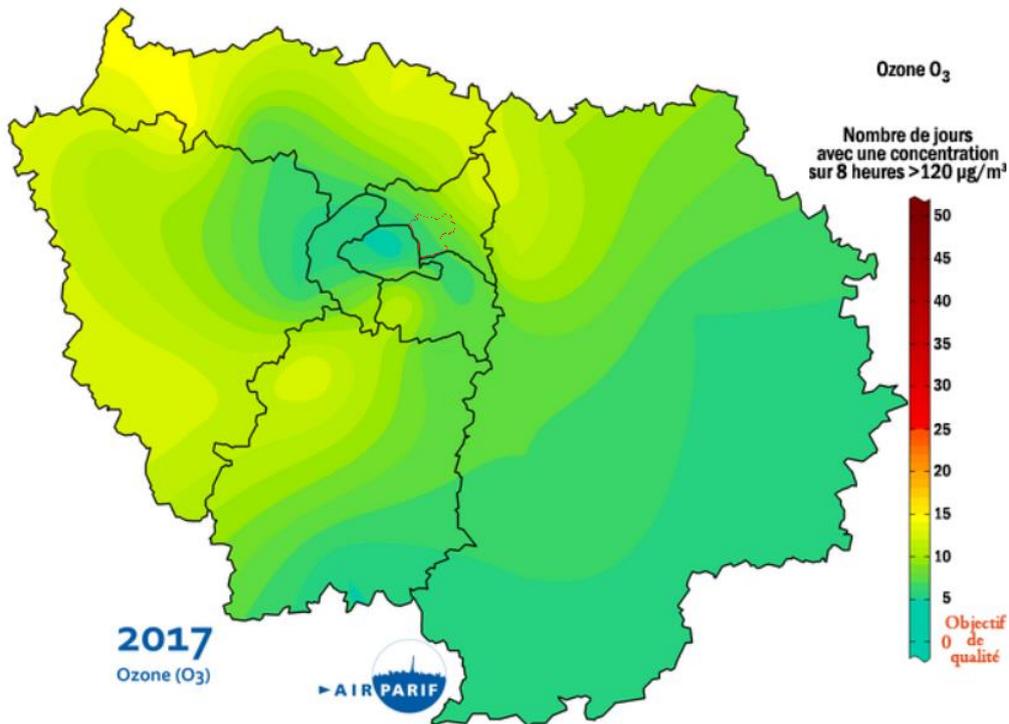


Figure 64 : Bilan et répartition des émissions d'ozone en 2017 (source : AirParif)

# UN BILAN DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES FAISANT APPARAÎTRE UNE FORTE DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES

## Une consommation énergétique en baisse

En 2015, d'après la base de données d'AirParif, le territoire avait une consommation énergétique de 5 064 GWh, ce qui équivaut à 12,9 MWh par habitant, **soit une consommation énergétique inférieure à la moyenne francilienne fixée à 13,6 MWh par habitant**. Ceci s'explique notamment par une densité de population plus élevée.

Suivant la tendance nationale, la consommation énergétique du territoire est en baisse. Elle était en effet de 5 933 GWh en 2005, soit 14 MWh par habitant. La consommation d'énergie finale a été réduite de 10% en 10 ans sur le territoire d'Est Ensemble. Le secteur ayant observé la plus forte baisse est le secteur industriel avec -47% des consommations. Le transport (-19%) et le résidentiel (-12%) participent également fortement à cette baisse. A l'inverse, le secteur tertiaire voit ses consommations augmenter de 8% sur cette période (Cf. graphique ci-dessous).

Il est à noter que la tendance nationale présente plutôt une baisse des consommations énergétiques, qui s'explique par les efforts menés à l'échelle nationale dans la rénovation thermique et la transition vers des matériaux moins consommateurs (Réglementation Thermique 2012, Programme national de renouvellement urbain de l'ANRU, mise en place des ampoules LED, ...).

Le secteur résidentiel représente le secteur le plus consommateur avec 11 % suivi par le secteur tertiaire 6%. Le graphique ci-dessous présente les consommations énergétiques pour les années 2005, 2010, 2012 et 2015.



Figure 65 : Evolution des consommations énergétiques finales par secteur d'activité depuis 2005, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015

Le tableau ci-dessous présente le bilan des consommations d'énergie finale par commune sur le territoire d'Est Ensemble. Ainsi, l'ensemble des communes ont vu leur consommation énergétique baissé à l'exception de Bagnolet.

*Tableau 17 : Bilan et évolution des consommations d'énergies finales en 2012 et 2015 dans l'EPT Est Ensemble (source : AirParif).*

Commune	Consommation en 2012 en MWh	Consommation en 2015 en MWh	Consommation par habitant et emplois en MWh en 2015
Bagnolet	429 631	525 464	10,2
Bobigny	854 042	800 485	11,2
Bondy	678 094	655 201	8,8
Les Lilas	229 261	204 833	6,3
Montreuil	1 316 892	1 224 237	8
Noisy-le-Sec	560 454	532 418	8,8
Pantin	670 354	654 541	8,3
Le Prés-Saint-Gervais	143 576	131 413	5,2
Romainville	419 681	335 297	9,1

### ***Une dépendance aux énergies fossiles***

Les énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers) sont la première source d'énergie consommée avec plus de 47% de la consommation totale du territoire d'Est Ensemble en 2015.

Les énergies fossiles sont sources d'émissions de GES importantes lors de leur combustion, c'est pourquoi le développement des énergies renouvelables constitue un impératif afin de réduire la dépendance des ménages aux énergies fossiles dont le coût est très variable et tend à augmenter, et lutter par la même occasion contre le réchauffement climatique.

## Flux énergétiques en GWh annuels de l'EPT Est Ensemble-Grand Paris (diagramme de Sankey)

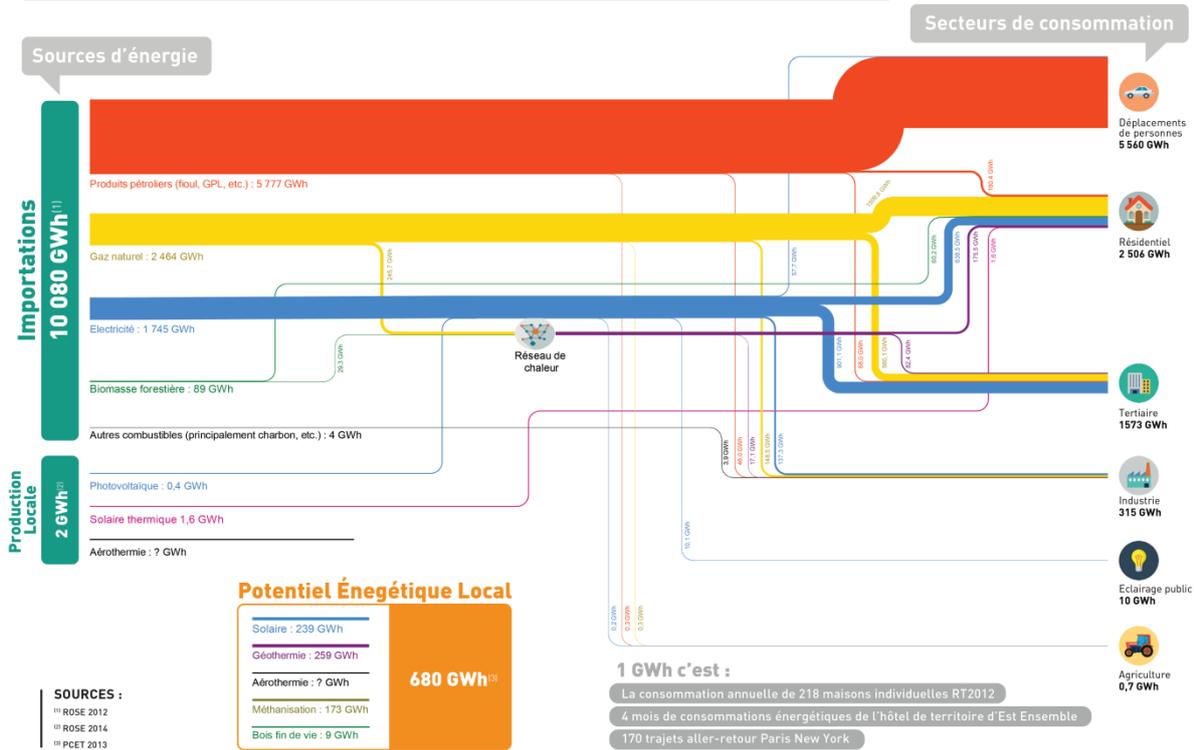


Figure 66 : Flux énergétique en GWh annuels

## Une grande proportion de logements d'après-guerre présentant potentiellement une faible efficacité énergétique

Usage des consommations résidentielles 2015

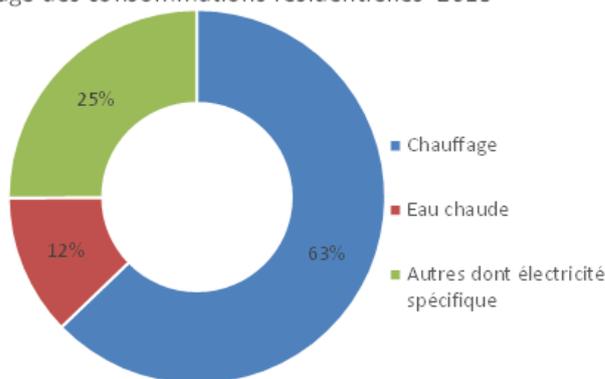


Figure 67 : Usage des consommations résidentielles en 2015, Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) - 2015

Le bâti, secteurs tertiaire et résidentiel confondus, est à l'origine de 77% des consommations énergétiques du territoire. Les besoins énergétiques pour le chauffage des bâtiments est le premier poste de consommation du bâti (63% de la consommation énergétique du secteur résidentiel en 2015).

La typologie et l'âge des logements constituent des facteurs pouvant avoir une incidence notable sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

La typologie des logements du territoire est plutôt favorable aux économies d'énergie liées au chauffage des bâtiments. La grande majorité des logements du territoire d'Est Ensemble correspond en effet à des logements collectifs (82% des logements du territoire en 2012). Cette typologie d'habitat est moins sensible aux déperditions d'énergie que les logements individuels, du fait d'une part plus modérée de la surface du logement en contact direct avec l'extérieur. **La densification ou l'intensification urbaine peut constituer une opportunité afin de réduire les déperditions énergétiques des logements.**

Toutefois, 38% des logements du territoire d'Est Ensemble ont été construits entre 1946 et 1970 (INSEE, 2014). Il a été observé que les logements construits à cette période d'après-guerre présentaient souvent des surconsommations énergétiques en raison de leur faible efficacité énergétique (source : Architectes des Bâtiments de France).

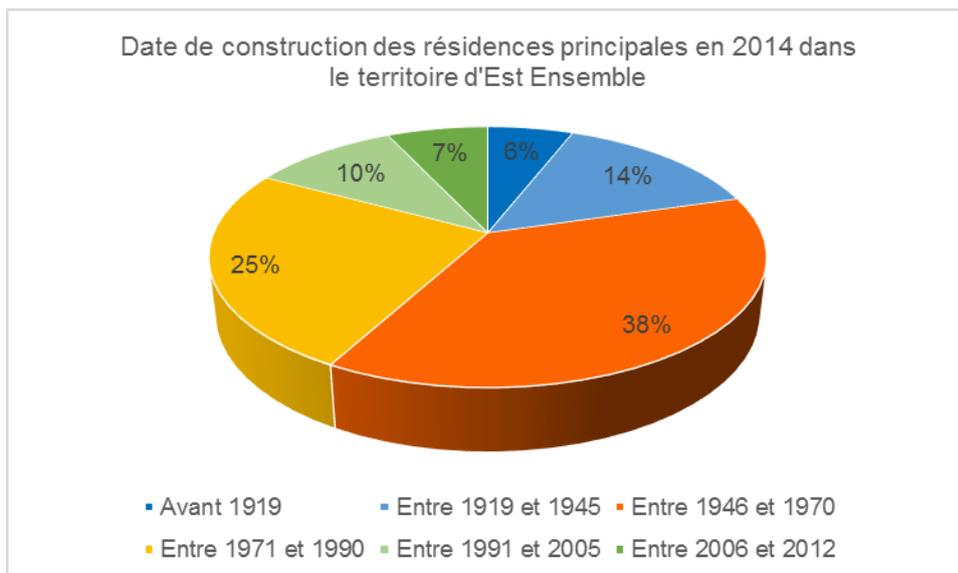


Figure 68 : Répartition des résidences principales d'Est Ensemble en 2014 selon l'année de construction (source : INSEE)

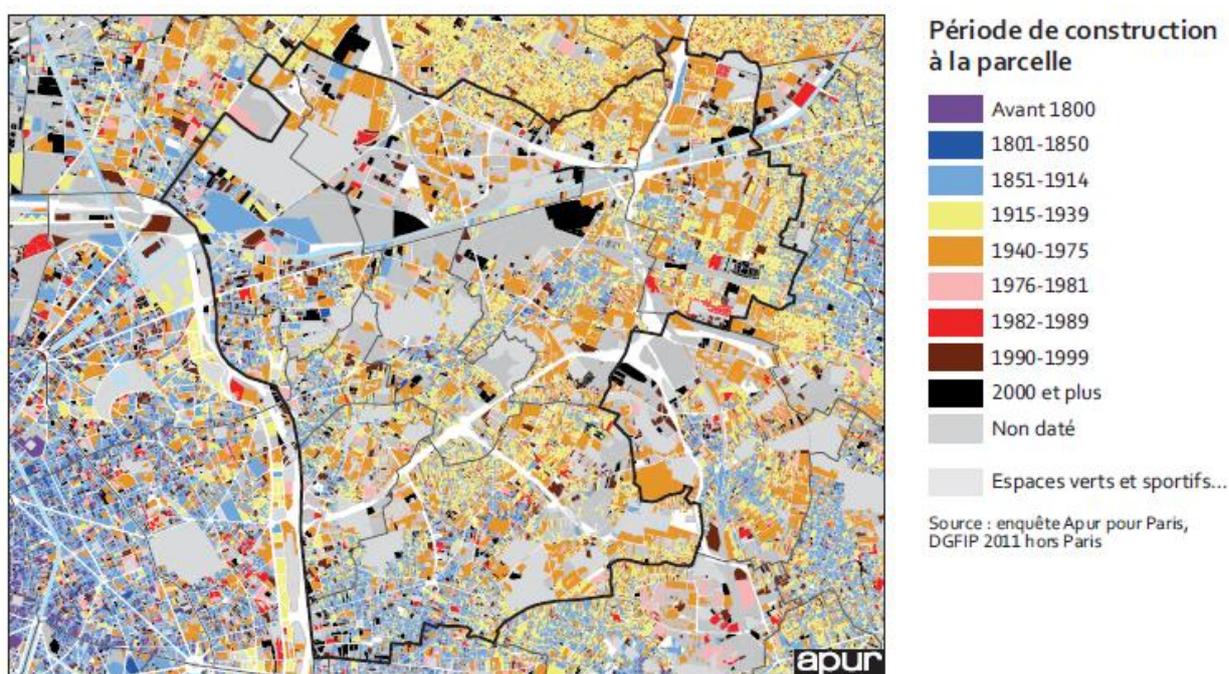
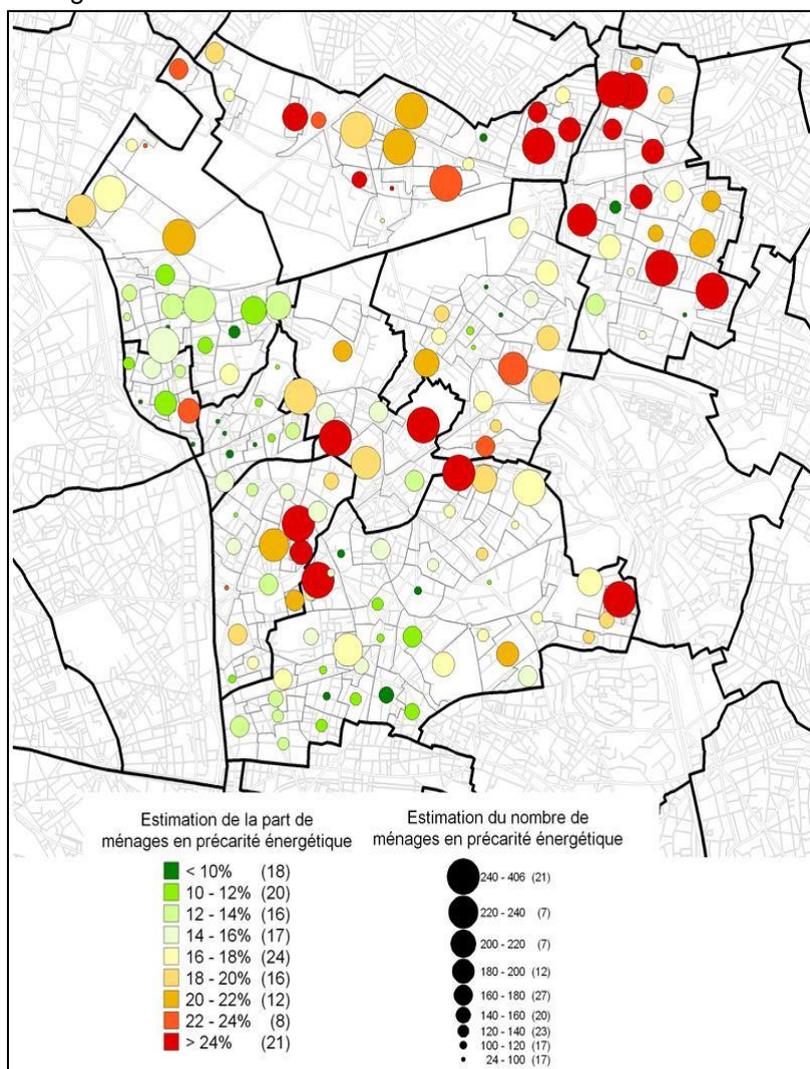


Figure 69 : Localisation des bâtiments en fonction de leur date de construction (source : Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

La rénovation thermique du parc immobilier du territoire constitue un enjeu d'autant plus fort que de nombreux ménages sont en situation de précarité énergétique. D'après une estimation réalisée dans le diagnostic du Programme local de l'habitat (PLH), 15% des ménages d'Est Ensemble (23 655 ménages) présenteraient une situation de précarité énergétique. La moitié de ces ménages sont rattachés au parc locatif social.

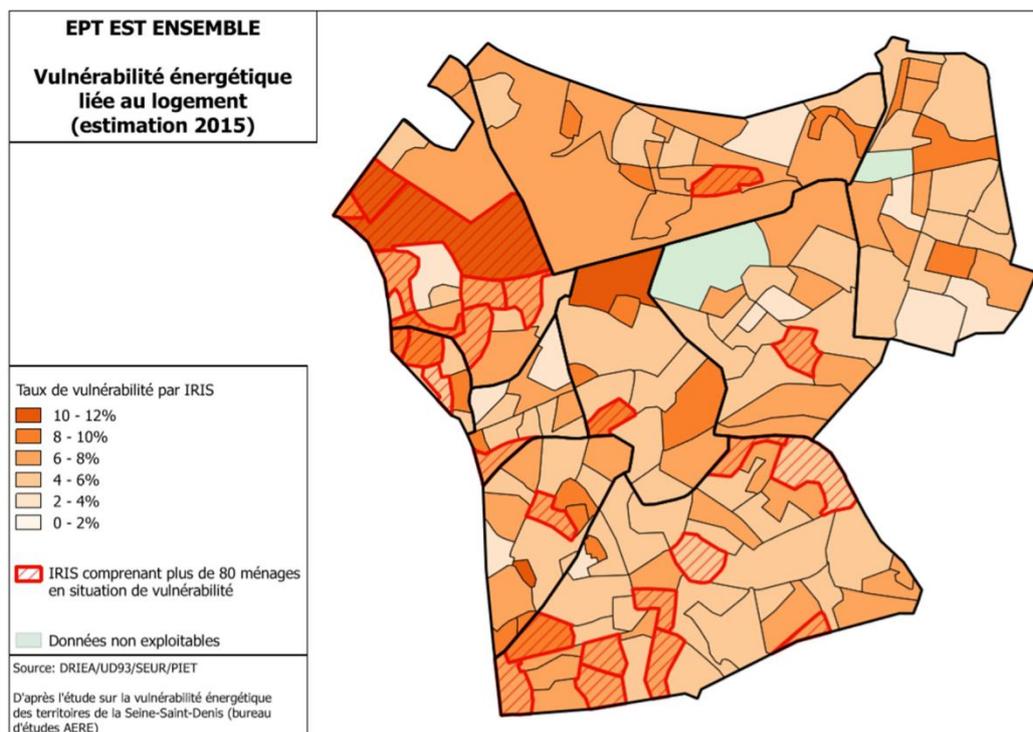
Est Ensemble a lancé en juin 2018 le dispositif « Ensemble pour l'énergie » de lutte contre la précarité énergétique afin :

- d'accompagner les ménages en difficultés au travers notamment de visites socio-techniques à domicile
- d'améliorer la coordination et la formation des acteurs locaux du secteur social, du logement et de l'énergie.



Source : Diagnostic du PLH d'Est Ensemble

Figure 70 : Estimation de la part des ménages en précarité énergétique, PLH Est Ensemble



Source : DRIEA

Figure 71 : Vulnérabilité énergétique liée au logement, DRIEA

La rénovation thermique fait l'objet d'actions spécifiques dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 d'Est Ensemble (action n°32 : Inciter à l'amélioration thermique du parc privé ; action n°33 : accompagner la transition énergétique du parc locatif social). Plusieurs actions sont ainsi mises en œuvre afin de se rapprocher de l'objectif de rénovation énergétique de 200 logements/an, comme par exemple le financement du dispositif Pass'Réno Habitat 93, plateforme d'accompagnement et de services de la rénovation énergétique dans l'habitat individuel et micro-collectif dont le but est d'accompagner les particuliers. En termes d'actions de sensibilisation déjà mises en œuvre, les balades thermiques organisées par l'ALEC-MVE en partenariat avec la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA), dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Bas Montreuil, peuvent notamment être citées.

Afin de mieux cibler les bâtiments devant faire l'objet de travaux de rénovation thermique, le département de Seine-Saint-Denis dispose d'une thermographie aérienne mettant en lumière les bâtiments présentant de fortes déperditions énergétiques. Ces cartes peuvent constituer des outils efficaces pour cibler des opérations, mais aussi pour communiquer et sensibiliser les habitants.

#### **NPNRU - Protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain (cofinancé par l'ANRU et la CDC) :**

Le NPNRU réunit l'Etat, l'ANRU, l'ANAH, la Caisse des Dépôts, l'EPT Est Ensemble et les communes, les OPH, la Région et le Département. Le protocole s'inscrit dans la continuité du volet urbain du Contrat de Ville 2015. 19 quartiers réunissant 38% de la population ont été identifiés comme prioritaires - dont 12 PRU sont actuellement en cours sur le territoire en co-portage avec les villes.

Parmi les 6 orientations stratégiques : "Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale du territoire".

Aujourd'hui plus de 22 000 logements sociaux sont situés dans les PRU d'Est Ensemble. La transformation des quartiers passe en partie par une réduction de ces volumes. Ainsi, les projets prévoient la démolition de près de 2600 logements sociaux, soit 12% de l'offre sociale sur les PRU, qui

sera reconstituée sur l'ensemble du territoire d'Est Ensemble via des opérations de construction neuve du même nombre de logements sociaux.

Le NPNRU prévoit également un fort niveau d'ambition en matière de réhabilitation : environ 6 000 logements à réhabiliter, soit 27% de l'offre sociale des PRU.

A terme, la réhabilitation et la construction de logements sociaux neufs en remplacement des logements démolis dans le cadre du renouvellement urbain permettront une amélioration forte des performances énergétiques des bâtiments dans les deux cas.

Sur les quartiers identifiés, des études de rénovation thermiques de l'habitat et de potentiel de développement des énergies renouvelables sont programmées. Certaines ont d'ores et déjà été lancées (voir détail dans Protocole NPNRU en pièce jointe), d'autres seront réalisées en phase pré-opérationnelles des opérations d'aménagement à venir. Certaines opérations de réhabilitation thermique sont d'ores et déjà programmées et financées par le FEDER (projet du Morillon à Montreuil) Les projets de renouvellement urbain intégreront également des opérations sur l'habitat privé d'incitation à la réhabilitation et de recyclage de l'habitat indigne, donnant lieu à des logements neufs ou réhabilités également bien plus performants. A ce stade, le volet d'intervention dans le parc privé prévoit :

- la démolition d'environ 200 logements privés indignes, principalement pour les PRU des 4 Chemins (qui fait l'objet d'une demande de démarrage anticipé) et des 7 Arpents (étude pré-opérationnelle en cours).
- De la réhabilitation de logements privés : les études sur les copropriétés (Bagnolet-La Noue, Bobigny-Centre-Ville, Noisy-le-Sec-Bethisy) et sur le tissu pavillonnaire (Bobigny et Bondy) viendront compléter les interventions concernant l'habitat privé.

#### **Aides à la rénovation de l'habitat :**

Est Ensemble met en œuvre un certain nombre d'opérations qui participent à l'amélioration thermique du bâti sur le territoire :

- Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) «Copropriétés Dégradées» (à Noisy-le-Sec, Romainville et à Montreuil-Bagnolet),
- Un POPAC post OPAH portant sur les communes de Bobigny et du Pré-Saint-Gervais,
- Un Plan de Sauvegarde sur la copropriété la Bruyère à Bondy,
- Des projets de plans de sauvegarde sur les copropriétés de La Noue à Bagnolet,
- Un PNRQAD à Bagnolet et à Montreuil (deux concessions d'aménagement et deux OPAH Renouvellement Urbain associées),
- Une concession d'aménagement et une OPAH RU associée sur le quartier des 4 Chemins (Pantin) dans le cadre du NPNRU
- Une étude portant sur les monopropriétés et hôtels meublés de l'ensemble du territoire,
- Une étude portant sur l'habitat privé de la Croix de Chavaux, à Montreuil,
- Plusieurs études pré-opérationnelles liées au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), notamment sur le centre-ville de Noisy, le centre-ville de Bobigny, le quartier des 7 Arpents à Pantin et au Pré-Saint-Gervais et le tissu pavillonnaire autour des quartiers de l'Abreuvoir (Bobigny) et de Bondy nord.
- Un dispositif d'évaluation des OPAH menées jusqu'alors.

Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah, qui subventionne les travaux d'économies d'énergie des ménages modestes et très modestes sous certaines conditions de travaux, est mobilisé dans le cadre des dispositifs pilotés par Est Ensemble et pour les ménages conseillers par MVE.

Est Ensemble a contribué financièrement à l'expérimentation du Pass Renov Habitat 93 qui permet aux propriétaires occupants de maisons individuelles ou petits collectifs (max 6 lots) de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leurs travaux d'économie d'énergie.

Est Ensemble a mis en place le Fonds d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé (FAAHP). Il s'agit d'un accompagnement aux propriétaires qui s'engagent dans des travaux de rénovation et dont l'immeuble est inscrit dans une opération programmée portée par Est Ensemble (POPAC, OPAH ou Plan de sauvegarde). Les aides couvrent notamment des diagnostics énergétiques et 3 types de bouquets de travaux liés au développement durable.

Les aides aux travaux accordées par Est Ensemble, peuvent inclure les travaux d'économies d'énergie mais pas nécessairement (dépend du programme de travaux voté par la copropriété) et pas uniquement :

Au total, ce sont plus de 1 000 logements qui ont bénéficié de subventions pour réaliser des travaux de rénovation énergétique entre 2012 et 2018.

Sur la résorption de l'habitat insalubre, Est Ensemble a initié en 2015 un dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (DILHI) dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement avec la Soreqa. Ce dispositif consiste en l'acquisition d'immeubles insalubres en vue d'un programme de démolition-reconstruction ou, plus rarement, d'acquisition-amélioration. A ce jour 14 immeubles sont concernés par le DILHI sur l'ensemble du territoire, représentant 340 logements.

Est Ensemble poursuit par ailleurs deux opérations de démolition reconstruction d'immeubles insalubres et dangereux au Pré Saint-Gervais et à Pantin consistant en la démolition de 4 immeubles regroupant un total de 70 logements et donnant lieu à la construction de 3 immeubles de logements sociaux dans lesquels 40 logements sont prévus).

Enfin, Depuis la mise en œuvre de la convention ANRU PNRQAD, Est Ensemble a programmé la démolition (déjà réalisés ou prévus) d'environ 200 logements (dont 90 sont des chambres d'hôtel meublé). Le programme des constructions prévoit en tout plus de 1000 logements dans le périmètre PNRQAD dont 40% de logements sociaux.

Sur les sites sous maîtrise foncière Soreqa environ 300 logements, dont 30% de logements sociaux.

## UN POTENTIEL INTERESSANT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Energie Renouvelable	Gisement (GWh)	Contribution
Energie Eolienne	0	0,0%
Energie Solaire	239	5,0%
Energie Hydroélectrique	0	0,0%
Bois énergie	9	0,2%
Géothermie	259	5,4%
Méthanisation	173	3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>14,2%</b>

Figure 72 : Potentiel des énergies renouvelables du territoire d'Est Ensemble d'après les calculs de gisement (source : PCAET)

En 2009, la part des énergies renouvelables et de récupération dans le bilan des consommations énergétiques de la Région Île-de-France s'élevait à seulement 5,4%. 3 grandes sources représentent 85% de ce bilan : la géothermie et l'aérothermie (38%), la biomasse (25%), la récupération d'énergie à partir de l'incinération des déchets (27%).

A l'image du bilan régional, les énergies renouvelables restent très peu exploitées dans le territoire d'Est Ensemble. Le PCAET d'Est Ensemble recense pourtant un gisement pouvant contribuer au minimum à 14% de la consommation énergétique du territoire.

### Un territoire peu propice au développement de l'éolien

D'après le Schéma Régional Eolien, aucune zone favorable à l'éolien n'est référencée dans le territoire d'Est Ensemble, dont les caractéristiques urbaines impliquent une incompatibilité avec le développement du grand éolien. **Le petit éolien ou éolien domestique reste toutefois envisageable, bien que le potentiel reste négligeable d'après le PCAET.**

Les éoliennes domestiques désignent les éoliennes d'une puissance nominale inférieure ou égale à 30 kW, raccordées au réseau électrique ou autonome lorsqu'elles sont localisées en site isolé. Elles ont vocation à être utilisées conjointement avec d'autres énergies pour répondre à de faibles besoins (ceux d'une famille par exemple).

Des études sur les couloirs de vent dans le territoire (notamment le long des grands axes) pourraient permettre de dresser un diagnostic plus précis du potentiel en petit éolien dans le territoire.

Une initiative a été entreprise en 2004 avec l'opération de démonstration de la maison d'accueil de Bobigny : trois éoliennes à axe horizontal de 6 kW et de 9 m de hauteur au rotor. Elles permettent le chauffage et l'éclairage de la maison du parc.



Figure 73 : Démonstration de 2004 de 3 éoliennes à la maison du Parc de Bobigny (source : ARENE Île-de-France)

## ***Des contraintes pour le développement de la méthanisation***

La méthanisation désigne le traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques.

Actuellement, le territoire ne dispose pas d'unité de méthanisation, ni de centrale de transformation de la biomasse. Le potentiel de production de biogaz du territoire est pourtant estimé à 24 718 254 Nm<sup>3</sup>, soit 173 GWh/an.

Le SYCTOM, Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération Parisienne, portait un projet de centre de tri-méthanisation à Romainville en lieu et place du centre de traitement multifilières actuel. Toutefois, le projet a été abandonné suite à une décision de justice avec comme motif un risque de création de nouvelles nuisances pour les riverains. Suite à cet avis, le SYCTOM avait proposé de ramener la capacité de traitement de l'usine à 200 000 tonnes de déchets ménagers par an contre 322 500 tonnes initialement. La question sur la future existence du projet d'usine de méthanisation reste donc en suspens.

**La filière de la méthanisation représente donc un potentiel intéressant sur le territoire d'Est Ensemble, mais elle pose des questions en matière de santé publique qui contraignent la mise en œuvre effective de projets.**

## ***Un faible potentiel en hydroélectricité***

En Île-de-France, la ressource hydroélectrique est très peu exploitée. Seulement 10 petits ouvrages au fil de l'eau ont été recensés, suite à une étude réalisée en 2008 par ISL pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ADEME, pour une puissance totale de 24,2 MW. La production annuelle de ces équipements est estimée à 80,4 GWh, soit 1% de la production francilienne d'électricité.

La ressource hydraulique est une des sources renouvelables qui offre peu d'opportunités de développement à court ou moyen terme sur le territoire d'Est Ensemble.

La production d'hydroélectricité reste cependant possible, via des petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau (le long du Canal de l'Ourcq par exemple). Une petite centrale hydroélectrique (PCH) est une installation d'une puissance inférieure à 10 MW. Elle transforme l'énergie hydraulique d'un cours d'eau en énergie électrique. On peut supposer toutefois que **cette production d'hydroélectricité est très limitée et très difficile à mettre en place sur le territoire d'Est Ensemble au vu du bas-relief et du faible nombre de cours d'eau.**

## ***Un potentiel solaire intéressant***

Chaque année, le soleil fait parvenir sur Terre, 10 000 fois la consommation actuelle mondiale en énergie. Cette énergie renouvelable présente donc un potentiel important qui séduit particuliers et entreprises. C'est une ressource inépuisable utilisée pour l'énergie par deux types d'installations : les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et les panneaux solaires thermiques qui produisent de la chaleur, utilisée pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau. Notons que 5m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques peuvent assurer 50% à 70% des besoins d'une famille.

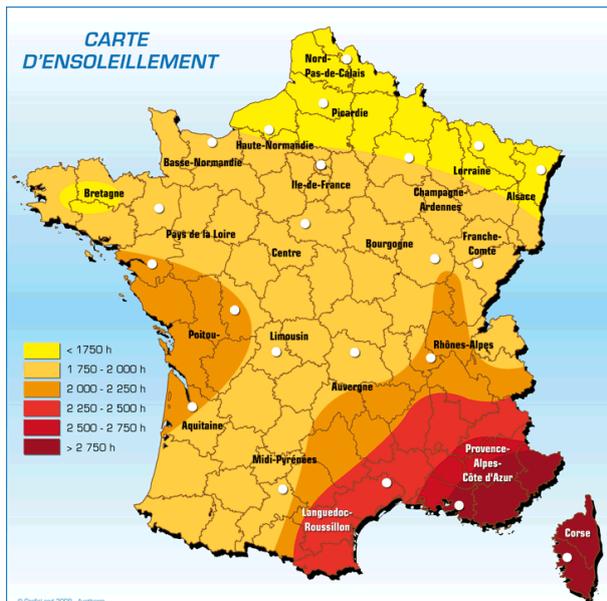


Figure 74 : Ensoleillement annuel en France (source : [www.meteo10.com](http://www.meteo10.com)).

L'ensoleillement en région Île-de-France est compris entre 1750 et 2000 heures en moyenne par an. Cela correspond à un potentiel énergétique d'environ 1150 kWh/m<sup>2</sup>/an pour des panneaux solaires orientés au sud et inclinés selon la latitude, soit un potentiel moyen mais suffisant pour être exploitable.

Les installations solaires dans le territoire d'Est Ensemble correspondent principalement à des panneaux solaires thermiques utilisés pour l'eau chaude sanitaire. La production photovoltaïque quant à elle reste marginale avec une production en 2014 de 1,45 GWh, pour 103 installations réparties comme suit :

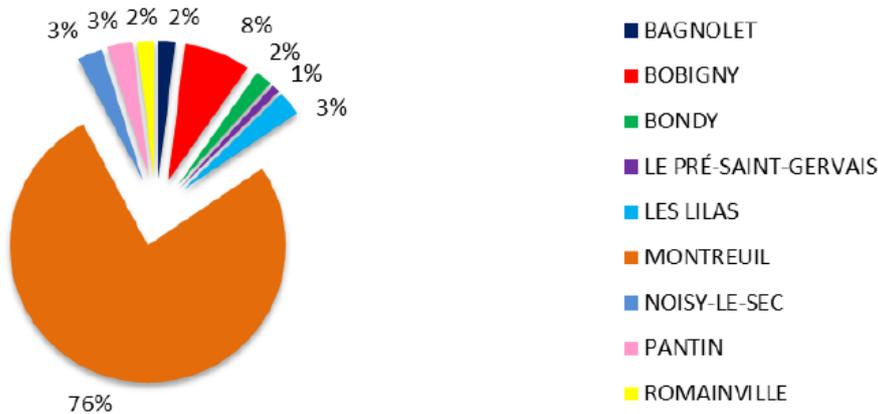


Figure 75 : Répartition du nombre de panneaux solaires photovoltaïques dans le territoire (source : PCAET, 2014)

Pourtant, d'après le diagnostic du PCAET d'Est Ensemble, **le potentiel brut de l'énergie solaire dans le territoire est estimé à 45 086 GWh/an**. Le cadastre solaire (carte ci-dessus) réalisé par l'APUR indique qu'une grande part du bâti présente un fort potentiel pour l'accueil de panneaux solaires.

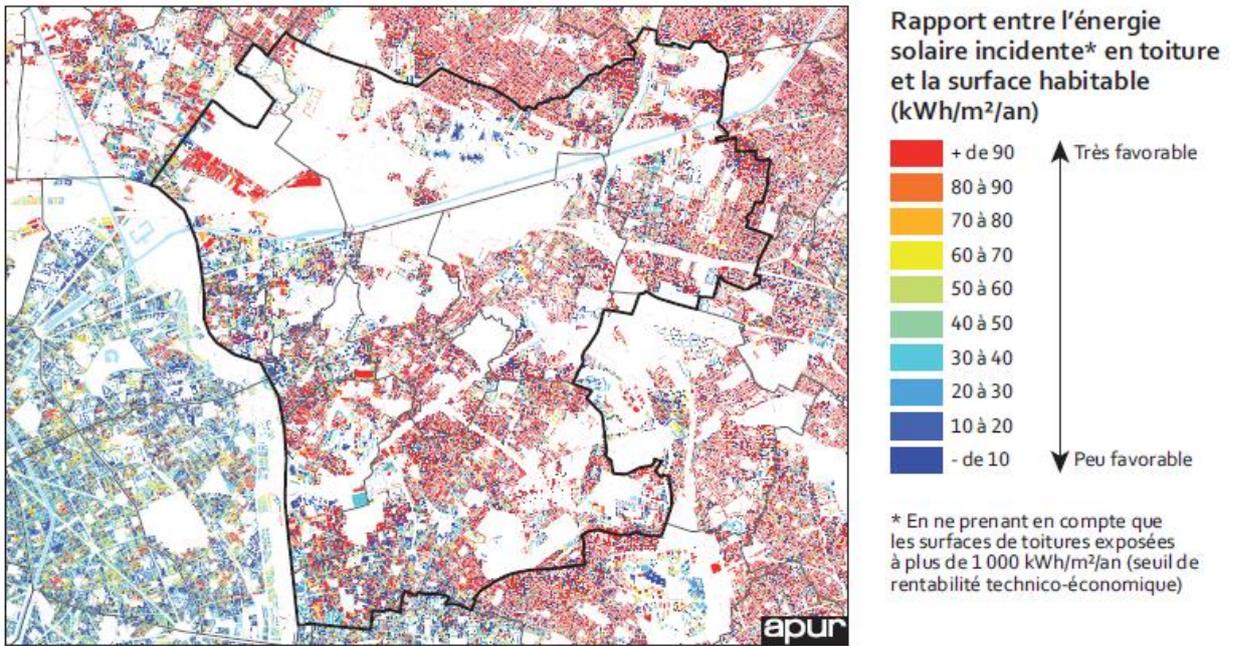


Figure 77 : Potentiel solaire brut (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

En sélectionnant d'après le cadastre solaire, les bâtiments favorables à l'implantation de panneaux solaires ayant une emprise au sol de plus de 5000 m<sup>2</sup>, l'APUR propose une cartographie d'implantations potentielles de centrales solaires photovoltaïques (carte ci-dessous). Les bâtiments industriels du nord du territoire, ainsi que de nombreux bâtiments publics, apparaissent ainsi comme des espaces de projets à fort potentiel (+ de 10 GWh/an).

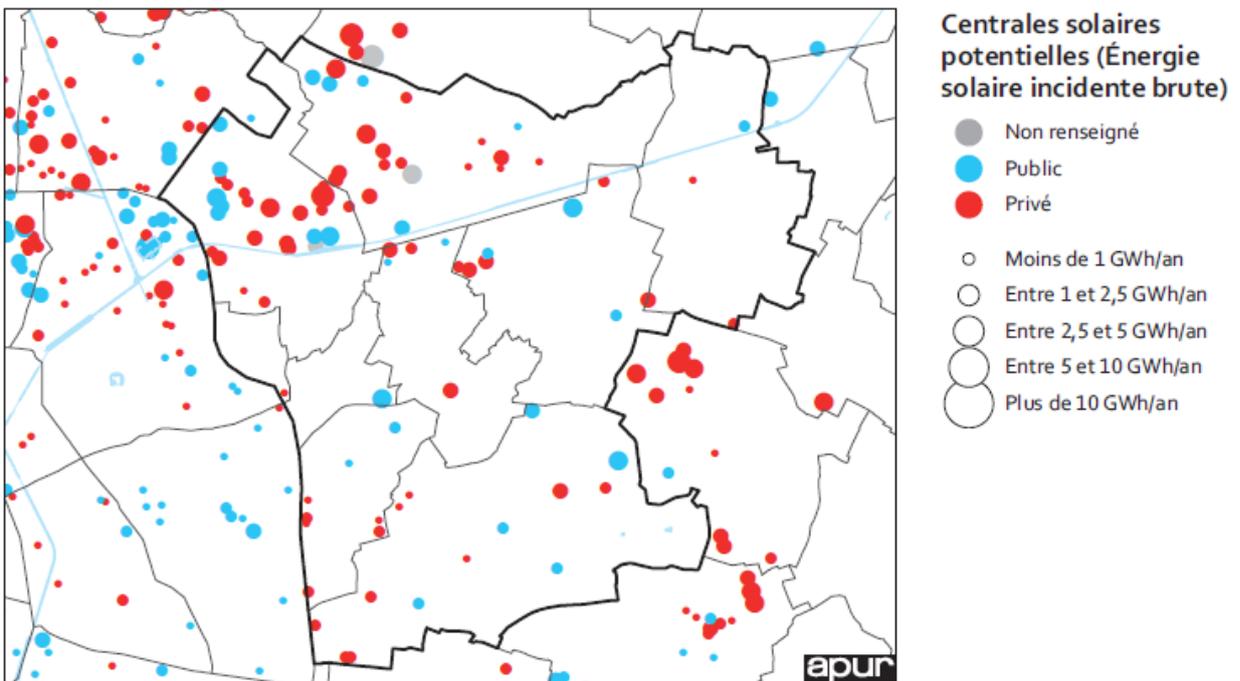


Figure 76 : Potentiel pour l'implantation de centrales solaires (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

## ***Le bois-énergie***

La production d'énergie à partir du bois tend à se développer dans le territoire d'Est Ensemble. Ce dernier recense plusieurs chaufferies biomasse.

L'une d'entre elle est propriété de la Ville de Bondy, elle a été inaugurée sur son territoire communal en mars 2015 et intégrée au réseau de chaleur de la ville. La chaufferie est ainsi alimentée annuellement par 9000 tonnes de bois-énergie provenant de territoires voisins dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du site.

La ville de Bagnolet dispose également d'une chaufferie bois, la chaufferie des Roses, composée de 2 chaudières bois de 10 MW chacune et 2 chaudières gaz de 30 MW et qui alimente également un réseau de chaleur.

L'hôpital Avicenne de Bobigny est également alimenté par une chaudière bois de 3 MW, avec 3 chaudières mixtes, gaz naturel ou fioul de 2,7 MW qui sont utilisées en appoint ou en secours.

Le bois utilisé pour les chaufferies biomasses d'Est Ensemble provient des environs du territoire. Le potentiel de développement à partir de ressources purement locales (produites au sein du territoire d'Est Ensemble) est faible. La seule ressource en bois identifiée, en plus des quelques espaces verts du territoire, provient en effet de la déchetterie qui produit plus de 1 791 tonnes de bois par an, soit un potentiel d'énergie de 9,08 MWh d'après le PCAET.

Le territoire d'Est ensemble ne peut donc s'auto-suffire en bois pour l'alimentation d'une chaufferie biomasse. **Pour développer cette énergie renouvelable, le territoire doit donc faire appel aux gisements des départements franciliens limitrophes ou envisager la création de plateformes de stockage et/ou de transformation afin d'exploiter le flux collecté en déchetterie.**

## ***Un fort potentiel de développement de la géothermie***

La géothermie désigne l'exploitation de la chaleur du sol (via des sondes) et des nappes souterraines (via des pompes à chaleur) afin de chauffer les bâtiments. Cette source de chaleur peut être utilisée pour des besoins ponctuels, ou collectivement via des pompes à chaleur alimentant des réseaux de chaleurs. Il s'agit d'une énergie qui a pour avantage de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports, l'énergie géothermique étant produite localement. C'est le cas, par exemple, sur Bobigny, où un projet de déploiement du réseau chaleur alimenté par la géothermie est en développement (mise en œuvre à partir de 2020).

2 types de géothermie sont généralement distingués :

- la géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C – entre 0 et 200m de profondeur) a l'avantage de nécessiter un investissement modéré, mais n'est efficace que pour un nombre de bâtiments très limité (la maison d'un particulier par exemple) ;
- la géothermie basse et haute énergie (température entre 30 et 150°C – entre 1800 et 2000m de profondeur) nécessite un investissement financier conséquent mais permet l'alimentation de plusieurs ensembles de bâtiments.

A ce jour, seule la géothermie peu profonde (très basse énergie) est exploitée sur le territoire d'étude. Le Réseau Observatoire et Statistique de l'Énergie d'Ile de France (ROSE) recense en 2014 : 1 Pompe à chaleur sur Bagnolet, 1 sur Bobigny, 2 sur Montreuil et Noisy-le-Sec et 3 sur la commune de Pantin. Toutefois, le territoire d'Est Ensemble se situe dans un secteur favorable, aussi bien à une exploitation sur aquifères superficiels que profonds. Concernant le potentiel géothermique très basse énergie, le territoire oscille entre un potentiel brut moyen à fort.

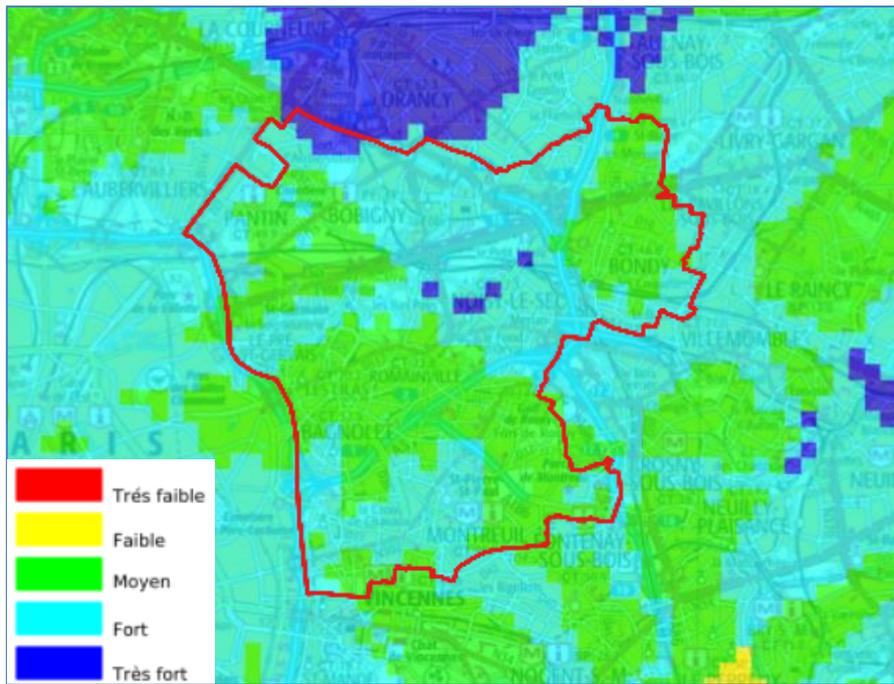


Figure 79 : Potentiel géothermique brut très basse énergie (source : BRGM, Géothermie-Perspectives)

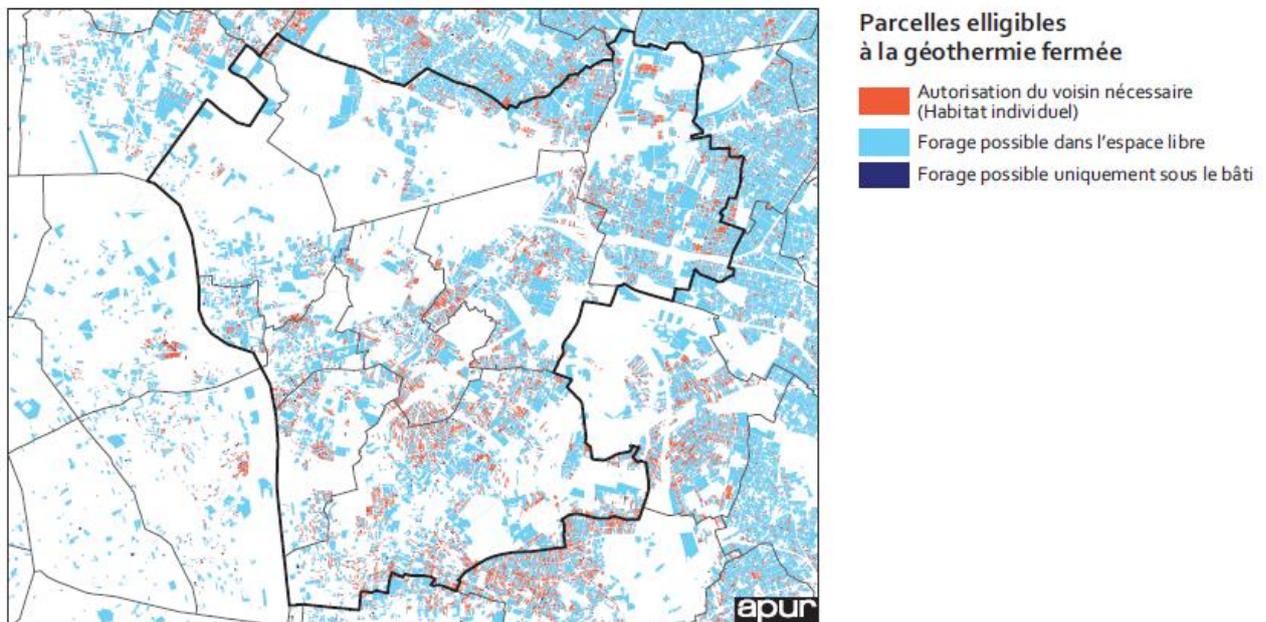


Figure 78 : Potentialité d'équipement en pompes à chaleur (géothermie très basse énergie) (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

L'analyse technico-économique révèle une forte potentialité de développement de la géothermie sur aquifères superficiels à Montreuil (> 500 000 MWh), mais aussi dans les communes du nord du territoire (entre 100 000 et 500 000 MWh). Bagnolet et Romainville disposent d'un potentiel compris entre 10 000 et 50 000 MWh. Aucun potentiel technico-économique de développement n'est identifié au Pré Saint-Gervais et aux Lilas. En cumulant les potentiels de développement de la géothermie des 9 villes d'Est Ensemble, cela correspond en moyenne à un potentiel de plus de 1 860 GWh.

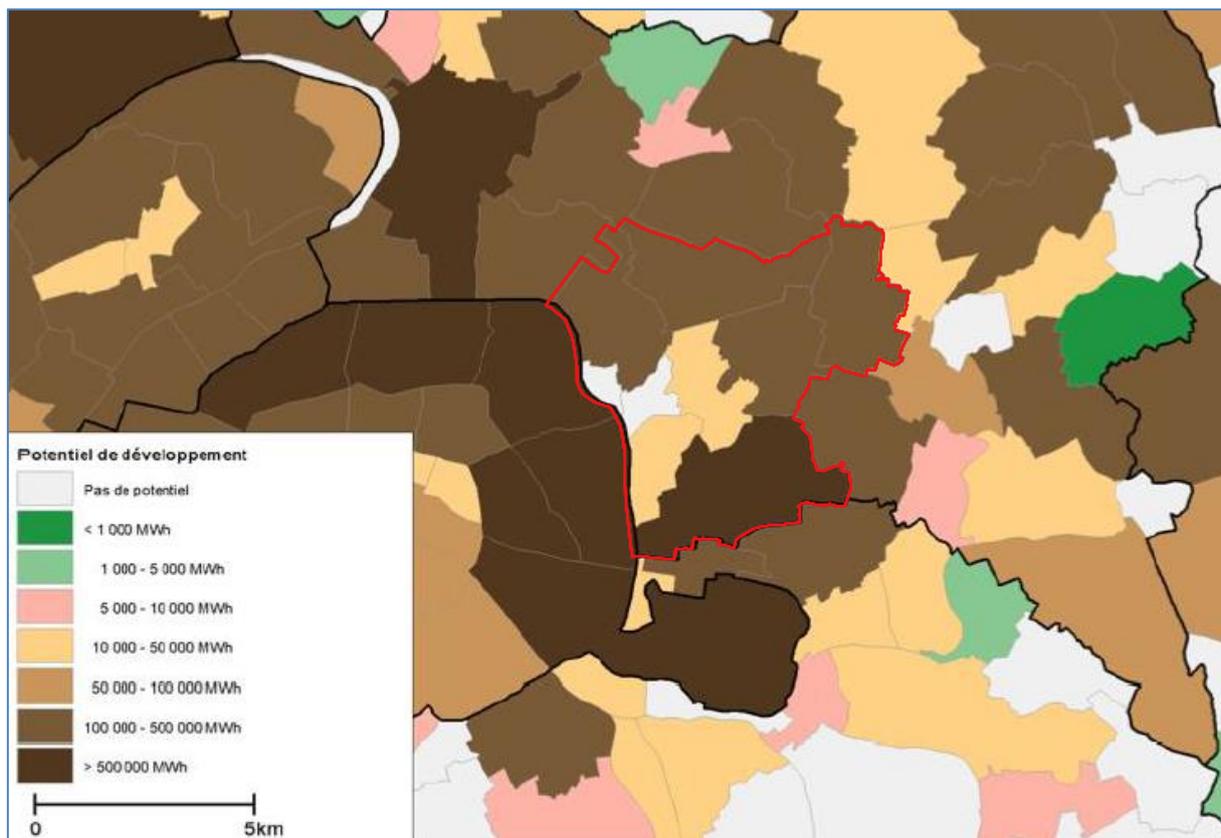


Figure 80 : Potentiel technico-économique de développement de la géothermie sur aquifères superficiels (très basse énergie) des communes du territoire (sources : DRIEE, Conseil Régional IDF, BRGM ; PCAET d'Est Ensemble)

Outre la géothermie très basse énergie, l'exploitation géothermique de l'aquifère profond du Dogger est également envisageable. Cet aquifère calcaire, situé entre 1 600 et 1 800 mètres de profondeur avec une eau dont la température varie de 55° à 85°C, présente une excellente productivité. Son exploitation est envisageable dans l'ensemble du territoire, avec toutefois un potentiel légèrement moins fort pour les communes des Lilas, de Pantin et du Pré Saint-Gervais.

### ***Une exploitation de l'énergie fatale envisageable***

La chaleur fatale est la chaleur produite lors d'un processus, mais ne correspondant pas à l'objet premier de ce processus, elle est de ce fait perdue sans être utilisée. Elle peut provenir de sources diverses, telles que des industries, des usines d'incinération, des stations d'épuration, des data centers, ou encore des bâtiments tertiaires. En France, près du tiers de l'énergie consommée par l'industrie est dissipée sous forme de chaleur fatale.

Dans le territoire d'Est Ensemble, 1731 établissements industriels sont dénombrés en 2015, correspondant à 4% des établissements actifs. **Ces bâtiments industriels sont susceptibles de produire une chaleur fatale récupérable.** Le Plan Local Energie de la Métropole du Grand Paris identifie également un Data center, en plus de cinq centres commerciaux, comme pouvant faire l'objet d'une récupération de la chaleur fatale (cf. carte suivante). Le territoire ne recense par contre aucune station d'épuration ou centre d'incinération des déchets dont la chaleur fatale aurait pu faire l'objet d'une valorisation énergétique dans le territoire.

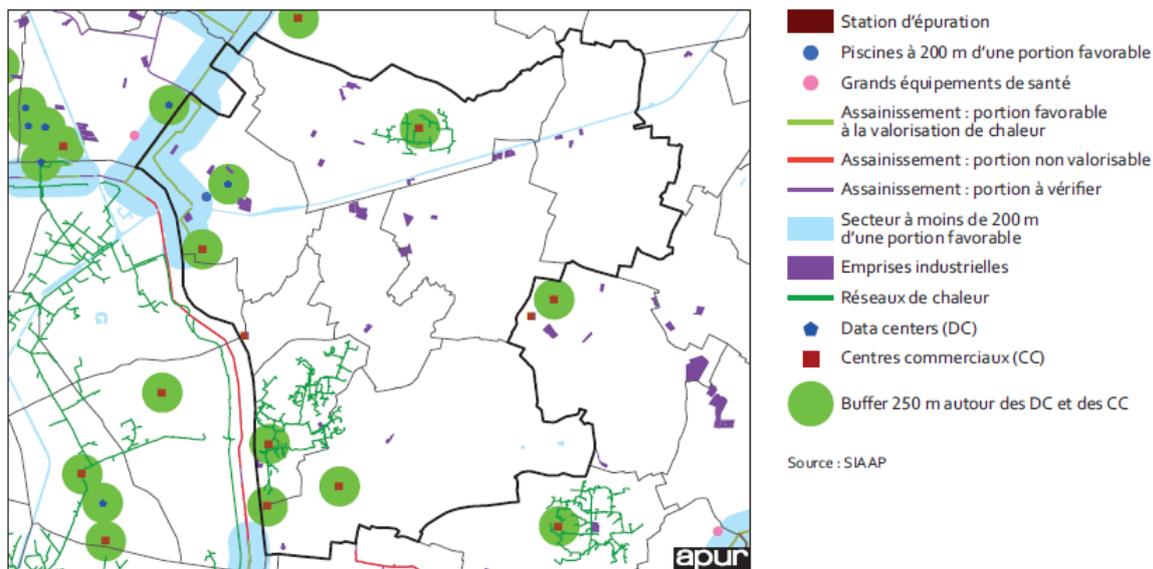


Figure 81 : Bâtiments favorables pour la récupération de la chaleur fatale (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

## Un territoire dense propice au développement des réseaux de chaleur

### Définition :

Un réseau de chaleur correspond à une installation collective distribuant la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferie(s), via un ensemble de canalisations de transport de chaleur. La chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire, certains réseaux fournissent également de la chaleur à usage industriel.

**Les réseaux de chaleur constituent un outil de confort urbain présentant de nombreux avantages comme un approvisionnement par une diversité de ressources énergétiques, dont les énergies renouvelables**, la diminution des rejets atmosphériques, la réduction des risques et nuisances, la suppression des charges d'entretien ou de mise en conformité liées aux productions localisées.

Plus un tissu urbain sera dense, plus ce type de dispositif sera rentable.

Le territoire très dense d'Est Ensemble est particulièrement compatible avec le développement des réseaux de chaleur. Quatre communes du territoire sur les neuf que regroupe Est Ensemble disposent d'ailleurs déjà de réseaux de chaleur : Bagnolet, Bobigny, Bondy et Montreuil.

- Le réseau de Bagnolet dessert un total de 11 878 équivalents logements pour 22 km de réseau. Il dessert de fait de manière globale le territoire communal et le nord de Montreuil. Géré par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB), ce réseau est actuellement principalement alimenté par le charbon (78%). Il est prévu à l'avenir de passer à une part du bois-énergie correspondant à 57% du mix énergétique du réseau.
- Le réseau de la Ville de Bobigny, géré par IDEX énergie, distribue le cœur de la commune. Il est principalement alimenté par le gaz (3 chaudières avec une quatrième chaudière fioul en dépannage), mais aussi par du bois-énergie. Un projet d'évolution avec un doublet géothermique sur Bobigny pour alimenter un réseau plus grand Bobigny/ Drancy a été approuvé.

- Le réseau de la commune de Bondy dessert principalement la partie Nord de la commune via 3 km de réseaux alimentés à 60% par une chaufferie biomasse et à 40% par du gaz/fioul/cogénération.

Il existe également un micro-réseau sur la commune des Lilas, géré par IDEX Energie, qui dessert 812 équivalents logements et qui est alimenté à 100% par le gaz.

L'énergie renouvelable actuellement la plus utilisée dans les réseaux de chaleur du territoire correspond au bois-énergie. Le recours à ce type d'énergie pour l'alimentation des réseaux de chaleur se poursuit avec notamment le projet de raccordement de la ZAC Rives de l'Ourcq au réseau de chaleur de Bondy, financé par la Société Thermique de Bondy, l'ADEME et la Région Île-de-France. Au global, ce seront donc 2 400 mètres linéaires de nouvelles canalisations qui seront posées entre 2019 et 2027 amenant ainsi le réseau à une longueur totale de 6 km.

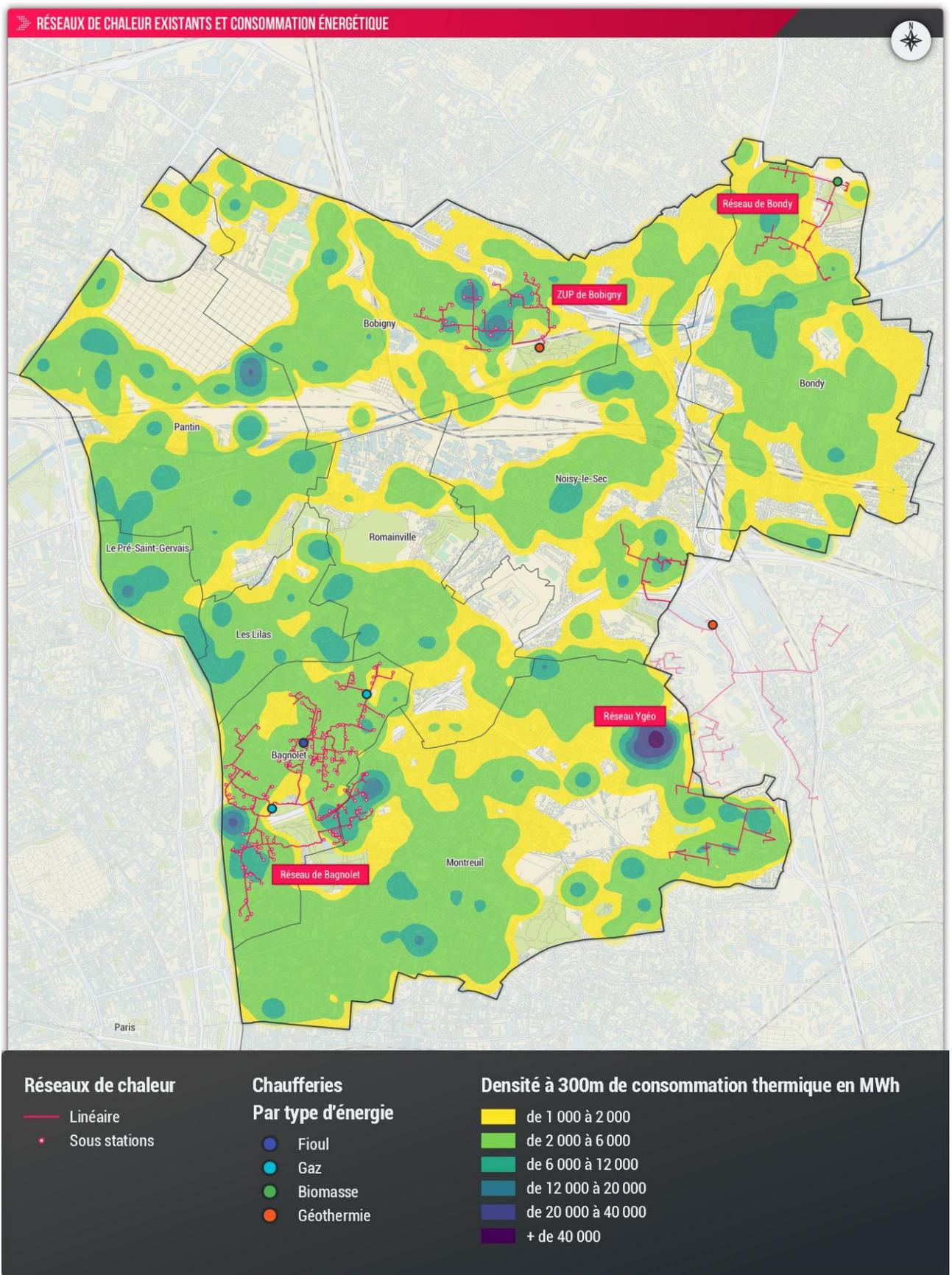


Figure 82 : Réseaux de chaleur existants et potentiel de développement (source : OAP énergie, INDIGGO 2019)

D'autres secteurs encore non pourvus en réseaux de chaleur présentent un potentiel de développement très intéressant :

- Le centre-ville de Montreuil : 5455 logements dont 2100 avec eau chaude collective plus les bâtiments communaux qui correspondent à 800 équivalents logements. Le réseau serait de 6,5 km.
- Le centre-ville de Noisy-le-Sec : 5300 logements dont 1500 avec planchers chauffants et 4000 disposants d'eau chaude collective. Le réseau serait de 3,5 km.
- Au Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Romainville, une possibilité de 4940 logements raccordables au réseau de chaleur
- Le sud-ouest de Pantin, avec plus de 7800 logements raccordables.

### **Soutien à la création d'un réseau de chaleur géothermique sur le territoire d'Est Ensemble**

**Cibles :** les habitants des villes des Lilas, de Pantin et du Pré-Saint-Gervais

**Résumé :** L'étude d'opportunité portant sur la création d'un réseau de chaleur sur le secteur « ex-RN3-Canal », menée par Est Ensemble en 2015, a conclu en une opportunité de création d'un réseau de chaleur géothermique sur une partie d'Est Ensemble. Celui-ci desservirait essentiellement le patrimoine bâti existant (à plus de 70%) des villes des Lilas, Pantin, le Pré Saint-Gervais. Une convention entre ces villes, Est Ensemble et le SIPPAREC a été signée en 2018 pour lancement d'une étude de faisabilité.

#### **Chiffres clés :**

Chaleur livrée estimée à 80-85 GWh/an

Nombre de logements concernés : a minima 7000 équivalent logements

Linéaire de réseau : environ 11 km

Mise en service : horizon 2021-2022

Taux ENR&R : environ 58 %

En plus du bois-énergie, le recours à la géothermie pour l'alimentation des réseaux de chaleur apparaît comme une solution particulièrement intéressante compte-tenu du fort potentiel de développement de cette ressource et de sa compatibilité avec une distribution via les réseaux de chaleur.

D'après le BRGM et la DRIEE, Bagnolet fait partie des communes où il existe un réseau de chaleur considéré comme géothermisable. Trois autres villes du territoire (Montreuil, Noisy-Le-Sec et Romainville) ont été identifiées par le BRGM et la DRIEE comme étant des communes présentant un potentiel particulièrement intéressant de création d'un réseau de chaleur géothermique, de l'ordre de 259 GWh/an pour les trois villes d'Est Ensemble retenues, d'après le PCAET. Pour autant, il ne s'agit que d'un calcul de potentiel brut. Pour exploiter cette piste de travail, il convient de réaliser une étude de faisabilité, technique, économique et de rendement. En effet, l'investissement pour construire et entretenir un réseau géothermique est très conséquent.

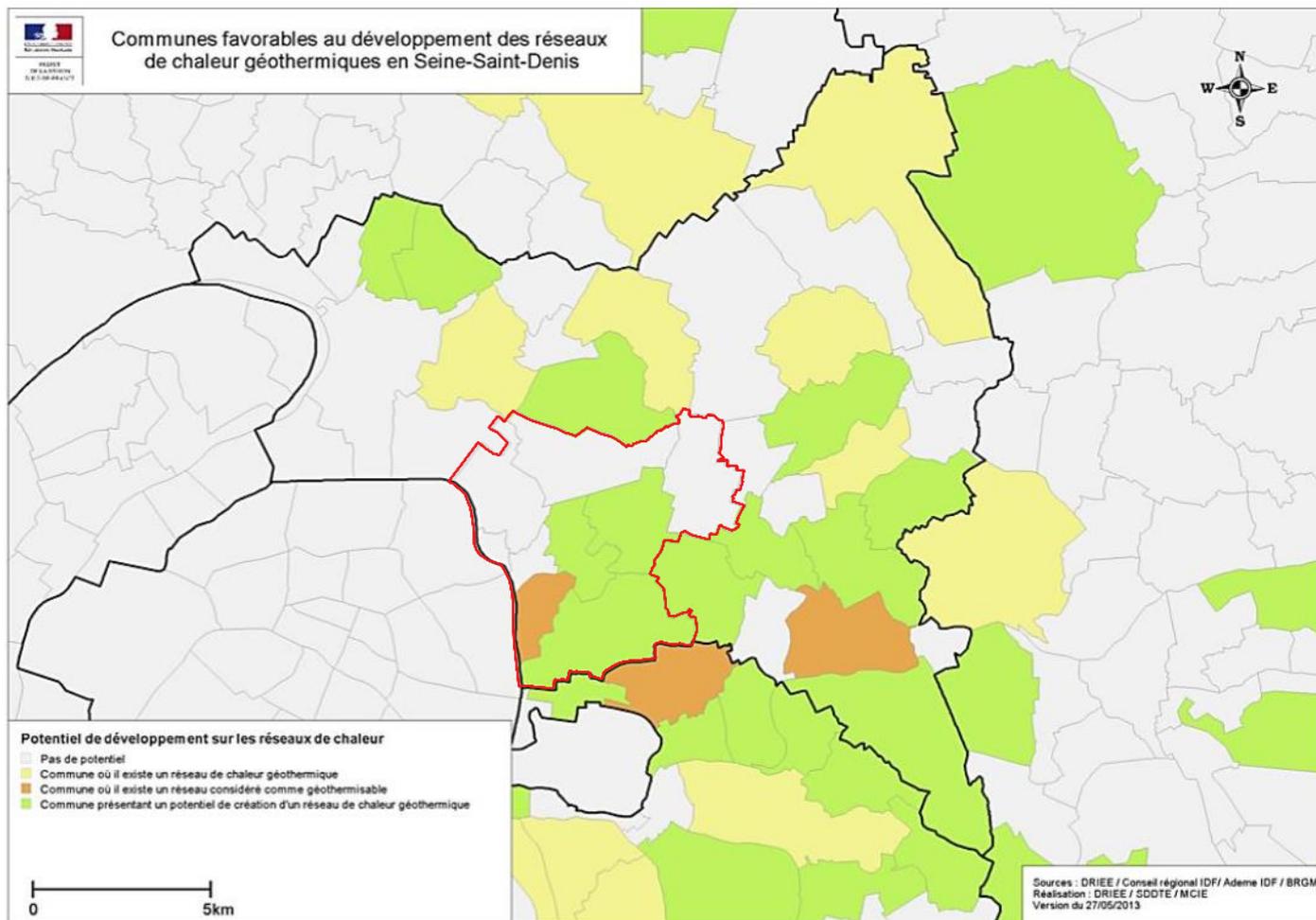
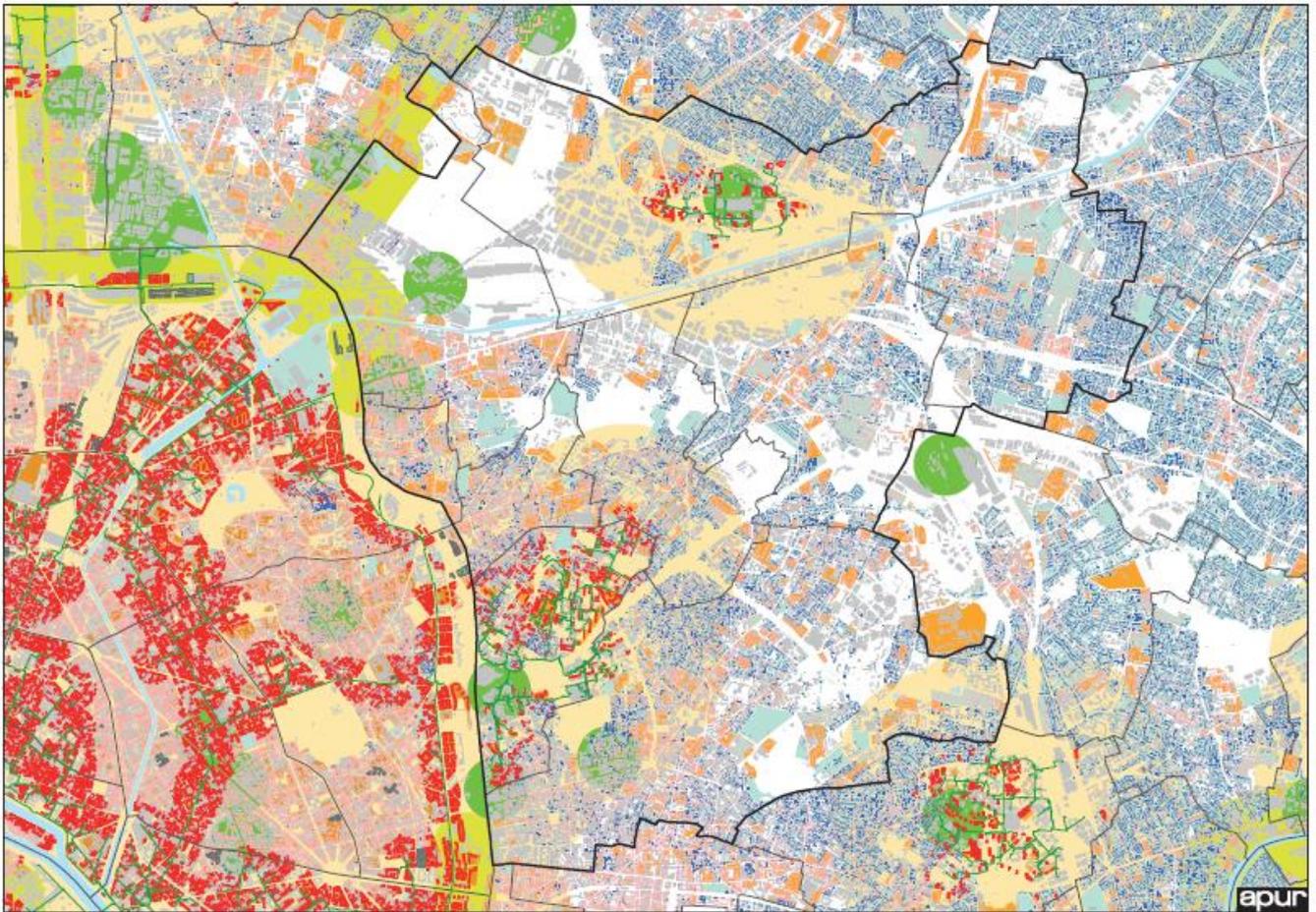


Figure 83 : Communes favorables au développement des réseaux de chaleur géothermiques (Sources : DRIEE, Conseil Régional IDF, BRGM ; PCAET d'Est Ensemble)



### Ressources, réseaux et tissus

- Réseaux de chaleur
- Parcelles potentiellement éligibles à la récupération de chaleur sur eaux usées
- Parcelles potentiellement éligibles à la géothermie très basse température

- Faisceau possible pour la valorisation de ressources fatales (data center, grandes surfaces)
- Faisceau possible pour la valorisation de chaleur sur eaux grises
- Faisceau d'extension des réseaux de chaleur à 1000 m

### Des réponses à différencier selon les cibles

- Bâtiment collectif à moins de 200 m d'un réseau de chaleur
- Autre bâtiment collectif
- Logement individuel
- Bâtiment tertiaire ou industriel

Figure 84 : Synthèse des ressources énergétiques locales (source : APUR, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris, Référentiel Ville Durable)

## UN TERRITOIRE URBAIN DENSE, PARTICULIEREMENT SENSIBLE A L'EFFET D'ILOT DE CHALEUR URBAIN

Les îlots de chaleur urbains (ICU) font référence à un phénomène d'élévation localisée des températures en milieu urbain. Le bâti restitue l'énergie emmagasinée dans la journée (selon son albédo et l'inertie thermique, le bâti absorbe ou réfléchit l'énergie solaire). Plus la température urbaine sera élevée, plus il y aura de risques de voir apparaître des ICU. Cette différence de températures peut avoir plusieurs causes : absence d'arbres ou encore de végétation, concentration des émissions de gaz à effet de serre, présence de larges surfaces non réfléchissantes qui absorbent et emmagasinent l'énergie solaire... et également des conséquences sur la santé des habitants (détérioration de la qualité de l'air...). Le vent constitue une variable pouvant contribuer à faire diminuer le réchauffement, ou inversement, si le vent est faible, à provoquer le réchauffement du bâti.

En région parisienne, l'effet d'îlot de chaleur urbain se traduit par des différences de températures nocturnes, de l'ordre de 2,5 °C en moyenne annuelle, entre Paris et les zones rurales voisines (comme le Vexin ou les forêts de Rambouillet et Fontainebleau). Ces différences peuvent atteindre 10 °C en cas de situation anticyclonique par vent faible et ciel clair, comme les canicules. Durant celle d'août 2003, un écart de 4 °C à 8 °C a été observé entre le centre de Paris et les zones moins urbanisées alentour, ce qui rend Paris et sa très proche banlieue particulièrement sensibles aux épisodes caniculaires.



Figure 85 : Profil des températures à 2 mètres pour une nuit de canicule de type été 2003 (source : Météo-France)

En raison de la forte densité urbaine globale du territoire d'Est Ensemble et de sa proximité immédiate avec Paris, l'ensemble du territoire de l'EPT est concerné par la problématique. **Certains secteurs, comme les centres-villes ou les zones d'activités sont d'autant plus affectés et contributifs de l'effet d'îlot de chaleur urbain** (cf. secteurs foncés sur la carte ci-après des densités bâties, potentiellement les plus sujets à l'effet d'îlot de chaleur urbain). Les zones d'activités, par exemple, localisées notamment aux abords du canal de l'Ourcq et des voies ferrées, présentent souvent de vastes surfaces de toitures sombres au faible albédo (faible réflexion du rayonnement solaire), contribuant ainsi fortement à alimenter l'effet de chaleur urbain. Les rues étroites des quartiers très denses des centres-villes ou de la frange parisienne du territoire sont également enclines à accentuer la problématique. En effet, plus les rues sont étroites et encaissées, plus elles piègent le rayonnement solaire. Il s'agit donc d'espaces au niveau desquels des réflexions en termes de conception bioclimatique peuvent être ciblées.

Les cartes ci-après confrontent la thermographie aérienne en hiver avec la densité bâtie. Les secteurs les plus denses apparaissent comme les plus chauds d'après la thermographie.

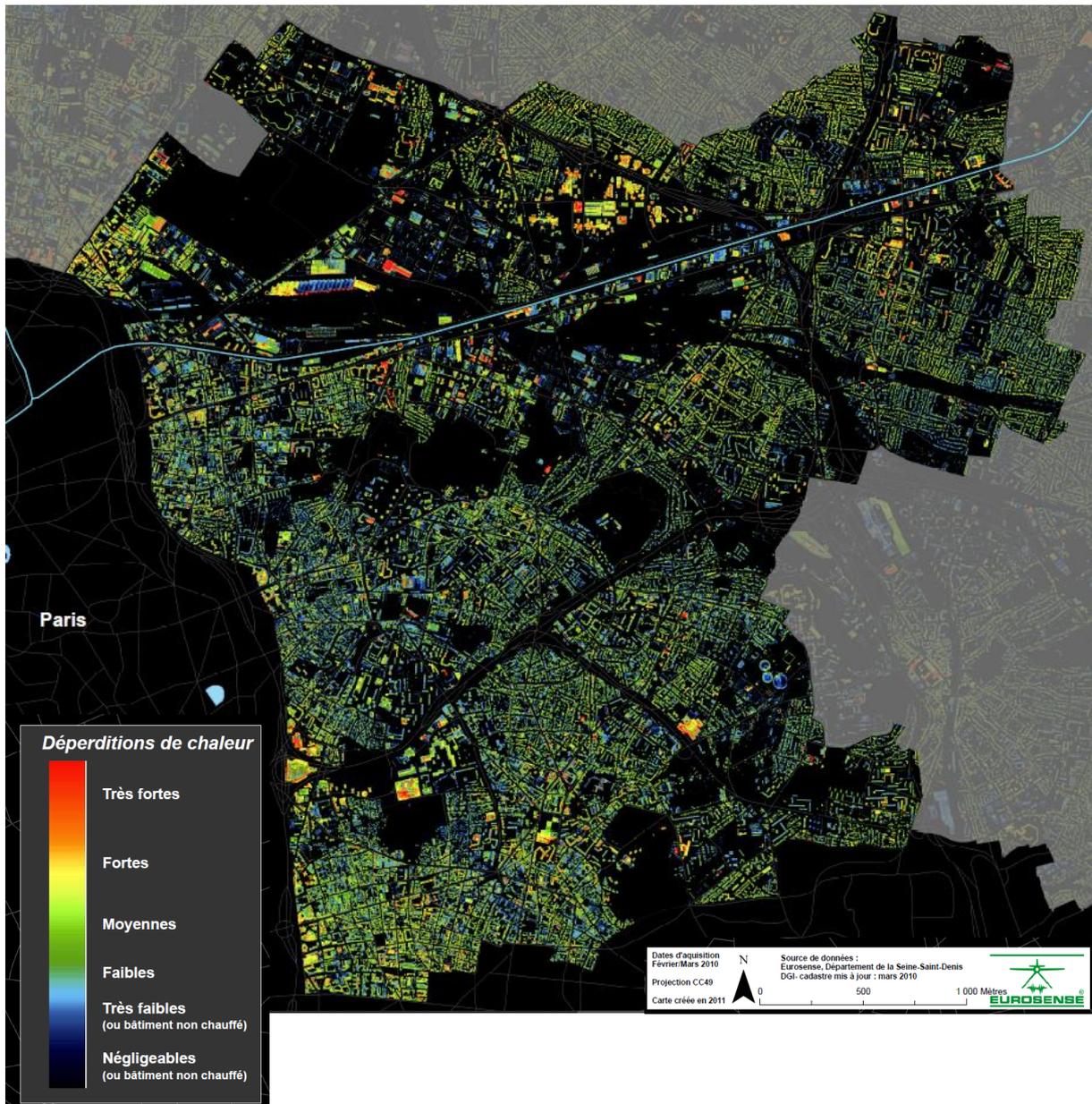


Figure 86 : Thermographie aérienne, CD 93

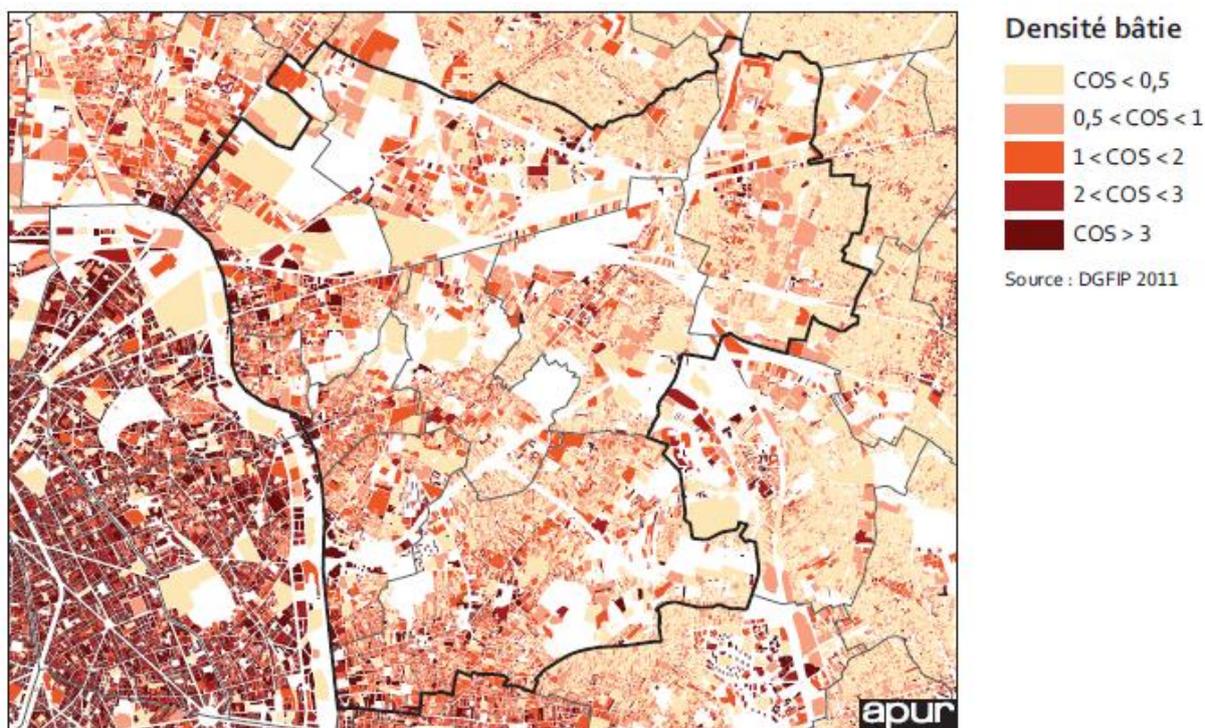
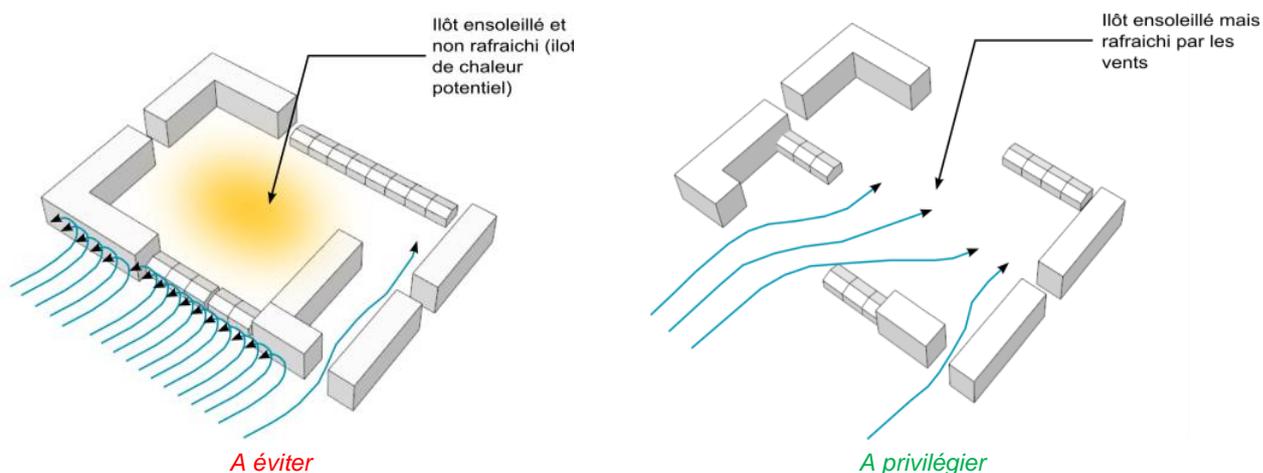
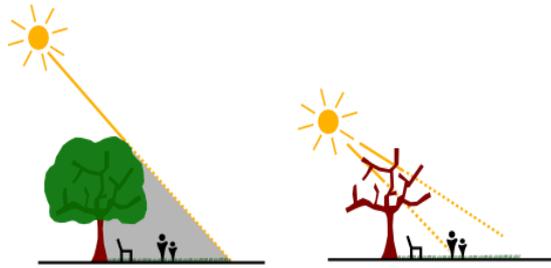


Figure 87 : Densité du bâti (source : DGFiP, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris)

Dans le cadre d'un aménagement, la conception bioclimatique tire parti de l'ensoleillement, des vents, des espaces en eau, ou encore de la végétation ; afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur localisé. **Suivant les principes du bioclimatisme, les espaces publics doivent ainsi être conçus de manière à permettre leur aération en période chaude, en laissant notamment pénétrer les vents dominants (sud-ouest). L'artificialisation des sols doit être réduite, des surfaces au fort albédo (revêtements clairs) privilégiées, des points d'eau (fontaines...) ainsi que le végétal doivent être intégrés aux projets (plantation d'arbres à feuilles caduques, par exemple, qui permet de laisser passer le rayonnement solaire en hiver et de créer de l'ombrage en été).**

**Le bioclimatisme peut également être intégré dans la conception même des bâtiments (casquettes solaires, exposition nord des espaces de nuit des logements, etc.) afin de réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort thermique des bâtiments.**





Effet de la végétation en été et en hiver sur les espaces publics



Sensation de fraîcheur apportée par la présence de l'eau

Figure 88 : Exemples de préconisations en faveur de la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain (source : AEU du PLU de Saran)

A titre d'exemple, la place Jean Jaurès devant l'Hôtel de Ville de Montreuil a été plantée d'arbres de haute tige, qui apportent de l'ombre sur la place. Toutefois, elle reste malgré tout assez minérale. Des aménagements de jeux d'eau en complément par exemple pourraient contribuer au rafraîchissement de cette place peu exposée aux vents et sensible à l'effet d'îlot de chaleur urbain. De même, les pieds d'arbres, actuellement imperméabilisés, pourraient accueillir un seuil végétalisé plus propice à l'infiltration des eaux, au confort et à la qualité esthétique de cette place.



Figure 89 : La place Jean Jaurès à Montreuil (source : Biotope, mars 2018)

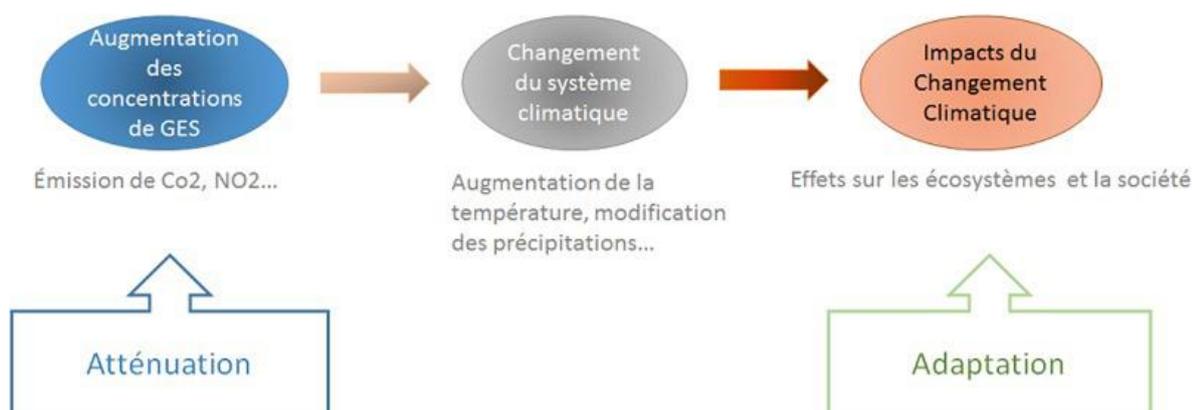
## DES EFFORTS A POURSUIVRE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

### Éléments de contexte :

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, etc. (cf. chapitre suivant décrivant les effets attendus du Réchauffement climatique dans le territoire d'Est Ensemble). Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment, la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La réduction des émissions de GES constitue une première nécessité afin d'atténuer le phénomène.

Selon ce nouveau rapport d'ONU Environnement, les émissions totales de GES en 2017 se sont élevées à un nouveau niveau maximal de 53,5 Gt CO<sub>2</sub>e (avec UTCATF), soit une hausse de 0,7 Gt CO<sub>2</sub>e par rapport à 2016. Les émissions mondiales de GES doivent baisser d'environ 25% en 2030 par rapport à 2017 pour s'engager sur une trajectoire d'émissions au moindre coût, compatible avec l'objectif de 2°C et d'environ 55% pour l'objectif de 1,5°C. Le niveau d'ambition basé sur les contributions nationales actuelles doit être triplé pour respecter l'objectif de 2°C et quintuplé pour respecter l'objectif de 1,5°C.



### ***Des marges de manœuvre subsistant pour réduire les émissions de GES du territoire, tous secteurs confondus***

En 2012, d'après les données du PCAET d'Est Ensemble, le territoire de l'EPT a émis 2,7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit **6,75 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant**, ce qui correspond à la moyenne des agglomérations d'Ile-de-France. Ces émissions moyennes par habitant sont toutefois **inférieures à la moyenne nationale** fixée à 7,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (source : ADEME). **Les caractéristiques très urbaines du territoire expliquent ces émissions relativement faibles** en comparaison de la moyenne française. En effet, la densité urbaine est favorable à la mobilité douce et à l'usage des transports en commun. Les logements sont par ailleurs de taille globalement inférieure à la moyenne française et très compacts, limitant les consommations énergétiques liées au bâti.

Le secteur des transports (déplacements de personnes et transport de marchandises) et le secteur bâti (secteur résidentiel et tertiaire) arrivent en tête des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire, avec respectivement 27% des émissions totales. Le secteur de l'alimentation correspond à 24% des émissions de GES et le secteur industriel et de la construction à 21% des émissions de GES.

Les actions à cibler de manière prioritaire au regard de ce bilan concernent donc la réduction des déplacements motorisés et les économies d'énergie dans les logements. Il s'agit d'enjeux d'autant plus prioritaires que de nombreux ménages du territoire disposent de faibles revenus et se trouvent en situation de précarité énergétique.

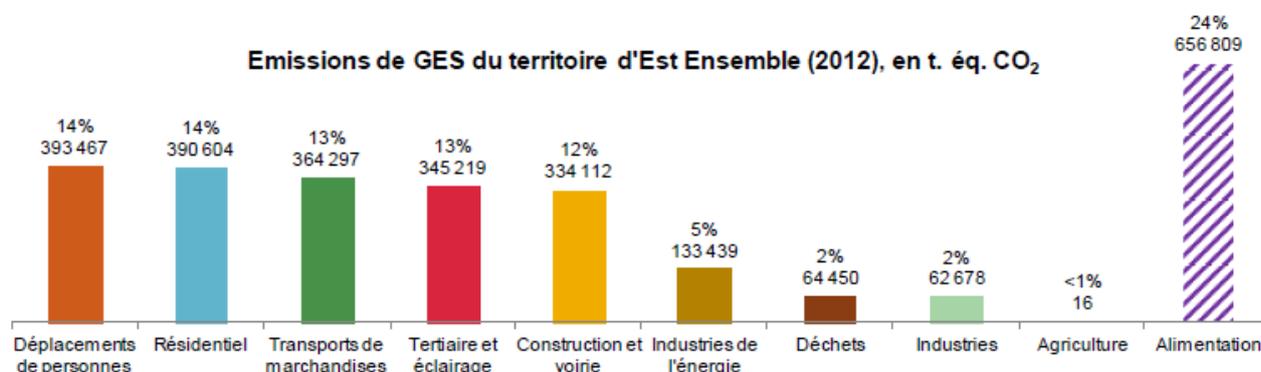


Figure 90 : Emissions de GES par secteur dans le territoire d'Est Ensemble en 2012 (source : PCAET d'Est Ensemble).

### Une transition vers des modes de déplacements alternatifs à poursuivre

Comme évoqué précédemment, les transports routiers correspondent à l'un des premiers postes d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques dans le territoire. Des objectifs en faveur du développement des alternatives aux véhicules moteur individuels sont donc à définir, dans la lignée des actions engagées dans le cadre du PCAET ou du Plan Local de Déplacement d'Est Ensemble.

### Des évolutions en cours vers des véhicules et des pratiques plus propres

En 2014, un quart (26,8%) des déplacements domicile-travail des actifs habitant Est Ensemble se fait encore en voiture (INSEE, 2014). L'usage de la voiture connaît toutefois un recul progressif, puisqu'en 2010, ce mode de déplacement correspondait à 28,4% des déplacements domicile-travail (PLD d'Est Ensemble, INSEE 2010).

Au-delà des déplacements pendulaires, la voiture reste également plébiscitée pour des déplacements plus occasionnels, comme le laisse supposer le taux d'équipement des ménages d'Est Ensemble qui indique que 56% de ceux-ci possède au moins une voiture en 2014.

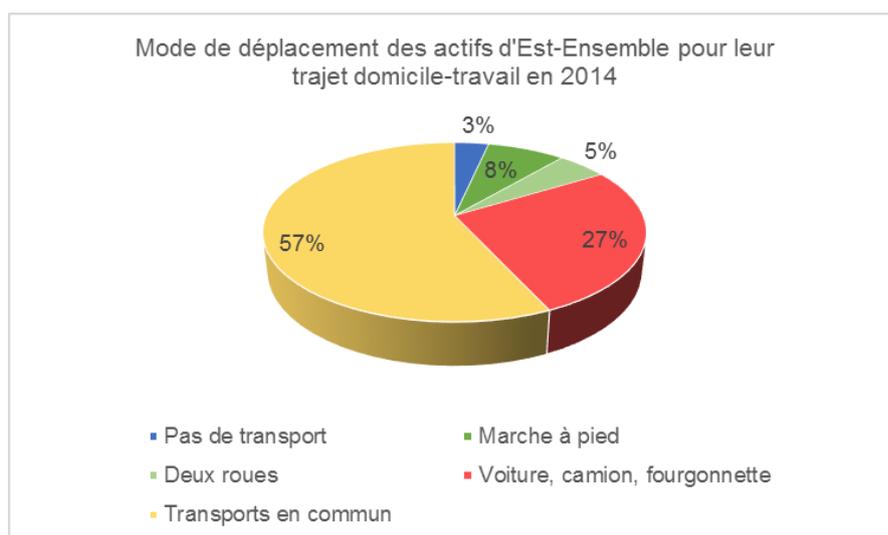
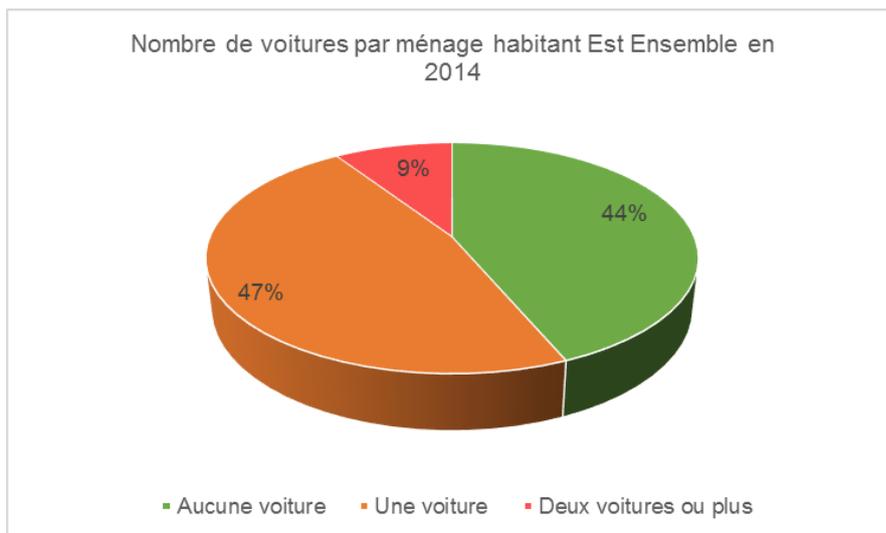


Figure 91 : Répartition des actifs habitant Est Ensemble selon leur mode de déplacement domicile-travail en 2014 (source : INSEE, 2014)



En parallèle du développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, l'usage de véhicules plus propres peut être encouragé via le développement des bornes de recharge électrique ou de l'offre de location libre-service de véhicules électriques.

Figure 92 : Nombre de voitures par ménage dans Est Ensemble en 2014 (source : INSEE, 2014)

De même, le covoiturage peut être une solution pour concilier l'usage de la voiture avec les enjeux environnementaux et de précarité énergétique. Le recensement et le balisage de parkings susceptibles de constituer des points de carpooling intéressants, de même que la mise en place de plateformes de covoiturage, constituent des pistes pouvant être retenues dans le cadre du PLUi.

## Des projets structurants de développement du réseau de transport en commun

**Les transports en commun sont le mode de déplacement le plus utilisé** (57% des déplacements domicile-travail en 2014). Ils connaissent d'ailleurs une légère progression depuis 2010 où ils s'apparentaient à 55,5% des déplacements domicile-travail. L'offre en transports en commun est importante : ligne du RER E, métros 3, 5, 7, 9, 11 ; tramway T1 et T4, 47 lignes de bus, 9 navettes de proximité ( 4 lignes en services réguliers urbains, 2 lignes en transport à la demande et 3 lignes qui assurent un service spécifique pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite). Il s'agit des lignes Libellule à Romainville, les Canaris aux Lilas et le Presto au Pré-Saint-Gervais.; mais aussi RER A, M1, T3bis et 7 lignes de bus en limite du territoire. Il existe toutefois à l'heure actuelle des disparités d'accès, avec des secteurs et des communes moins bien desservies que d'autres (Bondy, Romainville, sud et nord de Noisy-le-Sec, est et nord de Montreuil et de Bagnolet, sud de Bobigny, nord-est et sud de Pantin).

Les projets en cours ou à venir, notamment du Grand Paris Express (desserte/prolongement par la ligne de métro n°11, n°9, n°1 et n°15, prolongement de la ligne de tramway T1, mise en place du TZen3 sur l'ex-RN3, projet de métrocâble entre les lignes 5 et 11 du métro,...) renforceront le maillage en transport en commune du territoire progressivement, entre 2022 et 2030, et amélioreront la desserte des quartiers et communes situées dans le cœur, le sud et l'est du territoire, qui présentent actuellement un défaut d'accessibilité.

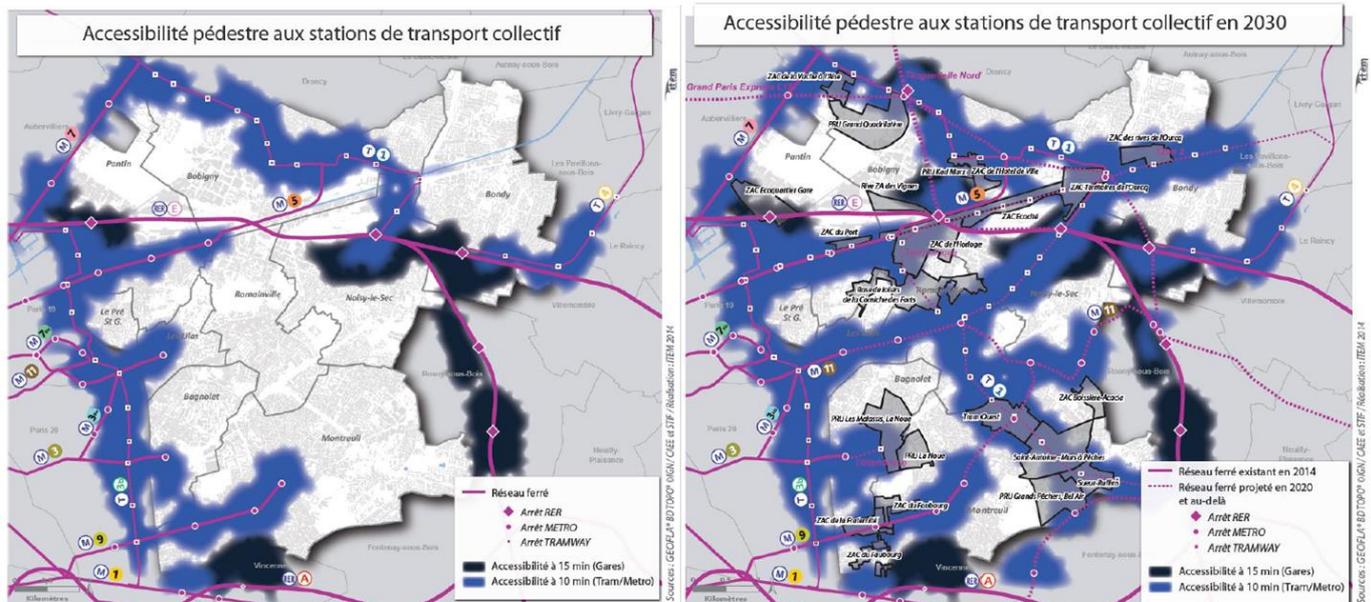


Figure 93 : Accessibilité aux stations de transport collectif du réseau ferré en 2014 et en 2030 (source : PDL d'Est Ensemble)

Ces projets structurants devraient ainsi renforcer l'usage des transports en commun dans le territoire. D'autant plus que le Grand Paris Express facilitera grandement les déplacements inter-banlieue. Or, une proportion non négligeable des actifs habitant Est Ensemble travaille en banlieue, 43% des actifs d'Est Ensemble travaille par exemple au sein même du département de la Seine-Saint-Denis (INSEE, 2014). Par ailleurs, pour pallier aux contraintes physiques et aux effets de coupures présents sur son territoire, Est Ensemble mène des réflexions quant à la mise en place de moyens de transports innovants tels que le téléphérique (projet à Romainville).

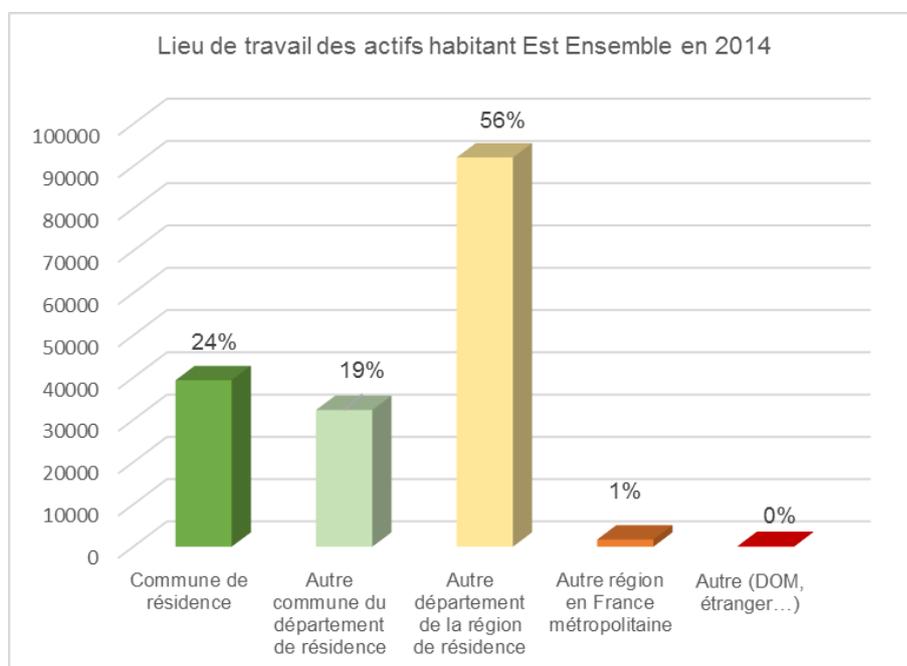


Figure 94 : Répartition des actifs habitant Est Ensemble selon leur lieu de travail en 2014 (source : INSEE, 2014)

Les projets du Grand Paris Express pourront être accompagnés de réaménagements urbains qui faciliteront l'accès aux gares et encourageront l'usage des transports en commun (création de mails piétons et de voies cyclables, requalification des espaces publics).

## **L'existence d'une marge de progrès concernant le report modal vers les modes doux**

Les modes doux restent par contre relativement peu sollicités par les actifs et ne connaissent pas de progression particulière ces dernières années, ils correspondent en effet à seulement 13% des déplacements domicile-travail en 2014. Pourtant, il reste une marge non négligeable de report modal potentiel vers les modes doux, si l'on se fie aux statistiques mettant en lumière une part de 24% des actifs travaillant au sein de leur commune de résidence, nécessitant donc des déplacements de courte distance favorables à l'usage des modes doux.

Ce faible usage des modes doux s'explique en partie par un déficit en aménagement cyclables et pédestres ainsi qu'en offre de stationnement vélo au niveau des pôles gare. Le Plan Local de Déplacement d'Est Ensemble estime en effet que seulement 7% de la voirie dispose d'aménagements cyclables en 2014. Pourtant, le territoire dispose d'une offre intéressante en vélo libre-service, avec pas moins de 44 stations Vélib' recensées dans l'ouest du territoire d'Est Ensemble, et un développement progressif de cette offre en cours sur la quasi-totalité des communes, à l'exception de Bobigny.

Le schéma départemental des itinéraires cyclables adopté le 1er octobre 2002 a pour objectif de participer à l'émergence d'un réseau cyclable sur le département de 600 km en 15 ans, dont un réseau départemental de 265 km. Le schéma départemental identifie sur le territoire d'étude plusieurs axes cyclables à renforcer, en distinguant différents types de trajets usuels ou de loisirs :

- Itinéraires des pénétrantes (ex-RN 2, D115)
- Itinéraires de la petite couronne (D27)
- Itinéraire de la Seine à la Marne (D30)
- Itinéraire de la préfecture (D40)
- Itinéraire de la moyenne Couronne (D41)
- Itinéraire de la ligne des parcs (D4, D50, parc de la Courneuve...)

Toutefois, en dépit de ce plan, le réseau actuel reste encore peu développé (Contrat de Développement Territorial).

**Des objectifs en faveur du développement et de la sécurisation des itinéraires cyclables sont donc à prévoir pour encourager ces usages. Les connexions entre le nord et le sud et vers les gares semblent prioritaires.** A noter qu'il existe actuellement plusieurs projets en faveur du développement des modes doux au niveau du canal de l'Ourcq : amélioration de l'accès et création de continuités douces et de franchissement le long du canal de l'Ourcq dans le cadre des projets Ecoparc et Ecocité de Bobigny, du projet Plaine de l'Ourcq, ou encore du projet Rives de l'Ourcq.

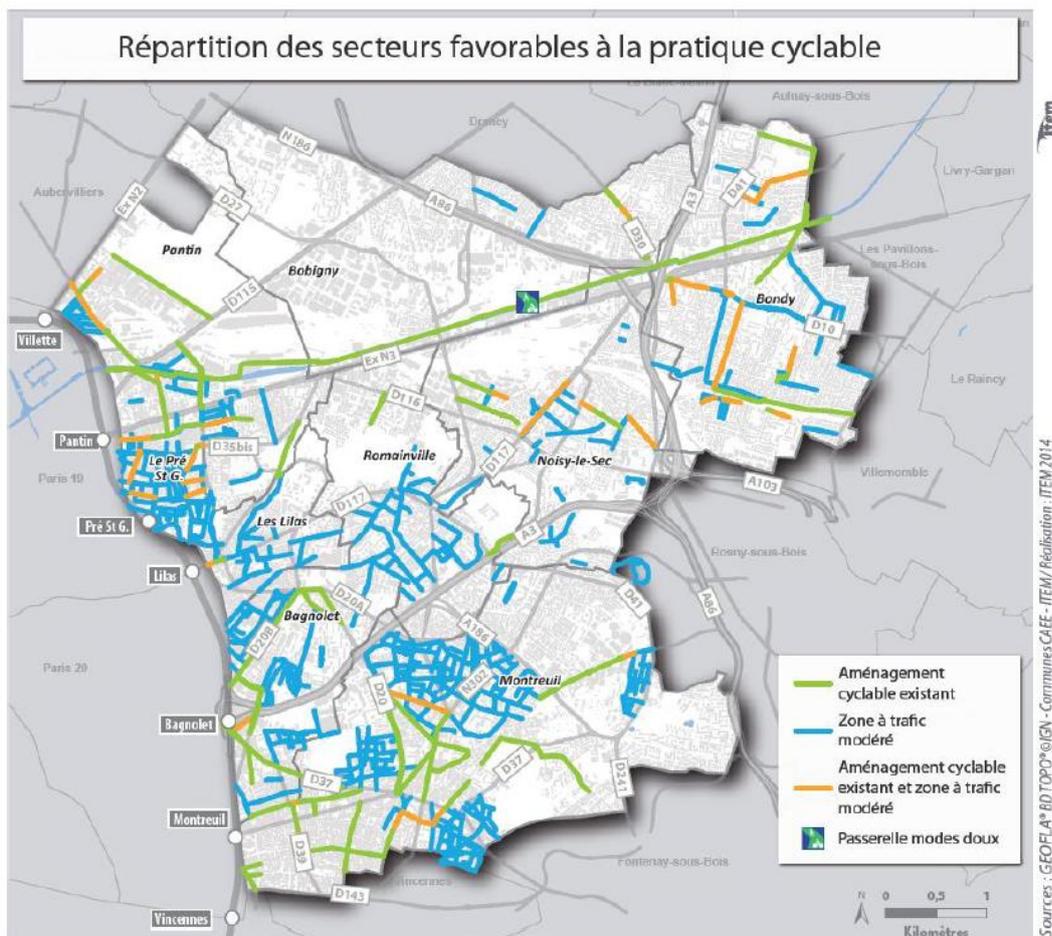


Figure 95 : Répartition des aménagements cyclables et secteurs favorables à l'usage du vélo (source : PDL d'Est Ensemble, 2014)

### Une réduction des déplacements à encourager

Au-delà du développement des moyens de locomotion alternatifs, la réduction des déplacements constitue également un postulat pour agir sur le bilan GES du territoire.

Plusieurs pistes d'actions sont envisageables dans le cadre du PLUi : la promotion du télétravail par l'implantation de centres de co-working (2 espaces de co-working sont déjà implantés dans la commune de Montreuil : la Boîte à Pêche et Mundo-M), le développement des circuits-courts, mais aussi la mixité fonctionnelle des quartiers (la carte ci-dessous identifie des lacunes en matière de mixité des fonctions en périphérie des centres-villes, dans l'est et le nord du territoire) et la densification au niveau des pôles gare. Ces solutions permettent de réduire les déplacements en rapprochant le lieu de résidence des lieux de travail ou d'approvisionnement.

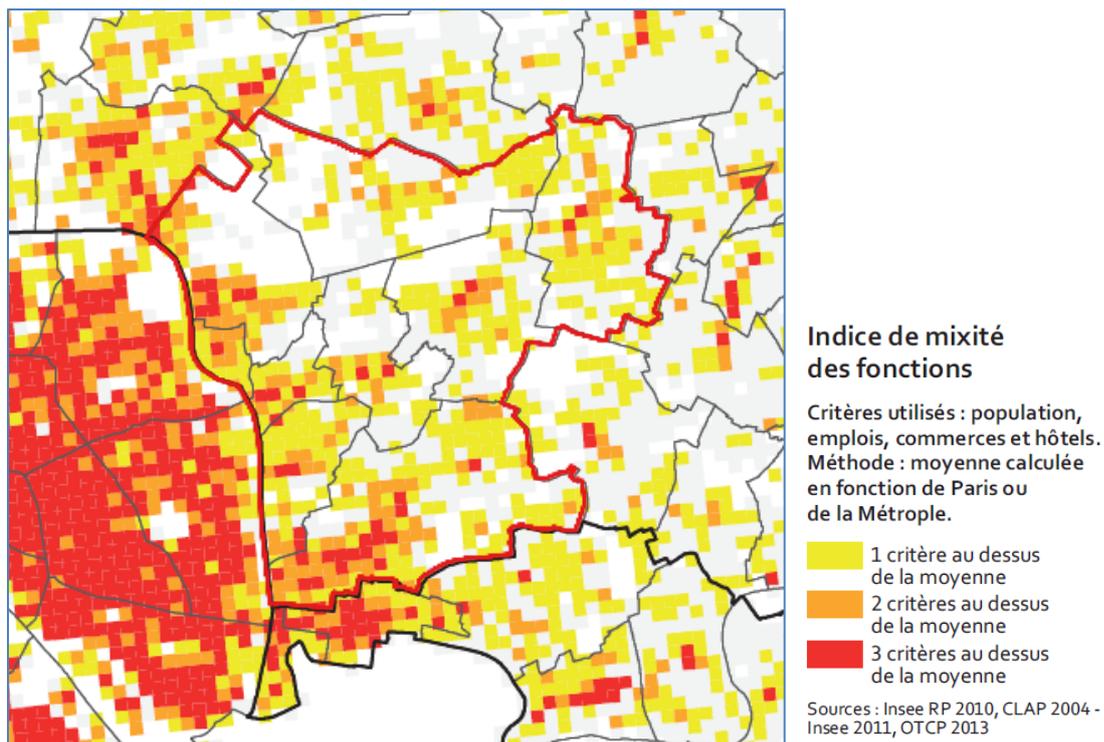


Figure 96 : Mixité fonctionnelle du territoire – écart à la moyenne (source : DGFIP, Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris)

Concernant les circuits-courts, des initiatives sont déjà recensées dans le territoire. Depuis 2012, par exemple, l'Association « le Marché sur l'Eau » offre aux citoyens la possibilité d'acheter des fruits et des légumes de qualité produits en Île-de-France, acheminés par bateau le long du canal de l'Ourcq. Un point de vente est notamment recensé à Pantin.

# LES EFFETS PREVISIBLES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LE TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE

## L'évolution du climat sous l'action du changement climatique

### **Eléments de contexte, le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique :**

Le Lundi 8 octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son rapport spécial sur le réchauffement de 1,5 °C.

Limiter le réchauffement à 1,5 °C implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre des émissions nettes nulles vers 2050. Cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels et liés à l'usage des sols, ainsi qu'une augmentation importante des investissements. Tout délai supplémentaire des mesures d'atténuation pourrait entraîner un dépassement du réchauffement climatique de 1,5 °C.

### Les éléments clés :

Limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à 2 °C\* réduirait les risques d'impact du réchauffement climatique sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers, marins et sur les services qui leur sont associés. Certains impacts peuvent être de longue durée, voire irréversibles, entraînant notamment la perte de certains écosystèmes.

Dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100 serait inférieure d'environ 0,1 m par rapport à un réchauffement de 2 °C.

Les impacts sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique vont augmenter par rapport à aujourd'hui dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, et plus encore dans le cas d'un réchauffement de 2 °C.

Évolution du climat à Paris (valeurs moyennes annuelles)		
Indicateurs	Climat actuel (normales climatiques 1981-2010)	Écarts prévus (projections climatiques pour la période 2071-2100)
Températures minimales	8,9 °C	+1,1 à 3,8 °C
Températures maximales	16 °C	+1,3 à 4,3 °C
Jours de gel	25 jours/an	-8 à -23 jours/an
Journées estivales (temp. max. > 25°C)	49 jours/an	+10 à +60 jours/an
Cumul de précipitations	637 mm/an	-26 à +176 mm/an
Jours de pluie (≥ 1 mm)	111 jours/an	-18 à +11 jours/an

Figure 97 : Projections climatiques parisiennes en 2100 par rapport au climat actuel (source : Météo-France)

A Paris et proche banlieue par extension, les températures minimales ont augmenté de 1,6°C entre 1901 et 2000. La hausse des températures minimales a ainsi dépassé en moyenne 0,1°C par décennie au XX<sup>ème</sup> siècle et atteint 0,3°C par décennie après 1954. Les températures maximales connaissent une forte augmentation depuis 1954, de l'ordre de 0,3°C par décennie. Le nombre moyen de journées estivales (température maximale supérieure à 25°C) augmente à Paris de l'ordre de 4 jours tous les 10 ans, avec de fortes variations d'une année à l'autre.

En ce qui concerne les précipitations, il a été observé durant le XX<sup>ème</sup> siècle, une hausse des cumuls de l'ordre de 13%, mais cette évolution peut varier en fonction de la période considérée (+15% en hiver et +5% en été). La hausse des précipitations s'est accompagnée d'une baisse de l'ensoleillement de 118 heures entre 1930 et 2002 (Agence Parisienne du Climat).

Ces tendances devraient se poursuivre d'après les projections de Météo-France.

En parallèle de l'augmentation globale des températures et des précipitations, le réchauffement climatique entraînerait également une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes (épisodes pluvieux intenses).

### ***Des pressions supplémentaires sur la ressource en eau***

D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'augmentation des températures aurait des conséquences sur la qualité de la ressource en eau. En effet, il a été observé que le réchauffement de la température des eaux des cours d'eau entraîne une dégradation de leur qualité aussi bien en termes biologiques que chimiques. L'intensité accrue des précipitations pourrait par ailleurs aggraver la pollution de l'eau, dans la mesure où ces précipitations emmèneraient avec elles davantage de polluants vers les aquifères souterrains, et ce d'autant plus que l'érosion associée à des précipitations intenses rend ces substances plus mobiles. Ainsi, les eaux prélevées au niveau de la Marne pour l'alimentation en eau potable du territoire nécessiteront des traitements de dépollution supplémentaires.

D'autre part, la pression quantitative sur la ressource en eau risque de s'accroître à l'horizon 2050, les besoins en eau pour l'arrosage ou le rafraîchissement risquant en effet d'augmenter durant les périodes de forte chaleur. D'après les données du portail DRIAS (PCAET), entre 2070 et 2099, les réserves en eau dans le sol du territoire d'Est Ensemble diminueront par exemple de 46,4 Kg/m<sup>2</sup> en 2050. Entre 2070 et 2099, l'agglomération Est Ensemble passera entre 60% et 70% de son temps en période de sécheresse.

**Les aménagements en faveur des économies d'eau et de l'infiltration des eaux constituent des actions d'adaptation au réchauffement climatique à favoriser. Plus globalement, implanter davantage d'espaces verts sur le territoire peut diminuer les effets néfastes du changement climatique.**

### ***Des impacts sur le patrimoine naturel du territoire***

Les impacts du réchauffement climatique sur la biodiversité sont multiples et globalement négatifs :

- Accroissement du taux d'extinction des espèces en raison notamment d'une moindre capacité d'adaptation des écosystèmes au regard de la rapidité du changement climatique ;
- Accélération des changements d'aires de répartition des espèces et perturbation des périodes de reproduction (y compris influence sur les couloirs migratoires et les aires de repos/nidification) ;
- Modification des calendriers saisonniers des plantes cultivées et sauvages, des espèces animales et risque de dissociation des calendriers entre les proies et les prédateurs ou entre les espèces végétales et les espèces animales (cas de la pollinisation par exemple) ;
- Augmentation du parasitisme des plantes indigènes en raison d'une diminution des périodes hivernales rudes et progression de certaines espèces envahissantes (jussie, ambrosie, insectes ravageurs...) ;
- Risque d'homogénéisation des espèces végétales et animales, disparitions de certaines essences au profit d'espèces ubiquistes et thermophiles.

Le territoire d'Est Ensemble présentant un faible patrimoine naturel, celui-ci reste néanmoins vulnérable face au réchauffement climatique. A noter que la Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil efficace pour permettre l'adaptation des espèces au changement climatique, en favorisant la migration de celles-ci.

## ***Une augmentation des risques et nuisances sous l'action du réchauffement climatique***

De manière générale, le Réchauffement climatique engendre une augmentation des risques naturels dans le territoire.

### **Une augmentation des risques d'inondation et de mouvements de terrain**

Les projections issues du portail de la DRIAS prévoient 1 à 2 jours supplémentaires de fortes pluies à l'horizon 2035, et de 1 à 3 jours supplémentaires en 2085 (PCAET Est Ensemble). L'augmentation des phénomènes pluvieux exceptionnels sous l'action du changement climatique, pourrait induire une **augmentation des risques d'inondation par ruissellement** dans le territoire, bien qu'il s'agisse toutefois d'un impact incertain. Il est également à noter que des événements pluviométriques intenses peuvent entraîner ponctuellement des charges supplémentaires au niveau des réseaux d'assainissement, ainsi que des problèmes de débordement des réseaux ou bassins de rétention.

De la même manière, les épisodes accentués de fortes pluies et de sécheresse, entraînent une **augmentation des risques de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles**. Les argiles sont en effet très sensibles au changement climatique puisque leur volume varie en fonction du niveau d'hydratation du sol. Ainsi en cas de sécheresse, on observe une rétraction des argiles et des tassements du sol qui provoquent des mouvements de terrains et des dégâts matériels conséquents comme des fissures, des affaissements ou des ruptures de canalisation.

**La gestion de l'eau à la parcelle constitue une solution d'adaptation.**

### **Des épisodes de tempêtes potentiellement plus fréquents**

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques à l'origine de vents violents et plus souvent de précipitations intenses (pluies...) qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes.

Le risque tempêtes est assez faible dans le territoire d'Est Ensemble. Toutefois, les modélisations du changement climatique indiquent que les tempêtes sont susceptibles de devenir plus fréquentes. **Il s'agit toutefois d'un risque très incertain dans le territoire d'Est Ensemble.**

### **Une intensification des phénomènes caniculaires**

En Seine-Saint-Denis, il y a canicule au sens "procédure de vigilance", lorsque la température maximale est supérieure à 31°C et la température minimale (nocturne) supérieure à 21°C pendant au moins 3 jours consécutifs.

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées aux températures élevées (hyperthermie, syncopes, insulations...). L'ensoleillement intense et de fortes chaleurs associés à un vent faible vont par ailleurs souvent de pair avec la survenue de pics d'ozone dans les grandes agglomérations et les zones fortement industrialisées. Les concentrations élevées d'ozone ou de dioxyde de soufre peuvent constituer un risque pour la santé. Les populations sensibles sont les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant de pathologie respiratoire. Les températures de froid extrême peuvent également être à l'origine de risques pour la santé ou d'accidents de la route.

**Les épisodes de canicules risquent de s'intensifier d'après les projections de Météo-France, augmentant ainsi les risques pour la santé. De même que l'effet d'îlot de chaleur urbain, dégradant le confort thermique des espaces publics en période estivale. A contrario, l'adoucissement des hivers sous l'action du réchauffement climatique devrait entraîner une réduction des pathologies associées au froid. Les intempéries hivernales (chutes de neige) sont toutefois susceptibles de s'accroître.**

**L'aménagement bioclimatique et l'apport d'éléments végétalisés et aquatiques en contexte urbain dense constituent des solutions pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain et les risques associés aux phénomènes caniculaires.**

Le territoire connaît en général des hivers assez peu rigoureux. Toutefois, la situation peut devenir critique lorsque les intempéries hivernales sont exceptionnellement longues, ou que le froid devient intense ou lorsque les chutes de neige dépassent 15 à 20 cm.

### **Une aggravation des allergies au pollen et des maladies subtropicales**

D'après l'INSERM, la répartition des végétaux est en train d'évoluer sous l'action du changement climatique. Celui-ci favoriserait la propagation de certaines espèces problématiques comme les graminées, les urticacées, les armoises, les châtaigniers. Les émissions de pollens durent également plus longtemps, les pollens sont plus allergisants et l'accentuation de la pollution atmosphérique stresse les plantes qui se mettent à produire davantage de pollens. **Si on manque encore de recul pour mesurer l'impact du changement climatique sur les allergies, on constate que les concentrations allergéniques dans l'air se modifient et augmentent et que le nombre de personnes sensibles aux allergies a presque doublé en France en 30 ans.** Les symptômes allergiques sont aussi de plus en plus graves.

Il existe différents types de pollens, ceux de moins de 10 µm sont les plus allergènes. On peut citer en exemple le bouleau, le charme, le châtaignier et le chêne. La région parisienne est plus particulièrement affectée par les pollens de Bouleau et de graminées, ces dernières correspondant à l'espèce majoritairement responsable de l'augmentation des allergies sur le territoire d'Est Ensemble.

D'autre part, **les maladies subtropicales et tropicales tendent à progresser vers les hautes latitudes.** Le moustique tigre par exemple, originaire d'Asie du sud-ouest, trouve des conditions climatiques de plus en plus favorables à son établissement sous nos latitudes. Même s'il reste actuellement assez localisé dans le sud de la France, il tend à progresser vers les régions plus septentrionales en raison de l'adoucissement des températures. Dans la plupart des cas, sa pique est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée. Le risque de développer ces maladies tropicales suite à une piqûre reste néanmoins bien présent.

**Dans le cadre des aménagements paysagers, il devra être veiller à limiter la plantation d'espèces (graminées notamment) sensibles vis-à-vis des pathologies liées au pollen.**

## A RETENIR POUR L'AIR, ENERGIE ET LE CLIMAT

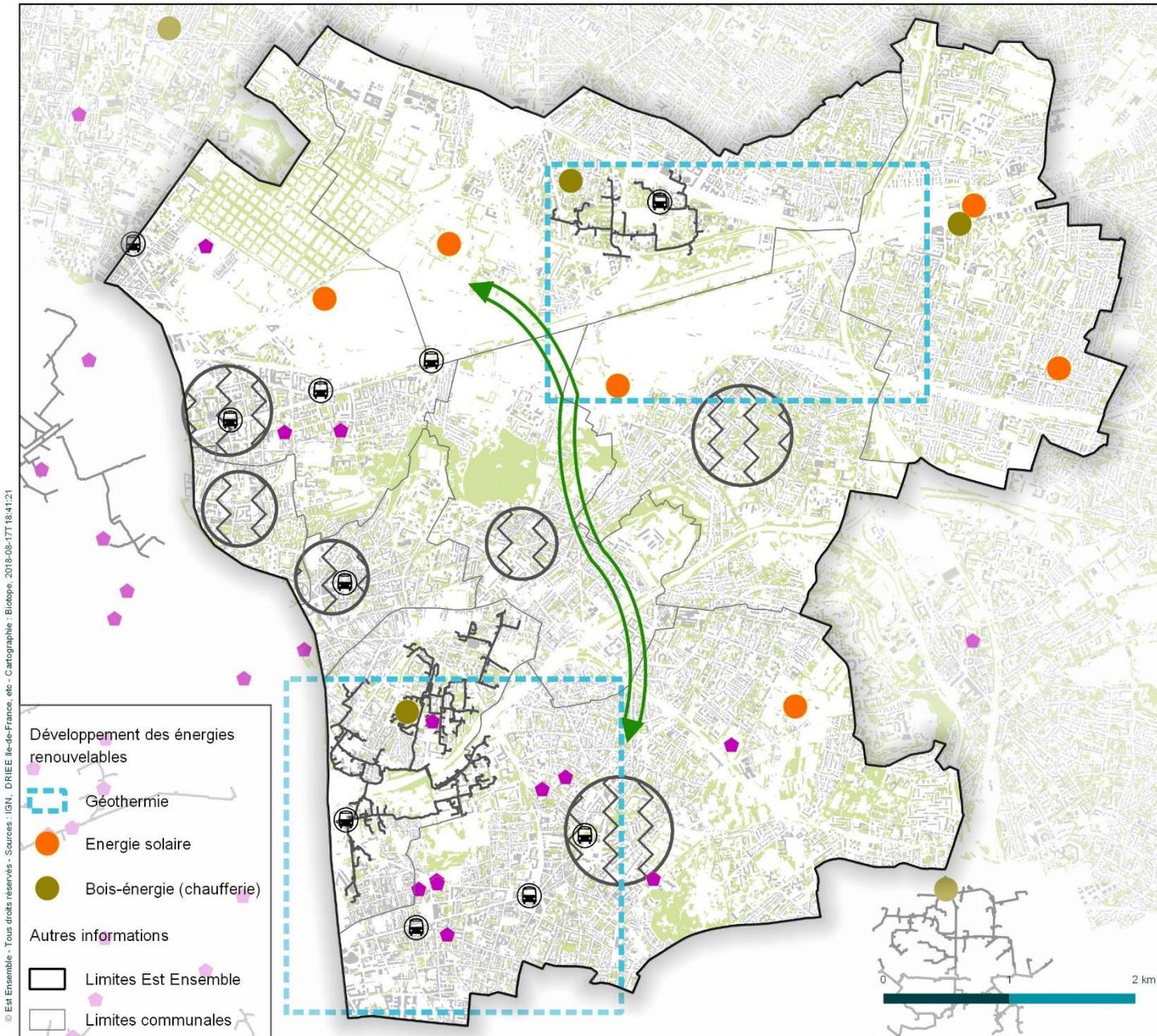
### *Enjeux :*

- La végétalisation du territoire pour favoriser l'épuration de l'air, la rétention du carbone et le rafraîchissement des espaces publics
- La promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique et la réhabilitation du parc tertiaire
- Le recours aux énergies renouvelables et de récupération, plus particulièrement à l'énergie solaire (y compris sur les toitures des bâtiments d'activités du nord-ouest du territoire présentant un fort potentiel pour l'implantation de centrales solaires), au bois-énergie, à la géothermie et à la chaleur fatale des bâtiments d'activité (Data Center de Pantin, centres commerciaux, etc.), qui présentent un potentiel intéressant dans le territoire
- La poursuite du développement des réseaux de chaleur avec en priorité les secteurs de forts potentiels tels que les centres-villes de Montreuil et de Noisy-le-Sec, l'ensemble urbain dense du Pré Saint-Gervais, des Lilas et de Romainville, ainsi que le sud-ouest de Pantin
- Le développement de formes urbaines désirables, plus économes en énergie et propices à la circulation de l'air (respect des principes du bioclimatisme, densification des pôles gare, mixité fonctionnelle...)
- L'emploi de techniques d'architecture bioclimatique dans les nouvelles constructions : revêtements clairs, casquettes solaires, exposition, végétalisation des bâtiments, etc.
- La réduction des déplacements (mixité fonctionnelle à promouvoir sur la façade dans le nord et l'est du territoire, centres de co-working, circuits-courts, etc.)
- La promotion des modes de déplacement alternatifs au véhicule moteur via la sécurisation et le développement des itinéraires cyclables (notamment sur l'axe nord-sud du territoire et vers les gares), l'amélioration de l'accès aux transports en commun, la multiplication des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.
- L'adaptation au changement climatique via le maintien de surfaces perméables favorables à l'infiltration des eaux, la récupération des eaux, le maintien voire la restauration des continuités écologiques, l'aménagement bioclimatique ou encore la végétalisation des espaces publics en veillant à l'emploi d'essences peu allergènes.

## Synthèse des enjeux sur l'air, le climat et l'énergie

Etat initial de l'environnement du PLUi Est Ensemble

-  Végétalisation du territoire pour favoriser l'épuration de l'air, la rétention du carbone et le rafraîchissement des espaces publics
-  Développement des itinéraires cyclables notamment sur l'axe nord-sud
-  Promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique
-  Amélioration de l'accès aux transports en commun
-  Réduction des déplacements notamment avec des espaces de co-working
- Réseaux de chaleur**
  -  Poursuite du développement des réseaux de chaleur
  -  Priorité de développement sur les secteurs de forts potentiels



- Développement des énergies renouvelables
-  Géothermie
  -  Energie solaire
  -  Bois-énergie (chaufferie)
- Autres informations
-  Limites Est Ensemble
  -  Limites communales

# GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des enjeux environnementaux par thématique environnementale. Dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale, ces enjeux ont été hiérarchisés selon des critères de notation suivant :

- 1) **Sécurité** : L'enjeu concerne-t-il la sécurité des biens et personnes ? OUI = 1 pt et NON = 0 pt
- 2) **Surface** : Le territoire d'Est Ensemble est-il concerné dans son ensemble par cet enjeu ou est-il localisé ? TOTALITE = 1 pt et LOCALISE = 0 pt
- 3) **Défaut d'actions** : Des actions sont-elles engagées ou vont-elles l'être pour répondre à cet enjeu (hors PLUi) ? NON=1 pt et OUI = 0 pt
- 4) **Compétence** : Est Ensemble a-t-elle compétence à prendre en charge cet enjeu ? OUI = 1 pt et NON = 0 pt
- 5) **Thématiques concernées** : L'enjeu est-il transversal (multithématiques) ? OUI = 1 pt et NON= 0 pt
- 6) **Irréversibilité** : Si l'enjeu n'est pas respecté, la situation pourra-t-elle être réversible? OUI=1 pt, VARIABLE=1,5 pts et NON=2 pts
- 7) **Dégradation** : La tendance est-elle à la dégradation pour cet enjeu ? OUI = 1 pt et NON= 0 pt

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Ressource en eau/Risques et nuisances	La réduction des surfaces imperméabilisées et la préférence de la pleine terre.	1	1	0	1	1	2	1	7
Ressource en eau/Risques et nuisances	La mise en place d'espaces publics multifonctionnels inondables par rapport aux ouvrages techniques de stockage des eaux de pluies.	1	1	0	1	1	2	1	7
Ressource en eau/Risques et nuisances	L'instauration des continuités hydrauliques entre espaces privés et publics.	1	1	0	1	1	2	1	7
Milieus naturels	La préservation des espaces de natures et cœurs d'ilots du territoire (reconnus et moins reconnus) : parcs, jardins familiaux, jardins privés et fonds de parcelles.	1	1	0	1	1	2	1	7
Milieus naturels	La préservation des zones humides et des réseaux de mares.	1	1	0	1	1	2	1	7
Risques et nuisances	L'intégration du risque mouvement de terrain dans le cadre des développements urbains (stabilisation des sous-sols, répartition des zones denses, prise en compte des capacités d'infiltration des sols...).	1	1	0	1	1	2	0	6
Risques et nuisances	La cohérence entre le programme d'aménagement et la qualité des sols en croisant avec les enjeux de biodiversité et de gestion des eaux pluviales.	1	1	0	1	1	2	0	6
Ressource en eau/Risques et nuisances	L'intégration de la gestion des eaux pluviales au projet urbain (ouvrages multifonctionnels) : tendre vers le 0 rejet, abattement des pluies	1	1	0	1	1	2	0	6

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
	courantes, rétention des eaux de pluies au-dessus du niveau du sol avec un débit de fuite de 10L/s/ha pour les eaux ne pouvant pas être gérées à la parcelle.								
Milieus naturels	La préservation des zones humides et limiter l'impact des projets d'aménagement.	1	0	0	1	1	2	1	6
Milieus naturels	L'intégration d'espaces verts de qualité (pleine terre, espèce indigène, gestion adaptée) dans tous les nouveaux projets d'aménagement, jouant un rôle multifonctionnel (cadre de vie, zone d'infiltration des eaux, rétention des eaux pluviales, etc.) : prévoir une programmation végétale.	1	1	0	1	1	2	0	6
Milieus naturels	Le maintien d'une hétérogénéité de milieux naturels sources de nombreux services écosystémiques et participant à la gestion des risques, à l'accueil de la biodiversité et au cadre de vie du territoire	1	1	0	1	1	2	0	6
Milieus naturels	La préservation voire la restauration des corridors écologiques identifiés.	1	0	0	1	1	2	1	6
Milieus naturels	Le maintien voire le renforcement du rôle des espaces relais au sein de la trame verte.	1	1	0	1	1	2	0	6

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Risques et nuisances	La protection, pour tout projet d'aménagement et de développement, des biens et des personnes en fonction des risques présents localement.	1	1	0	1	1	1,5	0	5,5
Air/énergie/climat	Le développement de formes urbaines désirables, plus économes en énergie et propices à la circulation de l'air (respect des principes du bioclimatisme, densification des pôles gare, mixité fonctionnelle...) L'adaptation au changement climatique via le maintien de surfaces perméables favorables à l'infiltration des eaux, la récupération des eaux, le maintien voire la restauration des continuités écologiques,	1	1	0	1	1	1,5	0	5,5
Air/énergie/climat	l'aménagement bioclimatique ou encore la végétalisation des espaces publics en veillant à l'emploi d'essences peu allergènes.	1	1	0	1	1	1,5	0	5,5
Risques et nuisances	Un risque lié au mouvement de terrain connu, respect des documents cadres réglementaires : PPR et zones de risques notamment sur Montreuil et Romainville.	1	0	0	1	1	2	0	5
Risques et nuisances	La conduite des autres PPR prescrits sur le territoire : Les Lilas (prescrit le 31/03/2004) et Bagnolet (prescrit le 21/03/2004)	1	0	1	1	1	1	0	5

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Risques et nuisances	La prévention du risque industriel qu'induit les ICPE pour tout projet de développement.	1	1	0	1	0	2	0	5
Risques et nuisances	La prise en compte du risque TMD qui maillent le territoire aux abords des infrastructures routières, ferroviaires et des canalisations.	1	1	0	1	0	2	0	5
Risques et nuisances	La prise en compte des nuisances sonores pour tous nouveaux projets de développement afin de minimiser les risques notamment pour les populations sensibles (maximisation des distances, bâtiment écran, espaces ouverts, pleine terre, végétalisation, morphologie, etc.).	1	1	0	1	0	2	0	5
Risques et nuisances	La maîtrise de l'exposition de la population aux nuisances sonores.	1	1	0	1	0	2	0	5
Risques et nuisances	La préservation des zones de calme que représentent les cœurs d'ilots et espaces verts.	1	0	0	1	1	2	0	5
Risques et nuisances	L'amélioration de la connaissance de la pollution dès le stade pré-opérationnel des projets.	1	1	0	1	0	2	0	5
Ressource en eau/Risques et nuisances	La poursuite de la sensibilisation auprès des habitants et des aménageurs à une meilleure gestion des eaux pluviales.	1	1	0	1	1	1	0	5
Ressource en eau	L'adéquation entre les capacités épuratoires du territoire et les besoins futurs.	1	0	0	1	1	1	1	5
Milieux naturels	La préservation des espaces naturels reconnus.	0	1	0	1	1	2	0	5

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Milieux naturels	La poursuite du développement des jardins partagés et notamment en pieds d'immeuble (en lien avec le compostage et l'épandage).	1	1	0	1	1	1	0	5
Milieux naturels	La contribution des parcelles privées dans les objectifs de maintien de la biodiversité : épaississement de la trame végétale, qualité des parcours de l'espace public, qualité des vues depuis les bâtiments, services écosystémiques rendus.	1	1	0	1	1	1	0	5
Milieux naturels	La sensibilisation et la mise en place d'une gestion des espaces publics favorisant la place du végétal.	1	1	0	1	1	1	0	5
Milieux naturels	La protection de manière intégrale les noyaux primaires suivants : le cimetière parisien, le parc de la Bergère, le bois de Bondy, le fort de Noisy, le parc Jean Mouli/Les Guilands, le parc Montreau et le parc des Beaumonts.	1	0	0	1	1	2	0	5
Milieux naturels	La préservation des parcs de la Corniche des Forts.	1	0	0	1	1	2	0	5
Milieux naturels	La préservation des noyaux secondaires.	1	0	0	1	1	2	0	5
Air/énergie/climat	La végétalisation du territoire pour favoriser l'épuration de l'air, la rétention du carbone et le rafraîchissement des espaces publics	1	1	0	1	1	1	0	5

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Air/énergie/climat	La promotion de la réhabilitation des logements anciens vecteurs de surconsommation et de précarité énergétique	1	1	0	1	1	1	0	5
Air/énergie/climat	L'emploi de techniques d'architecture bioclimatique dans les nouvelles constructions : revêtements clairs, casquettes solaires, exposition, végétalisation des bâtiments, etc.	0	1	0	1	1	2	0	5
Air/énergie/climat	La réduction des déplacements (mixité fonctionnelle à promouvoir sur la façade dans le nord et l'est du territoire, centres de co-working, circuits-courts, etc.)	1	1	0	1	1	1	0	5
Ressource en eau	Le maintien de la vigilance sur les aspects quantitatif et qualitatif de la masse d'eau Eocène du Valois (nappe de l'Yprésien).	0	1	0	1	1	1,5	0	4,5
Paysage	Le maintien des percées visuelles que ce soit vers le nord ou le sud depuis la butte de Romainville	0	1	0	1	1	1,5	0	4,5
Air/énergie/climat	La promotion des modes de déplacement alternatifs au véhicule moteur via la sécurisation et le développement des itinéraires cyclables (notamment sur l'axe nord-sud du territoire et vers les gares), l'amélioration de l'accès aux	0	1	0	1	1	1	0	4

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
	transports en commun, la multiplication des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.								
Risques et nuisances	La mise en place d'un traitement hautement exigeant pour les bâtiments écran.	1	1	0	1	0	1	0	4
Risques et nuisances	La mise en place d'équipements lumineux performants dans les projets urbains.	0	1	0	1	1	1	0	4
Risques et nuisances	L'action en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la pollution lumineuse.	0	1	0	1	1	1	0	4
Risques et nuisances	L'incitation à la mise en place d'éclairage nocturne tourné vers le sol voire de présenter l'indice ULOR des luminaires utilisés.	0	1	0	1	1	1	0	4
Ressource en eau/Milieus naturels	La préservation et la mise en valeur du canal de l'Ourcq qui constitue la seule trame bleue superficielle résiduelle du territoire, mais d'origine anthropique.	0	0	0	1	1	2	0	4
Ressource en eau	L'adéquation entre la disponibilité de la ressource et les besoins futurs.	1	0	0	1	0	1	1	4
Milieus naturels	La préservation l'Ourcq.	0	0	0	1	1	2	0	4
Paysage	L'amélioration des axes de communication nord -sud	0	1	1	0	1	1	0	4

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Paysage	La prise en compte du patrimoine bâti et archéologique	0	1	0	1	0	2	0	4
Ressource en eau	Le maintien du bon état global (chimique et écologique) du canal de l'Ourcq.	0	0	0	1	1	1,5	0	3,5
Ressource en eau	La protection de l'usine à puits de Pantin.	1	0	0	1	0	1,5	0	3,5
Déchets	La conception d'espaces publics permettant l'accueil des déchetteries mobiles.	0	0	0	1	1	1,5	0	3,5
Air/énergie/climat	Le recours aux énergies renouvelables et de récupération, plus particulièrement à l'énergie solaire (y compris sur les toitures des bâtiments d'activités du nord-ouest du territoire présentant un fort potentiel pour l'implantation de centrales solaires), au bois-énergie, à la géothermie et à la chaleur fatale des bâtiments d'activité (Data Center de Pantin, centres commerciaux, etc.), qui présentent un potentiel intéressant dans le territoire	0	1	0	1	0	1	0	3
Ressource en eau	L'amélioration de la qualité de l'eau prélevée au sein de la Marne.	1	0	0	0	1	1	0	3
Milieus naturels	La conception des milieux humides en réseaux lors des projets d'aménagement.	0	0	1	0	0	2	0	3

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Déchets	La mise en place d'espaces de compostage collectif notamment en pied d'immeuble, avec les conceptions d'espaces végétalisés pour l'épandage (en lien avec le cadre de vie et les espaces de nature). L'adaptation entre l'augmentation des flux entrants, liés aux nouveaux habitants, et les capacités de traitement des installations existantes.	0	0	0	1	1	1	0	3
Déchets	La poursuite des actions de sensibilisation pour réduire les déchets et renforcer l'adhésion des habitants au tri sélectif.	0	1	0	1	0	1	0	3
Paysage	La reconnexion avec le canal et la mutation des industries en première couronne	0	0	0	1	1	1	0	3
Paysage	L'amélioration des entrées de ville routière de l'est du territoire et depuis la station RER de Noisy-le-Sec	0	0	1	1	0	1	0	3
Air/énergie/climat	La poursuite du développement des réseaux de chaleur avec en priorité les secteurs de forts potentiels tels que les centres-villes de Montreuil et de Noisy-le-Sec, l'ensemble urbain dense du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et de Romainville, ainsi que le sud-ouest de Pantin	0	0	0	1	0	1,5	0	2,5
Milieus naturels	La valorisation et la mise en valeur des Mûrs à pêche de Montreuil ainsi que l'amélioration des connaissances faune/flore.	0	0	0	1	0	1	0	2
Déchets	L'anticipation des locaux de stockage des déchets adaptés aux besoins	0	0	0	1	0	1	0	2

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sécurité des biens et des personnes	Surface	Défaut d'actions	Compétence	Thématiques concernées	Irreversibilité	Dégradation	Note
Notations / Critères									
Déchets	<p>dans les futures constructions et favorisant le tri sélectif, pouvant également bénéficier aux quartiers existants avoisinants.</p> <p>La garantie du maintien du niveau de performance du tri sélectif afin d'assurer une valorisation matière optimale.</p>	0	0	0	1	0	1	0	2

# SYNTHESE DES ATOUTS, FORCES, FAIBLESSES ET MENACES

Thématiques	Atouts/faiblesses	Tendances	Enjeux
<b>Ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Deux réservoirs d'eau d'importance régionale en termes quantitatifs : la nappe de craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint André et les calcaires tertiaires libres de Beauce.</li> <li>+ Des cours d'eau (Drouette, Guéville et Guesle) structurants le territoire et associés à des milieux naturels d'intérêt (prairies et forêts humides).</li> <li>+ 3 sur 4 captages d'eau potable bénéficiant d'un périmètre de protection.</li> <li>- Une vulnérabilité face aux pollutions : réservoirs d'eau et cours d'eau présentant un mauvais état chimique, territoire classé en zone vulnérable aux nitrates.</li> <li>- Les calcaires libres de Beauce subissant de fortes pressions quantitatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Mise en place d'une gestion équilibrée entre les usages en cas de crise (dispositif volumétrique).</li> <li>☑ Amélioration des politiques publiques : SDAGE Seine Normandie et SAGE Nappes Beauce.</li> <li>→ Pas d'évolution du mauvais état chimique depuis 2007.</li> <li>☒ Augmentation des besoins des usagers et donc sollicitation accrue de la réserve d'eau.</li> </ul>	<p>Améliorer la qualité de la ressource en eau notamment en limitant l'urbanisation au sein des périmètres de protection conformément à la réglementation ainsi qu'aux abords des captages sans protection.</p> <p>Préserver la qualité des cours d'eau (berges, ripisylves, etc.).</p> <p>Gérer durablement la ressource en eau.</p>
<b>Energie, climat et air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Potentiel de développement pour les énergies renouvelables : géothermie, solaire et biomasse.</li> <li>+ 80 kW produit grâce à l'énergie solaire (26 installations).</li> <li>+ Aucun dépassement des valeurs limites en termes de qualité de l'air.</li> <li>+ Grandes variétés de milieux naturels (boisements, prairies, arbres) captant les GES.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Baisse de la consommation énergétique entre 2008 et 2010 (- 4 136 tep).</li> <li>☑ Réglementation énergétique des bâtiments plus ambitieuse.</li> <li>☑ Baisse des émissions polluantes entre 2008 et 2010.</li> <li>☑ Nouvelles politiques lancées SRCAE, Plan Climat Territorial pouvant réduire les émissions polluantes.</li> </ul>	<p>Développer l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire : énergie solaire, biomasse et géothermie.</p> <p>Développer un cadre favorable à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, covoiturage, transport à la demande...).</p> <p>Réduire les consommations d'énergie finale.</p>

Thématiques	Atouts/faiblesses	Tendances	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 48% du parc de logement antérieur à 1975 très consommateur d'énergie notamment pour le chauffage.</li> <li>- Un tissu industriel important premier consommateur d'énergie et émetteur de GES.</li> </ul>		Préserver les boisements, haies et prairies véritables puits de carbone.
<b>Risques et nuisances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Risque connu et en partie encadré : R111-3 code de l'urbanisme.</li> <li>+ Risque d'effondrement de cavités centralisé sur la commune de Gas (4 cavités) éloigné de l'urbanisation actuelle.</li> <li>+ Risque technologique avec un aléa de faible probabilité.</li> <li>+ Nuisances sonores peu intenses et aucun Point Noir de Bruit recensé.</li> <li>+ Une gestion des déchets maîtrisée.</li> <li>- 5 communes concernées par le risque inondation (atlas des zones inondables Eure-et-Loir).</li> <li>- Risque inondation considéré comme fort sur Epernon (DDRM).</li> <li>- Risque retrait et gonflement d'argiles présent sur l'ensemble du territoire allant de moyen à faible.</li> <li>- Connaissances inégale et précision sur les cavités à approfondir.</li> <li>- Tissu industriel important avec 18 ICPE dont 9 soumises à autorisation et 1 de priorité nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Une baisse du ratio par habitant des ordures ménagères.</li> <li><input type="checkbox"/> Augmentation du nombre d'habitations pouvant être potentiellement touchées par un risque et/ou une nuisance.</li> <li><input type="checkbox"/> Une hausse importante des déchets verts.</li> </ul>	<p>Assurer, pour tout projet d'aménagement et de développement la sécurité des biens et des personnes en fonction des risques présents localement.</p> <p>Développer la connaissance et la maîtrise des risques.</p>

Thématiques	Atouts/faiblesses	Tendances	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque Transport de Matière Dangereuse lié à la voie ferrée et au gazoduc concernant toutes les communes.</li> <li>- 4 sites pollués sur la commune d'Épernon (zone d'activité) appelant une action des pouvoirs publics (des servitudes existent ou sont en cours).</li> <li>- 5 infrastructures de transport générant des nuisances sonores : voie ferrée, D 906, D 28, D 122, 12 et D176.</li> </ul>		
<p><b>Patrimoine naturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Un site Natura 2000 « la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » et une ZNIEFF de type II « les Vallées de la Voise et de l'Aulnay » sur la commune de Gas.</li> <li>+ Une très forte probabilité de zones humides sur le territoire : 21 % du territoire concerné par les zones humides potentielles du SAGE Nappe Beauce (rôle épuratoire des eaux, contrôle des crues, diversité des habitats et des espèces, etc.).</li> <li>+ Milieux naturels de fond de vallée encore préservés de l'artificialisation.</li> <li>+ Présence de mares : identité patrimoniale et importance écologique.</li> <li>+ Des milieux boisés bien représentés (coteaux, boisements en plaine agricole) support de déplacement de la faune et de la flore.</li> <li>+ Présence de quelques pelouses calcicoles.</li> <li>+ Vallée de la Drouette : élément essentiel pour les déplacements de la faune locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Tendances à la dégradation des milieux naturels (artificialisation, abandon de pratiques culturales extensives et de gestion douce...) et des fonctionnalités écologiques (obstacles et ruptures de corridors écologiques).</li> <li>☒ Pression urbaine importante.</li> <li>☒ Prairies humides et mares se fermant progressivement s'il n'y a pas d'entretien.</li> </ul>	<p>Préserver la vallée de la Drouette et la vallée de la Voise affleurant sur la commune de Gas.</p> <p>Protéger et maintenir physiquement les zones humides.</p> <p>Préserver et mettre en valeur les mares du territoire.</p> <p>Préserver la trame verte et bleue (réservoirs et corridors) pour permettre le maintien de la biodiversité remarquable et ordinaire.</p> <p>Maintenir des coupures d'urbanisation.</p> <p>Améliorer les interfaces entre les milieux naturels et les espaces bâtis.</p>

Thématiques	Atouts/faiblesses	Tendances	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques extensions urbaines en fond de vallée.</li> <li>- Sensibilité des zones humides aux pressions humaines (artificialisation, rejets, etc.).</li> <li>- Interfaces entre les milieux naturels et l'urbanisation peu qualitatives.</li> <li>- Peu de milieux naturels ayant un rôle dans la rame verte et bleue régionale (SRCE).</li> <li>- Infrastructures routières et ferroviaires créant des obstacles à la libre circulation des espèces.</li> <li>- Urbanisation diffuse pouvant réduire la fonctionnalité des milieux.</li> </ul>		

# ANNEXES

## LISTE DES ESPECES RECENSEES PAR COMMUNE PAR LA BASE DE DONNEES DU CETTIA BOBIGNY

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Argiope bruennichi (Scopoli, 1772)	Épeire frelon				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adalia decempunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Propylea quatuordecimpunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vibidia duodecimguttata (Poda, 1761)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrochroa coccinea (Linnaeus, 1760)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Helophilus pendulus (Linnaeus, 1758)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Acanthosoma haemorrhoidale (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cicadella viridis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena cineraria (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera Linnaeus, 1758	Abeille domestique,				2	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)	Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon, Frelon européen, Guichard				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespa velutina</i> Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')			Espèce directive habitats annexe II	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	LC	LC		9	15
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon	LC	LC		6	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	(Le), Oeil-de-Paon (L') Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)	LC	LC	déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	LC	LC		1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de l'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La),	LC	LC		4	4

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Papilio machaon Linnaeus, 1758	Nymphe des Chardons (La) Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le) Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	LC			3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	LC	LC		2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Sésie de l'Oseille (La)	LC	LC		2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyropteron chrysidiforme (Esper, 1782)	Sphinx du Tilleul (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Mimas tiliae (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euroleon nostras (Geoffroy in Fourcroy, 1785)					3	40
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	LC			1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	NT		déterminante znieff	2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun	LC		déterminante znieff	2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée				11	15
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				14	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			déterminante znieff	4	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre			Insectes protégés IdF	2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					2	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun				1	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée,				2	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera nana Fieber, 1853	Barbitiste trèsponctué Phanéroptère méridional			déterminante znieff	2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris Conocéphale gracieux,			Insectes protégés IdF,déterminante znieff	10	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale mandibulaire Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte,				2	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Sauterelle à coutelas				1	présence
Animalia	Chordata		Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles		LC	Amphibiens et reptiles protégés France,Espèce directive habitats annexe IV	6	2
Animalia	Chordata	Aves	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	14	1
Animalia	Chordata	Aves	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	CR	NA		1	1
Animalia	Chordata	Aves	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert	LC	LC	déterminante znieff (avec conditions)	20	25
Animalia	Chordata	Aves	Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)	Tadorne casarca, Casarca roux	NAa	NA	Oiseaux annexe 1	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France	11	30

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Charadrius dubius Scopoli, 1786	Petit Gravelot	VU	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	Oiseaux protégés France	27	200
Animalia	Chordata	Aves	Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	NT	NA	Oiseaux protégés France	16	5
Animalia	Chordata	Aves	Larus fuscus Linnaeus, 1758	Goéland brun	NA	LC	Oiseaux protégés France	4	2
Animalia	Chordata	Aves	Larus michahellis Naumann, 1840	Goéland leucophée	NA	NA	Oiseaux protégés France Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	VU	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	11	2
Animalia	Chordata	Aves	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	DD	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				46	50
Animalia	Chordata	Aves	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	LC	NA		1	2
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		41	40
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		34	6
Animalia	Chordata	Aves	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	LC	NA	Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	3	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	NT	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	10	2
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	11	17
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	16	4
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		50	45
Animalia	Chordata	Aves	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		9	7
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		51	20
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT	NA	Oiseaux protégés France	8	12
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	23	25
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	24	40
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	NA	DD	Oiseaux protégés France	2	15
Animalia	Chordata	Aves	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse- noyaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	3
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres Pinson du nord,	LC	NA	Oiseaux protégés France	44	200
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson des Ardennes		DD	Oiseaux protégés France	2	3
Animalia	Chordata	Aves	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	NT	NA	Oiseaux protégés France	2	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	16	9
Animalia	Chordata	Aves	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	LC	DD	Oiseaux protégés France	7	20
Animalia	Chordata	Aves	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle de cheminée	LC	DD	Oiseaux protégés France	4	3
Animalia	Chordata	Aves	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	NT	DD	Oiseaux protégés France	16	10
Animalia	Chordata	Aves	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	VU	DD	Oiseaux protégés France	3	4
Animalia	Chordata	Aves	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		NA	Oiseaux protégés France	26	10
Animalia	Chordata	Aves	<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	LC		Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	9	8
Animalia	Chordata	Aves	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	NT	DD	Oiseaux protégés France	1	3
Animalia	Chordata	Aves	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	NA	DD	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	4	3
Animalia	Chordata	Aves	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	22	25
Animalia	Chordata	Aves	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	LC	LC	Oiseaux protégés France	13	6
Animalia	Chordata	Aves	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	39	25
Animalia	Chordata	Aves	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	LC	NT	Oiseaux protégés France	2	5

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	39	40
Animalia	Chordata	Aves	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	NT	NT	Oiseaux protégés France	3	25
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	35	10
Animalia	Chordata	Aves	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	17	8
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	27	10
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	36	6
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		43	300
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	23	5
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	15	5
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	21	3
Animalia	Chordata	Aves	Turdus iliacus Linnaeus, 1766	Grive mauvis		LC		5	25

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		45	30
Animalia	Chordata	Aves	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NA		9	2
Animalia	Chordata	Aves	Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	NA	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	4
Animalia	Chordata	Aves	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	LC	NA		4	20
Animalia	Chordata	Aves	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	LC	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	LC	LC	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	15	3
Animalia	Chordata	Aves	Phalacrocorax carbo carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran			Oiseaux protégés France	1	3
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	1
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	LC	LC	Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	LC	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	Oiseaux protégés France	24	2
Animalia	Chordata	Aves	Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	2	2
Animalia	Chordata	Aves	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		3	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Mammalia	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC		1	présence
Animalia	Chordata	Mammalia	Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine		LC		1	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe		LC	Mammiifères protégés France	1	1
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cornu aspersum (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Apium graveolens L., 1753	Céleri, Cèleri				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC			13	présence
Plantae		Equisetopsida	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hedera helix L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium ampeloprasum L., 1753	Ail Faux-Poireau, Carambole				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium schoenoprasum L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	LC	LC		3	1
Plantae		Equisetopsida	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia absinthium L., 1753	Armoise absinthe, Herbe aux vers				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Calendula officinalis L., 1753	Souci officinal, Souci des jardins				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium Mill., 1754					5	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Cosmos bipinnatus Cav., 1791	Cosmos				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	LC			25	présence
Plantae		Equisetopsida	Cyanus segetum Hill, 1762	Barbeau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada				65	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Helianthus annuus L., 1753	Tournesol, Grand-soleil, Graines-à-perroquets				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	LC			24	présence
Plantae		Equisetopsida	Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	LC			49	présence
Plantae		Equisetopsida	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	LC			2	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Lactuca sativa L., 1753	Laitue cultivée, Salade				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole	LC			12	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca virosa L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	LC			33	3
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides subsp. hieracioides L., 1753	Herbe aux vermisseaux				1	3
Plantae		Equisetopsida	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				12	présence
Plantae		Equisetopsida	Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Taraxacum F.H.Wigg.					64	présence
Plantae		Equisetopsida	Tragopogon dubius Scop., 1772	Grand salsifis, Salsifis douteux	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Campanula L., 1753					1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Borago officinalis L., 1753	Bourrache officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Phacelia tanacetifolia Benth., 1837	Phacélie à feuilles de Tanaisie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Brassica oleracea L., 1753	Chou sauvage, Chou commun		LC		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin Cardamine	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cardamine hirsuta L., 1753	hérissée, Cresson de muraille				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Eruca sativa Mill., 1768	Roquette cultivée Corne-de-cerf écailleuse ,			déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium squamatum Forssk., 1775	Sénebière Corne-de-cerf	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sinapis alba L., 1753	Moutarde blanche Moutarde des champs,				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sinapis arvensis L., 1753	Raveluche	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium irio L., 1753	Vélaret, Sisymbre Irio				1	1
Plantae		Equisetopsida	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers,	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda luteola L., 1753	Mignonette jaunâtre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Tropaeolum L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Atriplex hortensis L., 1753	Arroche des jardins, Bonne-Dame				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet,	LC			10	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dianthus barbatus L., 1753	Oeillet de Girardin, Œillet barbu				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dianthus carthusianorum L., 1753	Oeillet des Chartreux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée Persicaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Traînasse	LC			8	présence
Plantae		Equisetopsida	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Rheum rhaponticum L., 1753	Rhubarbe sauvage				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex L., 1753					4	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Portulaca oleracea L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cucumis sativus L., 1753	Concombre, Cornichon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cucurbita L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Actinidia Lindl., 1836					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Impatiens glandulifera Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	LC			6	présence
Plantae		Equisetopsida	Colutea arborescens L., 1753	Baguenaudier, Arbre à vessies				2	7
Plantae		Equisetopsida	Glycyrrhiza glabra L., 1753	Réglisse sauvage, Réglisse glabre				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lathyrus japonicus Willd., 1802	Gesse du japon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	LC			86	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Phaseolus vulgaris L., 1753	Haricot, Haricot commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pisum sativum L., 1753	Pois cultivé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC			11	présence
Plantae		Equisetopsida	Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Corylus L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC			8	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Hyssopus officinalis L., 1753	Hysope, Herbe sacrée	CR		Plantes protégées IdF,déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lavandula L., 1753					1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi, Menthe verte				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Monarda fistulosa L.					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ocimum basilicum L., 1753	Basilic aux sauces				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Origanum vulgare L., 1753	Origan commun Brunelle	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunella vulgaris L., 1753	commune, Herbe au charpentier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rosmarinus officinalis L., 1753	Romarin, Romarin officinal				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salvia officinalis L., 1753	Sauge officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Thymus vulgaris L., 1753	Thym commun, Farigoule				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago lanceolata L., 1753	Herbe aux cinq coutures	LC			35	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago major L., 1753	Grand plantain, Plantain à bouquet	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée				3	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Euphorbe prostrée Millepertuis				6	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC			9	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	DD			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC			6	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Arundinaria ragamowskii</i> (Nichols) Pfitzer, 1902	Bambou				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune				27	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Eragrostis minor Host, 1809	Éragrostis faux-pâturin, Petit Éragrostis				4	présence
Plantae		Equisetopsida	Festuca ovina L., 1753	Fétuque des moutons	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa L., 1753					3	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Triticum L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris				46	présence
Plantae		Equisetopsida	Zea mays L., 1753	Maïs				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Berberis L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Eschscholzia californica Cham., 1820	Pavot de Californie, Eschscholie de Californie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Nigella damascena L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ficus carica L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Fragaria L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Malus domestica Borkh., 1803	Pommier cultivé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus cerasus L., 1753	Cerisier acide, Griottier				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus domestica L., 1753	Prunier domestique, Prunier				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pyrus communis L., 1753	Poirier cultivé, Poirier commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rosa L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus idaeus L., 1753	Framboisier	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Citrus sinensis (L.) Osbeck, 1765	Oranger				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum acre L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ribes L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	LC			47	présence
Plantae		Equisetopsida	Ipomoea L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsicum annum L., 1753	Piment ornemental, Piment doux				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum lycopersicum L., 1753	Pomme d'amour				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum melongena L., 1753	Aubergine, Marignan				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre, Patate				1	présence

## BONDY

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane			Espèce directive habitats annexe II	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespa velutina nigrithorax</i> du Buysson, 1905	Frelon à pattes jaunes, frelon asiatique				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	Réseau (Le), Géomètre à barreaux (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe- Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L'), Hespérie du Marrube (L'), Hespérie de la Bétoine (L'), Hespérie du Marrube (L'), Hesperie de la Guimauve	LC	LC	déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)		RE	LC	déterminante znieff	1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	(L'), Lisette (La), Hesperie de la Mauve (L'), Spilothy Hespérie du Brome (L'), Échiquier (L'), Palémon (Le), Petit Pan (Le) Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare	NT	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	(Le), Argus Icare (L') Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	LC	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Satyrrium w-album</i> (Knoch, 1782)	(Le)	LC	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le) Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC		2	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Papilio machaon Linnaeus, 1758	Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L') Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le) Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Aeschne bleue	LC	LC		1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)	Anax empereur (L')	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anax imperator Leach, 1815	Agrion porte- coupe	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)	Agrion élégant	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Leste vert Libellule	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	déprimée	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Orthétrum réticulé	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)					1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			déterminante znieff Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire			Amphibiens et reptiles protégés France,Espèce directive habitats	1	présence
Animalia	Chordata		Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles		LC	annexe IV	1	2
Animalia	Chordata	Amphibia	Pelophylax Fitzinger, 1843	Pélodytes			Amphibiens et reptiles protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Amphibia	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé		LC	Oiseaux protégés France	2	2
Animalia	Chordata	Aves	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	VU	NA		6	2
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		2	35
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		2	4
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		2	3
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		2	1
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT	NA	Oiseaux protégés France	1	5
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	9

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	10
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	10
Animalia	Chordata	Aves	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	6
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	NT	NT	Oiseaux protégés France	2	15
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	8
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	17
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		1	65
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot vélocé	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	3
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	3
Animalia	Chordata	Aves	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		2	1
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	LC	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		1	50
Animalia	Chordata	Mammalia	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC		1	1
Plantae		Equisetopsida	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	DD			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	LC			1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Reynoutria japonica Hoult., 1777	Renouée du Japon Patience crépue,				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex crispus L., 1753	Oseille crépue	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine Sureau yèble, Herbe à				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus ebulus L., 1753	l'aveugle	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier Knautie des champs,	LC			1	1
Plantae		Equisetopsida	Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Oreille-d'âne Prêle des champs, Queue-de- renard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Equisetum arvense L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Galega officinalis L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la- mariée				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lotus corniculatus L., 1753	Luzerne cultivée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago sativa L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia cracca L., 1753	Noyer commun, Calottier	LC			1	1
Plantae		Equisetopsida	Juglans regia L., 1753	Gaillet dressé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Galium album Mill., 1768	Ballote noire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ballota nigra L., 1753	Verveine officinale	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Verbena officinalis L., 1753					1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Ranunculus sceleratus L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de Cèleri	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pyracantha rogersiana (A.B.Jacks.) Coltm.-Rog., 1928	Pyracantha				1	présence

## LES LILAS

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus diadematus Clerck, 1758	Épeire diadème				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia quadripunctata (Pontoppidan, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nezara viridula (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus pascuorum (Scopoli, 1763)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euura tibialis (Newman, 1837)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespa velutina Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)	(Le), Ariane (L'), Némusien (Le), Satyre (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le),	LC	LC		2	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
				Petite Piéride du Chou (La)					
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur (L')	LC			1	1
Animalia	Chordata	Aves	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	NT	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				5	25
Animalia	Chordata	Aves	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	LC	NA		1	2
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		1	35
Animalia	Chordata	Aves	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	7	2
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	C.L. Brehm, 1820 Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		3	4
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		2	2
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		3	4
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		1	6
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cepaea hortensis (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins				1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cepaea nemoralis (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies				1	3
Plantae		Equisetopsida	Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			1	présence

## BAGNOLET

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus diadematus Clerck, 1758	Épeire diadème				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hippodamia variegata (Goeze, 1777)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombylius major Linnaeus, 1758					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorisops tibialis (Meigen, 1820)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nezara viridula (Linnaeus, 1758)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrrhocoris apterus (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)	Brocatelle d'or (La)				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cameraria ohridella Deschka & Dimic, 1986					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Triodia sylvina (Linnaeus, 1761)	Sylvine (La) Tircis (Le), Argus				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Paranthrene tabaniformis (Rottemburg, 1775)	Petite Sésie du Peuplier (La), Sésie asiliforme (La)				1	5

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					5	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun				3	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Roeseliana roeselii roeselii (Hagenbach, 1822)				déterminante znieff	4	8
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas				4	2
Animalia	Chordata	Amphibia	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		1	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	3
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		2	1
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	NA	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux	1	3

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cepaea hortensis (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins			protégés France	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	LC			2	présence

## PANTIN

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus diadematus Clerck, 1758	Épeire diadème				4	3
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Zygiella x-notata (Clerck, 1758)	Épeire des fenêtres				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Pisaura mirabilis (Clerck, 1758)	Pisaure admirable				1	3
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Salticus scenicus (Clerck, 1758)	Saltique arlequin				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Steatoda grossa (C.L. Koch, 1838)	Stéatode domestique				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictoleptura fulva (De Geer, 1775)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictoleptura rubra (Linnaeus, 1758)					1	présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cryptocephalus moraei (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptinotarsa decemlineata (Say, 1824)	Doryphore (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oulema melanopus (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adalia bipunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adalia decempunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chilocorus renipustulatus (Scriba, 1791)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				7	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)				7	10 présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hippodamia variegata (Goeze, 1777)					4	e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Psyllobora vigintiduopunctata (Linnaeus, 1758)					1	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthrenus verbasci (Linnaeus, 1767)					1	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Clanoptilus elegans (Olivier, 1790)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedemera nobilis (Scopoli, 1763)					3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cetonia aurata (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la), Hanne-ton des roses				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oryctes nasicornis (Linnaeus, 1758)	Scarabée rhinocéros européen, Rhinocéros				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ocypus olens (O.F. Müller, 1764)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Forficula auricularia Linnaeus, 1758					1	présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombylius major Linnaeus, 1758					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Myopa Fabricius, 1775					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dasysyrphus tricinctus (Fallén, 1817)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Epistrophe eligans (Harris, 1780)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Episyrphus balteatus (De Geer, 1776)					9	15
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eristalis arbustorum (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eristalis tenax (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eupeodes luniger (Meigen, 1822)					4	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Helophilus pendulus (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melanostoma scalare (Fabricius, 1794)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Myathropa florea (Linnaeus, 1758)					7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphaerophoria Lepeletier de Saint-Fargeau & Audinet-Serville in Latreille, 1828					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphaerophoria scripta (Linnaeus, 1758)					1	présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Syrpna pipiens (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Syrphus ribesii (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tipula oleracea Linnaeus, 1758					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coreus marginatus (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptoglossus occidentalis Heidemann, 1910					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Beosus maritimus (Scopoli, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictocephala bisonia Kopp & Yonke, 1977					1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Himacerus mirmicoides (O. Costa, 1834)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema oleracea (Linnaeus, 1758)					2	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema ornata (Linnaeus, 1758)					2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema ventralis Kolenati, 1846					2	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Graphosoma italicum (O.F. Müller, 1766)					2	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nezara viridula (Linnaeus, 1758)					1	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Palomena prasina (Linnaeus, 1761)					1	1
			Pyrrhocoris apterus						présenc
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse				2	e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena cineraria (Linnaeus, 1758)					3	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena fulva (Müller, 1766)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena gravaida Imhoff, 1832					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena haemorrhoea (Fabricius, 1781)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthophora plumipes (Pallas, 1772)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				14	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Linnaeus, 1758						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus lapidarius (Linnaeus, 1758)					4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus pascuorum (Scopoli, 1763)					7	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus terrestris (Linnaeus, 1758)		Bourdon terrestre (Le)			2	3
			Xylocopa violacea						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Abeille charpentière, Xylocope violet				5	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colletes cunicularius (Linnaeus, 1761)					1	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Halictus scabiosae (Rossi, 1790)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ichneumon xanthorius Forster, 1771					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthidium septemspinosum Lepeletier, 1841					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Megachile centuncularis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Osmia bicornis (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Osmia cornuta (Latreille, 1805)					1	1
									présenc
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Isodontia mexicana (Saussure, 1867)					4	e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Athalia rosae (Linnaeus, 1758)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macrophya montana (Scopoli, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tenthredopsis litterata (Geoffroy, 1785)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eumenes Latreille, 1802					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespa velutina Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique				5	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespula germanica (Fabricius, 1793)	Guêpe germanique				1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespula vulgaris (Linnaeus, 1758)	Guêpe commune				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cydalima perspectalis (Walker, 1859)	Pyrale du buis				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta despicata (Scopoli, 1763)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Catocala sponsa (Linnaeus, 1767)	Fiancée (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')			Espèce directive habitats annexe II	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)	Brocatelle d'or (La)				4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cyclophora punctaria (Linnaeus, 1758)	Ephyre ponctuée (L'), Soutenue (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Operophtera brumata (Linnaeus, 1758)	Cheimatobie hiémale (La), Phalène brumeuse (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cameraria ohridella (Linnaeus, 1758)	Deschka & Dimic, 1986				2	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie	LC	LC	déterminante znieff	2	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
				de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')					
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	LC	LC		1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	LC	LC		4	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	LC	LC		7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	LC	LC		17	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Autographa gamma (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)				3	présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hecatera bicolorata (Hufnagel, 1766)	Noctuelle sereine (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Noctua pronuba (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tyta luctuosa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La)				3	présenc e
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	LC	LC		6	3

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	LC	LC		1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)	Némusien (Le), Ariane (L'), Némutien (Le), Satyre (Le)	LC	LC		4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L')	LC	LC	déterminante znieff	1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		7	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	LC	LC		4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		10	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphé des Chardons (La)	LC	LC		4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris Schrank, 1801					16	3

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Chou (La), Grande Piérïde du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		5	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérïde du Chou (La)	LC	LC		9	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Plodia interpunctella</i> (Hübner, 1813)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pyralis farinalis</i> (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pyropteron chrysidiforme</i> (Esper, 1782)	Sésie de l'Oseille (La)				9	38
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)			Insectes protégées France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff	5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Épilobe (Le), Sphinx de l'Oenothère (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Coronille variée (La), Zygène de la Coronille (La)	VU			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')	LC			5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	LC			4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden, Naïade de Vander Linden	LC		déterminante znieff	4	10

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC			3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun	LC		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC			2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée				36	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				51	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			déterminante znieff	4	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Locusta migratoria (Linnaeus, 1758)	Criquet migrateur, Criquet voyageur, Criquet cendré, Criquet émigrant, Fraterelle de passage, Locuste, Sauterelle de passage, Oedipode voyageuse				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre			Insectes protégés IdF	41	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphingonotus caerulans (Linnaeus, 1767)	Oedipode aigue-marine, Criquet à ailes bleues, Oedipode Azurée			déterminante znieff	2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun				2	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéoptère commun, Phanéoptère porte-faux, Phanéoptère en faux, Phanéoptère en faux				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera nana Fieber, 1853	Phanéoptère méridional			déterminante znieff	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris				21	15
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire			Insectes protégés IdF, déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Malacostraca	Porcellio spinicornis Say, 1818					1	1
Animalia	Chordata		Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne		CR		1	1
Animalia	Chordata		Abramis brama (Linnaeus, 1758)	Brème commune		LC		1	1
Animalia	Chordata		Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet			Poissons protégées France, déterminante znieff	5	1
Animalia	Chordata		Perca fluviatilis Linnaeus, 1758	Perche		LC		8	10
Animalia	Chordata		Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles			Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	2	4
Animalia	Chordata	Aves	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	154	4
Animalia	Chordata	Aves	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NA	Oiseaux protégés France	5	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal		VU	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	VU	LC	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	5	1
Animalia	Chordata	Aves	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	CR	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert	LC	LC	déterminante znieff (avec conditions)	36	13
Animalia	Chordata	Aves	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée		LC		2	6
Animalia	Chordata	Aves	Branta canadensis (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	NAa	NA		3	12
Animalia	Chordata	Aves	Cygnus olor (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	LC	NA	Oiseaux protégés France	13	6
Animalia	Chordata	Aves	Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)	Tadorne casarca, Casarca roux	NAa	NA	Oiseaux annexe 1	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France	51	100
Animalia	Chordata	Aves	Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)	Pluvier doré		LC	Oiseaux annexe 1	2	15
Animalia	Chordata	Aves	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	VU	LC	déterminante znieff (avec conditions)	2	75
Animalia	Chordata	Aves	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	Oiseaux protégés France	155	260
Animalia	Chordata	Aves	Larus argentatus Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	NT	NA	Oiseaux protégés France	40	50

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Larus fuscus Linnaeus, 1758	Goéland brun	NA	LC	Oiseaux protégés France	4	2
Animalia	Chordata	Aves	Larus michahellis Naumann, 1840	Goéland leucophée	NA	NA	Oiseaux protégés France	4	2
Animalia	Chordata	Aves	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	VU	NA	Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminant e znieff (avec conditions)	9	2
Animalia	Chordata	Aves	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	DD	NA	Oiseaux protégés France,déterminant e znieff (avec conditions)	5	8
Animalia	Chordata	Aves	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	NT	LC	déterminante znieff (avec conditions)	4	2
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				239	80
Animalia	Chordata	Aves	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	LC	NA		148	20
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		229	1060
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		112	11
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	NT	NA		1	1
Animalia	Chordata	Aves	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	LC	NA	Oiseaux annexe 1,Oiseaux protégés France,déterminant e znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Cuculus canorus Linnaeus, 1758	Coucou gris	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Falco columbarius Linnaeus, 1758	Faucon émerillon		DD	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	5	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	NT	NA	Oiseaux protégés France	9	3
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	35	4
Animalia	Chordata	Aves	Perdix perdix (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	LC	LC		1	2
Animalia	Chordata	Aves	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée		NT	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	3	60
Animalia	Chordata	Aves	Fulica atra Linnaeus, 1758	Foulque macroule	LC	NA	déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	LC	NA		2	1
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	119	15
Animalia	Chordata	Aves	Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	LC	LC		2	89
Animalia	Chordata	Aves	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	137	10

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		251	120
Animalia	Chordata	Aves	Corvus frugilegus Linnaeus, 1758	Corbeau freux	LC	LC		2	25
Animalia	Chordata	Aves	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	7
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		174	10
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		253	45
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT	NA	Oiseaux protégés France	7	100
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	64	25
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	133	150
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis flammea flammea (Linnaeus, 1758)	Sizerin boréal			Oiseaux protégés France	1	30
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	NA	DD	Oiseaux protégés France	7	15
Animalia	Chordata	Aves	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	4
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	221	300
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes		DD	Oiseaux protégés France	10	40
Animalia	Chordata	Aves	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	NT	NA	Oiseaux protégés France	17	2
Animalia	Chordata	Aves	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	75	20

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	LC	DD	Oiseaux protégés France	24	20
Animalia	Chordata	Aves	Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	LC	DD	Oiseaux protégés France	10	20
Animalia	Chordata	Aves	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	VU	DD	Oiseaux protégés France	5	50
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		NA	Oiseaux protégés France	46	45
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	LC		Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	78	4
Animalia	Chordata	Aves	Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	VU	DD	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	15	12
Animalia	Chordata	Aves	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	NT	DD	Oiseaux protégés France	12	8
Animalia	Chordata	Aves	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	NA	DD	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	4	1
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	220	20
Animalia	Chordata	Aves	Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	LC	LC	Oiseaux protégés France	14	6
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	234	40
Animalia	Chordata	Aves	Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	LC	NT	Oiseaux protégés France	8	6

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	177	70
Animalia	Chordata	Aves	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	NT	NT	Oiseaux protégés France	31	25
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	199	15
Animalia	Chordata	Aves	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	Oiseaux protégés France	25	6
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	128	20
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	178	16
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochrurus (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	116	15
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés	RE	DD	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	2
Animalia	Chordata	Aves	Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	LC	LC	Oiseaux protégés France	33	6
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		202	1000

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	127	10
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	NT	DD	Oiseaux protégés France	4	3
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	76	10
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	LC	DD	Oiseaux protégés France	6	2
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	149	17
Animalia	Chordata	Aves	Turdus iliacus Linnaeus, 1766	Grive mauvis		LC		37	500
Animalia	Chordata	Aves	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		243	60
Animalia	Chordata	Aves	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NA		118	30
Animalia	Chordata	Aves	Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	NA	LC	déterminante znieff (avec conditions)	7	4
Animalia	Chordata	Aves	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	LC	NA		88	16
Animalia	Chordata	Aves	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	12	2
Animalia	Chordata	Aves	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	LC	LC	Oiseaux protégés France, déterminant	56	60

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
							e znieff (avec conditions)		
Animalia	Chordata	Aves	Phalacrocorax carbo carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran			Oiseaux protégés France	5	5
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NA	Oiseaux protégés France	143	4
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	LC	Oiseaux protégés France	36	2
Animalia	Chordata	Aves	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Pic noir	LC	LC	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	CR	NA	Oiseaux protégés France, déterminant e znieff (avec conditions)	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	Oiseaux protégés France	203	11
Animalia	Chordata	Aves	Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)	Grèbe esclavon		VU	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		118	40
Animalia	Chordata	Aves	Asio otus (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Strix aluco Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC		25	4
Animalia	Chordata	Mammalia	Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine		LC		11	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus					3	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius		NT	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff (avec conditions) Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	1	2
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		LC	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	1	2
Animalia	Chordata	Mammalia	Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe		LC	Mammiifères protégés France	1	présenc e
Animalia	Chordata	Mammalia	Mus musculus Linnaeus, 1758	Souris grise, Souris domestique		LC		2	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)			NA		6	3
Animalia	Chordata	Mammalia	Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin		NA		3	présenc e
Animalia	Chordata	Mammalia	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux		LC	Mammiifères protégés France	12	4
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Arion rufus (Linnaeus, 1758)	Grande loche				1	50
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Oxychilus draparnaudi (Beck, 1837)	Grand luisant				1	1
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Lecanora muralis (Schreb.) Rabenh.					1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Ammi majus L., 1753	Ammi élevé, Grand ammi				3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Angelica archangelica L., 1753	Angélique vraie, Archangélique des rivages, Herbe aux anges				1	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Anthriscus caucalis M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché, Couquet	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Coriandrum sativum L., 1753	Coriandre cultivée				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC			14	présence
Plantae		Equisetopsida	Falcaria vulgaris Bernh., 1800	Falcaire de Rivin	VU		Plantes protégées IdF,déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Petroselinum crispum (Mill.) Fuss, 1866	Persil commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	LC		déterminante znieff	3	10
Plantae		Equisetopsida	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC			7	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Allium sativum L., 1753	Ail, Ail commun, Ail cultivé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium schoenoprasum L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium ursinum L., 1753	Ail des ours, Ail à larges feuilles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium vineale L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Muscari neglectum Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Gladiolus L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Iris germanica L., 1753	Iris d'Allemagne				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	LC	LC		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	LC	LC		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Aloe vera (L.) Burm.f., 1768					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC			7	présence
Plantae		Equisetopsida	Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	LC			2	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	LC			6	présence
Plantae		Equisetopsida	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	LC			8	présence
Plantae		Equisetopsida	Calendula arvensis L., 1763	Souci des champs, Gauchefer	NT			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Calendula officinalis L., 1753	Souci officinal, Souci des jardins				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Carduus crispus L., 1753	Chardon crépu				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurea L., 1753					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	DD			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chondrilla juncea L., 1753	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée	LC		déterminante znieff	2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cichorium intybus L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			21	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	LC			9	présence
Plantae		Equisetopsida	Cosmos bipinnatus Cav., 1791	Cosmos				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	LC			102	présence
Plantae		Equisetopsida	Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cyanus segetum Hill, 1762	Barbeau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cynara scolymus L., 1753	Artichaut				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel				11	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron bonariensis L., 1753	Érigéron crépu				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada				141	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron karvinskianus DC., 1836	Vergerette de Karvinski				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone				12	présence
Plantae		Equisetopsida	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Helianthus annuus L., 1753	Tournesol, Grand-soleil, Graines-à-perroquets				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Helianthus tuberosus L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	LC			25	présence
Plantae		Equisetopsida	Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	LC			83	présence
Plantae		Equisetopsida	Inula conyza DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Jacobaea erucifolia (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791	Pendrille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca sativa L., 1753	Laitue cultivée, Salade				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariote, Escarole	LC			39	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca virosa L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	LC			9	présence
Plantae		Equisetopsida	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Liatris spicata (L.) Willd., 1802					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseeux	LC			55	présence
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides subsp. hieracioides L., 1753	Herbe aux vermisseeux				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pilosella officinarum	Piloselle	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862 Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	LC			6	présence
Plantae		Equisetopsida	Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				36	présence
Plantae		Equisetopsida	Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Taraxacum F.H.Wigg. Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore				150	présence
Plantae		Equisetopsida	Tussilago farfara L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Borago officinalis L., 1753	Bourrache officinale				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Myosotis L., 1753					1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Brassica oleracea L., 1753	Chou sauvage, Chou commun		LC		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille				5	présence
Plantae		Equisetopsida	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Draba verna L., 1753	Drave de printemps	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Eruca sativa Mill., 1768	Roquette cultivée			déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Eruca vesicaria (L.) Cav., 1802	Roquette cultivée				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hirschfeldia incana (L.) Lagr.-Foss., 1847	Hirschfeldie grisâtre, Roquette bâtarde				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium ruderale L., 1753	Passerage des décombres, Passerage rudérale			déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium virginicum L., 1753	Passerage de Virginie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Raphanus sativus L., 1753	Radis cultivé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium irio L., 1753	Vélaret, Sisymbre Irio				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda luteola L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Tropaeolum L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Beta vulgaris L., 1753	Betterave commune, Bette-épinard				5	présence
Plantae		Equisetopsida	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	LC			6	présence
Plantae		Equisetopsida	Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC			53	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Polycarpon tetraphyllum (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				7	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés				5	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	LC			6	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée Persicaire	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Polygonum L., 1753					13	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	LC			12	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon				4	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Rumex L., 1753					8	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	LC			4	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Portulaca oleracea L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane				4	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Bryonia cretica L.					3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Bryonia cretica subsp. dioica	Racine-vierge	LC			1	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
			(Jacq.) Tutin, 1968						
Plantae		Equisetopsida	Cucumis melo L., 1753	Melon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cucumis sativus L., 1753	Concombre cultivé, Concombre, Cornichon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cucurbita L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Taxus baccata L., 1753	If à baies				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lonicera L., 1753					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Impatiens balsamina L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	LC			19	présence
Plantae		Equisetopsida	Coronilla varia L., 1753	Coronille changeante	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Lathyrus L., 1753					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lathyrus tuberosus L., 1753	Macusson, Gland-de-terre	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	LC			177	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Phaseolus vulgaris L., 1753	Haricot, Haricot commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge				4	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance				6	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC			29	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons				3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC			6	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC			12	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium macrorrhizum</i> L., 1753	Géranium à grosses racines, Géranium à gros rhizome		VU		1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles				8	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	LC			10	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Pelargonium inquinans (L.) Aiton, 1789	Géranium				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ballota nigra L., 1753	Ballote noire	LC			1	2
Plantae		Equisetopsida	Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium album L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Mentha L., 1753					3	présence
Plantae		Equisetopsida	Mentha arvensis L., 1753	Menthe des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi, Menthe verte				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ocimum basilicum L., 1753	Basilic aux sauces				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	LC			10	présence
Plantae		Equisetopsida	Rosmarinus officinalis L., 1753	Romarin, Romarin officinal				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salvia L., 1753					3	1 présence
Plantae		Equisetopsida	Salvia officinalis L., 1753	Sauge officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Thymus L., 1753					3	présence
Plantae		Equisetopsida	Thymus vulgaris L., 1753	Thym commun, Farigoule				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Orobancha picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs				6	présence
Plantae		Equisetopsida	Kickxia elatine (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	LC			3	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC			53	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC			14	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica longifolia L., 1753	Véronique à longues feuilles		EN		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				6	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica polita Fr., 1819	Véronique luisante, Véronique brillante	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				6	1 présence
Plantae		Equisetopsida	Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Aloysia citrodora Paláu, 1784	Verveine odorante, Verveine citronnelle, Verveine du Pérou				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée				8	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC			30	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia prostrata Aiton, 1789	Euphorbe prostrée				39	présence
Plantae		Equisetopsida	Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC			38	présence
Plantae		Equisetopsida	Linum grandiflorum Desf., 1798	Lin à grandes fleurs				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	DD			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola L., 1753					4	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola odorata L., 1753	Violette odorante	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Alcea rosea L., 1753	Rose trémière, Passerose				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hibiscus syriacus L., 1753	Hibiscus				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hibiscus trionum L., 1753	Hibiscus, Fleur-d'une-heure				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC			4	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Epilobium L., 1753					25	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Epilobium ciliatum Raf., 1808	Épilobe cilié				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	LC			5	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	LC			17	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune				3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Oxalis fontana Bunge, 1835	Oxalide droit, Oxalis droit				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Carex divulsa Stokes, 1787	Laîche écartée	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Alopecurus myosuroides Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Anisantha diandra (Roth)	Brome à deux étamines	LC			1	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Tutin ex Tzvelev, 1963 Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC			38	présence
Plantae		Equisetopsida	Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Avena fatua L., 1753	Avoine folle, Havenon	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune				63	présence
Plantae		Equisetopsida	Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	LC			5	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Eragrostis minor Host, 1809	Éragrostis faux-pâturin, Petit Éragrostis				8	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	LC			6	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC			8	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	LC			8	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poa L., 1753					22	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	LC			14	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poa compressa L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre				5	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Rostraria cristata (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse Fléole				2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Setaria italica (L.) P.Beauv., 1812	Millet des oiseaux				39	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	LC			37	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vulpia ciliata subsp. ciliata Dumort., 1824	Vulpie ciliée				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris				102	présence
Plantae		Equisetopsida	Zea mays L., 1753	Maïs				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclair	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Eschscholzia californica Cham., 1820	Pavot de Californie, Eschscholzie de Californie				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	LC			7	présence
Plantae		Equisetopsida	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Nigella damascena L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	LC			4	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Ficus carica L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie				2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Cotoneaster Medik., 1789					1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Fragaria L., 1753					3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	LC			3	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	LC			8	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	LC			1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Prunus L., 1753					6	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	LC			2	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Prunus cerasus L., 1753	Cerisier acide, Griottier				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Prunus persica (L.) Batsch, 1801	Pêcher				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent				1	présenc e
Plantae		Equisetopsida	Rosa L., 1753					1	présenc e

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus idaeus L., 1753	Framboisier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer negundo L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer platanoides L., 1753	Érable plane, Plane				5	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable				5	présence
Plantae		Equisetopsida	Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante				9	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum L.					9	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum acre L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum album L., 1753	Orpin blanc	LC			3	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	LC			43	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Ipomoea L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsicum annum L., 1753	Piment ornamental, Piment doux				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Datura stramonium L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lycium barbarum L., 1753	Lyciet commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum lycopersicum L., 1753	Pomme d'amour				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum melongena L., 1753	Aubergine, Marignan				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre, Patate				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Parthenocissus tricuspidata	Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
			(Siebold & Zucc.) Planch., 1887						

## NOISY-LE-SEC

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus diadematus Clerck, 1758	Épeire diadème				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus quadratus Clerck, 1758	Épeire à quatre points				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Misumena vatia (Clerck, 1758)	Misumène variable				1	2
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Synema globosum (Fabricius, 1775)	Thomise Napoléon				2	5
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Zoropsis spinimana (Dufour, 1820)	Zoropse à pattes épineuses				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictoleptura fulva (De Geer, 1775)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysolina americana Linnaeus, 1758					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adalia bipunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				6	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)				2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hippodamia variegata (Goeze, 1777)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tytthaspis sedecimpunctata (Linnaeus, 1761)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthrenus verbasci (Linnaeus, 1767)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dorcus parallelipedus (Linnaeus, 1758)	Petite biche, Petite lucane				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedemera nobilis (Scopoli, 1763)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cetonia aurata (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la), Hanneton des roses				1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
			Oryctes nasicornis						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Scarabée rhinocéros européen, Rhinocéros				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombylius major	Linnaeus, 1758				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hemipenthes morio	(Linnaeus, 1758)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Epistrophe eligans	(Harris, 1780)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Episyrphus balteatus	(De Geer, 1776)				2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Helophilus pendulus	(Linnaeus, 1758)				3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Myathropa florea	(Linnaeus, 1758)				5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Syrphus ribesii	(Linnaeus, 1758)				1	2
			Volucella zonaria						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Poda, 1761)	Volucelle zonée				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nephrotoma flavescens	(Linnaeus, 1758)				1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ephemera glaucops	Pictet, 1843				1	2
			Ledra aurita				Insectes protégés IdF, déterminante znieff		
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Grand Diable				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coreus marginatus	(Linnaeus, 1758)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Deraeocoris ruber	(Linnaeus, 1758)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Graphosoma italicum	(O.F. Müller, 1766)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Zicrona caerulea	(Linnaeus, 1758)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena cineraria	(Linnaeus, 1758)				2	2
			Apis mellifera						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				11	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus lapidarius	(Linnaeus, 1758)				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus pascuorum	(Scopoli, 1763)				1	1
			Bombus terrestris						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre (Le)				2	1
			Xylocopa violacea						
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Abeille charpentière, Xylocope violet				2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Arge ochropus	(Gmelin, 1790)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colletes cunicularius	(Linnaeus, 1761)				2	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphecodes albilabris	(Fabricius, 1793)				1	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespa velutina Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique				6	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthophila fabriciana (Linnaeus, 1767)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila inquinatella (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cydalima perspectalis (Walker, 1859)	Pyrale du buis				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nomophila noctuella (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta aurata (Scopoli, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta despicata (Scopoli, 1763)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')			Espèce directive habitats annexe II	7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)	Brocatelle d'or (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Opisthograptis luteolata (Linnaeus, 1758)	Citronnelle rouillée (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Timandra comae Schmidt, 1931	Timandre aimée (La) Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')	LC	LC	déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	LC	LC		1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare	LC	LC		1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
			(Rottemburg, 1775) Autographa gamma	(L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')					
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758) Lacanobia oleracea	Gamma (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	(Linnaeus, 1758)	Noctuelle des Potagers (La) Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le),				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon (Le), Oeil-de-Paon (L') Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La),	LC	LC		5	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758) Lasiommata	Empereur (L')	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	maera (Linnaeus, 1758)	Némusien (Le), Ariane (L'), Némutien (Le), Satyre (Le)	LC	LC		14	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	LC	LC		2	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Maniola jurtina jurtina (Linnaeus, 1758)					1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		8	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		8	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	LC	LC		3	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	NT	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	LC	LC		1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris Schrank, 1801					3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	LC	LC		1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sesia apiformis (Clerck, 1759)	Sésie apiforme (La), Sésie du Peuplier (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)				4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argyrotaenia ljugiana (Thunberg, 1797)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Zygaena filipendulae (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	LC		déterminante znieff Insectes protégés	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse			IdF,déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysoperla carnea (Stephens, 1836)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	LC			45	3

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC			2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain (L')	LC		Insectes protégés IdF,déterminante znieff	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lestes barbarus (Fabricius, 1798)	Leste sauvage	LC		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun	LC		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum rouge sang	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt			Insectes protégés IdF	1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun				1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Meconema meridionale A. Costa, 1860	Méconème fragile				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera nana Fieber, 1853	Phanéroptère méridional			déterminante znieff	2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère				2	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire			Insectes protégés IdF, déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Sauterelle à coutelas			Tettigonie verte,	1	présence
Animalia	Chordata		Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	2	1
Animalia	Chordata		Anguis fragilis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile				1	présence
Animalia	Chordata		Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	2	10
Animalia	Chordata	Amphibia	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	7	6
Animalia	Chordata	Amphibia	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	4	15

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite			Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff	35	63
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	6	1
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	2	1
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Lissotriton</i> Bell, 1839	Lissotriton				14	24
Animalia	Chordata	Amphibia	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	13	24
Animalia	Chordata	Aves	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France	3	20
Animalia	Chordata	Aves	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	présence
Animalia	Chordata	Aves	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	NA	LC	Oiseaux protégés France	1	1

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				3	5
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		6	7
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		3	2
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	7
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		8	15
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone corone Linnaeus, 1758					3	15
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		6	5
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		7	50
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	9
Animalia	Chordata	Aves	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	NT	DD	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla alba yarrellii Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell			Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	NT	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	5	3
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	10
Animalia	Chordata	Aves	Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	LC	NT	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	5
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochrurus (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	3
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		6	45
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	4
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	2
Animalia	Chordata	Aves	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		9	6
Animalia	Chordata	Aves	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NA		3	4
Animalia	Chordata	Aves	Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	NA	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	30
Animalia	Chordata	Aves	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Grive draine	LC	NA		1	4
Animalia	Chordata	Aves	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	LC	NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	2
Animalia	Chordata	Aves	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	Oiseaux protégés France	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		6	6

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Mammalia	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl		LC	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff (avec conditions)	1	présence
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius		NT	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff (avec conditions)	1	présence
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		LC	France, Espèce directive habitats annexe IV	5	5
Animalia	Chordata	Mammalia	Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe		LC	Mammiifères protégés France	5	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre		LC		1	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux		LC	Mammiifères protégés France	8	2
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Pomatias elegans (O.F. Müller, 1774)	Élégante striée				2	500

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Clausilia bidentata (Strøm, 1765)	Clausilie commune				1	1
Plantae		Equisetopsida	Aegopodium podagraria L., 1753	Pogagraire, Herbe aux goutteux, Fausse Angélique	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anthriscus caucalis M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	LC		déterminante znieff	1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	LC	LC		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	LC			1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Taraxacum F.H.Wigg.					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium squamatum Forssk., 1775	Corne-de-cerf écailleuse , Sénebière Corne-de-cerf	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium irio L., 1753	Vélaret, Sisymbre Irio				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium orientale L., 1756	Sisymbre d'Orient				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				2	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium pusillum L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles				2	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud., 1841	Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna				1	1
Plantae		Equisetopsida	Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	LC			1	3
Plantae		Equisetopsida	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola odorata L., 1753	Violette odorante	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Epilobium angustifolium L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune				1	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Pseudofumaria lutea</i> (L.) Borkh., 1797	Corydale jaune, Fumeterre jaune				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	LC			2	présence

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	LC			1	présence

## LE PRES-SAINT-GERVAIS

Regne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				1	2
Animalia	Chordata	Aves	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	LC	NA		1	3
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		2	4
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		2	4
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		1	2
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		2	4
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France,déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	2
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	4
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		2	2

## MONTREUIL

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Anyphaena accentuata (Walckenaer, 1802)	Anyphène à chevrons				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Araneus diadematus Clerck, 1758	Épeire diadème				2	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Argiope bruennichi (Scopoli, 1772)	Épeire frelon				10	10
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Gibbaranea bituberculata (Walckenaer, 1802)	Épeire à bosses				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Larinioides cornutus (Clerck, 1758)	Épeire des roseaux				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Mangora acalypha (Walckenaer, 1802)	Mangore petite-bouteille				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Pardosa agrestis (Westring, 1861)					1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Tibellus oblongus (Walckenaer, 1802)	Philodrome oblong				2	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Pisaura mirabilis (Clerck, 1758)	Pisaure admirable				11	20
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Heliophanus cupreus (Walckenaer, 1802)	Saltique cuivré				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Heliophanus tribulosus Simon, 1868					1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Metellina segmentata (Clerck, 1758)	Méta d'automne				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Enoplognatha					2	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Enoplognatha ovata (Clerck, 1758)	Théridion ovoïde				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Neottiura bimaculata (Linnaeus, 1767)	Théridion à deux tâches				2	5
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Diaea dorsata (Fabricius, 1777)	Thomise tricolore				1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Misumena vatia (Clerck, 1758)	Misumène variable				6	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Runcinia grammica (C.L. Koch, 1837)	Thomise rayé				3	2
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Synema globosum (Fabricius, 1775)	Thomise Napoléon				2	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Xysticus	Xystique				5	2
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Xysticus kochi Thorell, 1872					2	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	Aceria macrorhyncha (Nalepa, 1889)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ectobius vinzi Maurel, 2012					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhopalapion longirostre (Olivier, 1807)					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthaxia nitidula (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cantharis decipiens Baudi di Selve, 1872					1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cantharis rustica Fallén, 1807					4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhagonycha fulva (Scopoli, 1763)					9	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Amara Bonelli, 1810					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Clytus arietis (Linnaeus, 1758)	Clyte bélier (Le), Clyte guêpe (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phytoecia cylindrica (Linnaeus, 1758)					4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rutpela maculata (Poda, 1761)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictoleptura fulva (De Geer, 1775)					3	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cryptocephalus vittatus Fabricius, 1775					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptinotarsa decemlineata (Say, 1824)	Doryphore (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Podagrira fuscipes (Fabricius, 1775)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Psylliodes Latreille, 1829					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Timarcha goettingensis (Linnaeus, 1758)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				22	14
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Halyzia sedecimguttata (Linnaeus, 1758)					4	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)				4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hippodamia variegata (Goeze, 1777)					4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Propylea quatuordecimpunctata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Psyllobora vigintiduopunctata (Linnaeus, 1758)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tytthaspis sedecimpunctata (Linnaeus, 1761)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hylesinus varius (Fabricius, 1775)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phyllobius pomaceus Gyllenhal, 1834					5	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriotes pilosellus (Schönherr, 1817)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Clanoptilus elegans (Olivier, 1790)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Malachius bipustulatus (Linnaeus, 1758)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedemera nobilis (Scopoli, 1763)					8	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cetonia aurata (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la), Hanneton des roses				11	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Trichius Fabricius, 1775					7	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Trichius gallicus Dejean, 1821					5	5

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Valgus hemipterus (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Forficula auricularia Linnaeus, 1758					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthomyia pluvialis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthomyia procellaris Rondani, 1866					4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bibio anglicus Verrall, 1869					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bibio johannis (Linnaeus, 1767)					2	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bibio marci (Linnaeus, 1758)					8	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombylius major Linnaeus, 1758					29	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hemipenthes morio (Linnaeus, 1758)					5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Villa hottentotta (Linnaeus, 1758)					7	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Calliphora vicina Robineau-Desvoidy, 1830					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stomorhina lunata (Fabricius, 1805)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Thaumatomyia notata (Meigen, 1830)					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tricimba Lioy, 1864					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Physocephala rufipes (Fabricius, 1781)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Physocephala vittata (Fabricius, 1794)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sicus ferrugineus (Linnaeus, 1761)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Thecophora atra (Fabricius, 1775)					2	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Empis tessellata Fabricius, 1794					6	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Minettia Robineau-Desvoidy, 1830					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Minettia longipennis (Fabricius, 1794)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sapromyza sexpunctata Meigen, 1826					2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Limonia nigropunctata (Schummel, 1829)					7	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Limonia nubeculosa Meigen, 1804					1	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ptychoptera contaminata (Linnaeus, 1758)					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Scathophaga stercoraria (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sciara Meigen, 1803					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Actina chalybea Meigen, 1804					5	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chloromyia formosa (Scopoli, 1763)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hermetia illucens (Linnaeus, 1758)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Microchrysa polita (Linnaeus, 1758)					1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pachygaster atra</i> (Panzer, 1798)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Baccha elongata</i> (Fabricius, 1775)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Dasysyrphus albostriatus</i> (Fallén, 1817)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Epistrophe eligans</i> (Harris, 1780)					7	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)					22	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Eristalis arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)					11	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Eristalis pertinax</i> (Scopoli, 1763)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)					5	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Eupeodes luniger</i> (Meigen, 1822)					8	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Helophilus pendulus</i> (Linnaeus, 1758)					7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Myathropa florea</i> (Linnaeus, 1758)					40	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Scaeva pyrastris</i> (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)					15	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Syrirta pipiens</i> (Linnaeus, 1758)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Syrphus ribesii</i> (Linnaeus, 1758)					14	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Syrphus torvus</i> Osten-Sacken, 1875					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Volucella bombylans</i> (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Volucella inanis</i> (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Volucella pellucens</i> (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Volucella zonaria</i> (Poda, 1761)	Volucelle zonée				17	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Xylota segnis</i> (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Cylindromyia bicolor</i> (Olivier, 1812)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Ectophasia crassipennis</i> (Fabricius, 1794)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Peleteria iavana</i> (Wiedemann, 1819)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Trichopoda pennipes</i> (Fabricius, 1781)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Urophora cardui</i> (Linnaeus, 1758)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Thereva Latreille, 1797</i>					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Ctenophora elegans</i> Meigen, 1818					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Nephrotoma appendiculata</i> (Pierre, 1919)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Nephrotoma quadrifaria</i> (Meigen, 1804)					4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Tipula oleracea</i> Linnaeus, 1758					2	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tipula paludosa Meigen, 1830					2	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tipula vernalis Meigen, 1804					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptopus lateralis (Germar, 1817)					3	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Philaenus spumarius (Linnaeus, 1758)					3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Berytinus hirticornis (Brullé, 1836)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cercopis intermedia Kirschbaum, 1868					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cicadella viridis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cicada orni Linnaeus, 1758	Cigale grise (la), Cigale de l'orne (la), Cigale panachée (la), Cacan (le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anoplocerus elevatus (Fieber, 1861)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Arenocoris waltlii (Herrich-Schäffer, 1834)					1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coreus marginatus (Linnaeus, 1758)					19	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Syromastus rhombeus (Linnaeus, 1767)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Geotomus punctulatus (A. Costa, 1847)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tritomegas bicolor (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Emblethis griseus (Wolff, 1802)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Geocoris erythrocephalus (Lepeletier de Saint Fargeau & Audinet-Serville, 1825)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnocoris angustulus (Boheman, 1852)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Megalonotus sabulicola (Thomson, 1870)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oxycarenus lavatae (Fabricius, 1787)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Peritrechus gracilicornis Puton, 1877					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhyparochromus					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhyparochromus vulgaris (Schilling, 1829)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stygnocoris sabulosus (Schilling, 1829)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Trapezonotus arenarius (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictocephala bisonia Kopp & Yonke, 1977					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adelphocoris lineolatus (Goeze, 1778)					4	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chlamydatus pullus (Reuter, 1870)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Deraeocoris ruber (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dicyphus					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Harpocera thoracica (Fallén, 1807)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lygus gemellatus (Herrich-Schäffer, 1835)					1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lygus pratensis (Linnaeus, 1758)					3	7
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stenodema laevigata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nabis Latreille, 1802					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nabis pseudoferus Remane, 1949					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nysius graminicola (Kolenati, 1845)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aelia acuminata (Linnaeus, 1758)					4	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Carpocoris purpureipennis (De Geer, 1773)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dolycoris baccarum (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema oleracea (Linnaeus, 1758)					8	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema ornata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eurydema ventralis Kolenati, 1846					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eysarcoris ventralis (Westwood, 1837)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Graphosoma italicum (O.F. Müller, 1766)					25	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nezara viridula (Linnaeus, 1758)					9	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhaphigaster nebulosa (Poda, 1761)	Punaise nébuleuse, Punaise grise				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrrhocoris apterus (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse				17	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Corizus hyoscyami (Linnaeus, 1758)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhopalus subrufus (Gmelin, 1790)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictopleurus punctatonervosus (Goeze, 1778)					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Corythucha ciliata (Say, 1832)					3	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Andrena cineraria (Linnaeus, 1758)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthophora plumipes (Pallas, 1772)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				33	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus lapidarius (Linnaeus, 1758)					11	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus pascuorum (Scopoli, 1763)					16	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus terrestris (Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre (Le)				10	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Xylocopa Latreille, 1802					6	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Xylocopa violacea (Linnaeus, 1758)	Abeille charpentière, Xylocope violet				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colletes hederæ Schmidt & Westrich, 1993	Collète du lierre				2	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Cerceris rybyensis</i> (Linnaeus, 1771)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Psenulus schencki</i> (Tournier, 1889)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Pediaspis aceris</i> (Gmelin, 1790)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Formica cunicularia</i> Latreille, 1798					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Myrmica schencki</i> Viereck, 1903					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Myrmica specioides</i> Bondroit, 1918					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Halictus scabiosae</i> (Rossi, 1790)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Lasioglossum leucopus</i> (Kirby, 1802)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Lasioglossum leucozonium</i> (Schrank, 1781)					2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Lasioglossum morio</i> (Fabricius, 1793)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Alomya</i> Panzer, 1806					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Anthidium</i> Fabricius, 1804					4	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Anthidium septemspinus</i> Lepeletier, 1841					2	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Osmia cornuta</i> (Latreille, 1805)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Isodontia mexicana</i> (Saussure, 1867)					10	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Macrophya montana</i> (Scopoli, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Tenthredo atra</i> Linnaeus, 1758					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Tenthredo temula</i> Scopoli, 1763					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Tenthredo zona</i> Klug, 1817					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Zonuledo zonula</i> (Klug, 1817)					1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Ancistrocerus</i> Wesmael, 1836					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Ancistrocerus nigricornis</i> (Curtis, 1826)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Leptochilus regulus</i> (Saussure, 1855)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Polistes dominula</i> (Christ, 1791)					4	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon, Frelon européen, Guichard Frelon à pattes jaunes, Frelon				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespa velutina</i> Lepeletier, 1836	asiatique				7	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespula germanica</i> (Fabricius, 1793)	Guêpe germanique				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Vespula vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Guêpe commune				2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Adela reaumurella</i> (Linnaeus, 1758)					7	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Cauchas rufimitrella</i> (Scopoli, 1763)					10	10

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nematopogon adansonella (Villers, 1789)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nematopogon swammerdamella (Linnaeus, 1758)					5	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nemophora degeerella (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argyresthia spinosella Stainton, 1849					1	7
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthophila fabriciana (Linnaeus, 1767)					5	8
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Choreutis nemorana (Hübner, 1799)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila geniculea (Haworth, 1811)					8	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila inquinatella (Denis & Schiffermüller, 1775)					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila straminella (Denis & Schiffermüller, 1775)					5	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila tristella (Denis & Schiffermüller, 1775)					12	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ancylolomia tentaculella (Hübner, 1796)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cataclysta lemnata (Linnaeus, 1758)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysocrambus linetella (Fabricius, 1781)					5	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysoteuchia culmella (Linnaeus, 1758)					5	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Crambus perlellus (Scopoli, 1763)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cydalima perspectalis (Walker, 1859)	Pyrale du buis				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eudonia angustea (Curtis, 1827)					6	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Evergestis forficalis (Linnaeus, 1758)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nomophila noctuella (Denis & Schiffermüller, 1775)					13	9
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ostrinia nubilalis (Hübner, 1796)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pleuroptya ruralis (Scopoli, 1763)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta aurata (Scopoli, 1763)					17	11
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta despicata (Scopoli, 1763)					23	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sitochroa palealis (Denis & Schiffermüller, 1775)					8	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sitochroa verticalis (Linnaeus, 1758)					14	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Udea ferrugalis (Hübner, 1796)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Depressaria radiella (Goeze, 1783)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Elachista argentella (Clerck, 1759)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dysgonia algira (Linnaeus, 1767)	Passagère (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euclidia glyphica (Linnaeus, 1758)	Doubleure jaune (La)				21	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')			Espèce directive habitats annexe II	1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hypena obsitalis (Hübner, 1813)	Hypène des ponts (L')				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hypena proboscidalis (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)	Brocatelle d'or (La)				12	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chiasmia clathrata (Linnaeus, 1758)	Réseau (Le), Géomètre à barreaux (La)				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dysstroma truncata (Hufnagel, 1767)	Cidarie roussâtre (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ectropis crepuscularia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie crépusculaire (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ematurga atomaria (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée (La)				4	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Epirrhoe alternata (O.F. Müller, 1764)	Alternée (L')				12	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Erannia defoliaria (Clerck, 1759)	Hibernie défeuillante (L')				11	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gymnoscelis rufifasciata (Haworth, 1809)	Fausse-Eupithécie (La)				4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Horisme vitalbata (Denis & Schiffermüller, 1775)	Horisme rayé (L')				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Idaea dimidiata (Hufnagel, 1767)	Acidalie écussonnée (L')				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Idaea fuscovenosa (Goeze, 1781)	Acidalie familière (L')				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Idaea ochrata (Scopoli, 1763)	Acidalie ocreuse (L')				3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Idaea seriata (Schrank, 1802)	Vieillie (La) , Voisine (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Operophtera brumata (Linnaeus, 1758)	Cheimatobie hiémale (La), Phalène brumeuse (La)				24	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Rhodometra sacraria (Linnaeus, 1767)	Phalène sacrée (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Siona lineata (Scopoli, 1763)	Divisée (La), Phalène blanche (La), Surlignée (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Thera britannica (Turner, 1925)	Corythée anglaise				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Timandra comae Schmidt, 1931	Timandre aimée (La)				7	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Glyphipterix simplicella (Stephens, 1834)					3	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cameraria ohridella Deschka & Dimic, 1986					11	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phyllonorycter leucographella (Zeller, 1850)					3	20
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phyllonorycter platani (Staudinger, 1870)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Triodia sylvina (Linnaeus, 1761)	Sylvine (La)				5	2

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L'), Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	LC	LC	déterminante znieff	41	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvine (La)	LC	LC		29	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiocampa quercus (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	LC	LC		31	12
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cacyreus marshalli Butler, 1898	Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L'), Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	LC	NA		8	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Cytises (L')	LC	LC		36	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Glaucoopsyche alexis (Poda, 1761)	Azuré porte-queue (L'), Argus porte-queue (L'), Porte-Queue bleu strié (Le), Lycène du Baguenaudier (Le), Strié (Le)	NT	LC	Insectes protégés IdF, déterminante znieff	6	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lampides boeticus (Linnaeus, 1767)		LC	LC		8	5

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L') Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	LC	LC		69	11
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Satyrrium w-album (Knoch, 1782)	Thécla du Bouleau (La), Thècle du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)	LC	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Thecla betulae (Linnaeus, 1758)		LC	LC	déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stigmella Schrank, 1802					1	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Acontia lucida (Hufnagel, 1766)	Collier blanc (Le)				4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrochola circellaris (Hufnagel, 1766)	Xanthie ferruginée (La)				1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrochola lychnidis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Xanthie cannellée (La)				1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrotis ipsilon (Hufnagel, 1766)	Noctuelle baignée (La)				1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrotis puta (Hübner, 1803)	Noctuelle des Renouées (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrotis segetum (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle des Moissons (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Autographa gamma (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)				8	2

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cosmia trapezina (Linnaeus, 1758)	Trapèze (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hecatera bicolorata (Hufnagel, 1766)	Noctuelle sereine (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Noctua fimbriata (Schreber, 1759)	Frangée (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Noctua pronuba (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nyctobrya muralis (Forster, 1771)	Bryophile du Lichen (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phlogophora meticulosa (Linnaeus, 1758)	Méticuleuse (La)				1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tyta luctuosa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La)				4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Xanthia gilvago (Denis & Schiffermüller, 1775)	Xanthie cendrée (La)				1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	LC	LC		30	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	LC	LC		11	50
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)	LC	LC	déterminante znieff	3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Araschnia levana (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le),	LC	LC		3	2

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)	Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le), Némusien (Le), Ariane (L'), Némutien (Le), Satyre (Le)	LC	LC		29	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	LC	LC		8	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	LC	LC	déterminante znieff	26	35
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	LC	LC	Insectes protégés IdF, déterminante znieff	3	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		86	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	LC	LC		37	4

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le) Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	LC	LC		45	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)		LC	LC		18	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Borkhausenia nefrax Hodges, 1974					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Esperia sulphurella (Fabricius, 1775)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Metalampra italica Baldizzone, 1977					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le) Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	NT	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Papilio machaon Linnaeus, 1758		LC	LC		3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Carcina quercana (Fabricius, 1775)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')	LC	LC		26	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le) Soufré (Le), Piéride soufrée (La), Soufre (Le), Faux Soufré (Le)	LC			9	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colias hyale (Linnaeus, 1758)		NA	LC		1	10

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La) Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris Schrank, 1801	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)				159	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		22	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	LC	LC		49	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	(La)	LC	LC		85	8
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Plutella xylostella (Linnaeus, 1758)					5	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Emmelina monodactyla (Linnaeus, 1758)					26	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gillmeria ochrodactyla (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pterophorus pentadactylus (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Homoeosoma sinuella (Fabricius, 1794)					5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Myelois circumvoluta (Geoffroy, 1785)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Enolmis acanthella (Godart, 1824)					3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bembecia ichneumoniformis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Sésie ichneumon (La)				2	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyropteron chrysidiforme (Esper, 1782)	Sésie de l'Oseille (La)				10	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Synanthedon formicaeformis (Esper, 1783)	Sésie fourmi (La)				1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)				13	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Thyris fenestrella (Scopoli, 1763)	Pygmée (Le), Sphinx-Pygmée (Le)				4	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Monopis obviella (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	40
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aethes dilucidana (Stephens, 1852)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aethes francillana (Fabricius, 1794)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argyrotaenia ljugiana (Thunberg, 1797)					2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cacoecimorpha pronubana (Hübner, 1799)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celypha lacunana (Denis & Schiffermüller, 1775)					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celypha striana (Denis & Schiffermüller, 1775)					4	6
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Dichrorampha simpliciana (Haworth, 1811)					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Epiblema foenella (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Grapholita compositella (Fabricius, 1775)					5	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Grapholita gemmiferana Treitschke, 1835					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lobesia botrana (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Notocelia cynosbatella (Linnaeus, 1758)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Notocelia uddmanniana (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Yponomeuta mahalebella Guenée, 1845					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Zygaena ephialtes (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Coronille variée (La), Zygène de la Coronille (La)	VU			5	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Zygaena filipendulae (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	LC		déterminante znieff Insectes protégés IdF, déterminante znieff	3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Panorpa vulgaris Imhoff & Labram, 1845					7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysoperla Steinmann, 1964					2	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	LC			5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aeshna mixta Latreille, 1805	Aeschne mixte	LC			2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur (L')	LC			7	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion demoiselle	LC			4	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC			9	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain (L') Petite nymphe au corps de feu	LC		Insectes protégés IdF,déterminante znieff	2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Gomphe vulgaire	LC			2	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gomphus vulgatissimus (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	NT		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	Leste vert	LC			9	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun Crocothémis	LC		déterminante znieff	3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Crocothemis erythraea (Brullé, 1832)	écarlate	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula fulva O.F. Müller, 1764	Libellule fauve	LC		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC			7	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthetrum bleuissant	VU		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum rouge sang	LC			10	14
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	LC			22	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus Fieber, 1852					9	10

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée				5	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			déterminante znieff	1	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					8	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus parallelus (Zetterstedt, 1821)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Meconema meridionale A. Costa, 1860	Méconème fragile				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux,				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Phaneroptera nana Fieber, 1853	Phanéroptère en faux, Phanéroptère en faux			déterminante znieff	5	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne			déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Roeseliana roeselii roeselii (Hagenbach, 1822)					9	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas				13	15
Animalia	Arthropoda	Malacostraca	Oniscus asellus Linnaeus, 1758	Cloporte commun (Le)				1	présence
Animalia	Arthropoda	Malacostraca	Porcellio scaber Latreille, 1804					2	1
Animalia	Chordata		Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	6	2
Animalia	Chordata		Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	1	1
Animalia	Chordata		Trachemys scripta (Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite, tortue de Floride		NA		1	1

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Amphibia	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV Amphibiens et reptiles protégés France	6	10
Animalia	Chordata	Amphibia	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	9	15
Animalia	Chordata	Amphibia	Pelophylax Fitzinger, 1843	Pélophylax				1	1
Animalia	Chordata	Amphibia	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Amphibia	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)	Triton alpestre		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	6	2
Animalia	Chordata	Amphibia	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	2
Animalia	Chordata	Aves	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	10
Animalia	Chordata	Aves	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	VU	LC	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	50	8
Animalia	Chordata	Aves	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	Canard colvert	LC	LC	déterminante znieff (avec conditions)	5	25
Animalia	Chordata	Aves	Branta canadensis (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	NAa	NA		2	2
Animalia	Chordata	Aves	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France	7	60

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	VU	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	92
Animalia	Chordata	Aves	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	4	1
Animalia	Chordata	Aves	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	NT	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc		NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				4	16
Animalia	Chordata	Aves	Columba oenas Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	LC	NA		2	1
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		12	600
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		4	3
Animalia	Chordata	Aves	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	NT	NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	11	2
Animalia	Chordata	Aves	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée		NT	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	60
Animalia	Chordata	Aves	Fulica atra Linnaeus, 1758	Foule macroule	LC	NA	déterminante znieff (avec conditions)	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	LC	NA		9	8
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	7
Animalia	Chordata	Aves	Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Alouette des champs	LC	LC		10	59

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	4	4
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	5	2
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		9	19
Animalia	Chordata	Aves	Corvus frugilegus Linnaeus, 1758	Corbeau freux	LC	LC		3	8
Animalia	Chordata	Aves	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	21
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		10	5
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		10	40
Animalia	Chordata	Aves	Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer	LC	NT	Oiseaux protégés France	1	5
Animalia	Chordata	Aves	Emberiza cirrus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	5
Animalia	Chordata	Aves	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Bruant jaune	NT	NA	Oiseaux protégés France	2	4
Animalia	Chordata	Aves	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	14
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT	NA	Oiseaux protégés France	10	26
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	12	25
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	16	24
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis flammea cabaret (Müller, 1776)	Sizerin cabaret			Oiseaux protégés France	1	3
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	NA	DD	Oiseaux protégés France	10	21
Animalia	Chordata	Aves	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	21	211

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes		DD	Oiseaux protégés France	11	35
Animalia	Chordata	Aves	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	NT	NA	Oiseaux protégés France	6	4
Animalia	Chordata	Aves	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	10	15
Animalia	Chordata	Aves	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	LC	DD	Oiseaux protégés France	4	25
Animalia	Chordata	Aves	Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle de rivage	LC	DD	Oiseaux protégés France	7	7
Animalia	Chordata	Aves	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)		NT	DD	Oiseaux protégés France Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	1	7
Animalia	Chordata	Aves	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	VU	DD	Oiseaux protégés France	9	187
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		NA	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	8	33
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	10	15
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	15	20
Animalia	Chordata	Aves	Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	LC	NT	Oiseaux protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	2

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	35
Animalia	Chordata	Aves	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	NT	NT	Oiseaux protégés France	5	4
Animalia	Chordata	Aves	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	10
Animalia	Chordata	Aves	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	5	2
Animalia	Chordata	Aves	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	4
Animalia	Chordata	Aves	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	11	7
Animalia	Chordata	Aves	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torche-pot	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	3
Animalia	Chordata	Aves	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		10	37
Animalia	Chordata	Aves	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	5
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Puillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	18	20
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus collybita tristis Blyth, 1843	Puillot de Sibérie			Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus fuscatus (Blyth, 1842)	Puillot brun		NA	Oiseaux protégés France	3	1
Animalia	Chordata	Aves	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Puillot fitis	NT	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	14	20

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	DD	Oiseaux protégés France	2	6
Animalia	Chordata	Aves	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	11	9
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis		LC		7	14
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		6	13
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NA		10	51
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne	NA	LC	déterminante znieff (avec conditions)	1	5
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus torquatus</i> Linnaeus, 1758	Merle à plastron		DD	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	LC	NA		6	45
Animalia	Chordata	Aves	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	LC	LC	Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	2	62
Animalia	Chordata	Aves	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NA	Oiseaux protégés France	5	2
Animalia	Chordata	Aves	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	LC	Oiseaux protégés France	4	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	LC	LC	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	Oiseaux protégés France	11	4
Animalia	Chordata	Aves	<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		1	3
Animalia	Chordata	Aves	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	NA	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Mammalia	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC		3	1
Animalia	Chordata	Mammalia	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune		LC	Mammiifères protégés France, Espèce	1	présence



règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cepaea nemoralis (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies				2	présence
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cornu aspersum (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris				6	20
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Candidula intersecta (Poiret, 1801)	Hélicette carénée				1	1
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cernuella virgata (da Costa, 1778)	Caragouille globuleuse				1	présence
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Oxychilus draparnaudi (Beck, 1837)	Grand luisant				2	5
Fungi	Ascomycota	Dothideomycetes	Leptosphaeria acuta (Hoffmann ex Fr.) Karsten	Lichen encroûtant jaune, Parmélie des murailles				2	présence
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Xanthoria parietina (L.) Th. Fr.					2	présence
Fungi	Ascomycota	Leotiomycetes	Calloria neglecta (Libert) Hein					1	présence
Fungi	Ascomycota	Leotiomycetes	Rhytisma acerinum (Pers. ex Fr.) Fr.					4	10000
Fungi	Ascomycota	Sordariomycetes	Daldinia					2	10
Fungi	Ascomycota	Sordariomycetes	Daldinia concentrica (Bolton ex Fr.) Cesati & de Notaris					1	10
Fungi	Ascomycota	Sordariomycetes	Xylaria hypoxylon (L. ex Fr.) Greville					4	10
Fungi	Basidiomycota		Scleroderma verrucosum (Bull. : Pers.) Pers.					1	6
Fungi	Basidiomycota		Hyphoderma sambuci (Pers. : Fr.) Jülich					2	présence
Fungi	Basidiomycota		Meruliopsis corium (Pers. : Fr.) Ginns					4	1
Fungi	Basidiomycota		Daedaleopsis tricolor (Bull. : Fr.) Bondarzew & Singer					2	10
Fungi	Basidiomycota		Fomes fomentarius (L. : Fr.) Fr.	Amadouvier				1	1
Fungi	Basidiomycota		Russula exalbicans (Pers.) Melzer & Zvara					1	15
Fungi	Basidiomycota		Schizophyllum commune Fr. : Fr.					1	5
Fungi	Basidiomycota		Marasmius epiphylloides (Rea) Sacc. & Trotter					1	1
Fungi	Basidiomycota		Flammulina velutipes (Curt. : Fr.) P. Karsten					1	5
Fungi	Basidiomycota		Phragmidium rubi (Pers.) G. Winter					3	présence
Fungi	Basidiomycota		Phragmidium violaceum (Schultzer von Muggenburg) G. Winter					2	présence
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Agaricus bitorquis (Quélet) Sacc.					3	7
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Agrocybe cylindracea (DC. : Fr.) R. Maire					1	10
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Crepidotus variabilis (Pers. : Fr.) Kummer					1	10
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Coprinus atramentarius (Bull. : Fr.) Fr.					2	5
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Coprinus comatus (O.F. Müller : Fr.)					1	5
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Coprinus micaceus (Bull. : Fr.) Fr.					5	100
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Psathyrella candolleana (Fr. : Fr.) R. Maire					1	1
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Psathyrella multipedata (Peck) A.H. Smith					1	10

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Lepista sordida (Schum. : Fr.) Singer					1	2
Fungi	Basidiomycota	Basidiomycetes	Auricularia auricula-judae (Bull. : Fr.) Wettstein					4	30
Fungi	Basidiomycota	Basidiomycetes	Auricularia mesenterica (Dicks. : Fr.) Pers.					4	20
Plantae		Equisetopsida	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Heracleum sphondylium L., 1753		LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949	Libanotis	VU		déterminante znieff	2	3
Plantae		Equisetopsida	Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinaciel	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	LC		déterminante znieff	2	présence
Plantae		Equisetopsida	Hedera helix L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Allium oleraceum L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	LC			1	12
Plantae		Equisetopsida	Narcissus poeticus L., 1753	Narcisse des poètes				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ornithogalum umbellatum L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites				3	30
Plantae		Equisetopsida	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	LC	LC		2	2

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé, Orchis oublié	NT	NT	déterminante znieff	2	13
Plantae		Equisetopsida	Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Himantoglosse à odeur de bouc	LC	LC		1	2
Plantae		Equisetopsida	Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	LC	LC		1	1
Plantae		Equisetopsida	Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Carduus crispus L., 1753	Chardon crépu				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurea L., 1753	Centaurée				2	1
Plantae		Equisetopsida	Centaurea scabiosa L., 1753	scabieuse	LC			1	1
Plantae		Equisetopsida	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron karvinskianus DC., 1836	Vergerette de Karvinski				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone				4	présence
Plantae		Equisetopsida	Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole	LC			4	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseeux	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Rudbeckia L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain				4	présence
Plantae		Equisetopsida	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Solidago virgaurea L., 1753	Solidage verge d'or, Herbe des Juifs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Campanula portenschlagiana Roem. & Schult., 1819	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Capsella bursa-pastoris subsp. rubella (Reut.) Hobk., 1869	Bourse-à-pasteur rougeâtre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hirschfeldia incana (L.) Lagr.-Foss., 1847	Hirschfeldie grisâtre, Roquette bâtarde				3	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Lepidium graminifolium L., 1759	Passerage à feuilles de graminée				1	8
Plantae		Equisetopsida	Lepidium latifolium L., 1753	Passerage à feuilles larges, Grande Passerage				2	20
Plantae		Equisetopsida	Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime				1	1
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	LC			2	1
Plantae		Equisetopsida	Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	LC			1	2
Plantae		Equisetopsida	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bryonia L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à	LC			1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Lonicera periclymenum L., 1753	foulon, Cardère sauvage Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Coronilla varia L., 1753	Coronille changeante	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Galega officinalis L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lathyrus tuberosus L., 1753	Macusson, Gland-de-terre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Melilotus indicus (L.) All., 1785	Mélicot des Indes, Mélicot d'Inde				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium rubens L., 1753	Trèfle rougeâtre, Trèfle pourpré	VU		Plantes protégées IdF, déterminante znieff	1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons				3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby, 1828	Aulne cordé, Aulne à feuilles en cœur, Aulne de Corse, Aune cordiforme				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Quercus</i> L., 1753	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets				3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne à trochets	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles				2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>ascendens</i> (Jord.) B.Bock, 2012	Calament ascendent	EN			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Leonurus cardiaca</i> L., 1753	Agripaume cardiaque, Queue-de-lion	EN			1	20

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Ligustrum ovalifolium Hassk., 1844	Troène du Japon, Troène à feuilles ovales				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Syringa vulgaris L., 1753	Lilas				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphrase rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica beccabunga L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Scrophularia auriculata L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	LC			1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Mercurialis perennis L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus alba L., 1753	Peuplier blanc				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	LC			2	10
Plantae		Equisetopsida	Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix viminalis L., 1753	Osier blanc	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola odorata L., 1753	Violette odorante	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	LC			2	8
Plantae		Equisetopsida	Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Carex divulsa Stokes, 1787	Laîche écartée	LC			1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied- de-poule	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Lagurus ovatus L., 1753	Lagure queue-de-lièvre, Gros-minet				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Melica ciliata subsp. ciliata L., 1753	Mélique ciliée			Plantes protégées IdF	1	6
Plantae		Equisetopsida	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclairé	LC			1	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Humulus lupulus L., 1753	Houblon grim pant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Elaeagnus angustifolia L., 1753	Olivier de bohème, Arbre de paradis		Arbre d'argent,		1	présence
Plantae		Equisetopsida	Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cotoneaster coriaceus Franch., 1890	Cotonéaster				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus cerasus L., 1753	Cerisier acide, Griottier				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus domestica L., 1753	Prunier domestique, Prunier				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie, Amarel	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rosa L., 1753					5	1
Plantae		Equisetopsida	Rosa agrestis Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste	LC			2	1
Plantae		Equisetopsida	Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sorbus intermedia (Ehrh.) Pers., 1806	Alisier de Suède				1	5
Plantae		Equisetopsida	Ulmus glabra Huds., 1762	Orme glabre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	LC			5	présence

règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	listes rouges IdF	listes rouges France	protection	nb obs	meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Parietaria officinalis L., 1753	Pariétaire officinale, Herbe à bouteille	DD			1	50
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acénaie	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Lycium L., 1753					2	1
Plantae		Equisetopsida	Lycium barbarum L., 1753	Lyciet commun				1	1
Plantae		Equisetopsida	Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vitis vinifera L., 1753	Vigne cultivée	CR			2	présence
Protozoa	Myxomycota	Myxomycetes	Mucilago crustacea F.H.Wigg., 1780					1	15

## ROMAINVILLE

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Eratigena atrica</i> (C.L. Koch, 1843)	Tégénaire des maisons				1	2
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème				4	50
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	Épeire frelon				1	5
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer, 1802)	Mangore petite-bouteille				1	4
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable				1	2
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Chalcoscirtus infimus</i> (Simon, 1868)					1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Heliophanus tribulosus</i> Simon, 1868					1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Saitis barbipes</i> (Simon, 1868)					1	1
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Tetragnatha extensa</i> (Linnaeus, 1758)	Tétragnathes				1	3
Animalia	Arthropoda	Arachnida	<i>Ozyptila</i> Simon, 1864					1	1
Animalia	Arthropoda	Chilopoda	<i>Lithobius</i> Leach, 1814					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli, 1763)					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Bembidion</i> Latreille, 1802					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Microlestes</i> Schmidt-Gödel, 1846					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Phytoecia cylindrica</i> (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Stictoleptura fulva</i> (De Geer, 1775)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Altica</i> Geoffroy, 1762					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (Ia)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Phyllobius pomaceus</i> Gyllenhal, 1834					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	<i>Dasytes croceipes</i> Kiesenwetter, 1866					1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane			Espèce directive habitats annexe II	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oedemera nobilis (Scopoli, 1763)					1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Olibrus Erichson, 1845					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cetonia aurata (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée (la), Hanneton des roses				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sunius Stephens, 1829					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lagria hirta (Linnaeus, 1758)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Delia Robineau-Desvoidy, 1830					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hemipenthes morio (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sicus ferrugineus (Linnaeus, 1761)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Minettia longipennis (Fabricius, 1794)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Episyrphus balteatus (De Geer, 1776)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eristalis arbustorum (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eupeodes luniger (Meigen, 1822)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Myathropa florea (Linnaeus, 1758)					3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphaerophoria scripta (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Xanthogramma pedissequum (Harris, 1776)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sphenella marginata (Fallén, 1814)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Circulifer haematoceps (Mulsant & Rey, 1855)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coreus marginatus (Linnaeus, 1758)					2	30
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Emblethis					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Megalonotus sabulicola (Thomson, 1870)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictocephala bisonia Kopp & Yonke, 1977					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chlamydatus evanescens (Boheman, 1852)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lygus pratensis (Linnaeus, 1758)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nysius Dallas, 1852					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nysius immunis (Walker, 1872)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aelia acuminata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Graphosoma italicum (O.F. Müller, 1766)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Palomena prasina (Linnaeus, 1761)					1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrrhocoris apterus (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Stictopleurus punctatonevrosus (Goeze, 1778)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Apis mellifera Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel				1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus lapidarius (Linnaeus, 1758)					1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus pascuorum (Scopoli, 1763)					2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bombus terrestris (Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre (Le)				1	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Xylocopa violacea (Linnaeus, 1758)	Abeille charpentière, Xylocope violet				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hypoconera eduardi (Forel, 1894)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasius Fabricius, 1804					3	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasius emarginatus (Olivier, 1792)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasius niger (Linnaeus, 1758)					1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tetramorium Mayr, 1855					4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasioglossum leucozonium (Schrank, 1781)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macrophya montana (Scopoli, 1763)					1	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polistes dominula (Christ, 1791)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vespa velutina Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes, Frelon asiatique				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Adela reaumurella (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nemophora degeerella (Linnaeus, 1758)					3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nemophora metallica (Poda, 1761)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argyresthia pruniella (Clerck, 1759)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anthophila fabriciana (Linnaeus, 1767)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila straminella (Denis & Schiffermüller, 1775)					2	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agriphila tristella (Denis & Schiffermüller, 1775)					3	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anania hortulata (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chrysocrambus linetella (Fabricius, 1781)					1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Crambus perlellus (Scopoli, 1763)					1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Cydalima perspectalis (Walker, 1859)	Pyrale du buis				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Nomophila noctuella (Denis & Schiffermüller, 1775)					2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ostrinia nubilalis (Hübner, 1796)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pleuroptya ruralis (Scopoli, 1763)					4	100
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyrausta despicata (Scopoli, 1763)					4	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sitochroa verticalis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Eilema griseola (Hübner, 1803)	Lithosie grise (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euclidia glyphica (Linnaeus, 1758)	Doublure jaune (La)				5	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Hypena proboscidalis (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Scoliopteryx libatrix (Linnaeus, 1758)	Découpure (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)	Brocatelle d'or (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chiasmia clathrata (Linnaeus, 1758)	Réseau (Le), Géomètre à barreaux (La)				2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ematurga atomaria (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée (La)				2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Epirrhoe alternata (O.F. Müller, 1764)	Alternée (L')				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melanthia procellata (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélanthie pie (La)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Triodia sylvina (Linnaeus, 1761)	Sylvine (La) Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Carcharodus alceae (Esper, 1780)	Passe-Rose (L'), Grisette (La),	LC	LC	déterminante znieff	8	4

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L') Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	LC	LC		4	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiocampa quercus (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-coraïl (Le), Argus brun (L')	LC	LC		1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lysandra coridon (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')	LC		déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	LC	LC		7	15
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Satyrium w-album (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	LC	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Acontia lucida (Hufnagel, 1766)	Collier blanc (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Agrotis exclamationis (Linnaeus, 1758)	Point d'Exclamation (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Autographa gamma (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)				3	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tyta luctuosa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La) Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais io (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	LC	LC		6	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	LC	LC		3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Araschnia levana (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Némusien (Le), Ariane (L'), Némutien (Le), Satyre (Le)	LC	LC		3	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	LC	LC		8	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)		LC	LC		5	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Maniola jurtina jurtina (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	LC	LC	déterminante znieff	1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	LC	LC		7	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)		LC	LC		8	5

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	LC	LC		5	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse (L'), Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC		8	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nympe des Chardons (La)	LC	LC		6	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pleurota aristella (Linnaeus, 1767)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le), Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	NT	LC	Insectes protégés IdF,déterminante znieff	2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Papilio machaon Linnaeus, 1758		LC	LC		1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le), Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	LC			4	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)		LC	LC		1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier (La), Piérade de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	LC	LC		2	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC		2	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC		7	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)	LC	LC		10	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyralis farinalis (Linnaeus, 1758)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Bembecia ichneumoniformis (Denis & Schiffermüller, 1775)	Sésie ichneumon (La)				2	5
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pyropteron chrysidiforme (Esper, 1782)	Sésie de l'Oseille (La)				3	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)				1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Argyrotaenia ljugiana (Thunberg, 1797)					1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Celypha lacunana (Denis & Schiffermüller, 1775)					1	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Olethreutes arcuella (Clerck, 1759)					1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Zygaena filipendulae (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La),	LC		déterminante znieff	5	12

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
				Zygène de la Filipendule (La)					
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse			Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur (L')	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Coenagrion scitulum (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	LC		Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	4
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain (L')	LC		Insectes protégés IdF,déterminante znieff	1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	Leste vert	LC			1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Lestes barbarus (Fabricius, 1798)	Leste sauvage	LC		déterminante znieff	3	10
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Leste brun	LC		déterminante znieff	1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC			1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum rouge sang	LC			1	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus Fieber, 1852					12	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée				4	2

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine			déterminante znieff	2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes				1	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt			Insectes protégés IdF	1	2
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué				3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Pholidoptera griseoptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère				6	3
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)					2	présence
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire			Insectes protégés IdF, déterminante znieff	3	1
Animalia	Arthropoda	Hexapoda	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas				3	1
Animalia	Chordata	Amphibia	Epidalea calamita (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite			Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce directive habitats annexe IV, déterminante znieff	50	200
Animalia	Chordata	Amphibia	Pelophylax Fitzinger, 1843	Pélophylax				1	1
Animalia	Chordata	Amphibia	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile		LC	Amphibiens et reptiles protégés France, Espèce	1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Amphibia	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé		LC	directive habitats annexe IV Amphibiens et reptiles protégés France	12	5
Animalia	Chordata	Amphibia	Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué		LC	Amphibiens et reptiles protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NA	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	DD	Oiseaux protégés France	6	30
Animalia	Chordata	Aves	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	RE	DD	déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Columba livia Gmelin, 1789	Pigeon biset				2	10
Animalia	Chordata	Aves	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC		9	30
Animalia	Chordata	Aves	Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NA		1	1
Animalia	Chordata	Aves	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	LC	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France, déterminante znieff (avec conditions)	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Falco peregrinus Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	VU	NA	Oiseaux annexe 1, Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NA	Oiseaux protégés France	9	2
Animalia	Chordata	Aves	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NA	Oiseaux protégés France	10	10

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oiseaux protégés France	6	2
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NA		15	40
Animalia	Chordata	Aves	Corvus corone corone Linnaeus, 1758	Linnaeus, 1758				1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Corvus monedula Linnaeus, 1758	Choucas des tours	LC	NA	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NA		8	6
Animalia	Chordata	Aves	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC		6	4
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NA	Oiseaux protégés France	8	10
Animalia	Chordata	Aves	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NA	Oiseaux protégés France	7	7
Animalia	Chordata	Aves	Fringilla montifringilla Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes		DD	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	2
Animalia	Chordata	Aves	Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		NA	Oiseaux protégés France	1	2
Animalia	Chordata	Aves	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LC	LC	Oiseaux protégés France	7	3
Animalia	Chordata	Aves	Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	LC	LC	Oiseaux protégés France	2	1
Animalia	Chordata	Aves	Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NA	Oiseaux protégés France	12	7
Animalia	Chordata	Aves	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	LC	LC	Oiseaux protégés France	1	présence
Animalia	Chordata	Aves	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LC	NA	Oiseaux protégés France	5	6

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NA	Oiseaux protégés France	6	3
Animalia	Chordata	Aves	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	Oiseaux protégés France	3	6
Animalia	Chordata	Aves	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	4
Animalia	Chordata	Aves	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NA	Oiseaux protégés France	9	6
Animalia	Chordata	Aves	<i>Phoenicurus ochrurus</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NA	Oiseaux protégés France	4	6
Animalia	Chordata	Aves	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC		1	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NA	Oiseaux protégés France	13	2
Animalia	Chordata	Aves	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NA	Oiseaux protégés France	9	7
Animalia	Chordata	Aves	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NA	Oiseaux protégés France	16	9
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis		LC		1	présence
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NA		8	4
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NA		4	2
Animalia	Chordata	Aves	<i>Turdus torquatus</i> Linnaeus, 1758	Merle à plastron		DD	Oiseaux protégés France	1	1
Animalia	Chordata	Aves	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NA	Oiseaux protégés France	13	2
Animalia	Chordata	Aves	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	LC	Oiseaux protégés France	1	1

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Animalia	Chordata	Aves	Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	Oiseaux protégés France	8	2
Animalia	Chordata	Aves	Psittacula krameri (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	NAa	NA		5	18
Animalia	Chordata	Mammalia	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC		6	2
Animalia	Chordata	Mammalia	Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine		LC		1	2
Animalia	Chordata	Mammalia	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		LC	Mammiifères protégés France, Espèce directive habitats annexe IV	3	présence
Animalia	Chordata	Mammalia	Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre		LC		1	3
Animalia	Chordata	Mammalia	Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)			NA		1	1
Animalia	Chordata	Mammalia	Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux		LC	Mammiifères protégés France	7	6
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cepaea hortensis (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins				1	présence
Animalia	Mollusca	Gastropoda	Cornu aspersum (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris				2	1
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Lecidella elaeochroma (Ach.) M. Choisy					1	présence
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Punctelia subrudecta (Nyl.) Krog					1	présence
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Physcia adscendens (Fr.) H. Olivier					1	présence
Fungi	Ascomycota	Lecanoromycetes	Xanthoria parietina (L.) Th. Fr.	Lichen encroûtant jaune, Parmélie des murailles				1	présence
Fungi	Ascomycota	Leotiomyces	Rhytisma acerinum (Pers. ex Fr.) Fr.					1	présence
Fungi	Ascomycota	Sordariomycetes	Epichloe typhina (Pers. ex Fr.) Tulasne & Tulasne					1	1
Fungi	Ascomycota	Sordariomycetes	Daldinia concentrica (Bolton ex Fr.) Cesati & de Notaris					1	6
Fungi	Basidiomycota		Tremella Dill. ex Fr.					1	présence
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Crepidotus					1	présence
Fungi	Basidiomycota	Agaricomycetes	Coprinus micaceus (Bull. : Fr.) Fr.					1	20

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Fungi	Basidiomycota	Basidiomycetes	Auricularia auricula-judae (Bull. : Fr.) Wettstein					1	2
Fungi	Basidiomycota	Basidiomycetes	Exidia nucleata (Schw. : Fr.) Burt					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Alisma plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia absinthium L., 1753	Armoise absinthe, Herbe aux vers				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia annua L., 1753	Armoise annuelle				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurea L., 1753					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel				1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada				2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse, Vipérine	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire, Camomille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain				4	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Taraxacum F.H.Wigg.					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Tragopogon L., 1753					4	présence
Plantae		Equisetopsida	Tragopogon dubius Scop., 1772	Grand salsifis, Salsifis douteux	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Tussilago farfara L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Draba verna L., 1753	Drave de printemps	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Eruca sativa Mill., 1768	Roquette cultivée			déterminante znieff	2	présence
Plantae		Equisetopsida	Erysimum cheiranthoides L., 1753	Vélar fausse-girolée, Fausse Girolée	LC			1	12
Plantae		Equisetopsida	Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium irio L., 1753	Vélaret, Sisymbre Irio				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Atriplex patula L., 1753	Arroche étalée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Cerastium semidecandrum L., 1753	Céaiste à 5 étamines, Céaiste variable	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	LC			2	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier, Arbre à vessies				3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Téragonolobe maritime	LC			5	1
Plantae		Equisetopsida	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge				3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance				3	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Juglans nigra L., 1753	Noyer noir				1	10
Plantae		Equisetopsida	Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898	Petite centaurée délicate	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Galium verum L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium pusillum L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	LC			5	présence
Plantae		Equisetopsida	Geranium robertianum subsp. robertianum L., 1753	Herbe à Robert				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Ballota nigra subsp. foetida (Vis.) Hayek, 1929	Ballote du Midi				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium album L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier amplexicaule	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Leonurus cardiaca L., 1753	Agripaume cardiaque, Queue-de-lion	EN			10	11
Plantae		Equisetopsida	Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Orobanche amethystea Thuill., 1799	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud., 1841	Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	LC			1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus alba L., 1753	Peuplier blanc				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	DD			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Oenothera L., 1753					1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Carex flacca Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Carex otrubae Podp., 1922	Laïche cuivrée	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Juncus compressus Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Alopecurus myosuroides Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Anisantha madritensis (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa compressa L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rostraria cristata (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse Fléole				1	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris				3	présence
Plantae		Equisetopsida	Sparganium erectum L., 1753	Rubanier dressé, Ruban-d'eau	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	LC			4	présence
Plantae		Equisetopsida	Ranunculus circinatus Sibth., 1794	Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	VU		déterminante znieff	9	présence
Plantae		Equisetopsida	Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde				1	présence
Plantae		Equisetopsida	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	LC			4	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie, Amarel	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Pyracantha M.Roem., 1847					1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Ulmus L., 1753					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC			3	présence
Plantae		Equisetopsida	Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer platanoides L., 1753	Érable plane, Plane				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable				5	présence
Plantae		Equisetopsida	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe				2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum acre L., 1753	Orpin acre	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum album L., 1753	Orpin blanc	LC			2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum kamtschaticum Fisch. & C.A.Mey.					2	présence
Plantae		Equisetopsida	Sedum sexangulare L., 1753	Orpin de Bologne, Orpin doux, Orpin à six angles			Plantes protégées IdF,déterminante znieff	2	présence

Règne	Phylum	Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges IdF	Listes rouges France	Protection	Nb obs	Meilleur effectif
Plantae		Equisetopsida	Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	LC			1	présence
Plantae		Equisetopsida	Parthenocissus quinquefolia (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles, Vigne-vierge				2	présence

## METHODOLOGIE EMPLOYEEE

L'état initial de l'environnement s'est basé sur les données et études disponibles. Il a été réalisé fin 2017/début 2018. Le tableau suivant synthétise les différents éléments utilisés et synthétisés dans l'état initial de l'environnement.

Thématiques	Documents, base de données
<b>Transversal</b>	PAC Etat Note d'Enjeux région Référentiel aménagement durable SDRIF PLU en vigueur Atlas Est Ensemble Candidature Grand Projet 3 Contrat de Développement Territorial Contrat d'Intérêt National Plaine de l'Ourcq Projet de territoire 2015-2020 Projet urbain Regards croisés PLH Est Ensemble SDAGE Seine Normandie PGRI Seine-Normandie
<b>Ressource en eau</b>	Règlement du service d'assainissement Règlement du service d'assainissement de la Seine-Saint-Denis Guides pour les aménageurs et pour les particuliers RPQS 2017
<b>Patrimoine naturel</b>	Schéma TVB DOCOB du site Natura 2000 et APPB Fiches ZNIEFF Autorisation défrichement Inventaires sur la biodiversité SRCE Ile de France
<b>Patrimoine paysager</b>	Programme de recherche "paysages en récit" sur Seine-Saint-Denis Charte du paysage et de l'aménagement de l'Ourcq Atlas du paysage d'Ile de France
<b>Nuisances et pollutions</b>	Programme Local de Prévention des Déchets Plan de Gêne Sonore et cartes du bruit Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux Documents, études sur la gestion des risques majeurs des communes Plan Prévention Bruit Environnement DDRM 93
<b>Energie et climat</b>	PDU IDF PLD Est Ensemble SRCAE PCAET Est Ensemble Plan de Protection de l'Atmosphère Bilan territoire du Grand Paris Est Ensemble (T08) – 2015



Plan Local Energie pour la Métropole du Grand Paris,  
Référentiel Ville Durable

Ces données bibliographiques ont également été complétées par des consultations auprès des acteurs ressources du territoire : DRIEE, DDT 93, SAGE Marne Confluence, SAGE Croult-Engbien-Vieille-Mer, ANCA, INPN, Air'Parif, DRIEA, BRGM, SEDIF, géorisques.

# LEXIQUE

AEP : Alimentation en Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

EBC : Espace Boisé Classé

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

DOO : Documents d'Orientations et d'Objectifs (SCOT)

Ha : Hectare

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IGN : Institut Géographique National

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable (SAGE)

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PPBE : Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Importance Communautaire

TMD : Transport de Matière Dangereuses

ZPS : Zone de protection spéciale

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

# GLOSSAIRE

- **Aléa retrait-gonflement des argiles** : En climat tempéré, les argiles, souvent proches de leur état de saturation, ont potentiel de gonflement relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait et la tranche la plus superficielle de sol est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles se manifestant verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures.
- **Aquifère** : Formation géologique, composée de roches perméables ou semi-perméables permettant l'écoulement et l'accumulation d'eau en quantité significative. Un système aquifère est formé d'un ensemble d'aquifères dont toutes les parties sont en liaison hydraulique continue et qui est circonscrit par des limites faisant obstacle à toute propagation d'influence appréciable vers l'extérieur, pour une constante de temps donné.
- **Bassin versant** : Portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc. Chaque bassin versant se subdivise en un certain nombre de bassins élémentaires (parfois appelés « sous-bassins versants ») correspondant à la surface d'alimentation des affluents se jetant dans le cours d'eau principal.
- **Inondation** : Submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Il peut s'agir d'une inondation pluviale, fluviale, par remontée de nappe ou liée à un dysfonctionnement d'une activité humaine.
- **Niveau de bruit équivalent Leq** : Niveau de bruit en dB intégré sur une période de mesure. L'intégration est définie par une succession de niveaux sonores intermédiaires mesurés selon un intervalle d'intégration. Généralement dans l'environnement, l'intervalle d'intégration est fixé à 1 seconde. Le niveau global équivalent se note Leq, il s'exprime en dB. Lorsque les niveaux sont pondérés selon la pondération A, on obtient un indicateur noté LA,eq.
- **Niveau fractile (Ln)** : Anciennement appelé indice statistique percentile Ln.
- **Masse d'eau souterraine** : La Directive Cadre Eau (DCE) a introduit le terme de « masse d'eau souterraine » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères ». Les masses d'eau souterraine peuvent se superposer en formant des niveaux connectés ou non (masses d'eau profondes) avec les masses d'eau superficielles. Au sein de chaque masse d'eau souterraine un découpage plus fin en aquifères ou systèmes aquifères est connu à l'échelle départementale grâce aux travaux menés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- **Mouvement de terrain** : Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution, d'érosion ou de saturation des sols, qui sont favorisés par l'action du vent, de l'eau, du gel ou de l'homme. On distingue différents types de mouvements de terrain : tassement et affaissement des sols, retrait/gonflement des argiles, glissements de terrain, effondrement de cavités souterraines, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles. Les risques les plus importants sont le glissement de terrain et le retrait/gonflement des argiles.
- **Réseau Natura 2000** : réseau de sites écologiques européens lancé en 1992 (pSIC, SIC, ZPS, ZSC). Il a le double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Il est composé de deux types de zones issues des directives européennes.
- **Risque** : Le risque peut être défini comme la probabilité d'occurrence d'un événement d'origine naturelle ou anthropique dont les conséquences peuvent, en fonction de la gravité, mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Les risques majeurs se caractérisent par une probabilité faible et par une gravité importante.
- **Risque industriel majeur** : Événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et ou l'environnement.
- **Risque inondation** : Les inondations constituent un risque majeur sur le territoire national. En raison de pressions économiques, sociales, foncières ou encore politiques, les cours d'eau ont souvent été aménagés, augmentant ainsi la vulnérabilité des hommes, des biens (économiques et culturels), et de l'environnement. Pour pallier cette situation, la prévention reste essentielle, notamment à travers la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable grâce à des outils tels que le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI).
- **Risque sismique** : Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur en raison de l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. En fonction de sa magnitude et de son éloignement par rapport à l'épicentre, un séisme peut être ressenti dans une commune jusqu'à dans plusieurs départements.

- **Risque Transport de Matières Dangereuses (ou TMD)** : Risque consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.
- **Séisme** : Évènement naturel provenant d'un déplacement brutal de la roche. Il se traduit par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, il s'agit alors de « rupture en surface » ou de « rejet ».
- **Tempête** : Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou d'une dépression, dans laquelle se confrontent deux masses d'air bien distinctes par les températures, l'humidité, ... Sont qualifiées de tempêtes les vents moyens supérieurs à 89 km/h. Celles survenues en décembre 1999 ont montré que l'ensemble du territoire français est exposé. Bien que sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes des zones intertropicales, les tempêtes des régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens et en vies humaines.
- **Vulnérabilité d'une masse d'eau** : Correspond à la facilité avec laquelle ce milieu peut être atteint par une pollution. Elle peut être établie à partir des caractéristiques physiques de la masse d'eau considérée pouvant influencer la circulation d'un polluant. Les facteurs pouvant être pris en compte sont l'épaisseur et la nature des terrains surmontant l'aquifère, les caractéristiques intrinsèques de ce dernier (nappe captive ou libre,...) ou encore le mode d'alimentation de la nappe.
- **ZICO** : Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des inventaires scientifiques identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. C'est en partie sur la base de ces inventaires que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).
- **Zone humide** : Du point de vue écologique, les milieux humides sont des terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Il définit spécifiquement les critères et modalités de caractérisation des zones humides pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et le remblai en zone humide du R.214-1 du code de l'environnement.
- **ZNIEFF** : L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un programme lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables sur l'ensemble du territoire national. Les ZNIEFF sont donc des inventaires faunistiques et floristiques ; elles n'ont aucune conséquence réglementaire, mais constituent un outil d'information permettant une meilleure gestion de ces espaces.  
Elles sont réparties en deux types :
  - les ZNIEFF de type I, qui correspondent à des secteurs d'un intérêt biologique remarquable ;
  - les ZNIEFF de type II, en général plus vastes que le type I, qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.
- **ZPS** : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées par arrêté ministériel en application de la directive européenne 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux » sont des zones destinées à la conservation des oiseaux sauvages.
- **pSIC, SIC et ZSC** : les Sites d'Importance Communautaire (SIC), les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites naturels présentant des habitats remarquables. Ces dernières sont issues de la directive européenne 92/43/CEE modifiée dite Directive « Habitat-Faune-Flore ».